Le Monde

www.lemonde.fr

56e ANNÉE – No 17101 – 7,50 F - 1,14 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE

MERCREDI 19 JANVIER 2000

FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

LE MONDE INTERACTIF

■ La WebTV croit en son avenir

■ Profession : maître des flux

ACTIVE:LMQPAG:W
busy

Après la marée noire

■ Bruxelles veut renforcer les contrôles sur le transport maritime

■ Selon d'ultimes analyses, le fioul de l'« Erika » est très peu biodégradable

■ A plus de 25 dollars, le baril de pétrole a atteint son niveau le plus élevé depuis la guerre du Golfe

Lire pages 6 et 15

L'européen Delors critique l'Europe

● Dans un entretien au « Monde », l'ex-président de la Commission juge l'évolution de l'Europe

● Il regrette une « fuite en avant » dans un « grand marché unique » où le projet politique se dilue

● Il souhaite qu'« une fédération des Etats-nations » soit à « l'avant-garde » de l'Union

LE *« PROJET des pères de l'Europe »* est menacé de *« dilution »*, estime Jacques Delors dans un entretien exclusif au *Monde*. L'ancien président de la Commission de Bruxelles de 1985 à 1995 critique l'évolution de la construction européenne, et notamment la décision prise par les gouvernements des Quinze, à Helsinki en décembre 1999, d'engager le processus d'élargissement à douze nouveaux membres ainsi qu'à la Turquie. Il s'agit, dit-il, d'*« une fuite en avant incontournable »* qui accroît *« le dilemme entre élargissement et approfondissement »*. Tout en ne s'opposant pas à l'élargissement aux pays de l'Est et en soulignant qu'ils ont autant de légitimité que les Quinze à se vouloir européens, M. Delors estime que cette évolution dilue le projet politique européen dans un *« grand marché unique »*. Il s'étonne que les Quinze refusent de poser *« la question qui fâche et divise »*, celle de la nature du projet commun dans une Europe élargie *« à 27, et demain à 30 ou 32 quand la paix sera revenue dans les Balkans »*. M. Delors réclame donc, en complément, qu'*« une avant-garde »* de pays membres concluent un nouveau traité *« plus exigeant et plus explicite »* qui établisse une *« fédération des Etats-nations »*. *« Je ne crois pas que les nations soient condamnées à disparaître »*, affirme-t-il, tout en défendant une *« méthode fédérale »*. *« La vraie question,* conclut M. Delors, *est de savoir si les Européens veulent ou non toujours jouer un rôle dans l'Histoire. »*

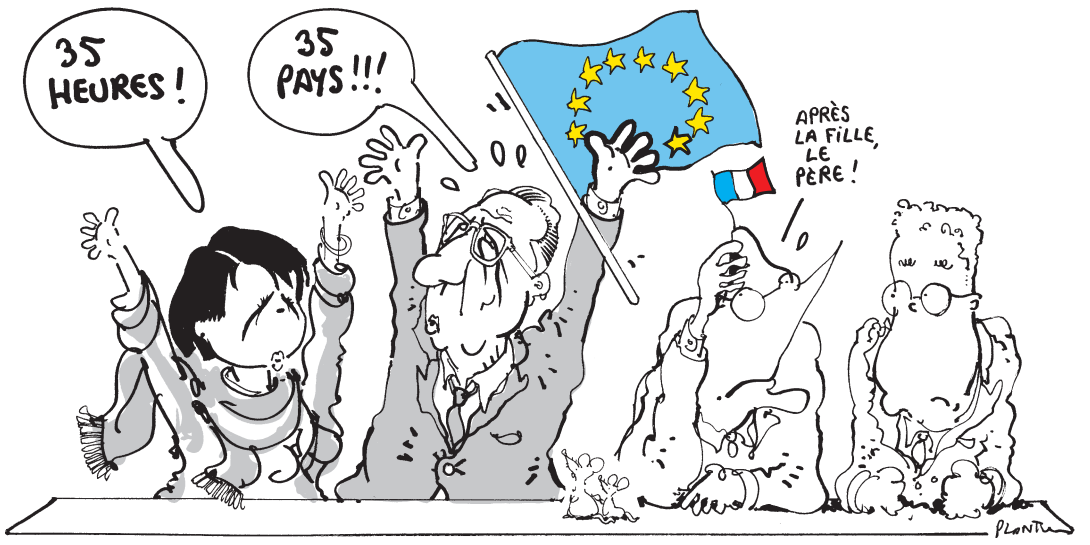

Lire pages 2 et 3 et notre éditorial page 14

D.R.

CINÉMA

Le spleen des jeunes Nippons

Dans une semaine qui offre une grande variété cinématographique – de *Cours toujours*, de Dante Desarthe, au film de Dominique Delouche sur la danseuse Maia Plissetskaïa –, on découvre *Bullet Ballet (photo)*, de Shinya Tsukamoto, un Japonais de quarante ans, encore peu connu en France. Tsukamoto y montre une jeunesse au bord de l'abîme dans un Japon froid et déshumanisant, où la violence a explosé. p. 30 à 33

L'erreur d'un juge

RUINÉ à la suite d'une décision de justice erronée, un couple de restaurateurs tente depuis quatorze ans d'obtenir réparation. Expliquant que la juridiction était alors *« littéralement noyée sous près de cinq ans de retard d'audiencement »*, le juge a reconnu, neuf ans plus tard, s'être trompé. *« Vous n'êtes donc, à mes yeux, et en conscience, pas dépourvus de motifs de vous plaindre des conséquences très graves que ledit dysfonctionnement a pu avoir sur votre fortune »*, écrivait-il. Mais les époux Esnault ne peuvent pas obtenir d'indemnisation car ils se heurtent au principe de l'autorité de la chose jugée. Cette affaire illustre le débat en cours sur la responsabilité des magistrats.

Lire page 9

David Irving, ce révisionniste qui se proclame « fasciste moderne »

LONDRES
de notre correspondant

D'un côté, l'un des chefs de file des négationnistes des chambres à gaz, David Irving, « historien » du Troisième Reich, pourfendeur de ce qu'il appelle l'*« industrie de l'Holocauste »*. De l'autre, Deborah Lipstadt, professeur d'études juives contemporaines et de la Shoah à l'université d'Emory, à Atlanta, auteur du livre *Démenti de l'Holocauste, un assaut contre la vérité et la mémoire*, et son éditeur Penguin Books. Le procès qu'intente le premier à la seconde pour diffamation passionne l'Angleterre. L'éditeur Penguin place l'affaire dans la même catégorie que deux autres causes célèbres, *l'Amant de Lady Chatterley* de D. H. Lawrence ou *les Versets sataniques* de Salman Rushdie.

Deborah Lipstadt accuse Irving d'avoir *« applaudi à l'internement des juifs dans les camps de concentration »*, d'être *« un partisan d'Hitler qui déforme les documents pour parvenir à des conclusions historiquement intenables, notamment celles qui excusent Hitler »*. Irving, qui se défend sans avocat, se dit victime d'un *« complot à l'échelle internationale »*, fomenté par la communauté juive et destiné à l'abattre. Derrière son interdiction de séjour en Australie, au Canada et dans plusieurs pays européens, et les poursuites pour incitation à la haine raciale dont il est l'objet en Allemagne, il croit distinguer l'influence des organisations juives américaines, en particulier la Ligue contre la diffamation du Bnai Brith. Quelques nazillons du British National Party, la formation d'extrême droite anglaise, sont présents aux audiences pour encourager un écrivain qui se qualifie de *« fasciste moderne »*.

Auteur de plusieurs ouvrages sur le Troisième Reich, David Irving ne conteste pas l'*« assassinat de un à quatre millions de juifs lors de la deuxième guerre mondiale »*, mais il met en doute l'existence des chambres à gaz. *« Je ne vois aucune raison de traiter le sujet de l'Holocauste avec des pincettes. C'est une légende. C'est ridicule quand on sait qu'il ne s'agit que de camps de travail où beaucoup de gens sont morts »*, ajoute-t-il. La presse a révélé qu'un autographe du Führer figure sur son bureau et qu'il sert les cocktails de ses invités dans des verres décorés de croix gammées.

Plusieurs facteurs expliquent l'énorme intérêt que suscite dans les médias ce procès à grand spectacle. Le projet du gouvernement Blair d'établir une *« journée de l'Holocauste »* et la mise à l'étude par l'Imperial War Museum, avec l'aide du centre de la Shoah de Manchester, d'une aile consacrée au drame des juifs dans l'Europe occupée ont provoqué une vive polémique dans ce pays à l'origine de la controverse sur les fonds suisses en déshérence.

« Ne peut-on pas dire aux juifs de Manchester qu'on en a assez de leur histoire d'Holocauste et qu'ils sont trop âpres au gain à notre goût », écrit par exemple, dans l'*Evening Standard*, le journal du soir londonien, le chroniqueur Brian Sewell. Les organisations juives espèrent que la publicité entourant ce procès va permettre de faire taire pareils commentaires.

Marc Roche

ALAIN COUTÉ

SCIENCES

Les médicaments de la mer

Le monde marin, et en particulier celui des récifs coralliens, est un réservoir immense de nouvelles substances chimiques dont les propriétés sont convoitées par l'industrie pharmaceutique. Depuis la découverte, dans les années 70, d'un puissant antitumoral sécrété par une gorgone, les scientifiques pratiquent activement cette pêche aux molécules. p. 26

La lassitude d'un politique

PHILIPPE VASSEUR

LA POLITIQUE le fatigue. Alors, Philippe Vasseur, ancien ministre d'Alain Juppé, ancien de la « bande à Léo », la quitte au profit de la banque. Las des *« coups bas »*, des *« trahisons »*, du regard suspicieux des Français, il explique les raisons de son départ.

Lire page 12

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON., 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 119 - 7,50 F

POINT DE VUE

Ne jouons pas avec la Constitution !

par Valéry Giscard d'Estaing

LA France a longtemps souffert de l'instabilité gouvernementale. Il semble qu'on soit en train de lui substituer l'instabilité constitutionnelle. La Constitution est un document fort, élaboré de manière solennelle et perçu par l'opinion publique comme devant être immuable. Nous assistons depuis quelques années à une répétition fréquente des réformes de la Constitution.

Depuis le second semestre de 1993, le Parlement a été réuni six fois en Congrès, alors qu'il n'avait jamais été convoqué depuis 1965 par le général de Gaulle, ni par Georges Pompidou, et une seule fois durant mon septennat (novembre 1974) pour élargir la saisine du Conseil constitutionnel aux membres du Parlement.

Le rythme s'est encore accéléré : trois Congrès, en janvier 1999, en juillet, puis le 24 janvier 2000. Et l'on a entendu récemment les hautes autorités de l'Etat envisager d'autres modifications constitutionnelles ! Ce n'est pas raisonnable. Mesure-t-on le tort créé, dans l'esprit public, à l'autorité et à la dignité du texte constitutionnel ? Il devient plus facile aux yeux de l'opinion de changer la Constitution que de voter une réforme fiscale ou de légiférer sur les régimes de retraite !

Cette situation est d'autant plus paradoxale concernant le projet soumis au Congrès que le même article 65 de la Constitution, qui traite de la composition et du fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), a déjà fait l'objet d'une réforme constitutionnelle complète, le 19 juillet 1993, il y a moins de sept ans !

Lire la suite page 13 et nos informations page 8

Valéry Giscard d'Estaing, *ancien président de la République, est député (UDF) du Puy-de-Dôme, président du conseil régional d'Auvergne.*

J.-P. MULLER/AFP

PARIS

Le lourd bilan de la tempête

Près de 450 millions de francs de dégâts, 6 000 arbres abattus, plus de 80 lieux de culte et 520 établissement scolaires endommagés : le maire RPR de Paris, Jean Tiberi, a présenté, mardi 18 janvier, le bilan de la tempête de décembre 1999 dans la capitale. Il faudra trois ans pour replanter les bois de Boulogne et de Vincennes, en respectant les aménagements d'origine et en diversifiant les essences. p. 11

International	2	Carnet	25
France	6	Aujourd'hui	26
Société	9	Météorologie	29
Régions	11	Jeux	29
Horizons	12	Culture	30
Entreprises	15	Guide culturel	33
Communication	21	Kiosque	34
Jeu-concours	21	Abonnements	34
Tableau de bord	22	Radio-Télévision	35

EUROPE **L'Union européenne est menacée de *« s'embourber »* dans un élargissement *« fuite en avant »*, selon Jacques Delors, président de la Commission de 1985 à 1995. A Helsinki, les 10 et 11 décembre, les Quinze ont décidé d'accepter les candidatures de douze pays plus la Turquie. ● CETTE ÉVOLUTION géopolitique était inéluctable, explique M. Delors au *Monde*, ces pays aspirant à construire l'Europe comme les Quinze. Mais *« on s'éloignera forcément d'une Europe politique telle que définie par les pères de l'Europe »*. ● L'ANCIEN PRÉSIDENT déplore également la méfiance des gouvernements vis-à-vis de la Commission. ● UN NOUVEAU TRAITÉ bâtissant une « fédération des Etats-nations » serait nécessaire, selon M. Delors, pour permettre à une avant-garde de pays d'aller plus loin sur l'économie, la défense et la sécurité. *(Lire aussi notre éditorial page 14.)***

Jacques Delors critique la stratégie d'élargissement de l'Union

Dans un entretien au « Monde », l'ancien président de la Commission explique en quoi le projet politique des pères fondateurs de l'Europe est menacé de « dilution » par l'inéluctable ouverture aux pays de l'Est. Il demande un nouveau traité bâtissant une « fédération des Etats-nations »

« Lors du sommet d'Helsinki, les Quinze ont donné un nouvel élan à l'élargissement de l'Union européenne. A terme, celle-ci comptera quelque vingt-sept membres plus éventuellement la Turquie. Est-ce que ce processus n'est pas trop rapide : trop d'élargissement ne conduit-il pas à diluer l'intégration européenne ?

– C'est une fuite en avant incontournable. Mais le dilemme entre élargissement et approfondissement est réel. Notre devoir historique est de réunifier l'Europe et donc d'ouvrir les bras à des pays qui sont aussi européens que nous, mais nous savons, à la lumière de précédents élargissements, que nous risquons ainsi de diluer le projet. C'est pourquoi il est essentiel de distinguer approche géopolitique et approche purement politique.

» J'ai soutenu le président Mitterrand lorsque, dans les derniers jours de 1989, il a proposé une confédération européenne. C'était une bonne et forte intuition, même si, malheureusement, cela n'a pas marché. Or nous avons eu tendance à ne pas considérer ces candidats comme des acteurs, mais comme les simples bénéficiaires potentiels des bienfaits de l'espace économique. Nous avons fait une erreur. Car les gènes de l'histoire européenne sont autant à Budapest, à Varsovie ou Prague, qu'à Paris, Londres ou Rome. Nous ne devons pas avoir une vision paternaliste de pays qui, même après quarante ans de totalitarisme, aspirent à construire cette Europe, comme nous. Parce que nous créons un sentiment de frustration en exigeant d'eux – mais nous avons raison –, qu'ils remplissent les conditions pour entrer dans le grand marché unique, nous devrions en même temps leur ouvrir les portes, par un dialogue politique plus conséquent.

– Pourquoi ce sentiment de frustration ?

– Parce que nous n'avons pas su faire la distinction entre démarche politique et démarche économique. Il faut bien sûr des délais pour réussir une intégration de type économique, qui exige de ces pays une économie de marché ouverte et l'intégration dans leur législation de tout l'acquis communautaire, soit quelque 60 000 pages de documents ! Pour autant, si réaliser l'Europe est notre devoir historique, je ne crois pas, contrairement à ce qu'affirme le Conseil européen, que cette Europe à 27, et demain à 30 ou à 32 quand la paix sera revenue dans les Balkans, puisse avoir des objectifs aussi ambitieux que ceux fixés par le traité de Maastricht. En revanche, cet ensemble peut, à travers la création d'un grand espace économique, la liberté des échanges, la multiplication des rencontres entre les populations et les responsables, contribuer à une meilleure compréhension entre les peuples.

– Vous y voyez une sorte d'Europe au rabais, ou en tout cas aux ambitions limitées ?

– Non, ce peut être un très grand succès historique du point de vue

JACQUES DELORS

géopolitique, c'est-à-dire la constitution d'ensembles permettant d'instituer une médiation entre, d'une part, une mondialisation aveugle livrée aux seules lois du marché et du capital, et de l'autre, les peuples eux-mêmes. Mais on s'éloignera forcément d'une Europe politique telle que définie par les pères de l'Europe. Je ne choisis donc pas l'approfondissement contre l'élargissement ou l'inverse, je dis que pour poursuivre l'approfondissement, il faut permettre à une avant-garde d'aller plus loin, et de remplir déjà les objectifs ambitieux du traité de Maastricht.

– On se rapproche du principe des « coopérations renforcées » ?

– Non, les coopérations renforcées, cela ne peut pas marcher. D'abord, parce qu'un pays peut opposer son veto, et que, d'autre part, les coopérations renforcées ne s'appliquent pas à tout le traité de Maastricht. Si l'on veut poursuivre l'objectif d'une Europe politique, il faut permettre à cette avant-garde de constituer ce que j'appelle une « fédération des Etats-Nations », parce que je ne crois pas que les nations soient condamnées à disparaître. Ce projet-là doit faire l'objet d'un traité particulier, plus exigeant et plus explicite. Je condamne la routine qui consiste à penser que ce qui a réussi dans l'élargissement de 6 à 9, puis à 12, peut s'avérer une bonne méthode pour un élargissement à 27 ou à 30.

– Comment bâtissez-vous cette fédération des Etats-nations ?

– Je pense qu'elle doit aboutir à une unité économique et monétaire approfondie par une meilleure coordination des politiques économiques, à une défense unifiée, à des actions communes dans le domaine de la politique étrangère, enfin à la création d'un espace de sécurité pour les citoyens, question qui prend de plus en plus d'importance, parce qu'il ne s'agit pas simplement de la sécurité par rapport à l'ordre public ou par rapport à la criminalité, mais aussi de la sécurité alimentaire et de celle liée à l'environnement, ce qui, au surplus, augmentera notre force de proposition à l'échelon mondial.

– A Helsinki, les Quinze ont préféré surseoir à une vaste réforme des institutions européennes, condition *sine qua non* **de l'élargissement...**

– Oui, parce qu'ils n'ont pas voulu poser la question qui fâche et divise : "quel pourrait être notre projet commun lorsque nous serons 30 ? Et d'ailleurs quel est déjà notre projet commun à 15 ? " Lors du Conseil européen de Lisbonne, en 1992, la Commission avait mis en garde contre une précipitation vers de nouveaux élargissements. Or, sous l'impulsion de quelques chefs de gouvernement, on a continué la fuite en avant. Aujourd'hui, on a déjà fortement le sentiment que nos institutions sont inadaptées à une Europe à quinze. Alors à trente...

– A la fin des travaux d'Helsinki, le président de la Commission de Bruxelles, Romano Prodi, a proposé de lancer un grand débat sur les frontières de l'Europe...

– C'est la question à 1 million d'euros ! Elle est insoluble. C'est pour cela que je propose une approche géopolitique associée à une approche politique. Dans la première option, je vois très bien l'Ukraine y participer : c'est un pays très proche de nous, qui souffre beaucoup, qui a du mal à se défaire des liens tutélaires qui le freinent. Mais je me refuse à entrer dans un débat explosif et sans issue sur le thème "où sont les frontières de l'Europe ? ".

– Mais est-ce un faux débat que d'essayer de définir ce qui fonde l'Europe et l'identité européenne ?

– Non, au contraire, je déplore que le Conseil européen refuse de traiter cette question, et que personne ne l'y incite. Que voulons-nous et que pouvons-nous faire ensemble ? Ce sont les deux questions vitales. Si on y répond, nous aurons sans aucun doute des divergences, mais nous en sortirons, collectivement, en pleine clarté. Allons-nous abandonner le rêve des pères de l'Europe qui, dans une période extrêmement difficile, alors que les peuples avaient en mémoire les guerres et les atrocités, ont surmonté tout cela pour se tendre la main et faire quelque chose d'inouï dans l'Histoire ? La vraie question est de savoir si les Européens veulent ou non toujours jouer un rôle dans l'Histoire.

– N'y-a-t-il pas une contradiction fondamentale dans l'énoncé même de votre idée d'une fédération des Etats-nations ?

– Ce que je retiens de la méthode fédérale, c'est qu'elle permet de savoir qui fait quoi, et donc aux citoyens de sanctionner ce qui leur paraît non conforme au mandat qu'ils ont donné à leurs dirigeants. Et ce que je retiens de l'Histoire, c'est que les Etats-nations doivent demeurer. La méthode communautaire, qui est actuellement en recul, permet de concilier les deux. Elle consiste à bien faire fonctionner le triangle constitué par le Parlement européen, un Conseil des ministres qui décide et qui est colégislateur avec le Parlement, et une Commission, organe de proposition et d'exécution. Quand le triangle fonctionne bien, tout le monde est satisfait, parce que ne remontent au Conseil européen que les grandes questions. Or, depuis quelques années, on se méfie de la Commission et on aboutit à une situation d'un Conseil européen qui fonctionne comme un G 7 ! Le résultat, ce sont des ordres du jour démentiels, des communiqués trop longs, et, sauf exception, comme la défense, cela ne fait pas avancer l'Europe. Lorsque la méthode communautaire est ignorée, l'Europe s'embourbe dans la déclaration d'intention non suivie d'action concrète.

– Comment concilier cette méthode communautaire avec ce qu'on appelle le « déficit démocratique » de l'Europe, le fait que les citoyens sont de plus en plus sceptiques vis-à-vis des décisions communautaires ?

– Il faut appliquer le principe de subsidiarité, c'est-à-dire ne pas aborder au niveau européen des questions qui sont mieux traitées aux niveaux national et local. Il est aussi nécessaire que les gouvernements changent leur pédagogie vis-à-vis de l'opinion. Car tous sont tombés dans ce travers : pour ne pas se fâcher, non seulement on ne se pose pas les vraies questions, mais on s'arrange pour que tout le monde puisse dire « j'ai gagné ». Enfin les institutions pourraient se rapprocher des citoyens et rendre l'Europe plus lisible. »

Propos recueillis par Eric Le Boucher et Laurent Zecchini

Treize pays dans l'antichambre de l'Union

● **Six plus six pays :** aux six pays candidats de ce qu'on avait appelé la « première vague » de l'élargissement (Hongrie, Pologne, République tchèque, Slovénie, Estonie et Chypre), se sont ajoutés six autres pays à l'occasion du sommet d'Helsinki des 10 et 11 décembre : Slovaquie, Lettonie, Lituanie, Roumanie, Bulgarie et Malte.

● **Un seul groupe** : ces douze pays forment désormais un seul groupe, du moins officiellement. Mais les négociations d'adhésion ont commencé avec les premiers en mars 1998, alors qu'elles commenceront en février 2000 avec les six nouveaux. Chaque postulant sera jugé sur ses propres mérites, c'est-à-dire notamment sur le degré de convergence de son économie avec celles des Etats-membres de l'Union.

● **Les négociations** avec les pays les plus avancés devraient se conclure fin 2002, les premières adhésions pouvant devenir réalité à partir de 2004.

● **Un outsider :** la Turquie a obtenu le statut de pays officiellement candidat lors du sommet d'Helsinki, devenant ainsi le treizième postulant à l'UE. Ankara devra respecter les critères dits de Copenhague (droits de l'homme, démocratie, etc.), ce qui ne l'empêchera pas de bénéficier d'une stratégie de préadhésion visant à encourager et à appuyer ses réformes, et de participer à certains programmes communautaires.

Devenir consultant

ESCP Senior

Développement du management, nouvelles technologies de l'information, reengineering, conduite des changements... les besoins en conseil touchent tous les secteurs et offrent de nombreuses opportunités.

Conçue comme une véritable dynamique d'accompagnement de projet, cette formation est structurée en trois phases :

- Acquisition des connaissances, méthodes et outils du métier.
- Alternance théorie/pratique en collaboration avec des cabinets-conseil.
- Finalisation du projet/consultant et du plan d'action.

Ce programme s'adresse à des cadres confirmés ayant développé une réelle expertise et souhaitant créer leur activité de conseil ou intégrer une entreprise comme consultant interne. Salariés en plan de formation, en congé individuel de formation (CIF), en outplacement ou en recherche d'emploi (AFR). Niveau requis : Bac +4 / +5.

Formation conventionnée par le CRIF et validée par un Certificat de spécialité. 9 mois à temps plein. Clôture des inscriptions au 29 février 2000. Début des cours : 27 mars 2000

Contact : Brigitte GAUVAIN au 01 49 23 21 51
E-mail : senior@escp.fr

ESCP-EAP
Paris, Oxford, Berlin, Madrid

ESCP-EAP
79, avenue de la République
75011 Paris

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE PARIS

Communication Implicite

Le casse-tête des concours communautaires

POUR CHOISIR la plupart de ses administrateurs, la Commission européenne organise des concours. Afin d'assurer une parfaite égalité des chances, les fonctionnaires chargés du recrutement programment donc les mêmes épreuves, le même jour, à la même heure, dans les quinze pays de l'Union. Ce système qui impose une logistique monstrueuse, des coûts exorbitants et des délais interminables, a tourné lors des dernières épreuves au cauchemar, pour les candidats... mais aussi pour les organisateurs. Lancés en mars 1998, elles ne devraient s'achever qu'au printemps de cette année, quelque cinq cents finalistes en droit ou en administration publique devant encore passer leurs oraux, à partir du mois de janvier.

Destinés à pourvoir 475 postes de cadres, les cinq concours de niveau « bac plus 4 » ouverts il y a deux ans ont suscité plus de 30 000 inscriptions. La Commission a dû convoyer sept tonnes de matériel, louer 38 centres d'examen (gymnases, hangars, salles d'exposition) et diligenter 200 personnes dans les quinze Etats-membres pour surveiller les tests de présélection qui ont eu lieu le 14 septembre 1998. Ces épreuves, auxquelles se sont présentés finalement 21 000 candidats, consistent en une batterie de questions à choix multiples, corrigées par lecture optique. Las, elles ont été annulées, une fuite sur les sujets s'étant produite au centre de traduction de Bruxelles. Cette affaire, dont la justice belge est saisie, a coûté à la Commission la bagatelle de 1 million d'euros (6,5 millions de francs).

L'opération a dû être renouvelée en février 1999. Les candidats qui ne s'étaient pas découragés, encore au nombre de seize mille, ont dû dire combien il faut de voix au Conseil pour avoir la majorité qualifiée (56, 60, 62 ou 68 ?), ou qui était le premier président de la Commission (Jean Monnet, Robert Schuman, Alcide de Gasperi ou Walter Hallstein ?). Seules ont été retenues les 2 000 meilleures copies. Leurs propriétaires ont ensuite dû, pour passer les véritables épreuves écrites, patienter encore, le temps que la Commission vérifie, auprès de leurs administrations respectives, qu'ils disposaient bien des diplômes requis... En plein mois de juillet, ils ont enfin pu disserter sur l'Agenda 2000, la subsidiarité en droit communautaire ou l'adoption d'une charte des droits fondamentaux. Le parcours du combattant des admissibles se termine par un entretien de trois quarts d'heure à Bruxelles, aux frais de la Commission.

Ce lourd dispositif ayant été épinglé par le comité des « sages » dans son rapport de septembre 1999, le commissaire en charge de la réforme administrative, Neil Kinnock, étudie une modification du recrutement dans un Livre blanc qu'il rendra public le 1er mars. L'affaire n'est pas simple : la Commission ne peut organiser de concours par pays, le droit communautaire proscrivant toute discrimination en vertu de la nationalité. Pourtant, elle doit assurer une répartition *« équilibrée »* des différents Etats.

Pour satisfaire cette exigence sans toutefois instaurer de quotas, certains proposent de mettre sur pied des concours « par langues », solution un tout petit peu hypocrite, nombre de langues recouvrant en fait des nationalités...

Rafaële Rivais

L'élargissement de l'Europe rappelle l'urgence de la réforme

BRUXELLES
(Union européenne)
de notre envoyé spécial

Les institutions du traité de Rome n'ont pas été conçues pour une Communauté qui passerait de 6 à 9, puis de 12 et 15 membres, a fortiori à 27 ou 28 membres (avec la Turquie) lorsque les pays officiellement déclarés candidats à Helsinki, rejoindront l'Union européenne, à l'issue d'un processus dont la durée sera fonction de l'état de préparation des impétrants.

A Helsinki, lors du sommet européen des 10 et 11 décembre, les Quinze ont formellement lancé le processus d'une nouvelle conférence intergouvernementale (CIG), chargée de discuter d'une réforme de ces institutions, qui commencera ses travaux en février, avec pour mission de les achever à la fin de l'année. Officiellement, la CIG ne devrait débattre que des trois sujets qui n'avaient pu être réglés lors des négociations du traité d'Amsterdam (1997), à savoir la taille de la Commission, l'extension des votes à la majorité qualifiée pour les prises de décision, et une nouvelle pondération des voix au sein du conseil des ministres européens, rendant aux « grands pays » une influence à leur mesure. Faute d'aboutir sur ces trois sujets, l'Union européenne verrait se généraliser la paralysie dont elle pâtit déjà aujourd'hui dans plusieurs domaines, comme le souligne Jacques Delors.

COOPÉRATIONS RENFORCÉES

Mais Antonio Guterres, le premier ministre portugais, pays qui assume la présidence de l'Union européenne depuis le 1er janvier, souhaite que la CIG élargisse un ordre du jour voulu minimaliste par les chefs d'Etat et de gouvernement à Helsinki, à une véritable institutionnalisation de ce qu'on appelle les « coopérations renforcées », c'est-à-dire la possibilité pour un groupe de pays précurseurs d'adopter des politiques communes dans tel ou tel domaine. Les avancées européennes n'ont-elles pas toujours été le fait d'une avant-garde de pays qui ont choisi de prendre des initiatives ? C'est ce qui s'est passé pour les accords de Schengen, la monnaie unique et, plus récemment, l'identité européenne de défense.

Le principe des « coopérations renforcées » avait été introduit par le traité d'Amsterdam, mais assorti de conditions rendant son application difficile, et en tous cas très impopulaire auprès des « petits » pays de l'Union, qui l'associent à la pratique des « directoires » européens, soit la propension des pays leaders à imposer leur rythme à l'ensemble de la Communauté. Pour Antonio Guterres – soutenu par la Commission de Romano Prodi –, les « coopérations renforcées » sont, avec un recours accru aux votes à la majorité qualifiée, le seul moyen de poursuivre efficacement l'intégration européenne. Il rejoint sur ce point Jean-Claude Juncker, le premier ministre du Luxembourg, pour qui, faute de se réformer, l'UE deviendra une simple zone de libre-échange.

Jacques Delors, hostile à ce mécanisme, défend le principe d'une *« fédération des Etats nations »*. L'idée est la même : l'Europe à plusieurs vitesses ou à « géométrie variable » est entrée dans les faits et l'élargissement ne va que

M. Aznar a donné le coup d'envoi de la campagne pour les élections législatives en Espagne

Le Parti populaire part favori pour le scrutin, qui a été fixé au 12 mars

Le bilan très positif de sa législature, la plus longue depuis la fin du franquisme en espagne, donne à l'actuel chef conservateur du gouvernement espagnol l'espoir de remporter les prochaines législatives. Mais son parti a du mal à convaincre les électeurs de la nouvelle image « centriste » qu'il veut se donner et les socialistes du PSOE, après beaucoup de déboires, sont en plein redressement.

MADRID
de notre correspondante

En annonçant, lundi 17 janvier, à l'issue d'un conseil des ministres extraordinaire, la dissolution des Chambres et la date des élections législatives, fixée au 12 mars, le chef du gouvernement, José Maria Aznar, a mis un terme à la plus longue législature – elle est allée au bout de ses quatre ans – depuis le retour du pays à la démocratie, en 1977. L'Espagne est donc entrée de plain-pied en campagne électorale, d'autant que le 12 mars auront lieu aussi les élections autonomes andalouses.

En réalité, depuis plusieurs semaines déjà, les différentes formations croisent le fer dans ce qui peut se résumer à un duel féroce entre le Parti populaire (PP, centre droit) de M. Aznar et les socialistes du PSOE, menés par leur secrétaire général, Joaquin Almunia. Ce sera aussi l'occasion, pour la gauche communiste d'Izquierda Unida (IU) – dont le chef historique, Julio Anguita, a dû passer la main pour raisons de santé –, d'essayer de freiner l'inexorable érosion de son électorat, passé en grande partie au PSOE. L'occasion, également, pour les partis nationalistes comme CiU (Convergencia i Unio) en Catalogne, d'affûter de nouvelles alliances « rentables », pour le cas, très probable, où personne n'aurait la majorité absolue. L'occasion, enfin, pour le Parti nationaliste basque (PNV), en pleine logique « souverainiste » – il vient de se fixer comme objectif « l'autodétermination » du Pays basque – de voir si sa dérive « radicale », de concert avec Herri Batasuna, le bras politique de l'organisation séparatiste ETA, lui a fait, finalement, gagner ou perdre des voix.

LE PSOE SE REDRESSE

Les dernières élections, en mars 1996, avaient été particulièrement serrées, mais le Parti populaire avait réussi, avec un écart minime de 300 000 voix, à mettre un terme à quatorze ans de pouvoir socialiste, incarnés par l'ancien chef du gouvernement, Felipe Gonzalez. Qu'en sera-t-il cette fois ? A priori, le PP joue sur du velours. José Maria Aznar a présidé à l'entrée de l'Espagne dans le groupe de tête de l'euro et pleinement tiré parti de la reprise économique pour assainir les comptes publics, baisser les impôts, réduire de plus de moitié le chômage, obtenir l'équilibre budgétaire de la sécurité sociale et privatiser. Même si, soit dit en passant, certaines impulsions avaient déjà été lancées du temps des socialistes. Exception faite de la fin des quatorze mois de trêve de l'ETA, que le gouvernement n'a pas réussi à gérer, le résultat, assorti d'une relative paix sociale, reste très impressionnant.

Pourtant, le PP et le gouvernement n'arrivent pas à traduire en votes, ou plutôt en bonne image et en « confiance », ces résultats. Rien n'y fait. Même le passage *« au centre réformateur »,* claironné l'année dernière, pour permettre à un parti jusque-là très conservateur – et certain de ne pas être débordé à sa droite – de jouer plus commodément au « centre », ne se traduit pas par le raz de marée que, logiquement, il serait en droit d'espérer. Les sondages donnent bien le PP vainqueur, mais seulement avec 4 à 6 points d'avance. En revanche, les socialistes, qui ont quitté le pouvoir au milieu des scandales et sont encore l'objet de procès, gardent une très bonne « visibilité ». Et même le changement survenu l'an dernier à leur tête, au milieu d'embarrassantes querelles de « famille » – lorsque le candidat officiel du parti, José Borrell, a démissionné, laissant la place au secrétaire général, Joaquin Almunia –, n'a pas pénalisé le parti. Mieux, aux dernières élections municipales et aux européennes, le PSOE s'est singulièrement redressé. Ce qui explique ce paradoxe de début de campagne, où, donnés favoris, les « Populaires » semblent les plus nerveux et se comportent avec l'agressivité des outsiders, tandis que le Parti socialiste finit par entretenir un discret espoir de gagner.

Quant aux thèmes de la campagne, M. Aznar mise sur le plein emploi et sur un projet « national » du pays, centré sur le bien-fondé de sa Constitution, attaquée par les nationalistes. Les socialistes, eux, plus ouverts à certaines thèses « fédéralistes », veulent aussi démontrer que la bonne passe économique n'a profité qu'à une petite « marge » de privilégiés *« sans principes et opportunistes ».*

Marie-Claude Decamps

Ouverture d'une zone de libre-échange avec le Mexique

BRUXELLES
(Union européenne)
De notre correspondant

Existe-t-il une voiture allemande qui, après plus de quarante ans de marché commun, paye encore des droits de douane lorsqu'elle est importée en France, en Belgique ou en Italie ? Oui : il s'agit de la « nouvelle Coccinelle » de Volkswagen, qui, construite exclusivement dans les usines mexicaines de la firme, acquitte un droit de 8 à 10 % à l'entrée de l'Union européenne. Cette taxe disparaîtra avec l'entrée en vigueur, prévue le 1er juillet 2000, d'un accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Mexique. La Commission devait l'approuver mardi 18 janvier. Après avoir été examiné par les Quinze, l'accord pourrait être signé en marge du Conseil européen qui se tiendra à Lisbonne les 23 et 24 mars.

L'idée de bâtir des relations privilégiées avec le Mexique date de 1995, mais elle a été longue à mettre en œuvre, en raison notamment des réticences de la France qui craignait qu'elles ne mettent en danger la politique agricole commune. Finalement, c'est entre novembre 1998 et novembre 1999 qu'a été négocié le contenu de ce premier accord entre l'Union et un pays d'Amérique latine.

LE VOLET AUTOMOBILE

Pour les deux parties, il s'agit de mettre fin à des situations discriminatoires qui ont provoqué un ralentissement sensible de leurs échanges. L'Union qui assurait 18 % des importations mexicaines en 1980, mais seulement 6 % en 1999, souffre des avantages tarifaires accordés aux Etats-Unis et au Canada au titre de l'Alena (accord de libre-échange nord-américain qui prévoit un accès au marché mexicain à droit zéro en 2003 pour les produits en provenance de ces deux pays). Elle souffre aussi des avantages consentis par Mexico au Chili, au Venezuela, à la Colombie, à la Bolivie, et à plusieurs Etats d'Amérique centrale. Le Mexique, lui aussi, faisait les frais des arrangements passés par l'Union avec les pays d'Europe centrale ou riverains de la Méditerranée.

Le nouvel accord devrait permettre à l'Union européenne de retrouver rapidement la parité avec l'Alena. Il prévoit que 80 % des droits actuellement perçus par l'Union sur les importations mexicaines seront immédiatement supprimés et que les 20 % restants seront progressivement éliminés d'ici à 2003. Dans l'autre sens, la libéralisation des échanges se fera en quatre étapes, pour aboutir à une élimination totale des barrières existantes en 2007.

Un chapitre particulier de l'accord a trait aux automobiles : alors que les négociateurs mexicains, soumis à une évidente pression de Washington, souhaitaient différer à 2007 le libre-échange, l'Union a finalement obtenu un libre accès à ce marché prometteur dès 2003. En contrepartie, les Mexicains ne seront astreints que progressivement aux règles d'origine européenne.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) n'autorise la conclusion d'une zone de libre-échange que si cette dernière couvre l'essentiel du commerce entre les deux parties. Aussi l'Union européenne et le Mexique n'ont-ils pas exclu l'ensemble de l'agriculture, mais seulement les grandes productions, sensibles de part et d'autre, que sont les céréales, les produits laitiers et la viande bovine. Les deux parties espèrent pouvoir développer leurs exportations de vins et de spiritueux : les vins européens seront bientôt débarrassés de tout handicap vis-à-vis de la concurrence chilienne ou californienne. Quant aux Mexicains, ils comptent accélérer leurs ventes de tequila et ils rappellent que leur bière Corona est très appréciée en Europe, notamment en France par le président Jacques Chirac...

L'Europe, qui exporte actuellement moins de 10 milliards de dollars par an vers le Mexique, devrait pouvoir accroître sa présence sur cet important marché d'importation (le 8e du monde avec 140 milliards d'euros) et, aussi, en profitant des accords de libre-échange signés par Mexico, vers plusieurs autres marchés américains. L'accord, qui « couvre » également les échanges de services, devrait permettre un meilleur accès aux marchés publics et encourager les investissements. Au lendemain de l'échec de l'OMC à Seattle, l'Union démontre ainsi qu'elle est capable d'être présente en Amérique latine sans le concours de l'Organisation mondiale du commerce.

Philippe Lemaître

des institutions

confirmer cette hétérogénéité. Ce faisant, l'Europe sera mieux à même de répondre aux défis qu'elle s'est lancés en choisissant le « grand large » de l'élargissement.

Quant aux limites à cette extension, la question est posée, mais on assiste à une nette frilosité de la part de responsables européens inquiets à l'idée d'ouvrir une telle boîte de Pandore. Jacques Delors souhaite que l'Ukraine fasse un jour partie de l'Europe. Pourquoi pas ? Mais la Turquie venant de recevoir un « brevet européen » à Helsinki, et Moscou étant, à tout prendre, plus européenne que l'Anatolie, pourra-t-on éviter longtemps d'engager ce *« grand débat sur les frontières de l'Europe »*, qu'appelle de ses vœux Romano Prodi ?

L. Z.

Des chefs d'Eglises exceptionnellement réunis à Rome pour le Jubilé

CE SERA l'un des « sommets » de l'année du Jubilé. Le pape devait présider, mardi 18 janvier – premier jour de la traditionnelle semaine de l'unité des chrétiens –, une cérémonie œcuménique qui n'a pas de précédent depuis le concile Vatican II (1962-1965). Il ouvrira la quatrième – et dernière – Porte sainte de Rome, celle de la basilique Saint-Paul-hors-les-Murs, en présence de vingt-deux délégations non catholiques. Dans l'histoire des Jubilés, c'est la première fois que des représentants d'Eglises divisées ouvrent, dans un même geste de concorde, la Porte sainte.

La Communion anglicane devait être représentée au plus haut niveau par Mgr George Carey, archevêque de Canterbury. Les présidents de la Fédération luthérienne et du Conseil méthodiste mondial ont également répondu à l'invitation du pape. Du côté orthodoxe, les patriarcats de Constantinople, de Moscou, d'Alexandrie, d'Antioche, de Jérusalem, de Belgrade seront représentés. Mais celui de Géorgie n'ira pas à Rome et l'Eglise orthodoxe de Grèce, la plus boudeuse vis-à-vis du Vatican, n'y enverra qu'un professeur de l'Université d'Athènes !

L'absence la plus voyante sera celle des Eglises réformées (calvinistes). Président de la Fédération protestante de France (où les réformés sont majoritaires), le pasteur Jean-Arnold de Clermont écrit crûment dans l'hebdomadaire *Réforme* du 13 janvier : *« Nous n'irons pas à Rome. »* Il reproche au Jubilé de se réduire à une autocélébration du christianisme, affirme que les chrétiens ont mieux à faire dans les tâches concrètes de la société et ajoute ce jugement sévère : *« L'Eglise catholique me semble tiraillée entre des combats d'arrière-garde venus du Moyen Age, comme cette affaire des "indulgences", et la modernité dont témoigne l'accord récent avec les luthériens sur la justification. »*

ATMOSPHÈRE DE CONFIANCE

Ce propos illustre le malaise né dans certaines Eglises – y compris dans le catholicisme – devant le cavalier seul de Rome. Jean Paul II a lancé l'idée du Jubilé, convoqué l'Année sainte, défini un programme sans concertation avec les autres confessions. Cette « monopolisation » indispose les non-catholiques. Le pasteur allemand Konrad Raiser, secrétaire général du Conseil œcuménique des Eglises, siégeant à Genève, ne devait pas non plus participer à la cérémonie du 18 janvier à Saint-Paul-hors-les-Murs. Même s'il ne faut plus leur accorder le sens qu'elles avaient au XVIe siècle, la promesse des « indulgences » faite aux pèlerins du Jubilé a surpris les protestants, qui avaient précisément rompu avec Rome sur cette manière d'« acheter son salut ».

L'an 2000 ne sera donc pas celui de la réconciliation des Eglises chrétiennes séparées. Mais, malgré les impatiences, on ne saurait réduire la marche en avant de l'œcuménisme, engagée après 1948 avec la création du Conseil œcuménique et le concile Vatican II, à ses accidents de parcours. Dans un tel domaine, les évolutions ne peuvent se faire qu'en douceur. Entre anglicans et catholiques, par exemple, on est encore loin de la reconnaissance mutuelle des ministères ordonnés (évêque, prêtre, diacre). L'accès (récent) des femmes anglicanes au sacerdoce a durci les conditions du dialogue, mais un pas vient d'être franchi en vue d'une reconnaissance par les anglicans de l'autorité de l'évêque de Rome (le pape). Pour la première fois, au printemps 1999, la Commission internationale catholiques-anglicans (ARCIC II) a publié un document (« Le don de l'autorité ») présentant l'autorité de l'évêque de Rome comme *« un don de Dieu, utile et souhaitable pour toutes les Eglises ».*

De même, la signature à Augsbourg, le 31 octobre 1999, d'un accord sur la « justification » a t-elle créé, entre luthériens et catholiques, une toute nouvelle atmosphère de confiance. Consultations et discussions devraient reprendre sur la question toujours en conflit de la structure ministérielle de ces Eglises. Mais la compréhension commune ne pourra avancer que si, du côté catholique, progresse la discussion promise par le pape lui-même, dans l'encyclique *Ut unum sint* de 1995, sur l'exercice de la primauté du pape, qui continue de rebuter les non-catholiques.

Reste le désaccord le plus ancien entre l'orthodoxie et les autres Eglises. Le retour des Eglises nationales dans le jeu politique des pays de l'Est, l'irruption des sectes et « missions » évangéliques et baptistes, le laxisme présumé des Eglises occidentales (surtout protestantes), la volonté de suprématie imputée au Vatican ont isolé les orthodoxes. Les deux premiers voyages du pape en terre orthodoxe, en 1999, en Roumanie et en Géorgie, sont des avancées encore timides.

Les Eglises orthodoxes ont elles-mêmes fait des progrès sur la voie de leur unité. Le 7 janvier, pour leur Noël, elles se sont réunies pour la première fois à Bethléem. Mais le fait d'avoir invité les présidents (ou anciens présidents) des pays orthodoxes – Boris Eltsine pour la Russie, Edouard Chevarnadze pour la Géorgie, etc. – montre à quel point les Orientaux peinent à renoncer au modèle « constantinien » d'Eglises appuyées sur le bras séculier et le pouvoir politique. Imagine-t-on les Eglises occidentales invitant à leurs cérémonies religieuses MM. Clinton, Jospin ou Schroeder ?

Henri Tincq

An 2000 : le drapeau sudiste flotte toujours sur Columbia

WASHINGTON
de notre correspondant

Des milliers de personnes ont défilé, lundi 17 janvier, dans les rues de la capitale de la Caroline du Sud, Columbia, pour exiger que le drapeau confédéré cesse de flotter sur le Capitole local. Premier Etat à avoir fait sécession, en 1861, la Caroline du Sud est aussi le dernier à arborer officiellement le symbole sudiste. Les protestataires ont profité de la journée commémorative de la naissance du martyr de l'intégration raciale, Martin Luther King – jour férié aux Etats-Unis –, pour exprimer leur colère. Ils étaient venus de tout le pays, à l'appel de l'Association nationale pour la promotion des gens de couleur (NAACP), qui a lancé un mouvement de boycott touristique de cet Etat – dont la principale ressource est, en effet, le tourisme.

Cela fait trente-huit ans que les autorités de Columbia, bravant les sentiments de la minorité noire, poursuivent leur provocation. Il y a quelques jours, des milliers de Sudistes ont à nouveau paradé avec l'emblème aux treize étoiles en croix sur fond bleu. Mais, même dans le Sud profond, les choses commencent à changer, lentement certes, puisque le dernier gouverneur républicain qui avait fait campagne contre le drapeau a été battu, en 1998, par un démocrate.

Les bons sentiments y sont pour quelque chose, le business aussi. Ce qui est nouveau, c'est que les milieux d'affaires – investisseurs étrangers en tête, comme BMW et Michelin – ont réclamé que l'on mette fin à une controverse qui donne une mauvaise image de l'Etat. L'Alabama voisin en avait fait l'expérience et a finalement cédé, il y a quelques années. *« Cette histoire de drapeau nous donne une mauvaise réputation et nous avons des choses plus importantes à discuter, comme l'éducation »*, a déclaré un banquier. La présidente de la chambre de commerce – qui menace de ne plus financer les élus républicains favorables au drapeau sudiste – a remarqué que *« nous ne sommes pas une île. Si nous voulons faire partie du nouveau millénaire, nous devons retirer le drapeau du Capitole et le mettre dans un autre endroit, où il pourra être honoré ».*

« UN SYMBOLE DE NOTRE HÉRITAGE»

« Le drapeau confédéré n'est pas à vendre », a répliqué un élu. Le nouveau gouverneur tente, sans succès, de trouver un compromis. Car les candidats à l'investiture du Grand Old Party à la présidence ont récemment fait monter les enchères. A un mois de la primaire républicaine de Caroline du Sud, George W. Bush et John McCain ne négligent aucun argument pour attirer sur leur nom un maximum d'électeurs conservateurs. Le gouverneur du Texas a, comme à son habitude, refusé de prendre position, se contentant de dire que *« cette décision est du ressort des habitants de la Caroline du Sud ».* Le sénateur de l'Arizona a tenté de ménager la chèvre et le chou, en reconnaissant que le drapeau sudiste pouvait paraître à certains *« offensif et le symbole du racisme et de l'esclavage ».* Mais, s'est-il empressé d'ajouter, pour beaucoup d'autres, dont ses propres ancêtres, il est *« un symbole de notre héritage ».* Un héritage raciste dont l'Amérique ne se vante guère. Mais, si l'esclavage a été aboli il y a plus d'un siècle, les élections sont toutes proches !

Patrice de Beer

Dior

SOLDES

du Samedi 15 au Samedi 22 janvier 2000
de 10H à 19H

30, Avenue Montaigne - Paris 8e
46, Faubourg St Honoré - Paris 8e
16, rue de l'Abbaye - Paris 6e

Nouveaux désaccords à l'ONU sur le désarmement de l'Irak

M. Annan a nommé le Suédois Rolf Ekeus à la tête de la nouvelle commission de désarmement ; Moscou conteste ce choix

NEW YORK (Nations unies)
de notre correspondante

A la recherche, depuis un mois, d'un candidat de consensus pour diriger la nouvelle commission de désarmement de l'Irak, l'Unmovic, créée en décembre 1999 par le Conseil de sécurité, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, qui, selon son porte-parole avait *« épuisé »* ses consultations avec les pays membres du Conseil, a finalement nommé, lundi 17 janvier, Rolf Ekeus, qu'il décrit comme étant *« la meilleure personne pour la tâche »*.

Quelques heures à peine après l'annonce de cette nomination, Moscou s'est officiellement opposé à ce choix, estimant que le diplomate suédois était *« trop associé aux activités de l'Unscom »* (l'ancienne commission chargée du désarmement irakien). De fait, M. Ekeus, qui représente actuellement son pays à Washington, a été le premier président de ladite commission, de 1991 à 1997, avant d'être remplacé par le diplomate australien Richard Butler, accusé par Bagdad d'espionnage pour le compte des Etats-Unis. Ces derniers ont pour leur part salué la nomination de M. Ekeus. Ce dernier, a déclaré un porte-parole du département d'Etat, *« a servi avec compétence la communauté internationale dans ses efforts pour désarmer l'Irak »*. Quant à Bagdad, dont l'accord, en tout état de cause, n'est pas nécessaire, il a d'ores et déjà récusé cette nomination, qui confirme la *« mauvaise foi »* de l'ONU, a commenté le vice-premier ministre Tarek Aziz.

M. Ekeus n'est pas la seule personnalité à avoir été proposée par le secrétaire général. *« En trente jours, M. Annan a suggéré vingt-cinq noms au Conseil de sécurité,* a expliqué son porte-parole, Fred Eckhard, *mais aucun n'était acceptable pour les pays membres. Il a donc choisi la personne qui serait la mieux indiquée pour ce travail. La balle est désormais dans le camp du Conseil. »* Ce dernier devait tenir mardi 18 janvier des consultations à huis clos. Le refus de Moscou n'a, en tout cas, *« absolument pas surpris »* un diplomate occidental, qui fait valoir qu'en raison de l'objection des autorités irakiennes M. Ekeus *« n'aurait jamais pu mettre les pieds en Irak »*. Sans s'opposer ouvertement à la candidature de Rolf Ekeus, la France estime, elle aussi, qu'une personnalité inacceptable pour Bagdad ne pourrait mener à bien sa mission. Il est fort probable que, pour cette raison, d'autres pays membres du Conseil, notamment la Chine et la Malaisie, s'opposent à la nomination de M. Ekeus.

L'impasse était prévisible. Elle augure d'une nouvelle période de luttes entre grandes puissances à propos du dossier irakien. La résolution 1284, qui visait à *« redéfinir »* les relations de Bagdad avec la communauté internationale, n'avait été adoptée, le 17 décembre 1999, que par onze voix, trois des cinq pays membres permanents du Conseil, la France, la Russie et la Chine, s'étant abstenus, de même que la Malaisie. A présent, même si les grandes puissances finissent par se mettre d'accord sur le président de la commission, il leur faudra s'atteler aussitôt à la désignation des commissaires. Ce qui risque de susciter de nouvelles divergences, avant même que le Conseil ne se penche sur la liste des tâches dites *« clés »* du désarmement, qui restent à achever avant que le Conseil de sécurité accepte de *« suspendre »* les sanctions économiques imposées à l'Irak en août 1990.

PARIS CHERCHE UN COMPROMIS

Lundi soir, certains diplomates se disaient *« stupéfaits »* par le choix du secrétaire général, l'accusant même d'avoir *« cédé »* aux Américains. *« Ekeus était le candidat qui n'avait aucune chance d'être accepté, ayant été accusé par Bagdad, lui aussi, d'espionnage »*, estime un diplomate, qui affirme que M. Annan avait bien d'autres candidats plus acceptables. *« Faux, absolument faux »*, rétorque une source onusienne, qui se dit *« frustrée »* par les efforts des grandes puissances *« d'impliquer à tout prix le secrétaire général dans leurs batailles »*. *« Le problème est toujours le même,* commente un diplomate. *D'un côté, Moscou et Pékin veulent lever les sanctions, que l'Irak soit désarmé ou pas et, de l'autre, Washington refuse la levée des sanctions, que l'Irak soit désarmé ou pas... »*

Il semble en tout cas que le statu quo, c'est-à-dire le maintien de l'Irak sans surveillance, convienne à un certain nombre de pays : à l'Irak, qui depuis plus d'un an s'est débarrassé des experts du désarmement, partis sur décision de leur chef, la veille de l'opération « Renard du désert » de décembre 1998 ; à Moscou et à Pékin, qui refusent d'imposer à Bagdad une nouvelle équipe d'inspecteurs sans avoir la garantie que les sanctions seront levées ; à Washington enfin, dans la mesure où la mise sur pied d'une nouvelle commission du désarmement *« signifie, tôt ou tard, la levée des sanctions »*, entend-on dire de plus en plus souvent à New York. La France, qui se dit *« le seul pays qui souhaite vraiment le désarmement de l'Irak et la levée des sanctions »*, tente encore de trouver un candidat de compromis à qui serait confiée la mission de désarmer Bagdad.

Afsané Bassir Pour

La reprise des négociations de paix entre Israël et la Syrie est repoussée « sine die »

Les exigences de Damas sur le tracé des frontières sont à l'origine du blocage

La reprise des négociations israélo-syriennes, prévue mercredi, a été reportée, et aucune nouvelle date n'a été fixée pour le moment, a indiqué Israël, lundi 17 janvier. En dépit des efforts des Etats-Unis, les deux camps divergent sur le tracé des frontières, qui sont pour la Syrie une priorité. Cette situation intervient alors que l'application du dernier accord intérimaire entre Israël et les Palestiniens prend aussi du retard.

LES DÉLICATES négociations israélo-syriennes ont buté lundi 17 janvier sur un premier obstacle. Relancées en décembre 1999 sous l'égide des Etats-Unis, ces discussions devaient se poursuivre mercredi 19 janvier, un peu plus d'une semaine après une première série d'échanges conduits en Virginie, au début du mois. Faute d'accord entre les deux parties, ce rendez-vous a été repoussé *sine die*. Annoncé par les Israéliens, ce report a été confirmé par Washington. Les *« approches »* pour la reprise des pourparlers *« divergent et, par conséquent, il y aura un retard »*, a expliqué Madeleine Albright, la secrétaire d'Etat américaine, dans un communiqué.

« SELON LA LIGNE DU 4 JUIN 1967 »

Peu de temps auparavant, la Syrie avait exprimé des conditions strictes pour la reprise de ces négociations. Damas, qui souhaite recouvrer le plateau du Golan conquis par l'armée israélienne en 1967, avait exigé *« un engagement d'Israël à dessiner la frontière* [entre Israël et la Syrie] *selon la ligne du 4 juin 1967 »*, selon un commentaire de la radio officielle. *« Un refus israélien sur cette question empêcherait la réalisation de progrès des autres groupes de travail et une troisième série de négociations serait alors inutile »*, ajoutait la radio. Alors qu'Israël souhaite revenir à un tracé établi en 1923, qui lui est plus favorable. Ce report constitue un revers pour les Américains, qui ne sont pas parvenus à convaincre leurs interlocuteurs d'aborder de concert tous les sujets en suspens (les frontières, l'eau, les futures relations entre les deux pays) et de ne pas se crisper sur cette divergence connue de longue date. Des experts israéliens et syriens, au nombre de deux pour chaque partie, sont attendus à Washington à la fin de la semaine ou au début de la semaine prochaine. Il conviendra ensuite de définir sous quelle forme pourraient reprendre les négociations, et à quelle date. Le volet israélo-syrien du processus de paix n'est cependant pas le seul en panne. L'application du dernier accord intérimaire entre l'Etat juif et les Palestiniens prend également du retard.

Lundi, en fin de journée, le premier ministre israélien, Ehoud Barak, a rencontré longuement le chef de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, pour lui proposer, selon la radio publique israélienne, un report de deux mois de la date butoir du 13 février, prévue pour la conclusion d'un accord-cadre sur le statut final de la Cisjordanie et de la bande de Gaza.

Le premier ministre aurait fait cette proposition en raison des profondes divergences entre les deux camps sur des dossiers aussi importants que l'avenir de Jérusalem, le sort des réfugiés palestiniens et le tracé des frontières d'un éventuel Etat palestinien. M. Barak avait déjà décidé, dimanche, de repousser un nouveau retrait militaire israélien de 6,1 % du territoire de la Cisjordanie, qui était censé intervenir jeudi, suscitant la colère des Palestiniens. *– (AFP. Reuters.)*

Seize blessés dans un attentat près de Haïfa

Une bombe dissimulée dans une poubelle a explosé, lundi 17 janvier, à Hadera, une ville côtière du centre d'Israël, au sud de Haïfa, blessant seize personnes. L'explosion s'est produite en fin de matinée près du principal marché de la ville. Aucune victime n'a été grièvement touchée. L'attentat a été revendiqué, dans un communiqué reçu à Beyrouth, par un groupe baptisé « Forces Omar al Mokhtar de Palestine occupée ». Une autre revendication, émise au nom des « Martyrs d'Abdel-Khader Husseini », a été adressée à Jérusalem. Aucun des deux messages n'a pu être authentifié. Le premier ministre israélien Ehoud Barak a condamné l'attentat et assuré qu'*« aucune forme de terrorisme ne nous fera perdre courage »*. Nabil Chaath, ministre de la planification de l'Autorité palestinienne, a également dénoncé *« toutes formes de violence »*. – *(AFP. Reuters.)*

Retour au Koweït de l'ex-chef du gouvernement fantoche imposé par l'Irak

EST-IL REVENU plaider son innocence ou l'exil lui était-il devenu de toute manière plus insupportable que l'idée de voir appliquée la condamnation à mort par laquelle s'était soldé son procès par contumace dans son propre pays ? Alaa Hussein Ali, chef de l'éphémère *« gouvernement* (fantoche) *provisoire du Koweït libre »*, mis sur pied par Bagdad après l'invasion du Koweït en août 1990, vient de revenir de son plein gré au Koweït. La demande de révision du procès de celui qui fut, comme l'affirme son avocat, victime de la coercition musclée du régime irakien, a d'ores et déjà été acceptée. La première audience a été fixée au 20 février, a annoncé son avocat, Khaled Abdel Jalil.

Sans crier gare, et n'ayant mis au parfum que les seuls membres de sa famille, Alaa Hussein Ali s'est présenté vendredi 14 janvier à la police de l'air et des frontières de l'aéroport de l'émirat, muni d'un passeport norvégien – il s'était réfugié à Oslo en 1996, après avoir fui l'Irak – et d'un extrait de naissance koweïtien, accompagné de ses quatre enfants. Une fois passé l'effet de surprise, il a été conduit en prison et ses enfants confiés à sa mère.

Etrange destin d'un officier qui était un illustre inconnu lorsque le régime de Saddam Hussein porta sur lui son dévolu, en août 1990 : *« un certain colonel Alaa Hussein Ali »* écrivait alors *Le Monde*, à l'instar de la quasi totalité de la presse. Simple lieutenant, lorsqu'il fut fait prisonnier par les forces irakiennes dès le 2 août, il a été hissé par Bagdad au rang de colonel, en même temps que lui fut confiée la mission de présider un gouvernement de neuf membres, au sein duquel le « premier ministre » cumulait les fonctions de « ministre de la défense » et de « commandant en chef des forces armées ». Me Abdel Jalil affirme que son client est en possession de *« détails et de nombre d'informations »* qui prouvent qu'il a été *« contraint et forcé par le régime irakien à faire ce qu'il a fait »*. Il est également disposé à coopérer pleinement avec la justice et les autorités de son pays, voire, à *« révéler nombre de cartes »* une fois que la justice se sera prononcée.

VERSIONS CONTRADICTOIRES

En attendant, des versions contradictoires ont circulé sur les circonstances de la « collaboration » de M. Hussein Ali avec les autorités irakiennes. Selon la première version, il n'a été ni contraint ni forcé. Revenus au Koweït en mars 1991, après avoir été remis en liberté par l'Irak, ses neuf collègues du gouvernement fantoche l'auraient accablé, affirmant qu'il les aurait encouragés à collaborer avec l'Irak, dans la mesure où le Koweït n'existait plus. Ce qu'ils auraient refusé. Ils ont en tout cas été réintégrés dans l'armée koweitienne, alors que M. Hussein Ali était condamné à mort par contumace. Toujours d'après cette version des faits, l'intéressé aurait mis à profit ses relations en Irak pour s'adonner à un commerce lucratif de produits divers et variés, avant d'entrer en conflit avec les autorités irakiennes. Il aurait alors fui l'Irak vers la Turquie, en 1996, en passant par le Kurdistan, puis s'est réfugié en Norvège.

D'après une autre version des faits, ce serait faute de trouver un ou des « collabos » consentants à l'intérieur de l'émirat que les autorités irakiennes se seraient repliées, menaçantes, sur certains officiers koweitiens, faits prisonniers dès l'invasion de leur pays le 2 août 1990. C'est ainsi que M. Hussein Ali aurait été projeté, bien malgré lui, sur le devant de la scène, pour replonger dans l'anonymat après la libération du Koweït par une force multinationale, en février 1991. Resté à Bagdad, Il aurait refusé de se compromettre politiquement et commercialement avec le régime de Bagdad, et aurait vécu dans un isolement quasi total avec les membres de sa famille. Ce serait ce profil bas qui lui aurait valu, en 1996, d'obtenir sans difficulté du président Saddam Hussein l'autorisation de quitter l'Irak pour la Norvège.

Mouna Naïm

La réincarnation des lamas obsède les « tibétologues » pékinois

PÉKIN
de notre correspondant

L'ambition du régime pékinois de contrôler le bouddhisme tibétain est en train de prendre un tour loufoque. Bien que se réclamant toujours d'un *« socialisme scientifique »* pourfendeur de *« superstitions »*, les officiels chargés des questions religieuses se passionnent avec un zèle grandissant pour le statut des divinités, les mystères du karma et la réincarnation des lamas. On ignore dans quels monastères ces apparatchiks sont allés puiser pareils trésors de sagesse, mais leur intérêt pour les âmes vagabondes ne connaît plus de limites. *« Le rôle du gouvernement est de superviser le travail de recherche afin de vérifier qu'un lama décédé a les qualités requises pour être réincarné »*, vient ainsi de déclarer à l'AFP un fonctionnaire du bureau des affaires religieuses du gouvernement...

Bigre ! La délicate procédure de réincarnation tranchée à la faucille par des commissaires politiques ! Jusqu'à présent, le régime chinois avait scrupuleusement veillé à superviser le choix des enfants censés abriter l'âme de l'être divin disparu. L'affaire pouvait faire l'objet d'un accord avec le dalaï-lama, comme lors de la sélection en 1992 du dix-septième karmapa, troisième plus haut dignitaire du bouddhisme tibétain. Ou, au contraire, le conflit éclatait. Ce qui fut le cas en 1995, à l'occasion de l'identification du onzième panchen-lama, deuxième dignitaire dans la hiérarchie du bouddhisme tibétain : deux garçonnets furent concurremment choisis par le dalaï-lama et par Pékin.

Le panchen-lama « officiel » fut découvert en présence de hiérarques du parti, lors d'un rituel de tirage au sort à partir d'un urne d'or placée face à la statue de Shakyamuni (bouddha) du temple de Johkand, la « cathédrale » de Lhassa, capitale du Tibet.

Cette science des cycles de renaissance et de la « roue des âges » revient aux fonctionnaires du « bureau de la réincarnation » de Lhassa. Dans leur infinie clairvoyance, ces derniers viennent d'introniser un nouveau « bouddha vivant », un enfant supposé être la réincarnation du sixième rimpotché (lama réincarné) du temple de Reting, qui avait joué un rôle important dans l'administration du Tibet avant l'intronisation, en 1940, de l'actuel dalaï-lama. Pékin prépare l'avenir. Après le camouflet infligé par la fuite en Inde du dix-septième karmapa (*Le Monde* du 8 janvier), le pouvoir chinois entend plus que jamais verrouiller la succession du chef spirituel et politique des Tibétains.

COMPLOT OCCIDENTAL

C'est que la réincarnation de ce dernier est étudiée de très près par les « experts » chinois. Déjà, on craint un complot occidental. *« Dans la mesure où le quatorzième dalaï-lama a vécu hors du Tibet depuis quarante ans, il y a lieu de redouter qu'un petit Occidental aux yeux bleus et aux cheveux blonds sera choisi comme sa réincarnation »*, déclarait récemment Tao Changshong, directeur adjoint du Centre de recherche sur le Tibet contemporain de Lhassa. *« Il ne peut en être question,* ajoutait-il. *L'enfant choisi doit être patriote . »* Telle est donc la vertu sacralisée par les oracles du régime : le patriotisme pro-chinois de l'élu. En cas de difficultés, on pourra toujours arguer qu'à la mort de l'actuel dalaï-lama, le défunt ayant failli dans son amour de la patrie, il n'avait *« pas les qualités requises pour être réincarné »*. La finesse des tibétologues de Pékin est insondable.

Frédéric Bobin

Crise de la CDU en Allemagne : un député renonce à son mandat

BERLIN. Le scandale du financement occulte de l'Union chrétienne-démocrate (CDU) prend une nouvelle ampleur : Manfred Kanther, ancien président de la CDU de Hesse et ancien ministre de l'intérieur d'Helmut Kohl, a renoncé à son mandat de député, lundi 17 janvier. Il est le premier haut dirigeant chrétien-démocrate à démissionner après avoir été mis en cause dans l'affaire des caisses noires. M. Kanther a pris sa décision après avoir reconnu, vendredi, que la CDU de Hesse avait faussement présenté comme provenant d'héritages de sympathisants décédés des millions de marks déposés sur un compte à l'étranger. Il avait précisé que ce compte clandestin est encore aujourd'hui approvisionné à hauteur de 17 millions de marks (6,84 millions d'euros) et que, par le passé, la CDU de Hesse a fait transférer en Allemagne 13 millions de marks provenant de ce compte (*Le Monde* du 18 janvier).
Cette affaire a entraîné l'ouverture d'une information judiciaire pour malversations et escroquerie par le parquet de Wiesbaden. – *(AFP, Reuters.)*

Moscou décide de renforcer sa coopération militaire avec l'Iran

MOSCOU. La Russie vient de faire savoir qu'elle allait renforcer sa coopération militaire avec l'Iran, malgré ses engagements devant Washington de cesser toute vente d'armements conventionnels à ce pays. A l'issue d'une rencontre à Moscou avec le secrétaire du Conseil de sécurité nationale de l'Iran Hassan Rouhani, en visite en Russie, le ministre russe de la défense, Igor Sergueïev, a déclaré, vendredi 14 janvier, que la Russie préserverait *« la dynamique de ses relations avec l'Iran, y compris dans le domaine militaire et technique »*.
Le président russe démissionaire Boris Eltsine avait pourtant promis, en octobre 1994, lors d'une visite à Washington, que Moscou honorerait ses contrats d'armement déjà conclus avec Téhéran, accusé par les Etats-Unis de vouloir se doter de l'arme nucléaire, mais n'en signerait plus de nouveaux. – *(AFP.)*

DÉPÊCHES

■ **TCHÉTCHÉNIE : les forces russes ont brisé,** mardi 18 janvier, à l'aube les lignes de défense des rebelles tchétchènes, atteignant le centre de la capitale Grozny, selon l'agence Itar-Tass. Un précédent assaut contre Grozny, où environ 40 000 civils sont toujours terrés, avait tourné court au tout début de l'année, en raison de la résistance farouche opposée par les rebelles tchétchènes. L'information n'a pu être confirmée de source indépendante.- *(Reuters.)*

■ **UKRAINE : Kiev a livré, lundi 17 janvier, un nouveau bombardier** stratégique TU-160 à la Russie pour rembourser une partie sa dette gazière, a indiqué le ministère ukrainien de la défense. Moscou recevra au total onze bombardiers (huit de type TU-160, trois TU-95), et plus de 500 missiles sol-air, pour un montant de 285 millions de dollars (environ autant d'euros). Kiev avait déjà transféré quatre bombardiers stratégiques à la fin 1999. L'Ukraine, qui ne produit que 22 % de sa consommation de gaz, dépend largement de l'approvisionnement russe. Sa dette gazière vis-à-vis de Moscou dépasse 2 milliards de dollars. – *(AFP.)*

■ **KOSOVO : un soldat américain a été inculpé,** dimanche 16 janvier, du meurtre d'une adolescente kosovare de douze ans, a annoncé le commandement du contingent américain de la force internationale de paix au Kosovo (KFOR). Le militaire, un sergent âgé de trente-cinq ans, est aussi accusé d'actes sexuels indécents avec un enfant. Le soldat, entré dans l'armée américaine il y a plus de douze ans, a été arrêté dès jeudi soir, après la découverte du corps de l'adolescente par des militaires de la KFOR près de Vitina, dans le sud-est du Kosovo. – *(Reuters.)*

■ **ALLEMAGNE : le tribunal de Berlin a condamné un ancien bras droit du terroriste Carlos**, Johannes Weinrich, cinquante-deux ans, à la réclusion à perpétuité pour meurtre et tentative de meurtre. Il était accusé d'être l'auteur d'un attentat commis le 25 août 1983 contre la Maison de France à Berlin-Ouest, qui avait fait un mort et vingt-trois blessés.

■ **PAKISTAN : huit personnes ont été tuées et vingt-deux blessées,** lundi 17 janvier, par l'explosion d'une bombe dans le centre de Karachi, la grande ville portuaire et métropole économique du pays. L'engin, déposé devant le pressoir d'un vendeur de canne à sucre, a explosé dans la soirée en plein centre-ville. – *(AFP.)*

■ **JAPON : la secte nippone Aoum Shinrikyo** change de nom. Considérée comme responsable d'un attentat meurtrier dans le métro de Tokyo en 1995, elle a annoncé, mardi 18 janvier, qu'elle changeait de nom et n'était plus représentée par son gourou fondateur, actuellement emprisonné. Le mouvement a indiqué s'appeler désormais « Arefu », un nom qu'il avait donné à la société fondée en septembre 1994 pour réunir ses activités immobilières et financières. Aoum est surveillée depuis l'attentat au gaz sarin qui fit douze morts dans le métro de Tokyo le 20 mars 1995, une attaque qu'elle a finalement reconnue fin 999. – *(AFP.)*

■ **SAHARA OCCIDENTAL : l'ONU a terminé, lundi 17 janvier, l'identification** des derniers électeurs pour le référendum d'autodétermination au Sahara occidental (reporté en 2002 au plus tôt) et à aussitôt ouvert quatorze centres d'appel (dont huit au Maroc), indique un communiqué de la Minurso, la mission des Nations unies, publié lundi 17 janvier. Au total, 84 251 électeurs ont été recensés, auxquels vont venir s'ajouter les 2 130 votants supplémentaires retenus parmi trois tribus considérées comme sahraouies par le Maroc, mais contestées par le Front Polisario, le mouvement indépendantiste. Ces trois tribus comptent 49 000 personnes environ. Près de 79 000 personnes ont déjà formé des recours sur les 190 000 identifiées par l'ONU depuis 1994, et il est fort probable que les quelque 49 000 membres des trois tribus rejetés par l'ONU feront de même.- *(AFP.)*

■ **YÉMEN : un couple de touristes français ainsi que leur guide et leur chauffeur yéménites** ont été enlevés, lundi 17 janvier, dans le nord du Yémen, à 50 kilomètres au nord de Sanaa. *« L'affaire est aux mains des autorités* (yéménites) *et nous espérons une issue rapide sans trop de pression »* sur les ravisseurs, a expliqué un diplomate. Selon lui, la région de Jawf est *« très déconseillée »* pour les étrangers en raison des nombreux rapts qui y ont eu lieu par le passé. – *(AFP.)*

Le président indonésien lance un avertissement à l'armée

JAKARTA. Le président indonésien Abdurrahman Wahid a lancé, lundi 17 janvier, un sévère avertissement à l'armée contre toute velléité de complot. Il a souligné au cours d'une conférence de presse qu'il ne pensait pas qu'un tel complot puisse être monté, mais que le gouvernement *« prendrait des mesures draconiennes contre toute tentative, au cas où il y en aurait une »*. Vendredi, les Etats-Unis avaient mis en garde les généraux indonésiens contre toute tentation de coup d'Etat pour renverser le président récemment élu, à la suite de rumeurs de presse en ce sens. La semaine passée, le chef de l'Etat indonésien avait remplacé le porte-parole de l'armée, le général Sudrajat, qui avait auparavant affirmé que le président n'était pas le commandant suprême des forces armées. – *(AFP.)*

Le retour au Chili d'Augusto Pinochet paraît inéluctable

Madrid a renoncé à tout recours, les ONG divergent sur la stratégie à suivre

Alors que le délai fixé par Londres pour le dépôt des recours contre la libération de Pinochet devait expirer mardi 18 janvier après-midi, le ministère britannique de l'intérieur a mis en place un calendrier serré favorisant un retour rapide du vieux dictateur dans son pays. Prises par le temps, les ONG sont divisées sur l'action à entreprendre. Le rapatriement est organisé par les forces armées chiliennes.

LONDRES
de notre correspondant

L'affaire Pinochet est entrée dans la dernière ligne droite : c'est ce mardi 18 janvier à 17 heures (heure de Londres) que devait expirer le délai fixé, il y a une semaine, par le ministre britannique de l'intérieur, Jack Straw, pour le dépôt des recours concernant la libération de l'ancien dictateur chilien. L'affaire, à première vue, paraît entendue, étant donné la volonté affirmée de Londres de laisser le général, âgé de quatre-vingt-quatre ans, regagner le Chili pour des raisons sanitaires.

Tout en transmettant à Jack Straw la demande du juge Baltasar Garzon réclamant un nouvel examen médical, l'Espagne a indiqué lundi renoncer à tout recours. Le refus de la Cour européenne des droits de l'homme de se saisir de la demande des victimes espagnoles conforte également la position de Jack Straw. Pour sa part, le parquet britannique ne paraît guère enclin à reprendre les poursuites contre le sénateur à vie pour qu'il soit jugé à Londres, conformément à la législation britannique de 1988 sur la torture. Quant aux quatre organisations humanitaires concernées, dont Amnesty International, elles semblent éprouver des difficultés à décider de la stratégie à suivre.

Il est clair que le calendrier serré établi par le ministère de l'intérieur favorise le scénario d'une libération rapide d'Augusto Pinochet. Une fois connue la décision de Jack Straw, les opposants disposeront de quelques heures seulement pour saisir la Haute Cour – qui siège en permanence – afin d'obtenir un réexamen juridique *(judicial review)* destiné à empêcher le départ de l'ancien chef d'Etat. Sur quelle base ? La non-publication du dossier médical d'Augusto Pinochet est le seul atout dont disposent les organisations non gouvernementales (ONG). Ce week-end, le ministre a laissé entendre qu'il avait plaidé auprès des avocats du prisonnier pour qu'ils l'autorisent à mettre à la disposition des Etats demandeurs et des ONG le document réalisé par les quatre experts médicaux. Si la Haute Cour devait juger cette requête recevable, trois magistrats devraient alors statuer sur son bien-fondé. En cas de rejet, la seule solution pour les opposants serait de saisir la chambre des Lords, juridiction d'appel, mais sans grand espoir de succès.

D'après la presse britannique, le général Pinochet devrait être rapatrié à bord d'un Boeing 707 de l'armée de l'air chilienne. L'opération, organisée par le chef des services de renseignement militaires, le général Juan Carlos Salgado, devrait être dirigée par le chef de l'armée de l'air en personne, le général Patricio Rios Ponce. L'avion-hôpital chilien attendra à l'aéroport militaire de Brize Norton, près d'Oxford. Pour se ravitailler en carburant, l'appareil devrait faire escale aux Bermudes, colonie britannique mais disposant d'un système judiciaire indépendant, plutôt qu'aux Etats-Unis ou au Brésil. Les supporters du général craignent une interception éventuelle de l'appareil lors d'une escale, à la suite d'une demande du juge espagnol ou des ONG.

Marc Roche

Dernières démarches françaises

Dès l'annonce du probable renvoi d'Augusto Pinochet au Chili, Me William Bourdon, l'avocat des familles de Français assassinés ou disparus au Chili pendant la dictature, à l'origine de la demande d'extradition de Pinochet adressée par la France aux Britanniques, s'est tourné vers le ministre de la justice, Elisabeth Guigou, pour lui demander d'engager deux démarches auprès de son homologue à Londres. Il réclame que l'ancien dictateur puisse, avant de quitter Londres, être interrogé par le juge d'instruction Le Loire, auquel a été confié une information sur les cas de disparus. Et il estime que la France doit réclamer une contre-expertise médicale par un collège de spécialistes et la publication des résultats. Seul ce contre-examen permettra aux victimes d'apprécier l'état de santé réel de Pinochet, estime Me Bourdon, et de *« comprendre sinon d'accepter »* la décision de le renvoyer au Chili.

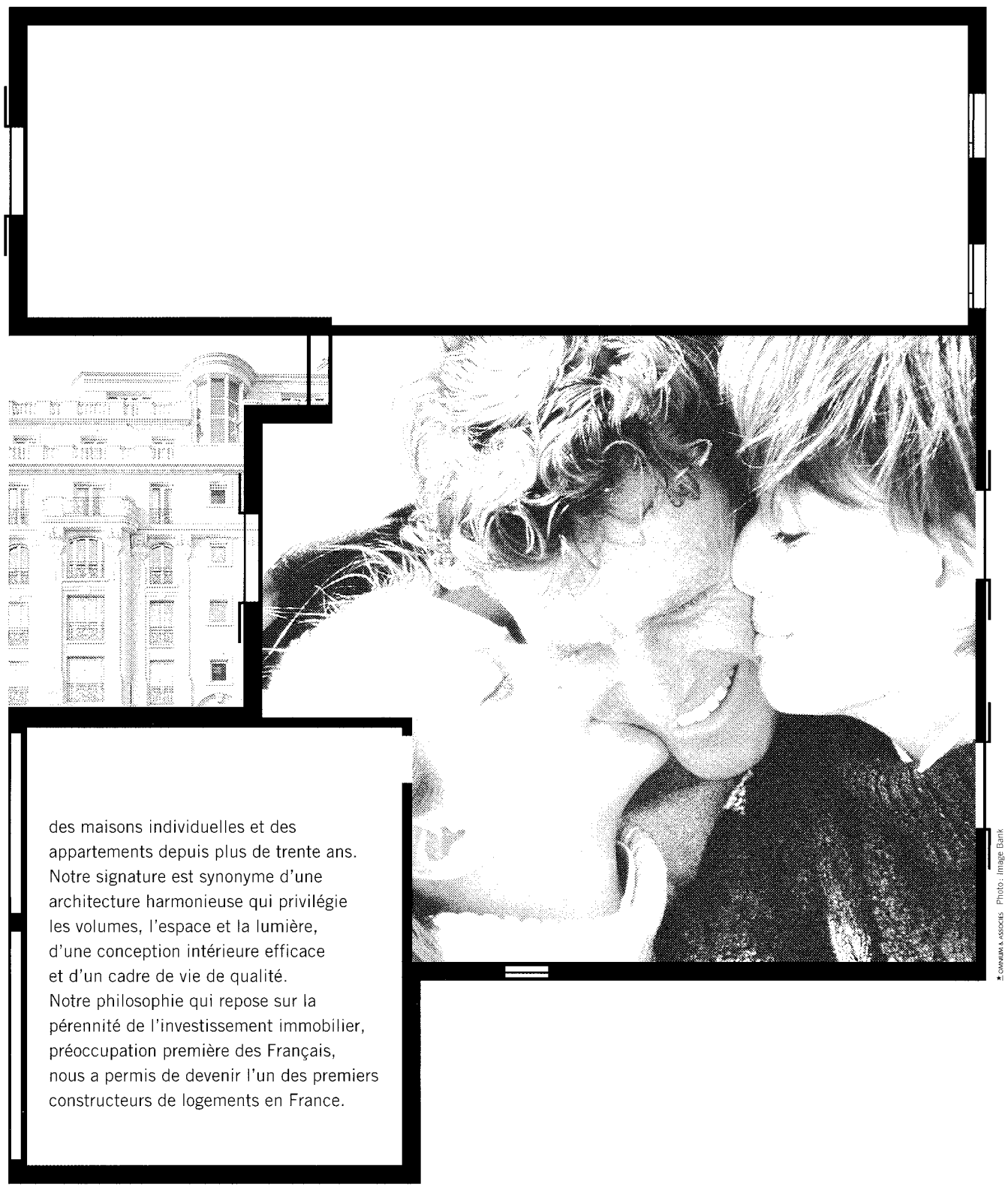

*Sources : "Le Moniteur" / Ipsos Opinion, novembre 1999

KAUFMAN & BROAD

Pour tout savoir sur les réalisations en cours, appelez le Numéro vert :

102 programmes en cours de réalisation pour habiter ou investir.
Paris/Ile-de-France, Lyon, Marseille, Strasbourg, Rouen.

www.KetB.com

MARÉE NOIRE Plusieurs membres du gouvernement ont appelé de leurs vœux, lundi 17 janvier, un renforcement de la législation sur les transports maritimes, un peu plus d'un mois après le naufrage de l'*Erika* et la marée noire qu'il a provoquée. ● JEAN-PIERRE CHEVÈNEMENT, comme Dominique Voynet et Jean-Claude Gayssot, ont fait de ce dossier une *« priorité »* de la présidence française de l'Union européenne, au second semestre 2000. ● LA COMMISSAIRE européenne aux transports, Mme de Palacio, devait intervenir dans le même sens, mardi, devant le Parlement de Strasbourg. ● LA LÉGISLATION AMÉRICAINE et le dispositif des *coast guards* inspire les réflexions du ministre de l'intérieur et de plusieurs députés bretons et vendéens. ● LES ANALYSES du laboratoire du Muséum d'histoire naturelle démontrent que le fioul de l'*Erika* est faiblement biodégradable.

Le gouvernement fait du contrôle des pétroliers une « priorité »

Mme Voynet, M. Chevènement et M. Gayssot plaident pour le renforcement de la sécurité dans les transports maritimes. L'Assemblée nationale doit décider, mercredi 19 janvier, de la constitution d'une commission parlementaire sur le naufrage de l'« Erika »

UN MOIS après le naufrage de l'*Erika,* la reprise des travaux parlementaires, mardi 18 janvier, offre l'occasion aux responsables politiques de se saisir de la question de la réglementation du transport maritime et du renforcement des contrôles sur les navires de complaisance. Depuis que Laurent Fabius, le 24 décembre, a lancé l'idée de créer une commission d'enquête sur la sécurité des transports maritimes et les pavillons de complaisance, plusieurs autres initiatives, à droite comme à gauche, et allant dans le même sens que la proposition du président de l'Assemblée nationale, ont été prises. Mercredi, la commission de la production et des échanges doit examiner des propositions du RPR, du PS, des Verts et de DL visant à créer une commission d'enquête parlementaire. Une résolution en ce sens devrait être débattue dans l'hémicycle, jeudi matin.

Au-delà de l'examen des conditions du naufrage de l'*Erika,* le problème de fond reste entier. Deux jours après les déclarations de Jacques Chirac en Corrèze exhortant la France *« à être très présente sur ces dossiers de la sécurité maritime et de l'environnemenl marin dans les mois à venir et notamment à l'occasion de la présidence de l'Union européenne en juin »*, trois membres du gouvernement sont revenus à la charge, lundi. Jean-Pierre Chevènement a plaidé pour un renforcement des règles européennes. *« Ce sera une priorité de la France pendant le deuxième semestre 2000 »* a indiqué le ministre de l'intérieur, précisant qu'il faudrait *« s'inspirer de la législation américaine »*, qui implique, en cas d'accident de *tanker,* le propriétaire de la cargaison, et *« avoir la volonté politique »* de ne pas céder *« à un certain nombre de lobbies, aux armateurs et aux groupes pétroliers »*.

Au même moment, Dominique Voynet, au cours de la présentation de ses vœux, a lancé : *« Lors de la présidence française, sachez que je ferai monter, en complément des mesures suggérées par Jean-Claude Gayssot, le sujet de la responsabilité environnementale des entreprises qui font transporter des matières à haut risque »*. Dans l'esprit de la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, ces matières sont non seulement les hydrocarbures mais aussi les produits chimiques (pour lesquels la réglementation internationale en cas d'accident maritime est beaucoup moins élaborée que pour le pétrole) et les résidus nucléaires.

« LIBÉRALISME SANS FOI NI LOI »

Mais c'est M. Gayssot, ministre de l'équipement et des transports, qui est allé le plus loin. Visant non seulement TotalFina mais aussi les autres groupes qui opèrent en France comme les raffineurs, transporteurs ou *traders*, il a déclaré : *« Je demande aux pétroliers de s'engager immédiatement à ne plus affréter de vieux navires de plus de quinze ans ou au maximum de vingt ans »* alors que l'âge limite fixé dans les conventions internationales est en principe de vingt-cinq ans.

« Je leur demande aussi de ne plus affréter à partir d'aujourd'hui des navires dont on ne connaît pas clairement les propriétaires présents et passés et les conditions de contrôle de sécurité », come c'était le cas de l'*Erika.* Enfin, le ministre, définissant la complaisance comme la *« forme maritime du* dumping *économique et social qui trouve sa source dans un libéralisme sans foi ni loi au détriment de la sécurité des hommes et de leur environnement »*, a adressé cette dernière requête : *« Je demande enfin aux pétroliers de ne plus affréter de navires battant pavillon de complaisance et de privilégier les pavillons français ou européens »*.

Parallèlement à ces exhortations ministérielles, les députés Verts doivent rendre publique, mardi, une proposition de loi sur la sécurité maritime. L'article premier de ce texte précise que le gouvernement *« prendra des initiatives internationales, notamment au niveau des pays de la Communauté européenne, pour qu'à compter du 1er janvier 2002 au plus tard, l'accès des navires ne présentant pas de garanties de sécurité reconnues soient interdits dans les ports de ces pays »*.

Les Verts proposent de porter la limite des eaux territoriales françaises à 200 miles nautiques (372 kilomètres), afin de mieux contrôler les navires qui y entrent. Ainsi, *« aucun navire sous-normes ne pourrait plus entrer dans aucun grand port européen »*, explique l'exposé de motifs. Tant pour des raisons sociales que de sécurité, les navires dont l'équipage ne serait pas couvert par un contrat de travail répondant aux normes des conventions du Bureau international du travail (BIT), ne pourraient plus traverser les eaux territoriales. Les Verts demandent, en outre, la création d'une agence indépendante chargée de l'expertise en matière de risques, *« qui ne pourra recevoir de financement* (...) *d'entreprises ayant des liens d'intérêt direct avec le transport maritime et l'exploitation pétrolière »*. Enfin, le texte propose de durcir les sanctions à l'égard des donneurs d'ordre, selon le principe du pollueur-payeur et de renforcer les inspections de navires faisant escale dans les ports français. Selon Noël Mamère, le gouvernement *« ne semblerait pas opposé à ce que cette proposition de loi soit présentée au mois d'avril, lors de la "fenêtre de tir" parlementaire des Verts en avril »*.

Si la détermination semble générale de renforcer la législation, la question reste posée de savoir de quelle marge de manœuvre dispose Paris. La France n'a besoin de l'aval d'aucun de ses partenaires européens pour doubler, par exemple, le nombre des contrôleurs dans les centres de sécurité (ils ne sont que deux à Dunkerque...). De même, M. Gayssot et Christian Sautter ont entière liberté pour rendre le pavillon français plus concurrentiel, par des mesures fiscales, budgétaires ou sociales appropriées. Mais c'est dans le cadre de l'Union européenne ou, mieux, de l'Organisation maritime internationale (OMI) que peuvent et doivent s'élaborer des conventions que chaque pays membre s'engage ensuite à faire respecter.

François Grosrichard et Béatrice Gurrey

Robin des Bois dénonce « la complaisance à la française »

L'organisation écologiste Robin des Bois a dénoncé, dimanche 16 janvier, la *« complaisance à la française »* en relevant que le *Bouguenais,* un bateau immatriculé aux îles Kerguelen (situées dans l'Antarctique et placées sous souveraineté française), avait un commandement français et des matelots philippins. L'organisation écologiste rappelle que l'armateur du *Bouguenais,* la Compagnie morbiahannaise de navigation, et l'affréteur, la Compagnie transnucléaire, peuvent ainsi réduire de 40 % les coûts salariaux et sociaux de l'équipage.

Jean-Pierre Chevènement veut « mettre la méthode au service de l'émotion »

LORIENT
de notre correspondante régionale

Optimiste, Jean-Pierre Chevènement. Devant les élus du littoral atlantique, lundi 17 janvier à Lorient (Morbihan), le ministre de l'intérieur, venu exposer son « plan de nettoyage systématique » des rivages souillés par le pétrole de l'*Erika,* a affirmé que l'essentiel du ramassage devrait être terminé d'ici deux à six semaines, *« avant le printemps »* donc. Après avoir visité une plage gluante de mazout à Belle-Ile – et au risque de sembler minimiser la catastrophe aux yeux des Bretons –, M. Chevènement maintient le cap : *« Il n'y a aucune raison,* a insisté le ministre, *pour que les professionnels de l'hôtellerie, de la pêche et de la conchyliculture n'aient pas une saison touristique tout à fait normale. »* Au demeurant, a-t-il affirmé, *« 10 000 tonnes de pétrole dispersées sur 600 kilomètres de côtes est un phénomène que l'Etat peut surmonter. »* Dans ce dossier, ce qu'il faut, c'est *« mettre la méthode au service de l'émotion »,* a conclu M. Chevènement en martelant le mot du jour : *« De la méthode, encore de la méthode, toujours de la méthode. »*

Des moyens aussi. M. Chevènement a promis que 790 militaires viendraient en renfort des 1 800 hommes déjà au travail, ce qui portera l'effectif à 3 000 personnes en moyenne, en comptant les gendarmes mobilisés. Il a rappelé que le gouvernement s'est engagé, le 12 janvier, à débloquer une enveloppe de 80 millions de francs (12,19 millions d'euros) en complément d'une première dotation de 40 millions. *« Ce plan n'est pas pour solde de tout compte »,* a-t-il affirmé.

Dans l'auditoire de quelque 200 maires, parlementaires et représentants des professionnels de la mer, la confiance affichée par le ministre de l'intérieur a laissé certains sceptiques. *« Il ne faudrait pas que la modération de ton des élus laisse penser que nous nous accommodons des marées noires »,* a lancé l'ancien ministre de la mer, Louis Le Pensec (PS).

Martine Valo

L'exemple américain séduit les responsables français

***« JE PENSE** que la législation américaine est efficace. Alors, on peut s'en inspirer au niveau européen. »* Jean-Pierre Chevènement, ministre de l'intérieur, lorgnait d'un air envieux, lundi 17 janvier, à Lorient (Morbihan), de l'autre côté de l'Atlantique. Avant lui, Alain Madelin, président de DL, et beaucoup d'autres hommes politiques de tous bords avaient déjà adopté la même référence.

En mars 1989, l'*Exxon-Valdez* s'échouait sur un récif de l'Alaska et déversait 38 000 tonnes de pétrole. La plus grande marée noire de l'histoire des Etats-Unis créa une immense émotion. En 1990, le Congrès votait l'*Oil Pollution Act,* qui concerne les *tankers* naviguant dans les eaux territoriales. Cette loi prévoit la responsabilité illimitée de l'armateur, mais aussi celle, solidaire, de l'affréteur quant aux conséquences financières des dommages qu'ils causeraient. Elle stipule aussi que les autorités peuvent refuser l'accès des eaux territoriales aux bateaux dont l'équipage ne peut justifier d'un niveau de formation au moins équivalent à celui des équipages américains. Elle rend encore obligatoire une double coque pour les navires de plus de 5 000 tonnes construits depuis 1990. A partir de 2010, tous les navires accostant dans les ports américains devront avoir cette même double coque, dont l'opportunité ne fait pourtant pas l'unanimité chez les spécialistes de la sécurité. Certains lobbies avaient fait valoir que ce corset juridique allait renchérir le coût du pétrole américain et nuire aux pétroliers locaux. D'autres estimaient que ces mesures draconiennes détourneraient des eaux américaines le trafic maritime et pénaliseraient les armateurs du pays. Toutefois, l'émotion de la marée noire de l'*Exxon-Valdez* avait prévalu, la loi avait été votée, et aucune des conséquences économiques avancées par ses détracteurs ne s'est vérifiée.

Le regard toujours porté au-delà de l'océan, M. Chevènement a envisagé, lundi à Lorient, la création d'une *« police des mers »*, qui copierait les *« garde-côtes américains »*. Le même jour, trois députés UDF, Edouard Landrain, Pierre Hériaud (Loire-Atlantique) et Dominique Caillaud (Vendée), annonçaient le dépôt d'une proposition de loi en ce sens. Fondé en 1790, le corps des *coast guards* est aujourd'hui rattaché au département des transports. Ses moyens sont énormes : 38 000 hommes d'active, 35 000 auxiliaires, 1 400 bateaux, 211 avions... L'importance des moyens à mettre en œuvre ne rend l'entreprise viable qu'au niveau européen.

« La marine nationale peut déjà exercer un certain nombre de contrôles, mais seulement dans la limite d'une législation internationale qui, aujourd'hui, est très défaillante », estime le ministère de l'intérieur. La « Royale », justement, voit d'un œil chagrin la création d'un corps de garde-côtes qui empiéterait sur ses prérogatives. La logique voudrait en effet que ce nouveau service soit indépendant (aux Etats-Unis, en plus de la sécurité, les *coast guards* sont impliqués dans la lutte antidrogue et contre l'immigration illégale). Sur cette question, le débat est bien franco-français.

Benoît Hopquin

Les 3 écoles de commerce
BAC + 5
CONCOURS
EN TERMINALE
ACCÈS
ESSCA - Angers/Paris
IÉSEG - Lille
ESDES - Lyon
www.concours-acces.com
BP 651, 49006 Angers Cedex 01

La Commission de Bruxelles veut durcir la législation

BRUXELLES (Union européenne)
de notre correspondant

Sans attendre la présidence française de l'Union, au second semestre, la Commission européenne entend réouvrir le dossier de la législation sur le transport maritime. Loyola de Palacio, la commissaire chargée des transports et de l'énergie, devait intervenir, mardi 18 janvier devant le Parlement de Strasbourg, pour souligner sa volonté d'agir vite et de manière déterminée afin d'éviter que des drames comme celui de l'*Erika* se reproduisent. *« Nous devons renforcer la responsabilité des affréteurs, des sociétés de classification, ainsi que la lutte contre les pavillons de complaisance, notamment par des contrôles plus stricts et systématiques dans les ports européens »,* estime-t-elle.

Elle a l'intention de soumettre une « communication » – peut-être accompagnée d'un premier projet de directive – dès la réunion des ministres des transports des Quinze, qui se tiendra le 28 mars à Bruxelles. L'idée de la Commission est de rapprocher la législation communautaire de celle, plus stricte, en vigueur aux Etats-Unis *(lire ci-contre).*

On admet, à Bruxelles, que les règles en matière de sécurité des navires sont élaborées au niveau de l'Organisation maritime internationale (OMI). Mais les procédures de l'OMI sont longues et Mme de Palacio juge nécessaire d'agir rapidement, en s'appuyant sur l'émotion de l'opinion publique pour bousculer ceux qui, au nom de la compétitivité, pourraient être tentés de freiner un renforcement de la législation.

Au reste, l'Europe a déjà pris certaines dispositions pour permettre que soient appliquées sans trop de laxisme les règles de l'OMI. Les Etats qui, en principe, doivent veiller au respect de ces règles par les navires battant leur pavillon, délèguent souvent une partie des tâches de contrôle à des organismes privés, les sociétés de classification. Celles-ci inspectent notamment la structure de la coque et la machinerie des navires. Mais de nombreuses administrations nationales n'assument que vaguement leurs responsabilités, si bien qu'il existe une flotte importante de navires « sous-normes ».

CONTRÔLE TECHNIQUE ANNUEL

Pour éviter la délivrance de certificats de complaisance, l'Union a adopté en 1994 une directive qui établit un système européen d'agrément des sociétés de classification : les Etats membres ne peuvent s'adresser qu'à des sociétés figurant sur la liste publiée par la Commission, laquelle effectue des audits complets de chaque société agréée. C'est au titre de cette directive que, le 21 décembre 1999, elle a demandé des informations par écrit à la société italienne de classification de l'*Erika*, dénommée Rina, ainsi qu'aux autorités italiennes qui ont effectué une inspection renforcée du navire en mai 1999 à Porto Torres, en Sardaigne, et n'ont signalé aucune anomalie. A ce jour, aucune réponse n'est arrivée à Bruxelles et, le 28 février, la Commission inspectera les installations de Rina avec le concours d'experts indépendants. Si des reproches peuvent alors être retenus contre l'entreprise, elle pourrait être rayée de la liste d'agrément. Une autre directive, datant de 1995, a fait obligation aux Etats membres d'inspecter 25 % des navires entrant dans leurs ports, en s'apesantissant sur ceux dont on sait qu'ils présentent le plus de risques.

Après avoir dressé le bilan de la législation actuelle, la Commission examinera comment renforcer les inspections et elle abordera le problème des pavillons de complaisance. Elle entend mettre à profit les négociations d'adhésion avec Chypre et Malte pour faire pression sur ces deux pays afin qu'ils respectent la réglementation communautaire. En 1999, 20 % de leurs navires ont été retenus dans les ports européens pour diverses entorses aux règles de sécurité (contre 6 % pour les bateaux battant un pavillon des Quinze).

Une idée actuellement étudiée est d'imposer aux navires un contrôle technique annuel, comme pour les voitures. La Commission entend également responsabiliser les affréteurs : elle pourrait mettre à leur charge la différence entre le montant disponible au titre du Fipol, le fonds financé par les compagnies pour lutter contre les pollutions, et les sommes effectivement nécessaires pour dédommager les victimes.

Philippe Lemaître

Le fioul de l'« Erika » est peu toxique mais « ne va pas disparaître rapidement »

Selon une analyse du Muséum d'histoire naturelle, la biodégradation de cet hydrocarbure est réduite

LE FIOUL que contenaient les cuves de l'*Erika* a été analysé par le laboratoire de cryptogamie du Muséum d'histoire naturelle, qui travaille de longue date à l'étude de la biodégradation des hydrocarbures. Selon l'analyse dont *Le Monde* a pris connaissance mardi 18 janvier, *« le fioul de l'*Erika *contient 26 % d'hydrocarbures saturés, une forte proportion (50 %) d'hydrocarbures aromatiques légers et lourds (dont de nombreux hydrocarbures aromatiques polycycliques et aromatiques soufrés) ainsi que 21 % de composés asphaltiques. Des analyses effectuées sur les déchets ayant séjourné en mer mettent en évidence une diminution relative des fractions légères* [qui s'évaporent] *et un accroissement correspondant des composés plus lourds. Le fioul de l'*Erika *est un fioul particulièrement lourd. Sa composition chimique initiale* [à la sortie de la raffinerie] *et sa viscosité laissent à prévoir une faible biodégradabilité (entre 20 % et 40 % dans les meilleures conditions) »*.

Ces conclusions, qui confirment les éléments déjà en la possession de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa), peuvent ainsi être résumées, selon Claude Lambré, responsable de l'unité d'évaluation des risques physico-chimiques à l'Afssa : *« Un composé peu toxique, mais qui va persister longtemps. Le risque d'exposition est peu important en raison d'une faible biodisponibilité* [l'efficacité biologique du produit sur les organes], *mais la dégradation de ce fioul par les bactéries, les levures ou les moisissures étant réduite, il ne va pas rapidement disparaître. »*

Le problème le plus préoccupant semble donc rester celui des conctacts cutanés avec le produit, auxquels sont surtout exposées les personnes travaillant au nettoyage des sites pollués. La plupart des hydrocarbures aromatiques polycyliques, dont le mieux étudié est le benzo(a)pyrène, ont une toxicité cutanée, nombre d'entre eux étant cancérigènes. En l'occurrence, les responsables de l'Afssa mettent vivement en garde contre l'utilisation de solvants pour nettoyer la peau : ceux-ci peuvent dissoudre ce fioul peu soluble dans l'eau et favoriser ainsi sa pénétration dans la peau. En revanche, le risque d'inhalation leur paraît très peu probable.

Paul Benkimoun

Les élus politiques s'inquiètent d'un éventuel retrait du Medef

L'assemblée générale du patronat devait se prononcer sur le paritarisme

Les 561 délégués du Medef réunis, mardi 18 janvier, en assemblée générale devaient débattre des 35 heures et de la remise à plat des relations sociales. L'organisation patronale devait choisir de quitter la Sécurité sociale, tout en différant ce départ. Droite et gauche la pressent de ne pas déserter le paritarisme.

PEU avant 9 heures, mardi 18 janvier, le Medef a donné le coup d'envoi de son assemblée générale exceptionnelle. Les uns après les autres, les 561 grands électeurs, délégués par les fédérations de branche et les unions territoriales ont gagné le salon Matisse, au premier sous-sol d'un grand hôtel de la Porte Maillot, à Paris, traditionnellement réquisitionné pour les grands-messes patronales.

Chacun a reçu un boîtier électronique avec le nombre de voix correspondant à son mandat. Sur écran, devaient défiler huit résolutions sur lesquelles tous devront se prononcer. C'est à l'issue de ces opérations de vote que le Medef annoncera officiellement, après plusieurs mois de crise, ses intentions réelles quant à sa présence dans les organismes sociaux paritaires. Si les patrons réunis en conclave, à l'abri de tout regard extérieur, suivent les orientations de leur direction, ils devraient acter leur sortie des caisses de Sécurité sociale, tout en se donnant encore du temps. En effet, si départ il doit y avoir, il ne se fera pas avant le 30 juin, voire, plus probablement, le 31 décembre 2000 (*Le Monde* du 18 janvier).

Cette réunion a été soigneusement organisée autour de trois temps forts. Une table ronde animée par Alain Sionneau, le président de la Fédération du bâtiment, Martine Clément, numéro un des industries mécaniques, Guillaume Sarkozy, responsable du secteur textile, et Pierre Fonlupt, directeur général d'un groupe d'intérim, doit déboucher sur une première salve de votes sur les 35 heures. Quelle attitude adopter par rapport à la seconde loi Aubry en l'an 2000 ? Faut-il renégocier les accords de branche ? Demander le retrait du texte ? Il s'agit, pour les participants, de se positionner après les censures du Conseil constitutionnel qui, si elles ont pu donner raison au patronat sur l'application des accords déjà signés, n'empêchent rien sur le fond.

Sitôt ces questions tranchées, l'assemblée devait s'attaquer à un autre plat de résistance. Georges Jollès, membre du conseil exécutif chargé de la protection sociale, Daniel Bouton, président de la Société générale, et Daniel Dewavrin, le nouveau président de l'Union des industries métallurgiques et minières (UIMM), devaient lancer le débat sur le paritarisme. L'assemblée doit préciser le mandat qu'elle confie au Medef s'agissant, tour à tour, de l'Unedic (le régime d'assurance-chômage), l'assurance-maladie et les retraites.

S'ils suivent leur direction, les patrons devraient acter leur sortie des caisses de Sécurité sociale

C'est sur le chantier de la *« refondation sociale »* que devait s'achever l'exercice, avec, dans le rôle de maîtres de cérémonie, Denis Gautier-Sauvagnac, président (Medef) de l'Unedic, Jérôme Bédier, de la fédération du commerce et de la distribution, Xavier Fontanet, le président d'Essilor, et Jean-Louis Berchet, de la fédération du jouet. Les participants sont appelés à *« dresser un constat d'usure »* de la situation actuelle et à dessiner les pistes de leur action future. Ils devront se prononcer sur la *« reconquête de l'espace contractuel »* ainsi que sur les domaines sur lesquels doit porter la *« refondation »*.

Tout l'exercice consiste aussi à ce que l'assemblée ne laisse pas de clivages trop marquants entre les tenants de la « realpolitik » qui, à l'instar de la direction du Medef, estiment que leur stratégie articulée sur la menace d'un départ des organismes paritaires et sur l'ouverture de discussions avec les organisations syndicales a été payante ; et les partisans d'une opposition brutale.

Les politiques, silencieux jusqu'ici, ont mêlé, droite et gauche confondues, leurs voix pour mettre en garde le Medef. Interrogé sur Europe 1, le président de l'UDF, François Bayrou, a déclaré *« espérer de toutes ses forces »* le maintien de l'organisation patronale dans le jeu paritaire. *« On ne peut pas à la fois défendre l'idée que l'Etat fait trop de choses et les fait mal et refuser les responsabilités »*, a-t-il lancé, en jugeant qu'un départ du Medef *« serait une erreur »*. La veille, Alain Madelin, président de Démocratie libérale, avait appelé à *« sauver le paritarisme »*, estimant que *« replier le dialogue social sur l'entreprise, déserter la gestion du système paritaire, ce serait faire la politique du pire »*. Pour M. Madelin, *« le terrain contractuel abandonné serait forcément un terrain occupé par l'Etat et, comme nous ne souhaitons pas de nouveaux progrès de l'étatisme, nous souhaitons cette refondation du dialogue social »*.

De son côté, le premier secrétaire du PS, François Hollande, a souligné, sur France 2, qu'il *« serait grave que le Medef se retire des organismes de Sécurité sociale, fondement de notre vie sociale posé à la Libération »*. *« On ne pourrait banaliser cette décision »*, a-t-il indiqué, ajoutant qu'elle serait *« paradoxale »* au moment où *« le Medef et les partenaires sociaux veulent discuter de nouveaux champs pour la négociation collective »*. Les syndicats se sont montrés plus optimistes. *« Ils ne s'en iront pas immédiatement »*, ont-ils pronostiqué.

Isabelle Mandraud et Caroline Monnot

La gauche veut encadrer l'ouverture d'EDF à la concurrence

La droite reproche au gouvernement de ne pas aller jusqu'au bout de l'abrogation du monopole pour ne pas braquer ses alliés communistes

UN PEU de miel le matin avec la proposition de loi de Robert Hue, secrétaire national du PCF, sur le contrôle des aides publiques aux entreprises *(lire ci-dessous)*, une bonne dose d'huile de ricin, l'après-midi, avec l'examen en deuxième lecture du projet de loi ouvrant le marché de l'électricité à la concurrence, comme le prévoit une directive européenne de décembre 1996 qui aurait dû entrer en vigueur le 19 février 1999 : les députés communistes vont vivre, mardi 18 janvier, au Palais-Bourbon, une journée très particulière à l'occasion de la reprise des travaux de l'Assemblée nationale.

Le travail et la mobilisation des agents d'EDF après les tempêtes de fin décembre n'ont pas changé la donne politique. Ils ont renforcé la bonne image que les Français ont des services publics, notamment d'EDF, et cette efficacité de l'opérateur public, épaulé par des entreprises privées et des pays étrangers, fournit à la gauche des arguments pour justifier l'ouverture *a minima* du marché. Dans ce contexte, la droite aura du mal à défendre une interprétation beaucoup plus libérale de la directive de Bruxelles.

En fait, les positions sont figées depuis l'échec de la commission mixte paritaire – sept députés et sept sénateurs – réunie le 18 novembre 1999, au cours de laquelle les représentants de la majorité ont refusé – à la demande de Matignon – d'intégrer dans le projet les modifications libérales votées par les sénateurs. Le contenu du débat est donc largement prévisible : ce sera à celui qui défendra avec le plus de cœur et de conviction, qui le service public, qui les consommateurs, qui EDF, qui un libéralisme tempéré, qui la dérégulation.

Dès octobre, M. Jospin a compris que le PCF était allé au bout des concessions qu'il pouvait faire en ne s'opposant pas à l'abrogation de fait du monopole d'EDF et à l'ouverture du marché. Pour le premier ministre, il n'était pas question qu'un texte plus libéral soit voté avec l'appui d'une partie de la droite, mais rejeté par les communistes. Au nom de la cohésion de la majorité « plurielle », il s'est assuré leur abstention en introduisant, dès la première lecture au Palais-Bourbon, en mars 1999, le droit à l'électricité pour tous et en décidant de ne rien faire qui puisse ouvrir la porte à un démantèlement de l'entreprise publique.

« Nous n'avons pas de signaux alarmistes » du côté du PCF, dit-on à Matignon. Claude Billard (PCF, Val-de-Marne), reconnaît que le groupe communiste ne fera pas de surenchères, tout en soulignant qu'il faut *« tirer les leçons de la tempête »* et *« réaffirmer la nécessité d'une propriété publique de l'entreprise, d'un service public étendu, moderne et démocratique »*. Christian Bataille (PS, Nord), rapporteur du projet pour la commission de la production, précise que *« la majorité s'opposera à tout ce qui aboutirait à un démantèlement d'EDF »*.

« M. Bataille fait de l'"électro-sectarisme" », lui répond Franck Borotra (RPR, Yvelines), qui estime que l'attitude *« politicienne »* du gouvernement et sa timidité vont générer *« des contentieux »*, notamment en terme de réciprocité européenne. Hostile à une dérégulation totale, l'ancien ministre de l'industrie d'Alain Juppé est néanmoins persuadé que *« le monopole d'EDF sur les 29 millions de ménages ne tiendra pas très longtemps »*. Pour l'heure,l'ouverture du marché ne concernera que les quatre cents plus grosses entreprises clientes d'EDF (25 % du marché).

Jean-Michel Bezat

Deux « niches » parlementaires pour le PCF

Le groupe communiste de l'Assemblée nationale dispose de deux « niches parlementaires » de quatre heures chacune. La première est consacrée, mardi 18 janvier, à l'examen d'une proposition de loi de Robert Hue, secrétaire national du PCF et député du Val-d'Oise, relative à la constitution d'une commission de contrôle nationale et décentralisée des fonds publics accordés aux entreprises. Elle a reçu le soutien du gouvernement (*Le Monde* daté 16-17 janvier). La seconde niche, mardi 25 janvier, doit permettre l'examen d'un texte sur l'*« encadrement des licenciements économiques »* qui sera présenté par Maxime Gremetz, député de la Somme. Le PCF réclame par ailleurs que le droit de vote aux élections locales des étrangers non originaires de l'Union européenne *« soit mis à l'ordre du jour des débats parlementaires »*. Les députés communistes, qui avaient été les premiers à déposer une proposition de loi sur ce sujet, ne l'ont toutefois pas retenue pour une de leur « niche ».

TROIS QUESTIONS À...

OLIVIER MÉRIAUX

1 Vous êtes chargé de recherche à la Fondation nationale des sciences politiques, chercheur au laboratoire Cerat-Institut d'études politiques de Grenoble et vous êtes également l'auteur d'une thèse sur l'« action publique partagée » et de plusieurs articles sur le paritarisme. Le diagnostic formulé par le Medef sur le paritarisme, entre refondation ou étatisation, vous paraît-il légitime ?

En partie, dans la mesure où, aujourd'hui, les partenaires sociaux n'ont plus eux-mêmes qu'une conception utilitariste du paritarisme, qui leur fournit des ressources et des lieux de pouvoir. Ils n'ont jamais fait le plein usage de leurs prérogatives.

2 La « Constitution sociale » proposée par le Medef fait-elle partie d'une stratégie élaborée ?

Elle est en germe depuis le départ de son président Jean Gandois, en 1997. Derrière tout cela, il y a la fiction, entretenue, d'un ordre social autonome du politique. Les syndicats surestiment leurs capacités dans la construction des compromis sociaux. Certes, la convention collective, c'est toujours mieux que la loi, mais le risque serait que le contrat collectif dérive vers la réglementation unilatérale des employeurs. Cela demanderait *a minima* de revoir les règles de représentativité mais priverait le Medef d'une petite marge de manœuvre, celle de pouvoir choisir ses alliés avec les accords minoritaires. L'accord interprofessionnel du 24 mars 1990 sur le travail temporaire contenait une « clause d'autodestruction » au cas où une loi interviendrait. A l'époque, des députés avaient jugé inadmissible que le Parlement puisse se transformer en simple chambre d'enregistrement de la sphère sociale. L'Etat est un acteur des relations professionnelles, même dans les pays les plus libéraux.

3 Le Medef peut-il se transformer en lobbyiste ?

C'est sa présence dans les organismes sociaux qui lui donne du pouvoir. Dans la formation professionnelle, qui lui fournit le plus de ressources, on ne l'a jamais entendu parler de claquer la porte. Aujourd'hui, le Medef a tout intérêt à faire fonctionner l'arme du chantage le plus longtemps possible. Pour se transformer en lobbyiste, il faudrait qu'il puisse changer les opinions dominantes sur les grands sujets sociaux. Mais le Medef dispose-t-il d'intellectuels qui puissent peser sur ces débats ?

Propos recueillis par Isabelle Mandraud

Chœur à plusieurs voix pour les fonds de pension

PENDANT que le Medef réfléchit sur le paritarisme, les affaires continuent. Dénonçant la *« gestion obscure »* des caisses de retraite et d'assurance-maladie, Claude Bébéar, président du directoire du groupe d'assurances AXA, a fait la promotion, lundi 17 janvier, des fonds de pension, *« seuls capables de créer de la stabilité »* dans le capital des entreprises. Invité pour un colloque sur la *« nouvelle économie »* par l'Institut français des relations internationales (IFRI), à l'occasion de la venue en France du gestionnaire des fonds de pension de la ville de New York, Carl McCall, M. Bébéar était entouré de Jean-Claude Trichet, gouverneur de la Banque de France, de Felix Rohatyn, ambassadeur des Etats-Unis, et du patron de l'IFRI, Thierry de Montbrial.

Face au public, composé notamment d'analystes financiers, les intervenants français se sont longuement interrogés sur le manque d'enthousiasme hexagonal pour ces fonds qui représentent aujourd'hui *« 38 % du PIB mondial »* mais seulement 6 % en France. *« C'est à cause d'une querelle idéologique entre répartition et capitalisation »*, a expliqué M. Bébéar. *« Nous traînons un immense boulet avec la lutte des classes »*, a renchéri M. de Montbrial. Mauvaise élève, puisque *« même les pays d'Amérique latine »* ont basculé vers la capitalisation, la France se priverait ainsi, pour des raisons politiques, de précieuses ressources *« dans un monde où il n'y a plus d'inflation »* et où Bill Gates est devenu *« plus puissant que la Thaïlande »*.

C'est avant tout *« un problème de communication »*, insistent les orateurs, les fonds de pension étant trop souvent présentés sous un mauvais jour. *« Nous sommes en train de basculer*, tempère M. Trichet. *Nous n'avons plus d'opposition irréductible, la classe politique bouge. Dans tous nos contacts, nous voyons des interlocuteurs convaincus. » « On tend l'oreille »*, lui répond, *« moins optimiste »*, M. de Montbrial, qui a écouté Robert Hue, le matin même, à la radio et *« observe que le PC se radicalise »*. *« Je ne trouve pas le moindre signe du PS. Je trouve même que les partis de droite ne se distinguent pas des autres »*, ajoute-t-il. Heureusement, l'épargne salariale, *« qui n'a rien à voir avec les fonds de pension »*, se présente comme *« quelque chose d'excellent pour intéresser les Français à la Bourse »*, explique M. Bébéar. *« Oui, le jour où le capitalisme populaire se répandra, ce sera la mort de certains partis politiques »*, approuve M. de Montbrial. Dans la soirée, la discussion s'est prolongée à la table de l'ambassadeur des Etats-Unis.

I. M. et C. M.

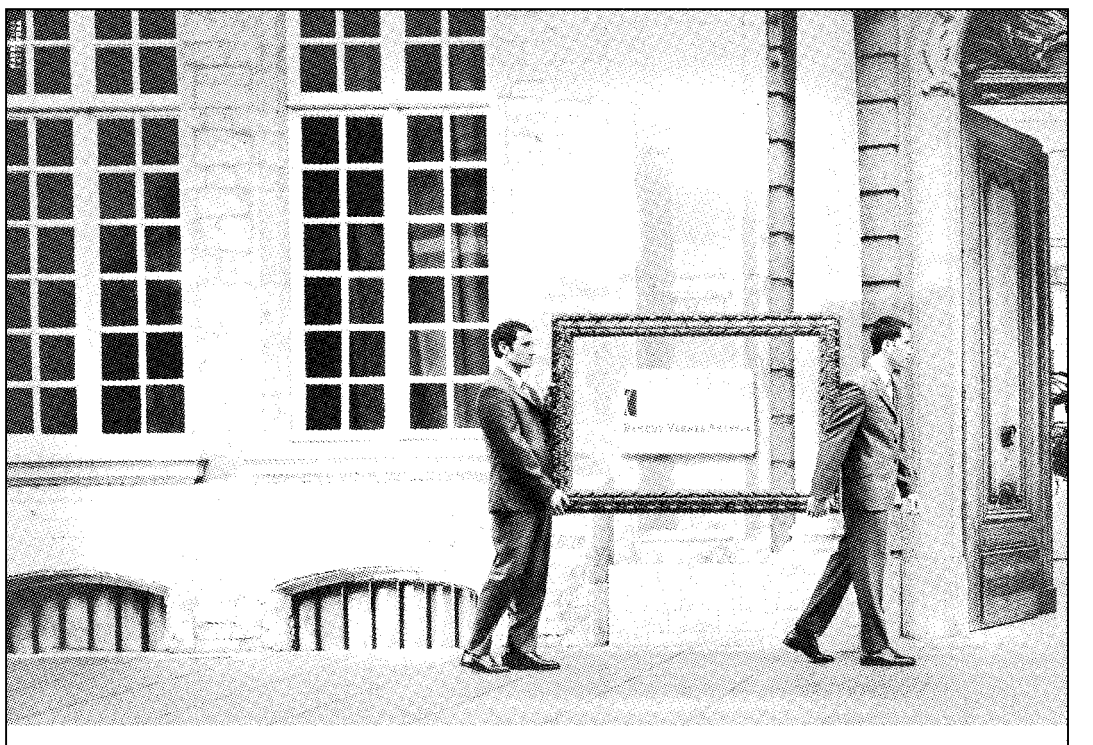

BANQUE VERNES La Banque Vernes change de nom et s'appelle désormais BANQUE VERNES ARTESIA. En s'alliant au groupe ARTESIA BANKING CORPORATION, la Banque Vernes a trouvé un partenaire qui respecte son identité et lui fournit les bases financières et logistiques nécessaires pour s'affirmer dans un marché européen concurrentiel. Bien entendu, la BANQUE VERNES ARTESIA poursuit le développement de ses activités traditionnelles et continue à garantir le service très personnalisé auquel ses clients sont accoutumés. ARTESIA BANKING CORPORATION a pour devise "L'Art de la Banque". Une devise qui est désormais la nôtre et qui traduit notre volonté de professionnalisme et de créativité.

L'ART DE LA BANQUE

BANQUE VERNES ARTESIA
15, rue des Pyramides 75001 Paris
Tél.: 01 44 86 80 00 - Fax: 01 44 86 80 80

François Bayrou demande à son tour le report du Congrès, saisi de la réforme du CSM

Le chef de l'Etat a reçu le président de l'UDF

À UNE SEMAINE de l'échec annoncé de la réforme du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), François Bayrou a plaidé, lundi 17 janvier, pour un report du Congrès, convoqué le 24 janvier. Le président de l'UDF, favorable au texte, venait de passer une heure et demie avec Jacques Chirac, à l'Elysée. Il y a quelques jours, déjà, que plusieurs dirigeants de droite, dont Michèle Alliot-Marie (RPR), évoquent cette hypothèse.

« UN MUR DE BÉTON »

Ils estiment qu'il appartient à Lionel Jospin de demander ce report à Jacques Chirac. La Constitution indique pourtant, dans son article 89, que la convocation du Congrès relève du président de la République et de lui seul. M. Bayrou, lui, a donc été plus clair : *« Le premier ministre et le président de la République, chacun dans sa responsabilité, devraient prendre l'initiative commune d'empêcher cet échec »*, a-t-il déclaré. Le président de l'UDF a fait valoir : *« Quand, au bout de la ligne droite, il y a un mur de béton, cela ne sert à rien de continuer à accélérer comme si de rien n'était. Il vaut mieux ralentir, s'arrêter et essayer de réfléchir. Aujourd'hui, le Congrès me paraît aller dans le mur. »* M. Bayrou a redit ce qu'il venait de dire à M. Chirac : cette réforme a *« été souhaitée par le président de la République et a commencé à être construite du temps du gouvernement Juppé »* ; il serait *« tout à fait risqué d'exposer* [M. Chirac] *à l'échec promis aujourd'hui »*.

Alain Madelin a confirmé, lundi, lors de ses vœux à la presse, que Démocratie libérale ne retrouve pas, dans les textes présentés par le gouvernement, *« une réforme de la justice à la hauteur de nos ambitions »*. *« Voilà pourquoi nous voterons une nouvelle fois contre cette réforme »*, a-t-il confirmé. Mercredi, les présidents des groupes de l'opposition participeront, à l'invitation du président du Sénat, Christian Poncelet (RPR), à un déjeuner de travail consacré principalement à la réforme du CSM.

Raphaële Bacqué

Pour Alain Madelin, l'« offre » présidentielle comporte « un centriste de trop » à droite

Le président de DL estime que Jacques Chirac et François Bayrou occupent le même espace

Alain Madelin a réaffirmé, lundi 17 janvier, son opposition à la réforme de la justice. Le président de Démocratie libérale, qui a été reçu par le chef de l'Etat le 12 janvier, a confié au *Monde* qu'il *« ne* [voit] *pas le projet qui pourra être »* celui de Jacques Chirac en 2002. Estimant que *« les idées libérales ont vocation à rassembler »*, M. Madelin n'entend pas servir les ambitions présidentielles de François Bayrou.

FRANÇOIS BAYROU, estimant que *« l'ultralibéralisme n'a pas de place en France »*, envisage un premier tour qui, à droite, l'opposerait à Jacques Chirac et Charles Pasqua (*Le Monde* du 15 janvier). Alain Madelin, lui, persiste à penser que *« les idées libérales ont vocation à rassembler »*... et à être représentées en 2002.

Le contraire serait surprenant, mais, derrière le propos de circonstance, l'ancien ministre livre, en privé, une analyse. *« Entre Chirac et Bayrou, il y a un candidat centriste de trop »*, estime-t-il. Le président de Démocratie libérale précise qu'il n'envisage pas, à ce stade, de servir les ambitions présidentielles de François Bayrou, trop prompt, selon lui, à se dépeindre en potentiel candidat *« centro-libéral »*. Une compétition présidentielle ne se gagne-t-elle pas au centre ? *« La dernière fois qu'on a dit cela – c'était Edouard Balladur –, on s'est trompé*, observe le député d'Ille-et-Vilaine. *Cette élection se gagne "au peuple". Il n'y a qu'à se référer au modèle chiraquien qui l'a emporté en 1995. »* Il estime, cependant, que ce modèle ne pourra pas être réutilisé par le chef de l'Etat, qui l'a reçu le 12 janvier. *« Je ne vois pas le projet qui pourra être le sien »* en 2002, analyse l'ancien ministre.

En désaccord sur le libéralisme, M. Madelin et M. Bayrou partagent au moins quelques interrogations au sujet d'une nouvelle candidature de M. Chirac. Le président de DL théorise les précédentes élections présidentielles, qui se sont jouées, selon lui, entre le *« pouvoir de la couronne, symbole de concorde »*, et le *« pouvoir du sceptre, symbole de l'action »*. Hormis la réélection de François Mitterrand, en 1988, la « couronne » est surtout, selon M. Madelin, synonyme d'échec : M. Balladur, tel *« Saint Louis sous son chêne »*, y aurait succombé en 1995, de même que Valéry Giscard d'Estaing en 1981. *« Chirac semble parti pour occuper ce créneau »*, constate le président de DL pour, aussitôt, s'interroger : *« J'ai tendance à penser que les Français voudront une vision et une action. On a pris trop de retard sur les réformes à engager pour ne pas avoir besoin d'un président-entraîneur. »*

Tout comme le président de l'UDF, M. Madelin a évité, jusqu'à présent, de s'en prendre directement au chef de l'Etat. Le marasme de la droite parisienne lui avait inspiré, le 20 septembre 1999, une allusion transparente à la gestion chiraquienne de l'Hôtel de Ville : *« On fait porter à M. Tiberi un chapeau plus large que lui »*, avait-il déclaré.

> « Ce que l'Etat doit faire, c'est ne rien faire, car le dialogue social et le paritarisme souffrent du "trop d'Etat" »

Présentant ses vœux à la presse, lundi 17 janvier, le maire de Redon a concentré ses attaques sur le gouvernement, en affirmant, notamment, que l'Etat avait perçu *« 400 milliards de francs d'impôts nouveaux »* depuis 1997 et en annonçant le lancement d'une campagne *« sur le thème : "Rendez l'argent ! " »*. Cependant, M. Madelin s'est aussi démarqué clairement de M. Chirac, qui, dans sa réponse aux vœux des « forces vives », le 6 janvier, avait défendu le rôle de l'Etat. *« Le président de la République a dit que l'Etat doit tout faire. En réalité, ce que l'Etat doit faire, c'est ne rien faire, car le dialogue social et le paritarisme souffrent du "trop d'Etat" »*, a déclaré M. Madelin.

Si un espace existe pour un libéralisme plus radical, il reste encore à M. Madelin à l'occuper. Qualifiant d'*« exception française »* la sous-représentation du *« courant moderne »* qu'il entend incarner, le député d'Ille-et-Vilaine veut croire que *« les gens vont réfléchir »*. *« Je n'imagine pas comment ce courant moteur pourrait ne pas exister »*, affirme-t-il. Bridé dans ce domaine par l'air du temps, qui, de la « vache folle » aux dégâts causés par les tempêtes et la marée noire, crée un climat peu propice à ses idées, M. Madelin l'est aussi par ses propres amis, sur le terrain des réformes de société. Lui qui avait estimé que le débat sur la dépénalisation de la drogue devait être *« ouvert »* concède qu'il lui serait désormais *« très difficile »* de s'exprimer de nouveau sur cette question.

Il estime, certes, que sa position personnelle au sujet du pacte civil de solidarité, sur lequel il s'était abstenu, *« l'a emporté »*, l'opposition ayant, selon lui, *« considérablement évolué dans ce débat »*. Il se félicite qu'Alain Juppé ait *« fait un pas dans sa direction »* dans son entretien au *Monde* du 1er octobre 1999 sur l'immigration. Le président de DL reste, néanmoins, sur ce genre de sujets, isolé parmi les siens.

Jean-Baptiste de Montvalon

NOUVEL ELDORADO

www.libertysurf.fr

L'Internet gratuit, essayé et adopté par les plus grandes marques

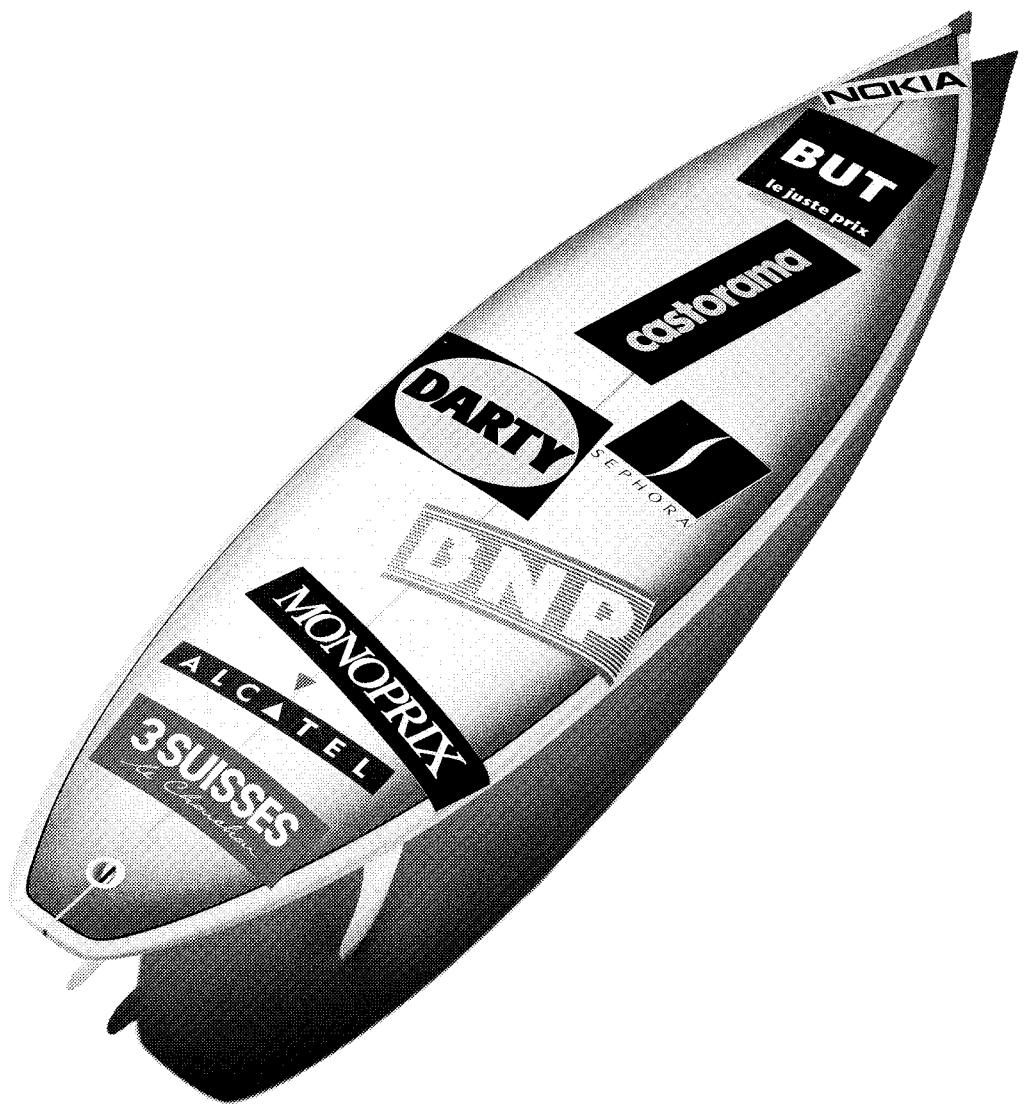

*Hors coût des communications téléphoniques au tarif local.

Pour tous renseignements contactez-nous au 0 825 809 808 (0,99 F TTC la minute, partout en France).

Liberty Surf n'a pas encore un an et les plus grandes marques se sont déjà penchées sur son berceau. C'est sans doute parce que la vision de Liberty Surf se révèle comme étant la plus juste et la plus ambitieuse pour le développement des richesses de demain. Liberty Surf, leader de l'Internet gratuit, démontre jour après jour que l'on peut toujours donner plus de liberté, plus de simplicité et plus de richesses aux internautes.

Liberty®

être gratuit ne nous donne pas de limites*

Jean Glavany s'efforce de rassurer les agriculteurs

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, Jean Glavany, a visité, lundi 17 janvier, en Dordogne, plusieurs exploitations frappées par la tempête. *« L'impression que je garderai de cette visite, au-delà des paysages de désolation* (...)*, tient dans l'effort de reconstruction déjà à l'œuvre. Il est de la responsabilité politique du gouvernement d'accompagner ce travail de reconstruction »*, a déclaré M. Glavany au terme de cette journée.
A ceux qui redoutent des indemnisations partielles, M. Glavany a indiqué que, *« dans l'Aude, frappée par les inondations en novembre, les premiers versements sont intervenus deux mois après le sinistre »*. *« Ce sera pareil ici et dans les soixante-huit autres départements frappés par la tempête »*, a-t-il assuré. Les agriculteurs auront deux mois pour « boucler » les dossiers afin de bénéficier des crédits supplémentaires prévus par le plan gouvernemental. – *(Corresp.)*

L'Observatoire de la parité propose une extension de la réforme

CATHERINE GÉNISSON, députée (PS) du Pas-de-Calais et rapporteuse de l'Observatoire de la parité, a rendu publiques, lundi 17 janvier, les propositions destinées à *« enrichir »* le projet de loi sur la parité hommes-femmes dans les modes de scrutin. Le texte, qui sera examiné en première lecture, à l'Assemblée nationale, mardi 25 janvier, oblige notamment les partis à inscrire 50 % de femmes sur les listes dès les élections municipales de 2001.
Mme Génisson souhaite que la parité soit *« respectée par tranche de six candidats »* pour les élections municipales. Surtout, elle demande que la réforme soit étendue aux communes de plus de 2 500 habitants – et non 3 500 habitants en l'état actuel du texte –, ce qui impliquerait de réformer le mode de scrutin lui-même.

DÉPÊCHES

■ **PCF : Jean-Claude Gayssot, ministre des transports et de l'équipement, a souhaité** le *« succès »* du congrès *« fondateur »* du PCF, qui doit se tenir du 23 au 26 mars, lundi 17 janvier. *« Je ferai tout pour conforter ce nouveau projet communiste, cette nouvelle stratégie pour un communisme du XXIe siècle »*, a dit M. Gayssot, membre du bureau national du PCF, lors de ses vœux à la presse.

■ **VERTS : *« Comment grandir »*, tel est le principal problème posé** aux Verts, en vue de leur congrès qui se tiendra à l'automne, a déclaré Dominique Voynet, lundi 17 janvier. La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, qui présentait ses vœux à la presse, a indiqué que l'on attendait des Verts *« autant et même davantage »* que des autres partis de gauche, c'est pourquoi *« le fardeau pèse lourd sur trop peu de bras »*. Pour ce qui la concerne, MmeVoynet a dit que *« concilier solidarité gouvernementale et liberté de parole, rigueur de la gestion et radicalité des convictions, reste un défi »*.

■ **CORSE : Simon Renucci, président du groupe corse social-démocrate à l'Assemblée de Corse, constate**, dans *Corse-Matin* du 17 janvier, qu'*« aujourd'hui, sur cette île, il semblerait que certains élus aient pour intention de boucler hâtivement un projet qui pourrait* (...) *mettre en cause la place même* [de la Corse] *au sein de la République »*. Il ajoute que son groupe *« n'a pas été élu sur un programme autonomiste, mais sur des propositions d'amélioration »* du statut actuel.

■ **PS : Roger Hanin, beau-frère de François Mitterrand, a déclaré**, dimanche 16 janvier, sur la radio RCJ, que *« Lionel Jospin est un homme vraiment méprisable »*. *« Je ne* [lui] *serrerais pas la main »*, a ajouté l'acteur, qui a déploré que M. Jospin ait *« pu dire d'un homme qui l'a fait premier secrétaire du PS et qui était mourant : "J'aurais préféré qu'il ait un passé plus net" et "il faut faire un inventaire et tourner la page" »*.

JUSTICE **L'affaire des époux Esnault, un couple de restaurateurs ruiné après une décision de justice manifestement erronée, pose le problème de l'autorité de la chose jugée. En vertu de ce principe, les époux Esnault n'ont pas pu obtenir réparation. ● DANS UNE LETTRE RÉDIGÉE EN 1995, le juge avait pourtant reconnu son erreur, expliquant qu'en raison d'un retard de près de cinq ans d'audiencement, il avait fallu *« faire vite, très vite au risque de faire trop vite ». « Le réexamen des pièces du dossier de l'affaire vous opposant aux consorts X m'a laissé, et cet aveu me coûte, outre qu'il est tout à fait inusité pour un magistrat, une impression désagréable d'arrêt plus ou moins "loupé" ».* **● POUR ÉVITER que les procès se poursuivent éternellement et que les décisions soient constamment remises en cause, le principe de l'autorité de la chose jugée prévoit que les décisions du juge ne peuvent être contestées.**

Le parcours du combattant des époux Esnault dans le labyrinthe des tribunaux

Un magistrat dont la décision avait provoqué la ruine de deux restaurateurs a reconnu avoir commis une erreur dans son arrêt. Les demandes de réparation n'ont cependant pas abouti car il faudrait remettre en cause le principe fondamental de l'autorité de la chose jugée

C'EST UNE HISTOIRE exemplaire, qui oppose depuis plusieurs années un homme et une femme à l'institution judiciaire. Anciennement gérants d'un hôtel-restaurant prospère, Jacques et Nelly Esnault ont été conduits à la faillite à la suite d'une décision de justice manifestement erronée. Depuis plusieurs années, ils se battent avec la chancellerie pour que l'Etat reconnaisse sa faute et les indemnise. Les gardes des sceaux successifs, Jacques Toubon puis Elisabeth Guigou, ont refusé de reconnaître la responsabilité de la justice dans ce dossier. Et ce, bien que les époux Esnault disposent d'un témoignage inédit : la reconnaissance, par le magistrat qui les avait jugés, de son erreur dans l'appréciation de leur dossier.

En 1978, les époux Esnault reprennent le fonds de commerce d'un hôtel-restaurant de Fougères (Ille-et-Vilaine), Le Saint-Pierre, qui acquiert rapidement une certaine renommée gastronomique. Mais l'immeuble n'est pas aux normes de sécurité et le couple demande aux propriétaires d'effectuer quelques travaux de rénovation. Devant le refus des bailleurs, il font appel à la justice, mais sont déboutés par le tribunal de Fougères, au motif que *« les grosses réparations invoqués par les locataires constituent en réalité des travaux de reconstruction de l'immeuble »*. La cour d'appel de Rennes confirme cette décision, le 6 novembre 1986, en estimant que *« la ruine du bâtiment n'est pas due à une faute »* des propriétaires. Les juges estiment que les propriétaires n'ont pas à effectuer de travaux puisque le bâtiment est devenu une *« ruine »* en cours de bail.

La réalité est tout autre : les photos de l'époque et les pièces communiquées aux magistrats démentent formellement l'état de ruine des locaux. Indignés par la décision, M. et Mme Esnault se lancent dans une bataille juridique dont ils sortiront épuisés, leur affaire liquidée et leurs biens vendus aux enchères *(lire ci-dessous)*. De guerre lasse, ils décident de prendre contact avec la cour d'appel de Rennes, en 1995, pour obtenir la reconnaissance de leur préjudice : sans le savoir, ils entament alors une nouvelle épreuve de force avec l'institution judiciaire, dont l'épilogue n'est pas encore écrit.

A force d'insistance, ils sont reçus, le 31 août 1995, par Claude Hanoteau, actuel directeur de l'Ecole nationale de la magistrature, alors premier président de la cour d'appel. Ces premiers contacts sont relatés par M. Hanoteau lui-même dans une lettre qu'il a adressée, le 26 février 1996, à la chancellerie. Face à *« l'insistance envahissante et non maîtrisable des époux Esnault »*, Claude Hanoteau les renvoie sur le président de chambre qui les a jugés, Alain Le Caignec. Celui-ci les reçoit, et troublé, reconnaît qu'il s'est manifestement trompé, neuf ans auparavant, quand il a jugé cette affaire. Non sans courage, il accepte, chose rarissime, de consigner par écrit cet *« aveu qui* [lui] *coûte » (lire ci-dessous).*

Croyant avoir obtenu le plus difficile, les époux Esnault sont confiants. Ils iront pourtant de déconvenue en déconvenue. Dans son courrier du 26 février 1996 à la chancellerie, Claude Hanoteau affirme ainsi : *« Recevant cette lettre et découvrant avec stupéfaction son contenu, j'ai téléphoné à M. Le Caignec à son domicile. Il m'a confirmé qu'il en était bien le rédacteur, mais n'a pas paru comprendre mon émotion, me laissant entendre qu'il avait agi suivant ce que lui indiquait sa conscience. Le rencontrant à mon cabinet, M. Le Caignec a persisté dans cette attitude, et m'a indiqué qu'il n'avait ni consulté ses collègues de la collégialité ni estimé nécessaire de m'en parler. »*

Les époux Esnault, qui envisagent d'assigner l'Etat pour *« faute lourde »* du service public de la justice en sont alors dissuadés par le ministère de la justice. Une indemnisation à l'amiable est envisagée, on leur demande de chiffrer leur préjudice et, le 8 février 1996, ils sont reçus place Vendôme par deux magistrats. La chancellerie diligente rapidement une inspection des services judiciaires, qui est conduite par son directeur de l'époque, Jean Géronimi. Le 4 octobre 1996, ils reçoivent un courrier signé de Jacques Toubon, qui leur indique qu'*« aucune suite favorable ne peut-être réservée »* à leur demande d'indemnisation. *« Après examen des documents joints à votre courrier et au terme d'investigations menées par l'inspection générale des services judiciaires, aucun fonctionnement défectueux* [du service de la justice] *n'a pu être établi,* affirme l'ancien garde des sceaux. *La réalité des allégations de M. Le Caignec relatives aux conditions dans lesquelles a été pris l'arrêt du 6 novembre 1986 n'a pas été confirmée. Je souligne que M. Le Caignec s'est exprimé à titre personnel car il n'avait aucune qualité pour prendre position à titre professionnel sur cette question. »*

COLLÉGIALITÉ

L'alternance politique leur redonne cependant espoir. Quelques semaines après l'installation d'Elisabeth Guigou place Vendôme, ils obtiennent de ses services, à titre exceptionnel, copie du rapport d'inspection rédigé par Jean Géromini. Ils découvrent alors l'analyse qui a prévalu jusqu'à alors à la chancellerie : lors de l'inspection, les deux magistrates assesseurs de M. Le Caignec se sont désolidarisées de lui et ont affirmé que la collégialité qu'ils formaient en 1986 n'avait pas fait d'erreur dans leur affaire. L'inspection a ainsi estimé que *« les éléments recueillis n'apportent pas la preuve que l'arrêt de 1986 relève un dysfonctionnement »* et que *« le lien de causalité entre l'arrêt litigieux et le préjudice allégué par les époux Esnault n'est pas clairement démontré »*.

Pourtant, la même inspection affirme en conclusion, que la lettre de M. Le Caignec constitue pour le couple *« un moyen fondé sur le caractère fautif du fonctionnement »* de la justice, si ceux-ci décidaient d'assigner l'Etat pour faute lourde. Mais les époux Esnault ne veulent pas se résigner à une nouvelle procédure en justice, longue et onéreuse, et demandent donc un ultime examen de leur dossier par l'équipe de Mme Guigou. Nouvelle déception : le 12 novembre 1998, le directeur de cabinet de la ministre, Christian Vigouroux, leur répond qu'il a *« le regret de* [leur] *faire connaître qu'à la suite cet examen aucun élément nouveau n'a permis d'établir l'existence d'un dysfonctionnement du service de la justice »*.

Les portes se fermant une à une, les époux Esnault ne sont pas loin de jeter l'éponge. Ils saisissent cependant le médiateur de la République. Bernard Stasi prend le dossier très à cœur et est persuadé de la nécessité d'indemniser les époux Esnault. Il s'en ouvre dans un entretien privé avec Elisabeth Guigou, en avril 1999, afin d'attirer son attention sur ses dimensions à la fois juridiques et humaines. Mais l'autorité de la médiature n'y fera rien. Se basant sur les conclusions du rapport d'inspection diligenté par Jacques Toubon, Elisabeth Guigou informe Bernard Stasi, le 10 août 1999, qu'elle ne donnera pas de suite favorable à la demande des époux Esnault.

De fait, la chancellerie n'a jamais admis qu'un magistrat, fût-il statutairement indépendant, reconnaisse, seul et en conscience, avoir commis une faute dans l'exercice de ses fonctions. Estimant à demi-mot qu'Alain Le Caignec a outrepassé son devoir de réserve, les services du ministère invoquent ce principe, refusant d'admettre le préjudice qui a pu découler de l'arrêt contesté. Si aucune poursuite disciplinaire n'a été engagée contre le magistrat rennais, son « aveu » lui a coûté cher : depuis 1986, sa carrière est bloquée et il n'a pas quitté ses fonctions de président de chambre à la cour d'appel.

Quant à M. et Mme Esnault, désillusionnés sur le fonctionnement de la justice, ils se sont résolus à assigner l'Etat pour *« faute lourde »* du service public de la justice, le 4 août 1999, devant le tribunal de grande instance de Rennes. Ruinés, vivant d'allocations, ils demandent 5,455 millions de francs à l'Etat en réparation de leur préjudice. Mais après plus de quatorze ans de bataille incessante, ils n'y croient plus.

Cécile Prieur

Le principe de l'autorité de la chose jugée

L'AFFAIRE des époux Esnault pose le problème de l'autorité de la chose jugée, qui porte sur le contenu des décisions de justice. Elles sont, pour la plupart, susceptibles d'appel et peuvent faire l'objet d'un pourvoi en cassation mais une fois prononcées, elles bénéficient de ce principe de l'autorité de la chose jugée.

Res judicata pro veritate habetur : ce qui a été jugé est tenu pour être la vérité et ne peut plus être remis en cause. *« La décision a désormais force de vérité légale,* écrit Roger Perrot dans son livre sur les institutions judiciaires (éditions Montchrestien). *C'est là une particularité essentielle du jugement, ce par quoi il se distingue de l'acte administratif. Sans cette règle, les procès ne finiraient jamais. »*

M. Perrot souligne que ce principe a deux conséquences. D'une part, le jugement constitue un véritable titre dont on peut toujours se prévaloir. D'autre part, toute nouvelle demande qui tendrait à remettre en cause ce qui a déjà été jugé se heurterait à une fin de non-recevoir : on ne peut recommencer deux fois le même procès. En matière pénale, il existe une commission de révision auprès de la Cour de cassation mais en matière civile – c'est le cas des époux Esnault –, cette procédure n'est pas possible.

La chancellerie, qui admet le caractère *« dramatique »* du dossier des époux Esnault, met en avant les décisions de la Cour de cassation qui, par deux fois, ont entériné l'arrêt controversé du 6 novembre 1986. *« Le ministère ne peut remettre en cause cette décision qui a acquis l'autorité de la chose jugée,* explique-t-on place Vendôme. *La situation serait identique après le projet sur la responsabilité des magistrats contenu dans la réforme de la justice puisque ce texte ne concerne pas les actes juridictionnels rendus par les magistrats. »* Le médiateur de la République estime cependant que la chancellerie aurait pu indemniser les époux Esnault, à titre exceptionnel, en se fondant sur la reconnaissance de la faute faite par le magistrat.

Quatorze ans d'imbroglio judiciaire

AVANT de demander une indemnisation au ministère de la justice, Jacques et Nelly Esnault se sont confrontés dix années durant à l'institution judiciaire. Ce qui n'était au départ qu'un banal litige opposant des locataires à leurs bailleurs est devenu, au fil des procédures, un véritable imbroglio judiciaire. Une quarantaine de procès n'ont pas suffi à leur permettre de sortir de l'impasse juridique dans laquelle ils se sont retrouvés. Une situation qu'ils attribuent largement à l'arrêt contesté de la cour d'appel de Rennes du 6 novembre 1986, rendu sous la présidence d'Alain Le Caignec.

A la suite de cette décision, qui les déboute de leur demande de travaux auprès de leurs propriétaires, et qualifie de *« ruine »* leur hôtel-restaurant, les Esnault examinent la possibilité de former un pourvoi. Consultés, des avocats spécialisés le leur déconseillent : l'arrêt de la cour d'appel, qui peut être erroné sur le fond, n'en est pas moins inattaquable sur la forme. On leur fait donc valoir que la Cour de cassation ne manquera pas, à juste titre, de rejeter leur pourvoi puisqu'elle examine la validité formelle des arrêts. Le couple se fait une raison : bien que les propriétaires n'aient plus l'obligation juridique d'effectuer les travaux de remise aux normes, ils continuent à exploiter le restaurant. Quelques mois après, ils obtiennent même son classement une étoile par la préfecture d'Ille-et-Vilaine.

IRONIE DU SORT

Mais le sort s'acharne. L'ouragan qui secoue la Bretagne en octobre 1987 endommage considérablement la toiture, et provoque des infiltrations d'eau. Nouvelle demande aux propriétaires d'effectuer les travaux, nouveau refus. Le couple saisit alors la justice, qui leur donne cette fois raison. Cette décision sera même confirmée par la cour d'appel de Rennes, le 5 mars 1991, dans une formation présidée, ironie du sort, par Alain Le Caignec, le magistrat qui leur avait donné tort, cinq ans auparavant.

Mais la justice ne s'en tient pas là. Les propriétaires forment un pourvoi contre cette décision : au grand désespoir des Esnault, la Cour de cassation leur donne raison, le 23 novembre 1993, et casse l'arrêt qui ouvrait la voie aux travaux.

Le raisonnement de la Cour est imparable : en vertu du principe de l'autorité de la chose jugée, le premier arrêt de la cour d'appel de 1986, qui déclarait l'immeuble en *« ruine »*, ne peut être contredit. La juridiction suprême confirme cette décision par un second arrêt, le 13 mai 1997, qui met définitivement un terme aux espoirs des époux Esnault.

Dans un récapitulatif de l'affaire, le médiateur de la République résume l'impasse juridique dans laquelle les époux Esnault se sont trouvés. *« L'arrêt de la cour d'appel de Rennes du 6 novembre 1986 a créé une situation juridique ayant pour effet d'empêcher les époux Esnault de voir prospérer utilement leurs demandes de réparation alors qu'ils continuaient à payer régulièrement leurs loyers et que nul ne contestait sérieusement que l'immeuble n'était ni partiellement détruit, ni en ruine. Cette situation paradoxale les a conduits finalement à fermer leur hôtel puis leur restaurant, et à se retrouver aujourd'hui logés dans un HLM en n'ayant que le RMI pour seule ressource. »*

C. Pr.

Chaque jeudi avec

Le Monde
DATÉ VENDREDI

retrouvez

LE MONDE DES LIVRES

« La décision a été rendue sous l'emprise d'un encombrement intolérable »

***NOUS PUBLIONS** des extraits du courrier adressé, le 21 septembre 1995, par Alain Le Caignec, président de chambre de la cour d'appel de Rennes aux époux Esnault, dans lequel le magistrat reconnaît avoir commis une erreur dans l'analyse de leur dossier :*

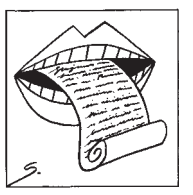

VERBATIM

« Comme vous le savez lorsque j'ai pris la présidence de la 4e chambre civile, le 1er juillet 1986, cette chambre était littéralement noyée sous près de cinq ans de retard d'audiencement. J'ai reçu du premier président de l'époque la mission impérative de résorber coûte que coûte ce retard inadmissible.

Cela m'a conduit à doubler le nombre des affaires enrôlées, ce nombre passant de six à douze affaires par audience, et à prendre d'autres mesures d'administration pénibles, sur lesquelles je n'ai pas à m'expliquer.

» Les conséquences de cette énorme surcharge de travail ont été :

– d'une part, l'impossibilité pour mes conseillers et moi-même de prendre un seul jour de vacances entre septembre 1986 et Noël 1988. Mes collaboratrices vous le confirmeraient ;

– d'autre part, de faire vite, très vite, au risque de faire trop vite. Le réexamen des pièces du dossier de l'affaire vous opposant aux consorts X... m'a laissé, et cet aveu me coûte, outre qu'il est tout à fait inusité pour un magistrat, une impression désagréable d'arrêt plus ou moins loupé.

Après une analyse juridique du dossier, le magistrat poursuit :

« J'atteste donc, ayant conscience d'accomplir un douloureux devoir, que la décision dont il s'agit a été rendue sous l'emprise d'un encombrement intolérable, et des mesures qu'il a fallu pour résorber cet encombrement.

Ces mesures témoignent, pour la période considérée, de difficultés de travail extrêmes, difficultés qui ont été de nature à entraîner un dysfonctionnement dans l'administration de la justice.

» Ce dysfonctionnement n'a pas été sans incidence, au moins probable, sur la décision qui vous a été défavorable. Vous n'êtes donc, à mes yeux, et en conscience, pas dépourvus de motifs de vous plaindre des conséquences très graves que ledit dysfonctionnement a pu avoir sur votre fortune. »

M. Santoni nie avoir participé à la tentative de racket du promoteur du golf de Sperone

Le président Monfort feint de s'étonner des arguments de l'ancien responsable d'A Cuncolta

Poursuivi devant la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris pour *« association de malfaiteur »* et *« tentative d'extorsion de fonds »*, l'ancien responsable d'A Cuncolta naziunalista, François Santoni, a accusé le gouvernement d'Alain Juppé d'avoir *« monté de toutes pièces »* l'affaire de racket dont aurait été victime le promoteur du complexe touristique du golf de Sperone (Corse-du-Sud)

FRANÇOIS SANTONI n'est pour rien dans la tentative de racket dont aurait été victime, le 11 décembre 1996, le promoteur du complexe touristique du golf de Sperone, près de Bonifacio (Corse-du-Sud). C'est du moins ce qu'est venu dire l'ancien responsable d'A Cuncolta naziunalista, vitrine légale du FLNC-canal historique, au procès qui s'est ouvert, lundi 17 janvier devant la 17e chambre du tribunal correctionnel de Paris. Avec six autres prévenus, François Santoni est poursuivi pour *« association de malfaiteurs »* et *« tentative d'extorsion de fonds »*. Il aurait tenté d'obtenir de Jacques Dewez, PDG de D.S. Investissement, société propriétaire du site, le versement de 4 millions de francs pour le compte du FLNC-canal historique en échange d'une protection de ses biens (*Le Monde* du 18 janvier). Au lendemain du refus de M. Dewez, la maison du gardien du domaine de Sperone avait été détruite par une bombe.

PROCÈS

« UNE INTELLIGENCE DIABOLIQUE »

« Cette affaire a été montée de toutes pièces par le gouvernement, soutient le prévenu. *Ils ont utilisé les policiers à des fins politiciennes, ils ont utilisé M. Dewez. »* A l'en croire, il aurait été victime d'un *« montage »* échafaudé *« par Matignon »*, visant à obtenir son *« élimination judiciaire »*. Avec l'humour dont il ne se départit jamais, le président du tribunal, Jean-Yves Monfort, s'étonne : *« Le premier ministre Alain Juppé aurait fait preuve d'une intelligence diabolique et l'électeur moyen ne l'a pas compris. C'est très compliqué d'organiser une élimination judiciaire, il faut beaucoup de monde, cela demande une habileté machiavélique. » « Il n'y a pas que des gens bêtes au gouvernement,* rétorque François Santoni. *Vous voudriez nous faire croire que la République française ne compte que des candides ? »*

Le président Monfort assume le rôle du faux naïf : *« Pour nous, la Corse, c'est Colomba, Laetitia Casta et on nous parle de Cuncolta, de vitrine légale, de FLNC, bref le tribunal n'y comprend rien. » « La Cuncolta, c'est l'organisation publique nationale la plus puissante qui milite pour le droit à l'autodétermination,* explique François Santoni. *Le FLNC a les mêmes options mais avec des moyens différents. Il a choisi la lutte armée. La Cuncolta n'est pas la vitrine légale du FLNC. »*

Le prévenu reconnaît pourtant que les militants de la Cuncolta votent chaque année *« une motion de solidarité »* avec le FLNC. *« Où est la différence, alors ? »*, lance le président. *« Je ne critique pas la destruction de la maison du gardien de Sperone* [l'attentat avait été revendiqué par le FLNC-canal historique]. *Tout ce que fait le FLNC est bon par principe. Je ne doute jamais de ce qu'il annonce. S'ils ont dit que le domaine de Sperone abritait des gens du RAID, c'est que c'est vrai. »*

« SUR SON ARDOISE »

Pour le reste, François Santoni maintient qu'il n'est pour rien dans la tentative de racket. *« M. Dewez dit ce qu'il veut, c'est son problème,* indique-t-il. *Le FLNC n'a jamais reconnu avoir fait une demande de fonds. S'il l'avait fait, je l'aurais approuvé, car M. Dewez s'enrichit aux dépens de la Corse. »* Et d'accuser : *« Il fait du trafic d'influences, il reçoit des subventions de la collectivité territoriale, il a versé 6 millions de francs au FLNC-canal habituel* [mouvement rival du FLNC-canal historique] *et son opération immobilière dénature le site. Je rajoute sur son ardoise les vingt-trois mois que j'ai passés en prison. »*

Le bâtonnier Mario Stasi, avocat de Jacques Dewez, s'inquiète : s'agirait-il d'une menace ? *« C'est un reproche, pas une menace, mais il l'interprètera comme il veut »,* répond le prévenu.

Compagne de François Santoni à l'époque des faits, Marie-Hélène Mattei, avocate de militants nationalistes, également prévenue dans cette affaire, centre ses accusations sur les gouvernements successifs qu'elle accuse de revirements *« au gré des humeurs de l'électorat et des sondages »*. Evoquant l'arrestation en flagrant délit d'un commando d'une quinzaine de militants qui s'apprêtaient, en 1994, à déposer une bombe sur le domaine de Sperone alors que les autorités négociaient avec les nationalistes, l'avocate affirme que le gouvernement d'alors *« a recherché une solution pour éviter que cette affaire remette en cause le dialogue en cours »*.

L'avocate affirme que les contacts établis avec Jacques Dewez avaient directement à voir avec des négociations concernant les militants suspectés dans cette première tentative d'attentat et non une affaire de racket. Entre-temps, le gouvernement aurait renoncé à négocier et, selon Me Mattei, *« il aurait profité d'une opportunité pour se débarrasser de certaines personnes gênantes »* dont elle dit faire partie. *« Aujourd'hui,* poursuit-elle, *j'ai l'impression que nous sommes à contre-courant de l'Histoire. »*

Acacio Pereira

Un sac du docteur Godard a été retrouvé au large de l'île de Batz

Le mystère pour les enquêteurs demeure total

UN SAC au fond d'un chalut. Un sac de voyage vert, dégoulinant d'algues et d'eau de mer, et ouvert avec curiosité par l'équipage du *Mélisandre*, dimanche soir 16 janvier, au large de l'île de Batz (côte nord du Finistère). Un sac surgi de l'océan et lesté de mystère : le sac du docteur Godard.

Les pêcheurs, d'eux-mêmes, ont fait le rapprochement. L'énigme de la disparition de la famille Godard, à l'automne, a profondément marqué les esprits, et la cavale supposée du médecin-acupuncteur, parti en mer avec ses deux enfants âgés de trois et six ans et dont on n'a plus aucune nouvelle depuis le 2 septembre, n'a cessé d'intriguer les marins de la Manche. L'inventaire du sac a donc vite fait d'évoquer le *Nick*, ce voilier loué par le docteur Godard pour cinq jours : des vêtements d'enfants (pulls, slips, chaussettes, shorts) et dans une petite sacoche, des papiers nominaux comme les cartes grises des véhicules de la famille, le permis de conduire du médecin, ses deux Cartes bleues, ainsi que d'autres cartes au nom de son épouse Marie-France. Les gendarmes ont été immédiatement informés de la trouvaille et, dès l'arrivée du chalutier au port d'Erquy, prenaient livraison de l'objet. Une pièce désormais essentielle dans une enquête visiblement en panne, alors même que les fouilles entreprises près du domicile du couple à Tilly-sur-Seulles (Calvados) en vue de trouver le corps de Mme Godard ont été arrêtées, faute de résultat.

Pour l'heure, le mystère demeure total. Les questions restent semblables à celles qui, il y a presque quatre mois, tarabustaient les enquêteurs. Quel drame a pu se passer dans la nuit du 31 août au 1er septembre qui puisse expliquer la présence de taches du sang de Marie-France Godard dans sa chambre et dans le coffre de la voiture familiale ? Quelle sorte de croisière le docteur prévoyait-il en réservant le *Nick* dès le 15 août, puis en larguant ses amarres, ce matin du 1er septembre, à Saint-Malo, ses petits enfants à bord ? A-t-il voulu fuir des dettes, un mal de vivre, un crime, au point de simuler le naufrage ? Ou bien a-t-il vraiment eu un accident dans cette zone de navigation difficile et fréquenté par de très gros bateaux ? Mais *quid* alors de ces témoignages qui évoquaient sa présence, avant la mi-septembre, sur l'île de Man ? Et *quid* de ce corbeau qui, par deux fois, a informé ou fait semblant d'informer les enquêteurs sur la présence du docteur entre Ecosse et Irlande ? Tout paraît incohérent. Jusqu'à ce radeau de survie, trouvé le 23 septembre sur une plage anglaise, et dont on sait qu'il fut déclenché volontairement, habité et même aménagé de façon à être moins repérable...

Annick Cojean

Le débat suscité par le livre du docteur Vasseur sur la Santé s'amplifie

QUATRE JOURS après la publication dans *Le Monde* du 14 janvier d'extraits du livre de Véronique Vasseur, médecin-chef à la prison de la Santé, l'onde de choc s'est à peine atténuée. Après l'opération portes-ouvertes organisée, samedi, à l'intention de la presse, dans la maison d'arrêt, le débat sur l'état du système carcéral se poursuit. *« Un débat qui, aujourd'hui, me dépasse complètement »*, se réjouit le docteur Vasseur.

Lundi 17 janvier, le médecin-chef a cependant dû gérer, avant tout, son retour à la prison. Elle redoutait en effet une réaction violente de certains surveillants. *« Tout s'est bien passé,* insiste-t-elle. *J'ai reçu le renfort de l'ensemble de l'équipe médicale. Les coups de fils de soutien n'ont pas cessé de la journée. Et mes collègues m'ont affirmé que les détenus sont soulagés qu'enfin quelqu'un parle. »* La direction s'est abstenue de tout commentaire direct. Restait donc la réaction des surveillants. *« Certains d'entre eux ont refusé de me parler*, reconnaît-elle. *D'autres sont venus me serrer la main. Il en est même qui m'ont dit "courage". »* Un tract injurieux circule contre elle dans la prison. Des menaces ont été proférées à son encontre à un correspondant qui téléphonait pour lui parler. *« Mais dans l'ensemble, les surveillants ont été corrects. »*

« Le personnel s'est senti un peu sali, explique Christian Bouchot, délégué CGT. *Le passage sur les travestis nous fait un peu tous passer pour des pervers sexuels. Quant au tabassage des détenus ou les histoires de chaînes aux pieds, c'est une autre époque, heureusement révolue. Mais à part ça, ce livre dit des choses vraies. Sur la violence entre détenus, sur la promiscuité, sur les conditions de vie des prisonniers, mais aussi des surveillants. Le racket, le caïdat, les viols, ça existe dans toutes les prisons. Nous en parlons depuis des années mais l'administration n'entend rien. Peut-être que cette fois, le livre pourra apporter un mieux pour les détenus et les surveillants. »* Autre ton à la Fédération professionnelle indépendante de la pénitentiaire où Stéphane Wulleman, son délégué, dénonce des propos qui *« ne sont pas objectifs et n'ont qu'une valeur commerciale. Nous exigeons des excuses publiques pour essayer de réparer le mal occasionné »*.

« LA PRÉSENTATION EXCESSIVE »

L'onde de choc s'est propagée bien au-delà des murs de la Santé. Le procureur de la République de Paris, Jean-Pierre Dintilhac, a ainsi dénoncé *« la présentation manifestement excessive et volontairement provocatrice des propos attribués par le journal* Le Monde *au docteur Véronique Vasseur »*. Ancien directeur de l'administration pénitentiaire entre 1988 et 1990, il lui reproche de n'avoir *« jamais jugé nécessaire d'alerter la Commission de surveillance de la maison d'arrêt* (...) *ni davantage de rencontrer les magistrats qui, chaque semaine, se rendent dans cet établissement »*.

Cette position défensive, qui reprend les arguments développés par l'administration pénitentiaire au lendemain de la publication des extraits du livre, se heurte à une vague de réactions réclamant davantage de transparence. François Moreau, médecin-chef dans les maisons d'arrêt de Versailles et Bois-d'Arcy et président du syndicat des médecins exerçant en prison (SMEP), salue le *« courage »* de Mme Vasseur et souhaite que se multiplient ces *« prises de parole qui dérangent parce qu'elles viennent de l'intérieur »*. Claude Goasguen, José Rossi, Philippe Houillon et Jean-François Mattéi, tous quatre députés Démocratie libérale (DL), dénoncent *« l'opacité de l'univers carcéral »* et réclament la création d'une commission d'enquête parlementaire sur les conditions sanitaires dans les prisons françaises.

L'association Act-up estime pour sa part *« souhaitable que d'autres médecins, surveillants, intervenants extérieurs disent également ce qui se passe dans d'autres prisons »*. Patrick Marest, délégué général de l'Observatoire international des prisons (OIP), juge indispensable de *« casser cette incroyable omerta qui pèse autour des prisons françaises »*. Au nom de la *« dignité »*, il réclame que soient fermés *« deux sortes d'établissements : les plus vieux, comme Fresnes, la Santé, Lyon ou Lille, mais aussi ceux du style de Fleury-Merogis, en région parisienne, véritable usine à gaz avec ses 3 500 détenus »*. Mais surtout, il exige que soient instaurés *« liberté de parole et transparence »*. Une véritable révolution qu'un simple livre vient de placer au cœur du débat.

Nathaniel Herzberg

★ A paraître jeudi 20 janvier, Edition Le Cherche Midi, 202 pp., 98F.

Sid Ahmed Rezala avait été interpellé à Barcelone en décembre

SID AHMED REZALA, soupçonné d'être l'auteur des meurtres de trois jeunes femmes, à Amiens et dans les trains Limoges-Paris et Calais-Vintimille, avait été interpellé le 18 décembre à Barcelone par la police espagnole pour *« vol avec violence sous la menace d'une arme blanche »*. Selon une source française proche de l'enquête, le jeune homme, arrêté le 11 janvier à Lisbonne, est resté six jours à la disposition de la police espagnole avant d'être relâché. Dimanche 16 janvier, le ministère espagnol de l'intérieur avait démenti une information du *Journal du Dimanche* selon laquelle Sid Ahmed Rezala avait été arrêté une première fois à Madrid pendant la semaine de Noël avant d'être relâché. C'est le 24 décembre, le jour même où il était libéré par la police de Barcelone, qu'il avait été placé par un juge français sur le fichier des personnes recherchées diffusé dans l'ensemble des pays de l'espace Schengen dont l'Espagne fait partie.

DÉPÊCHES

■ **SANTÉ : l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments** (Afssa) a recommandé, lundi 17 janvier, de renforcer la réglementation sanitaire concernant les rillettes et les langues de porc en gelée afin d'obtenir, à la sortie d'usine, une absence totale de *Listeria monocytogenes,* bactérie responsable de la listériose. L'Afssa demande que les rillettes et les langues de porc en gelée soient, à l'avenir, soumises aux mêmes critères sanitaires microbiologiques que ceux appliqués aux fromages au lait cru.

■ **ÉDUCATION : une enquête administrative a été ouverte après les actes de torture sur un élève commis par trois de ses camarades,** découverts au lycée professionnel Alfre-Mézières de Longwy (Meurthe-et-Moselle) (*Le Monde* du 18 janvier).

■ **JUSTICE : dans une interview publiée mardi 18 janvier par *l'Est républicain*, Marie-José Fulgeras,** relevée fin octobre de ses fonctions de chef de la section financière du parquet de Paris alors qu'elle était en charge du dossier de la MNEF, puis maintenue à son poste jusqu'à la fin de l'année 1999, s'estime victime d'une *« éviction programmée »*. Mme Fulgeras déclare avoir refusé les postes qui lui ont été proposés par la direction des services judiciaires : *« Aucun n'est de nature à s'inscrire dans l'évolution normale de ma carrière » et « certains marquent même une régression »,* estime-t-elle.

■ **ÉDUCATION : Daniel Le Bret, 43 ans, cosecrétaire général de la Fédération syndicale unitaire (FSU),** devait annoncer, mardi 18 janvier, sa démission. La FSU, sortie victorieuse des dernières élections professionnelles chez les enseignants, était depuis le 7 avril 1999 co-dirigée par l'ancien secrétaire général du SNUipp-FSU, premier syndicat d'instituteurs, et Monique Vuaillat, secrétaire générale du Sness, majoritaire dans le second degré.

Le ministère étudie de nouvelles méthodes d'évaluation des élèves

A L'ÉPOQUE, Claude Allègre avait tapé du poing sur la table. Les résultats 1998 des évaluations réalisées à l'entrée en CE2 et 6e publiés en avril 1999, avaient, il est vrai, des allures de débâcle scolaire. Ils faisaient apparaître que 38 % des élèves entrant en 6e ne maîtrisaient pas les compétences de base en calcul et qu'ils étaient 20 % dans ce cas en lecture ; ces « performances » concernaient aussi un quart des élèves arrivant en CE2. Jugeant que *« ces évaluations n'étaient pas significatives »* (*Le Monde* du 24 novembre 1999), le ministre avait demandé au conseil de l'évaluation, présidé par Philippe Meirieu, des propositions pour améliorer la mesure du niveau des élèves et, partant, celle de l'efficacité du système éducatif. Le conseil vient de lui remettre ses conclusions. Ne souhaitant pas *« casser le thermomètre »*, il propose plutôt d'instaurer, à partir de juin 2001, deux types d'évaluation. L'une, inédite, permettrait de répondre *« scientifiquement »* à la question posée de manière lancinante au système éducatif : le niveau baisse-t-il ? Portant sur un échantillon représentatif de 3 000 élèves, ces tests seraient réalisés dans des conditions absolument identiques d'une année sur l'autre et d'une classe à l'autre, préalable à des comparaisons dans le temps. Jusqu'à présent, les évaluations réalisées par les enseignants dans leur classe ont donné lieu à de grandes disparités : soumises en début ou en fin de journée, avec ou sans consigne précise, sur des durées variables... Ces pratiques rendaient *« contestable toute comparaison des résultats »,* selon le conseil de l'évaluation.

Ces évaluations « nouvelle formule » seraient effectuées en fin de CE1, de CM2 et de 3e et non en début d'année comme c'est le cas pour les tests actuels. Cette approche suppose de déterminer le seuil incompressible des compétences attendues à chaque niveau du système scolaire ; un exercice sur lequel les ministres et leurs experts se cassent régulièrement les dents. Menées en français et en mathématiques, elles devraient aussi comporter des exercices allant au-delà du cadre strict des programmes afin de *« faire émerger des savoirs et des savoir-faire acquis par les élèves tant à l'école que dans les domaines extrascolaires »*. Cela devrait contribuer à améliorer les résultats globaux.

IDENTIFIER LES LACUNES

Parallèlement, les évaluations menées en début de CE2 et de 6e depuis 1989 seraient maintenues et rebaptisées *« bilan pédagogique individualisé »*. *« L'outil qu'elles constituent pour les enseignants, doit être conservé »,* estime Philippe Meirieu. Les enseignants sont en effet censés utiliser les résultats pour identifier les lacunes de leurs élèves et y remédier le plus finement possible. Mais une certaine lassitude et des dérives ont été constatées ces dernières années : nombre d'enseignants ne tenaient aucun compte des résultats ou organisaient un bachotage pour permettre à leur établissement de se prévaloir d'un bon niveau. Afin d'éviter les tentatives de classement entre écoles ou entre collèges, ces résultats ne devraient donc pas être rendus publics. Certains experts et représentants du ministère défendent pourtant le maintien d'un traitement statistique national de ces données. Le conseil de l'évaluation propose donc de le conserver *« de manière transitoire »*. Par ailleurs, une banque d'outils pédagogiques ouverte sur Internet devrait aider les enseignants à répondre aux besoins de leurs élèves.

Contrairement aux évaluations nationales, le *« bilan individualisé »* n'évaluerait que des compétences scolaires, portant sur le français et les mathématiques. L'ouverture à d'autres disciplines, proposée par le conseil, ne paraît pas opportune au ministère, notamment au primaire. La nature des exercices, dont la pertinence a, elle aussi, été mise en cause à la rentrée dernière, ne serait totalement renouvelée qu'à partir de septembre 2001. Le ministre devrait annoncer d'ici à la fin du mois ce qu'il retient de ce rapport, alors que les résultats des évaluations de septembre 1999 ne sont toujours pas rendus publics.

Stéphanie Le Bars

OSP
VENTES PAR ADJUDICATION
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

78 Vente sur Folle Enchère au Palais Justice Versailles, 3, pl. André-Mignot le mercredi 2 février 2000 à 9h
à ACHERES (78)
41, rue Paul-Vaillant-Couturier
PROPRIETE
à usage de maison de retraite
Mise à Prix : 5 000 000 de F
avec Faculté de baisse
Pour tous rens. s'adr. à : SCP SILLARD et ASSOCIES 73bis, rue du Maréchal Foch VERSAILLES - T.: 01.39.20.15.75 www.juriva.com/SILLARD
AVOCAT MINITEL 3617 ADJUDIC

La tempête à Paris : un lourd bilan financier

M. Tiberi a présenté, mardi 18 janvier, un état chiffré des dégâts des intempéries de décembre dernier. Le maire estime à près de 450 millions de francs les dommages subis par les parcs, jardins, bois, établissements scolaires ou sportifs. Plus de 80 lieux de culte ont été touchés

PARIS DÉVASTÉ. Jean Tiberi devait présenter, mardi 18 janvier, un premier bilan des dégâts de la tempête sur la capitale, bilan moins lourd qu'ailleurs, compte tenu de *« la structure de son bâti »*, souligne M. Tiberi, qui qualifie néanmoins d'*« extrêmement lourd »* le coût financier pour la ville, *« estimé à près de 450 millions de francs »*. Rapportée au budget de la ville – d'un montant, pour 2000, de 32,7 milliards de francs – la somme reste modeste. Elle équivaut, néanmoins à 4,5 % du produit annuel de la fiscalité locale.

Premier touché, le patrimoine arboricole et forestier, dont s'occupe Françoise de Panafieu, adjoint au maire chargé des parcs, jardins et espaces verts. Dans Paris *intra muros,* plus de 6 000 arbres ont été couchés, sur un total de 173 000 : 2 033 dans les parcs et jardins, plus de 1 000 dans les cimetières, 850 dans les plantations d'alignement, 512 le long du boulevard périphérique ont été abattus. Les bois de Boulogne et de Vincennes ont été *« réellement dévastés »,* selon M. Tiberi sur un tiers de leur surface, soit 140 000 sur 300 000 arbres. Au total, sur l'ensemble de l'agglomération, un arbre sur trois n'a pas résisté. Si l'on ajoute les bâtiments, clôtures, bassins et fontaines, berges de rivières et de lacs, le montant des replantations et restaurations des parcs et jardins s'élève à près de 180 millions de francs. *« Le bilan pourrait s'alourdir »*, selon M. Tiberi.

De la simple chute de tuiles à la dévastation complète du toit, 520 écoles et collèges ont subi des dommages. Le montant des travaux qui incombent à la mairie dans ce secteur s'élève à 100 millions de francs. Trois établissements demeurent en partie fermés pour travaux : l'école maternelle Noyer-Durand et le collège Rouault, dans le 19e arrondissement, le collège Boris Vian dans le 17e.

Dans les cimetières, plus de 5 000 tombes et 200 chapelles ont été endommagées. Le coût de la restauration – qui incombe juridiquement aux familles – est de l'ordre de 50 millions de francs. Pour les édifices cultuels, M. Tiberi estime à 25 millions de francs *« le coût des travaux d'urgence »* des toitures endommagées et des vitraux cassés. Saint-Séverin, La Madeleine, Saint-Augustin, le Temple de l'Oratoire du Louvre et la synagogue des Tournelles ont été particulièrement touchés. Les dégradations de l'éclairage public et des illuminations, des chaussées et des voies, des réseaux de signalisation, des canaux obstrués par les arbres abattus, singulièrement le canal de l'Ourcq, nécessiteront 37 millions de francs de travaux. Il faudra également prévoir 25 millions pour réparer les toitures, verrières et clôtures des équipements sportifs dont certains sont toujours fermés : le gymnase Château-Landon dans le 10e, la piscine Hébert dans le 18e arrondissement. Il faudra compter 17 millions au minimum pour les crèches et les équipements du centre d'action sociale de la ville.

L'ensemble des dommages pour les musées de la ville de Paris s'élève à 2 millions de francs. Le musée du Petit Palais et la maison de Balzac, dans le 16e, dont la toiture a été endommagée par la chute d'un arbre, demeurent fermés. Enfin, les dommages aux bâtiments de mairie, aux édifices administratifs ainsi qu'aux immeubles et terrains communaux dépassent les 10 millions de francs.

Le plan de reconstruction s'échelonnera sur plusieurs années. Le schéma de reboisement comportera rapidement la replantation de 850 arbres d'alignement. Dans les parcs et jardins *intra muros* et dans les écoles ouvertes, les travaux de reboisement seront effectués *« pour leur quasi-totalité »* durant l'hiver 2000-2001. *« Il s'agira de remplacer, presque partout à l'identique, les arbres tombés »,* devait affirmer M. Tiberi, à l'exception des peupliers qui ont montré *« un comportement particulièrement fragile »*. Certains jardins, dont les Buttes-Chaumont et les jardins des Champs-Elysées, devraient néanmoins changer de physionomie. Certains programmes de replantation pourraient être accélérés, ainsi ceux déjà envisagés dans le square de Clignancourt, dans le 18e arrondissement.

Pour les bois, une période de trois ans sera nécessaire. *« Il faut aller au-delà d'une simple replantation à l'identique, pour aboutir à une véritable remise en valeur des sites,»* devait affirmer M. Tiberi, en annonçant la création d'une cellule spécialisée. Le plan de reboisement devra respecter *« la structure d'aménagement d'origine, à savoir celle de la période haussmanienne »*, indique le maire, qui prévoit des essences d'arbres traditionnellement présentes dans les forêts d'Ile-de-France, à l'exception des pins et des cèdres, plus fragiles.

UN « PLAN ÉGLISE »

Parmi les chantiers post tempête, le maire de Paris a choisi de mettre en valeur le *« plan église »* pluriannuel d'un montant de 25 millions de francs. La mairie de Paris entend solliciter l'Etat, pour des églises classées, comme la Madeleine ou Saint-Eustache.

« Pour des raisons humaines évidentes », selon l'expression de M. Tiberi, une enveloppe de 20 millions de francs sera dégagée pour contribuer à la réfection des tombes. Par ailleurs, les cirques des bois de Boulogne et de Vincennes seront exonérés de redevance communale pour l'hiver.

M. Tiberi, qui soumettra ces mesures au conseil de Paris, le 25 janvier, présentera également son plan de financement de 450 millions. Ne souhaitant recourir ni à l'emprunt, ni à une augmentation d'impôt, à un an environ des municipales, il proposera de vendre certains actifs appartenant à la ville parmi lesquels des terrains sur lesquels sont construits l'hôtel Concorde-Lafayette et le Sofitel-Sèvres.

Béatrice Jérôme

Les séquelles de la tempête sur la capitale à la charge de la mairie de Paris

80 ÉDIFICES CULTURELS ENDOMMAGÉS
- Eglise Saint-Séverin (6e)
- La Madeleine (8e)
- Saint-Augustin (8e)
- Saint Pierre de Montmartre (18e)
- Saint Germain de Charonne (20e)…

VITRAUX D'ÉGLISES BRISÉS
- St-Germain-des-Prés
- Saint-Augustin
- St-Louis-en-l'Ile
- St-Nicolas-des-Champs
- Notre-Dame-du-Travail …

2 ÉTABLISSEMENTS CULTURELS FERMÉS
- Musée du Petit-Palais *(dôme arraché+ verrières brisées)*
- Maison de Balzac *(toiture endommagée)*

6 000 ARBRES MIS À BAS
- **2 033 arbres** dans les parcs et jardins *(bois de Boulogne et Vincennes détruits à 1/3 chacun)*
- **1 000 arbres** dans les cimetières *(Montmartre et Père-Lachaise ...)*
- **512 arbres** le long du Périphérique
- **700 arbres** dans les équipements sportifs et les établissements scolaires

VOIE NAVIGABLE INTERROMPUE
- Canal de l'Ourcq (19e) *(endommagé par la chute de centaines d'arbres)*

3 VOIES FERMÉES À LA CIRCULATION
- Rue de la Trémouille (8e)
- avenue Mozart (16e)
- Rue du Chevalier de la Barre (3e)

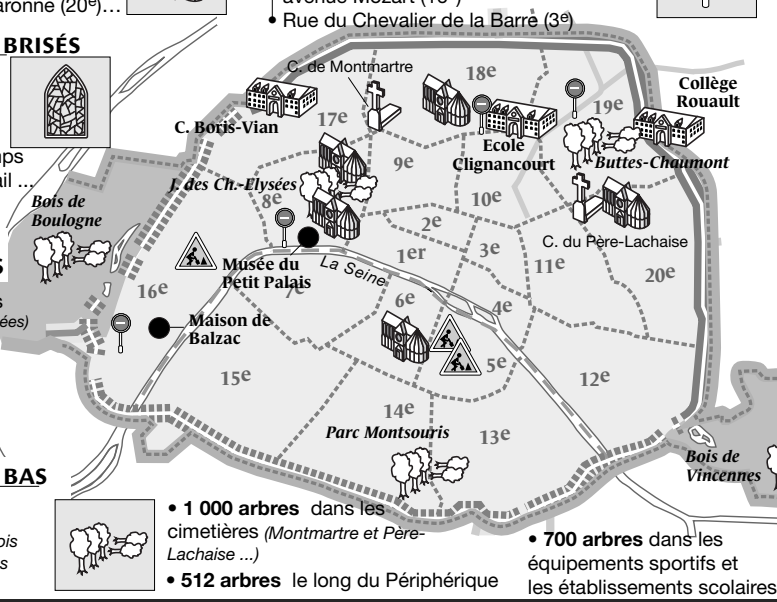

4 ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES FERMÉS
- Collège Rouault
- Ecole maternelle Nyer Durand
- Collège Boris Vian
- Ecole maternelle r. de Clignancourt

3 ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES OUVERTS MAIS OU DES TRAVAUX DE REMISE EN ÉTAT SONT À RÉALISER
- Lycée-collège Henri IV (5e)
- La Sorbonne (5e)
- Lycée-collège Janson de Sailly (16e)

4 ÉTABLISSEMENTS SPORTIFS FERMÉS
- Gymnase Château-Landon (10e)
- TEP Mourlon (15e)
- Centre d'animation Brancion (5e)
- Piscine Hébert (18e)

5 000 TOMBES ENDOMMAGÉES
- Cimetière de Montmartre
- Cimetière du Père-Lachaise....

Celà est le bilan des dégâts qui incombent à la mairie de Paris, hormis les édifices nationaux endommagés tels que Notre-Dame, le Panthéon …

Infographie : Le Monde

Les collections ravagées du Parc floral de Vincennes

*« **FERMÉ** pour cause de tempête. »* Le couple âgé bougonne en lisant le petit panneau accroché à l'entrée principale du Parc floral de Paris, esplanade du château de Vincennes, dans le 12e arrondissement. *« Nous avons fait une heure de métro pour venir respirer l'air pur dans un cadre agréable ; et voilà... »*, soupire la vieille dame. Pourtant, au-delà des grilles, on aperçoit d'énormes troncs d'arbres débités, proprement entassés dans l'attente de leur transfert : comme si les responsables de l'un des espaces verts parisiens les plus appréciés du public – 1 300 000 visiteurs par an – avaient voulu apporter la preuve de l'ampleur des dégâts occasionnés par la tempête de décembre dernier et justifier sa fermeture provisoire.

Pour ses trente ans d'existence – il a été créé en 1969, à l'occasion des troisièmes Floralies internationales et a rapidement gagné l'attachement des Parisiens avec ses collections de fleurs, ses jardins thématiques et ses expositions horticoles – le Parc floral aura payé un lourd tribut aux désordres de la nature : sur ses 2 000 arbres, 390 ont été abattus par la violence des vents, en chablis (déracinés), en gaulis (cassés) ou encroués (encastrés dans un arbre voisin) ; 147 d'entre eux, dangereusement destabilisés, attendent encore la scie des bûcherons. Il est probable, par ailleurs, qu'une nouvelle mortalité survienne au printemps, lorque des arbres non détectés laisseront apparaître les stigmates de leurs blessures.

Bien plus, les collections de fleurs du jardin botanique (quelque 600 variétés), ont été presque entièrement ravagées. *« A ce niveau, c'est une véritable catastrophe »*, se désole Louis-Marie Paquet, le jeune chef de la circonscription du bois de Vincennes, responsable du Parc floral. *« Les arbres, en tombant, ont tout écrasé, éparpillé les étiquetages, rendu impossible la récupération, pour cette année, de certaines variétés que nous possédions parfois en exemplaire unique. »* Rhododendrons, azalées, camélias, hortensias, astilbes etc. – fiertés des jardiniers et qui prospéraient dans un sol en terre de bruyère exceptionnel à Paris – ne sont plus qu'un souvenir.

Une centaine de personnes ont travaillé d'arrache-pied pendant deux semaines pour débarder et scier les grumes, rassembler les rémanents (branchages), en un mot pour essayer de restaurer l'aspect aimable et agreste que le jardin avait avant la tempête. De 20 à 30 arbres ont été débités quotidiennement, des monceaux de détritus naturels évacués. Mais une rapide visite indique que si le gros œuvre est achevé, l'endroit devra encore attendre plusieurs mois pour panser toutes ses plaies : d'énormes souches, racines à l'air, gisent ici et là ; des allées amoureusement entretenues et qui serpentaient dans les taillis sont complètement à redessiner ; des bancs tordus n'ont pas encore été enlevés.

PAS AVANT FÉVRIER

« Ici, on appelait cela la pinède », explique Louis-Marie Paquet. L'imparfait convient bien. Il n'en reste pas grand chose. Les quelques pins, rescapés de la tornade, voisinent avec des troncs cassés net ; un épais tapis d'aiguilles jonche le sol.

Une consolation cependant. Le responsable du Parc floral souligne que les 3 500 mètres carrés de la toile qui abrite, sous son immense dôme, l'arène où se déroulent, tous les étés, les festivals de jazz et de musique classique, n'a pas bougé d'un millimètre. *« Les normes de sécurité ont été draconiennes ; la toile est conçue pour résister à des vents de 200 kilomètres à l'heure... »*

Contrairement aux autres espaces verts parisiens qui réouvrent progressivement, le Parc floral ne sera de nouveau accessible au public qu'en février. Il aurait été difficile, sinon impossible, d'y interdire certains endroits encore dangereux, d'autant que le parc est doté d'une grande aire de jeux, très fréquentée par les enfants.

Ali Habib

Les « poumons verts » de l'Ile-de-France restent partiellement obstrués

L'ÎLE-DE-FRANCE n'est certes pas la Lorraine, où les vents extrêmes de la fin décembre 1999 ont causé la perte de 18 millions de mètres cubes de bois. Mais les seules forêts publiques de la région ont perdu 1,2 million de mètres cubes de bois. En temps ordinaire, l'Office national des forêts (ONF), qui les gère, ne commercialise que 200 000 mètres cubes par an. Conséquence de l'hécatombe, la circulation reste dangereuse dans une bonne partie des « poumons verts » de Paris et de ses environs.

De grands parcs comme les Buttes-Chaumont, dans le 19e arrondissement, ne devraient être accessibles au public qu'à partir de la fin du mois de janvier, tout comme des squares et jardins plus petits. Bagatelle et le Parc floral de Paris *(lire ci-contre)*, seront, eux, fermés plus longtemps. En revanche, le parc Montsouris (14e arrondissement) et celui de Belleville (20e) ont ouvert leurs portes dimanche 16 janvier.

La situation des deux bois de la capitale est plus préoccupante. La direction des parcs, jardins et espaces verts de la mairie de Paris ne prévoit leur réouverture qu'à la fin juin, malgré le travail des équipes municipales, pourtant renforcées par les soldats du 5e bataillon du génie. Replanter ces espaces prendra trois ans, pendant lesquelles Boulogne et Vincennes porteront les stigmates des intempéries.

D'ici là, les Parisiens sont invités à suivre les consignes de sécurité, dès qu'ils se promènent dans les squares, parcs, jardins, espaces verts. La principale d'entre elles est de rester sagement dans les allées ouvertes et d'éviter de marauder au milieu des chablis, ces bois tombés à terre.

L'ONF prodigue un conseil rigoureusement identique. Jean-François Lacoudre, directeur régional adjoint, rappelle que l'ensemble des forêts d'Ile-de-France sont fermées, par arrêtés préfectoraux, au public. *« Cette décision ne doit pas être interprétée à la légère,* souligne-t-il. *En Allemagne, en 1990, dans un contexte de désastre identique, l'exploitation des chablis a coûté une centaine de vies humaines. Pourtant, ceux qui ont ainsi perdu leur existence étaient des professionnels très expérimentés. »* Fontainebleau, la dernière forêt qui restait ouverte au public, a ainsi été fermée vendredi 14 janvier, par souci de sécurité. Au delà des *« risques d'entorses que l'on court à se promener dans les chablis »*, le danger vient surtout des arbres ou des branches fragilisées par la tempête et qui peuvent s'effondrer à tout instant.

SOUCI DE SÉCURITÉ

Selon les spécialistes de l'ONF, la réouverture des forêts franciliennes ne sera pas à l'ordre du jour fin janvier, même si le parc du château de Versailles a pu accueillir le public dans certaines de ses allées dès le 16 janvier. Les équipes de l'office sont dans une *« phase intense de reconnaissance des chablis »*, opérant le décompte, arbre par arbre, *« de ce qui est à terre »*. Cette opération, préalable à la commercialisation imprévue du bois, risque de prendre du temps et, explique Jean-François Lacoudre, *« si les équipes sont continuellement sollicitées par les visiteurs, on ne s'en sortira pas »*. La mise en sécurité des forêts, Rambouillet, Fontainebleau, Saint-Germain-en-Laye, Meudon, Montmorency etc., se fera progressivement, sans qu'une date d'ouverture au public puisse actuellement être avancée.

Pourtant, face à l'adversité météorologique, tous les espaces verts ne sont pas logés à la même enseigne. Joggeurs impénitents et amoureux de la nature trouveront encore, à Paris comme dans la région, de quoi assouvir leur envie de chlorophylle. Ainsi, dans la capitale, les jardins des 2e, 7e, 8e, 9e, 10e, 12e et 16e arrondissements sont tous ouverts. Si, en revanche, les arrondissements du nord et de l'est (18e, 19e, 20e) ont beaucoup souffert, leurs habitants ont toujours la possibilité d'aller se promener dans le magnifique cimetière du Père-Lachaise, rouvert depuis le 15 janvier, bien que des zones restent interdites.

Le travail de déblaiement des cimetières, des voies publiques et du périphérique a été la priorité de la direction des parcs, jardins et espaces verts.

La situation des forêts franciliennes – et donc leur perspective de réouverture – est tout aussi variée. Ainsi, dans le Val-d'Oise, peu touché, Montmorency et L'Isle-Adam posent moins de problèmes que les espaces verts de l'ouest de la région. Mais, insistent encore les responsables de l'ONF, tout comme l'Agence des espaces verts d'Ile-de-France, toutes les forêts de la région restent dangereuses et le promeneur qui passe outre aux arrêtés préfectoraux le fait à ses risques et périls. En cas d'accident, sa responsabilité sera totalement engagée.

Marc Coutty

Ouverts ou fermés ?

● **Pour savoir** quels sont les jardins ouverts et fermés à Paris, il est possible de joindre la direction des parcs, jardins et espaces verts de la Mairie de Paris en téléphonant au 01-40-71-74-00. La Mairie rappelle en outre qu'elle a mis en place un numéro vert pour tous les problèmes juridiques liés à la tempête : 08-00-00-75-00.

● **Pour s'informer** sur la situation des forêts d'Ile-de-France, outre l'affichage à l'entrée de chaque espace boisé, on peut consulter le site Internet de l'Office national des forêts (www.onf.fr).

OSP
PUBLICATIONS JUDICIAIRES
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

PUBLICATION JUDICIAIRE

Par jugement en date du 19 Octobre 1999, le Tribunal de Grande Instance de PARIS, (3ème Chambre, 3ème section) a :
- déclaré valables les revendications 1, 2, 3, 4, 6, 7 du brevet n° 80.20819 déposé le 30 Septembre 1980 par la société **SCIENCE UNION**,
- dit qu'en faisant fabriquer, en offrant à la vente et en vendant le chlorhydrate de trimétazidine GNR 20 mg, médicament reproduisant les revendications 1, 2, 3, 4, 6, 7 précités, la société **GNR PHARMA** a commis des actes de contrefaçon de brevet au détriment des sociétés **SCIENCE UNION**, titulaire de celui-ci et de la société **LABORATOIRES SERVIER**, licenciée,
- interdit la poursuite de ces actes illicites sous astreinte de 10.000 F par infraction constatée dès la signification de la présente décision,
- ordonné la confiscation en vue de leur destruction sous contrôle d'huissier de tous les produits contrefaisants encore en possession de la société **GNR PHARMA** et ce, sous astreinte de 10.000 F par jour de retard passé un délai de 48 heures après la réception d'une mise en demeure,
- condamné la société **GNR PHARMA** à payer à la société **SCIENCE UNION** et à la société **LABORATOIRES SERVIER** la somme provisionnelle de 1.000.000 F à valoir sur la réparation définitive de leur préjudice,
- ordonné la publication du présent dispositif dans 3 revues ou journaux au choix des demanderesses et aux frais de la société **GNR PHARMA** dans la limite de 30.000 F H.T. par insertion,
- désigné en qualité d'expert, M. DALSACE Michel demeurant 1 rue du Pont Louis Philippe, PARIS (75004) - Tél : 01.42.89.50.03 avec mission de donner les éléments permettant au tribunal d'évaluer le préjudice financier subi par chacune des sociétés **SCIENCE UNION** et **LABORATOIRES SERVIER**,
- ordonné l'exécution provisoire.

A. DE WILDENBERG/« FIGARO MAGAZINE »

Philippe Vasseur, « bouc émissaire » fatigué

A 56 ans, l'ancien ministre de l'agriculture d'Alain Juppé abandonne la politique pour rejoindre le Crédit mutuel du Nord. A l'heure des adieux, celui qui fut de la « bande à Léo » raconte sa lassitude et rêve d'une autre vie

UNE méchante grippe étrangle un peu la voix. Encore alité une heure auparavant – le premier arrêt maladie en quatorze ans de mandats, assure son épouse –, Philippe Vasseur n'aurait cependant manqué pour rien au monde cet apéritif de vœux, organisé dans la salle des fêtes de Saint-Pol-sur-Ternoise, jeudi 13 janvier. Les autres années, chacune des huit communes de sa circonscription du Pas-de-Calais avait immanquablement droit à sa propre cérémonie. Cette fois, l'astreignant rituel est expédié en un soir. Cette fois, c'est différent : Monsieur l'ancien ministre, Monsieur le député, Monsieur le conseiller régional, Monsieur le maire plaque la politique.

Avec une parfaite désinvolture à l'égard de la tradition française en vertu de laquelle il est malséant, pour un politique, de partir avant d'y être contraint par les électeurs, les « amis » ou les pompes funèbres, il envoie promener des mandats électoraux pour la récupération desquels on se déchire déjà à belles dents. A cinquante-six ans, Philippe Vasseur entre au Crédit mutuel du Nord (CMN), comme président du conseil de surveillance de CMN Holding. Il a déjà donné sa démission de l'Assemblée nationale, s'apprête à quitter le conseil régional Nord-Pas-de-Calais et prévoit d'abandonner son mandat de maire à la fin du printemps.

Pour leur expliquer la raison de son choix, il a convié, ce soir, tous ceux qui, dans sa circonscription, lui ont, un jour ou l'autre, donné un coup de main – militants, sympathisants, amis. Avec un zeste de coquetterie, doublé d'une interrogation nouvelle, il se demandait combien – *« Trente ? Trois cents ? »* – feraient le déplacement, *« maintenant que je ne leur suis plus utile »*. Ils sont arrivés peu avant 19 heures, d'abord trois, puis trente, puis trois cents. Cette fois, et contrairement aux années passées, personne n'avait apporté dans sa poche, prêt à jaillir après la poignée de main et les échanges de vœux, qui un problème à régler, qui une demande de coup de pouce, qui encore une intervention urgente à solliciter. Seul « étranger » à la circonscription : le *« complice »* Jean-Paul Delevoye, maire de Bapaume, sénateur du Pas-de-Calais et candidat malchanceux à la présidence du RPR. *« On était deux, maintenant tu seras tout seul »*, lui lance au micro, en guise d'amical adieu, Philippe Vasseur. Lui, il estime, pour sa part, avoir *« beaucoup donné »* à la politique. Aujourd'hui, il lui tire sa révérence.

Sa décision, il l'a ruminée pendant plusieurs mois. *« Depuis un an, je me morfondais. Le prix à payer pour faire de la politique est trop lourd aujourd'hui. Les contraintes sont très dures, et la valorisation n'est pas celle qu'on en attend. »* Bien sûr, il ne veut *« donner de leçon à personne »*, et sa décision est strictement personnelle. Pourtant, le futur retraité de la politique ne peut s'empêcher d'incriminer l'époque. *« Il y a un état d'esprit déplorable dans le pays. On passe son temps à chercher des boucs émissaires. On est dans une société qui a besoin de se défouler, d'exprimer ses insatisfactions. Les gens ne sont plus jamais contents de rien. Ils ont une vision de plus en plus déformée de la politique. Ils sont persuadés 1) qu'on fait de la politique pour gagner beaucoup d'argent, 2) que l'on peut tout, et que par conséquent, si on ne fait pas, c'est qu'on est incapable, 3) on nous prend de plus en plus pour des prestataires de services. »*

Jeudi, Philippe Vasseur n'a pas caché cette lassitude aux compagnons de route venus une dernière fois l'entourer. *« L'opinion jette un regard trop sévère sur la politique. C'est vrai qu'il y a les "affaires", mais ce n'est vraiment pas la peine d'en rajouter,* leur a-t-il lancé. *Il faut arrêter de tirer sur le politique en colportant parfois des imbécillités. Croyez-le, les élus ont parfois besoin que vous leur manifestiez votre estime ! Ils donnent le meilleur d'eux-mêmes, et ne pas le reconnaître est dangereux pour la démocratie. »*

Il y a, encore, les *« coups bas »*, les *« trahisons »*, le *« désarroi »* qu'il a éprouvés ces derniers mois en politique. De fait, les élections régionales de 1998 ont été une étape néfaste pour lui. D'abord parce que, notamment en raison des divisions de l'opposition dans le Nord et le Pas-de-Calais, l'ancien ministre n'a pas pu s'approcher de la présidence du conseil régional, qu'il convoitait. Ensuite parce que, avant ce scrutin, Philippe Vasseur avait été le premier à déclencher la polémique sur d'éventuelles alliances entre la droite et l'extrême droite au sein des conseils régionaux. *« J'estime qu'un candidat à la présidence d'une région n'a pas à accepter ou à refuser des voix (...) d'où qu'elles viennent, des élus du Front national ou d'ailleurs »*, avait-il déclaré dans un entretien au *Figaro-Magazine* du 6 décembre 1997. Aujourd'hui, il assure être tombé dans *« un traquenard médiatique »*. *« Moi, je n'ai jamais discuté avec un type du Front national,* s'insurge Philippe Vasseur. *Tout le monde ne peut pas en dire autant. Un jour, un type de l'UDF m'a proposé un rendez-vous avec Carl Lang, chez lui... De toute façon, j'estime que le Front national ne serait jamais monté aussi haut sans la complicité des médias, si on ne l'avait pas autant diabolisé. »*

Par chance, il n'y a pas que la politique dans la vie de Philippe Vasseur. A l'origine, il y avait, d'abord, le journalisme. C'est à ce métier que se préparait l'étudiant Vasseur lorsqu'il fréquentait l'Ecole supérieure de journalisme de Lille. Il s'y est consacré, ensuite, aux *Echos*, où il s'est occupé, trois ans durant, des régions et de l'aménagement du territoire, avant d'en devenir rédacteur en chef. C'est à TF1, où il entre en janvier 1981 comme chef du service économique, que la politique le séduit et l'attire, bientôt, irrésistiblement.

Le séducteur n'est pas n'importe qui : il est président de la République et aspire à le rester. Le combat engagé entre Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand bat son plein, et s'affiche sur les écrans. Le promoteur d'une *« Démocratie moderne »* s'y sait à l'aise, et veut y parler d'économie aux Français. On lui offre, pour l'interroger, les plus prestigieux dignitaires de la chaîne, mais Valéry Giscard d'Estaing a un autre nom en tête. Personne ne songe à discuter son choix. Philippe Vasseur, qui n'a jamais encore rencontré le chef de l'Etat, se retrouve donc bientôt sur le plateau avec le président-candidat, quelques instants avant l'antenne. Tandis que les techniciens font les derniers réglages, Giscard tient à lui expliquer les raisons de son choix : *« On ne se connaît pas, mais je vous ai vu à l'écran. Vous avez une grande qualité : vous faites simple. »* Le test de passage est réussi ; et, en dépit du 10 mai, leurs routes ne se quitteront pas de si tôt. Valéry Giscard d'Estaing fait ses adieux aux téléspectateurs le 19 mai 1981. Philippe Vasseur résiste encore quelques mois, mais, le 1er avril 1982, lorsqu'il apprend par une dépêche d'agence que la direction de la chaîne lui a choisi un nouvel adjoint, il claque la porte de TF1 avec fracas. *« Bravo ! C'était un geste politique. Il faut aller plus loin »*, l'encourage l'ancien président de la République. C'est bientôt chose faite, au point que Philippe Vasseur est élu député en 1986, tout en continuant à travailler au *Figaro*, où il est directeur de la rédaction économique.

> « Du moment où mon départ a été annoncé, les gens ont commencé à m'écouter différemment. Un politique, on l'écoute en soupçonnant qu'il essaie de vous vendre des cravates ou autre chose. Maintenant, on me demande partout pour des conférences »

Rétrospectivement, les années 80 lui apparaissent comme un âge d'or. *« Il faut se rappeler ce que c'était, le Parti républicain, à cette époque. On avait quarante ans, un vrai combat, un élan, du monde à nos meetings. Léotard nous faisait rêver en bleu-blanc-rouge. L'aspect paillettes, chanter* L'Ajaccienne *ou autre chose à la télé, on l'a tous fait. Moi, j'ai bien joué du saxo sur un plateau de variétés... C'est après que ça s'est gâté. »* Tout semblait tellement plus simple, alors ! *« Il y avait l'Est et il y avait l'Ouest, le libéralisme et l'étatisme, le mur de Berlin. Aujourd'hui, tout ça a disparu. On essaie, tant bien que mal, de ranimer le clivage gauche-droite, mais ça n'a plus aucun sens. Libéral, tout le monde l'est, à quoi ça sert d'en rajouter ? »*, interroge-t-il pour expliquer son découragement à l'endroit du parti d'Alain Madelin. *« On dit : "Le marché arbitrera"... Le marché a arbitré avec* Erika *; le marché a arbitré avec la " vache folle "... »* L'une des choses qui l'ont décidé à rallier le Crédit mutuel du Nord, d'ailleurs, c'est... *« le côté mutualiste ». « C'est un pied de nez à ceux qui disent qu'il n'y a plus que le grand capitalisme financier ! »*, s'amuse-t-il.

IL n'est pas le seul de l'ex-« bande à Léo » – les amis de François Léotard – à se retrouver passablement désenchanté, dix ou quinze ans plus tard. Pour d'autres aussi, l'hypothèse d'une reconversion s'est un jour posée. *« Qu'est-ce qui m'attendait, sinon ?,* grince Philippe Vasseur. *Ou je devenais sénateur l'an prochain* – yeux au ciel –, *ou je continuais en attendant l'alternance* – sourire en coin. *»* Encore faut-il pouvoir tenter le privé. Et là, tout le monde n'est pas logé à la même enseigne. *« Si je n'avais pas eu mon passé de journaliste, qui démontrait que je suis capable de faire autre chose que de la politique, et mon passage au ministère où, avec la " vache folle ", j'ai démontré que je suis capable de gérer une crise, m'aurait-on proposé autre chose ? »*. Pour lui, *« ce n'est pas un hasard »* si Dominique Baudis, qui a eu lui aussi un passé (de journaliste, également) avant la politique, s'apprête – ils en ont parlé ensemble – à renoncer à Toulouse.

Heureusement – et cela n'a pas été donné à tous ceux de sa génération –, Philippe Vasseur emporte comme un talisman inaliénable, comme un bonheur que rien n'entamera : son expérience ministérielle, qu'il juge réussie, avec la gestion de la crise de la « vache folle » en toile de fond. Avoir été nommé ministre de l'agriculture par Jacques Chirac, cela donne la mesure de la confiance qu'on a fondée en vous. Du coup, dans l'explication de son retrait de la politique, il n'a pas un mot contre le chef de l'Etat, qu'il avait rallié au plus noir de sa campagne présidentielle, en 1994, ni contre Alain Juppé. Au gouvernement, il n'a *« jamais eu à* [se] *plaindre »* de son premier ministre. *« Il n'a jamais été sur mon dos, il me faisait confiance. Juppé fait confiance à ceux qui lui semblent "assurer" dans leurs domaines. Par contre, dès qu'il sent qu'on hésite... »* Très vite, Philippe Vasseur a trouvé le moyen de court-circuiter l'inévitable « entourage ». *« J'avais obtenu de le voir directement en cas de nécessité. La première fois, j'ai dû un peu forcer la porte. Je n'avais besoin que de cinq minutes pour trancher un problème précis, mais j'en avais besoin. Je finis par obtenir le rendez-vous en tête à tête. "Comme convenu, je ne te prendrai que cinq minutes", lui dis-je en entrant dans son bureau de Matignon. "Tu as un quart d'heure", me répond-il en fermant la porte. Je lui fais mon topo, et, au bout de cinq minutes, je lui dis : "J'ai fini". "Tu viens de gagner ton prochain rendez-vous", me lance Juppé. »*

Aujourd'hui, Philippe Vasseur n'aspire qu'à une chose : *« gommer »* son *« image de politique »*. Les premiers effets ont été presque instantanés. *« Du moment où mon départ a été annoncé, les gens ont commencé à m'écouter différemment. Un politique, on l'écoute en soupçonnant qu'il essaie de vous vendre des cravates ou autre chose. Maintenant, on me demande partout pour des conférences. »* Maudite réputation des politiques ! Même sa fille, qui pourtant *« voyait bien comment »* il vivait, a une image négative des élus. Etudiante en droit, elle se destine à la magistrature.

Cécile Chambraud

Ne jouons pas avec la Constitution !

Suite de la première page

Il ne s'agissait nullement d'une réforme improvisée : le chef de l'Etat, François Mitterrand, avait confié en décembre 1992 à un comité consultatif, présidé par l'éminent juriste Georges Vedel, le soin de rendre un avis sur *« une profonde révision des institutions tendant, notamment, à améliorer les garanties de l'indépendance des magistrats »*. Ce sont les propositions du comité Vedel qui ont inspiré la réforme de 1993 : magistrats élus et trois personnalités désignées, auxquelles s'ajoute un conseiller d'Etat ; transfert au CSM du pouvoir de nomination des magistrats du siège (les juges et les juges d'instruction), et instauration d'un avis pour les nominations des magistrats du parquet (les procureurs) jusque-là nommés sous la seule responsabilité du ministre de la justice.

Cette réforme a été massivement approuvée par 833 députés et sénateurs, contre 34. Parmi les votants, figurent les noms de Raymond Barre, de Jacques Chirac et de moi-même. Le texte a été publié au *Journal officiel* du 27 juillet 1993, revêtu de la double signature de François Mitterrand et d'Edouard Balladur.

S'il est un domaine où le poids de la durée doit l'emporter sur la fièvre des improvisations, c'est bien celui de la Constitution, charte permanente de la République. C'est pourquoi je ne soutiendrai pas, au Congrès de Versailles, le danger d'instabilité constitutionnelle

Cette réforme a bien fonctionné et n'a appelé aucune critique, chaque fois que le gouvernement a joué le jeu, c'est-à-dire lorsqu'il a suivi, concernant les magistrats du parquet, les avis du CSM. Cela a été le cas de 1993 à 1995, et depuis 1997, date à laquelle la ministre de la justice, Elisabeth Guigou, s'est engagée à respecter systématiquement ces avis. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux procureurs généraux qui, comme tous les hauts fonctionnaires de leur rang, sont nommés en conseil des ministres. On pourrait, en effet, soumettre aussi leur nomination à l'avis du CSM. Cette modification limitée de l'article 65 pourrait être formalisée le moment venu, si l'expérience la rendait opportune.

Ne jouons pas trop souvent avec les textes constitutionnels ! S'il est un domaine où le poids de la durée doit l'emporter sur la fièvre des improvisations, c'est bien celui de la Constitution, charte permanente de la République.

C'est pourquoi, je ne soutiendrai pas, au Congrès de Versailles, le danger d'instabilité constitutionnelle.

La réforme du CSM a été présentée à l'opinion publique par le premier ministre comme un *« pivot essentiel de la réforme »*, devant assurer l'indépendance de la justice, ce qui rencontre évidemment la faveur du public. On vient de voir que cette affirmation n'est pas exacte. La modification de la Constitution a une portée limitée : celle de transformer un avis du CSM sur les nominations des magistrats du parquet, en avis conforme. Il suffit que le gouvernement s'engage à respecter l'avis donné pour que le même résultat soit obtenu ! Quant aux nominations des procureurs généraux en conseil des ministres, rien n'empêche le président de la République dont l'article 64 de la Constitution fait *« le garant de l'indépendance judiciaire »*, de recueillir l'avis du CSM préalablement à leur nomination. Pour ce qui est de l'indépendance de ceux qui rendent la justice – les juges –, la réforme constitutionnelle ne change rien.

L'élément central de l'indépendance des procédures judiciaires est l'interdiction faite au ministre de la justice de donner des instructions individuelles aux membres du parquet. Or cette interdiction appartient au domaine législatif, et non constitutionnel. Le texte de loi correspondant a été soumis à l'Assemblée nationale qui l'a adopté en première lecture le 29 juin 1999.

La modification de la Constitution n'est qu'un fragment au sein d'un ensemble de textes, tendant à réformer la justice, qui contiennent diverses innovations. Il est paradoxal de vouloir commencer la démarche par la modification de la Constitution, car son vote n'entraîne nullement l'adoption des autres textes. La logique politique voudrait, au contraire, qu'elle vienne consacrer l'achèvement du processus.

Cet ensemble de projets de loi est présenté par Mme Guigou comme visant deux objectifs. Le premier est de remédier à la lenteur de la justice. Sur ce point, il n'y a aucune objection à faire. Notons seulement que la réforme constitutionnelle n'apporte aucune réponse à cette attente de l'opinion. Je suis persuadé que le Parlement continuera d'examiner avec diligence les textes qui lui seront proposés à cette fin.

Le second objectif est plus ambigu : il vise à échanger, par une sorte de donnant-donnant, une indépendance accrue donnée à la justice, en fait aux procureurs – car on ne change rien pour les juges –, contre une mise en cause de la responsabilité personnelle des magistrats.

L'indépendance accrue des procureurs tiendrait à la sécurité de leurs carrières et au changement de leurs relations avec le ministère de la justice. Ils ne recevraient plus d'instructions individuelles sur le déroulement des poursuites, ce que l'Assemblée nationale a déjà approuvé. Pour conserver l'unité de la politique judiciaire, c'est-à-dire faire en sorte qu'un même délit soit traité de manière comparable sur l'ensemble du territoire, et qu'il n'y ait pas une justice laxiste ici et une justice rigoureuse ailleurs, des directives de politique judiciaire seraient adressées aux procureurs qui seraient tenus de *« rendre compte au ministre de la justice des affaires qui leur paraissent devoir être portées à sa connaissance »*.

Cette évolution est intéressante, mais ses résultats dépendront bien davantage des pratiques suivies, et de l'éthique gouvernementale, que de la minutie des réglementations. Entre des instructions individuelles qui n'ont plus le droit de descendre, et des informations qui sont invitées à remonter, à une époque où les réseaux de communication sont innombrables et discrets, la différence sera faite par le comportement personnel de ceux qui appliqueront les textes. A l'heure actuelle, ce comportement ne prête pas à la critique.

La modification de la Constitution peut être une conclusion de la réforme de la justice, si elle apparaît nécessaire, mais on ne doit pas en faire un préalable. Et le contenu de la réforme a encore besoin d'être amendé

La contrepartie de cette indépendance accrue des procureurs est recherchée dans un renforcement de la responsabilité personnelle des magistrats. Démarche dangereuse, même si elle répond à l'attente d'une petite fraction du milieu politique, inquiète de voir les procureurs lâchés plus librement dans la nature.

Dans tout ce qui vient d'être dit, rien ne concerne les juges, c'est-à-dire ceux qui rendent les jugements. Pourquoi alors rechercher l'équilibre entre l'indépendance accrue reconnue aux procureurs et la mise en cause de la responsabilité de l'ensemble des magistrats ? Pour l'opinion publique, le juge est celui qui rend le jugement. L'évocation de la responsabilité des juges signifie pour elle la responsabilité de ceux qui prononcent un jugement. C'est, qu'on le veuille ou non, cette responsabilité qui serait mise en cause.

L'acte consistant à rendre la justice est personnel et grave. On sait, depuis Salomon, qu'il s'appuie sur une éthique. Tout jugement satisfait une des parties et mécontente l'autre. Les Français ont du mal à accepter les sentences de justice qui ne leur soient pas favorables ; il serait imprudent d'accréditer l'idée qu'on peut mettre en cause la responsabilité personnelle des magistrats. Ce n'est pas l'intention de Mme Guigou qui ne vise que les fautes de caractère professionnel, mais elle n'est pas maîtresse de l'interprétation qui sera donnée par l'opinion à la création de la *« Commission nationale d'examen des plaintes des justiciables, ouverte à toute personne qui s'estimera lésée par un dysfonctionnement du système judiciaire, de par un comportement disciplinairement fautif d'un magistrat »*.

Gardons-nous d'ouvrir dans les murs des palais de justice la fausse porte de la responsabilité individuelle des magistrats. Cette responsabilité existe, mais ils l'assument déjà eux-mêmes, dans des conditions qui leur valent le respect d'une grande majorité de l'opinion, assez perspicace pour observer que les pratiques de corruption et d'influence, si tristement répandues dans notre pays depuis vingt ans, n'ont pas réussi à pénétrer dans notre magistrature.

Pour les fautes professionnelles, souhaitons que le gouvernement fasse mieux fonctionner les mécanismes disciplinaires existants, trop longtemps demeurés inactifs.

La réforme propose de modifier une nouvelle fois la composition du CSM. Elle était restée constante de 1958 à 1993 : le chef de l'Etat, le garde des sceaux et neuf personnalités nommées par le chef de l'Etat. Ces personnalités n'étaient pas obligatoirement toutes des magistrats, et l'usage s'était établi pour le président de la République d'y nommer un juriste, à la compétence reconnue.

En 1993, la réforme a porté à douze le nombre des membres du CSM : outre le président de la République et le garde des sceaux, six magistrats élus par leurs pairs, trois personnalités nommées respectivement par le chef de l'Etat, le président de l'Assemblée nationale, celui du Sénat, et un conseiller d'Etat. Cette réforme constituait un progrès important auquel il serait raisonnable de se tenir pour la période à venir.

On nous propose maintenant de revenir sur cette réforme, et de porter le nombre des membres du CSM de douze à vingt-trois, d'y placer les magistrats en minorité (dix) et d'accroître le nombre des personnalités *« désignées »* de trois à dix. Aucune de ces dispositions n'est satisfaisante.

Le CSM statue comme conseil de discipline des magistrats. Est-il convenable que les magistrats y soient en minorité, et que des personnalités *« non magistrats »* n'ayant exercé aucune fonction judiciaire, et n'ayant aucune expérience de la vie des cours, disposent de la majorité des voix pour prononcer des sanctions à leur encontre ?

L'argument invoqué par la ministre de la justice selon lequel *« les non-magistrats seront majoritaires, car la justice, rendue au nom du peuple français, concerne tous les citoyens »* est évidemment spécieux. Le CSM ne rend nullement la justice. Il veille sur le déroulement de carrière des magistrats, et statue comme conseil de discipline. Quel est l'autre corps de l'Etat – corps préfectoral, direction des services fiscaux, corps diplomatique, par exemple – pour lequel on accepterait que le conseil de discipline et les déroulements de carrière soient gérés par un organisme où les membres du corps seraient minoritaires ?

Quant aux dix *« personnalités désignées »*, qui seront-elles ? Le texte constitutionnel qui nous est présenté comporte une mention étrange : elles ne devront appartenir *« ni au Parlement, ni à l'ordre judiciaire, ni à l'ordre administratif »*, sans que la référence traditionnelle aux compétences soit même retenue. On voit bien l'idée, ou plutôt le mythe : ils représenteront la société civile, mais une société qui ne compterait ni élus, ni fonctionnaires, ni membres des professions judiciaires. Ils ne disposeraient d'aucune des deux légitimités sur lesquelles se fondent les sociétés démocratiques : l'élection ou le concours. Sans vouloir les mettre en cause sur le plan personnel, on irait les chercher dans cette population flottante qu'alimentent les entourages des dirigeants politiques et les cabinets ministériels, et on la retrouve inévitablement en position d'attente sur les listes de candidatures, chaque fois qu'il s'agit de constituer un haut comité ou de désigner des *« personnalités qualifiées »*. Autant il est souhaitable que figurent quelques personnalités *« non magistrats »* dans le CSM – c'est le cas depuis 1993 – pour éviter son repliement corporatif, autant je ne pense pas que ce serait un progrès de donner à ces personnalités désignées, définies par un triple *« ni »*, une quasi-majorité dans le CSM.

J'ai présidé pendant sept ans le CSM sans que son activité donne lieu au moindre incident. J'ai toujours été impressionné par le sérieux de ses débats. Avec la nouvelle composition du CSM, plus nombreuse et hétérogène, ses méthodes de travail devront changer. On a du mal à imaginer comment le chef de l'Etat pourrait continuer à le présider.

Quel est l'autre corps de l'Etat – corps préfectoral, direction des services fiscaux, corps diplomatique, par exemple – pour lequel on accepterait que le conseil de discipline, et les déroulements de carrière, soient gérés par un organisme où les membres du corps seraient minoritaires ?

L'article 64 de la Constitution, bien oublié dans cette discussion, définit les rôles respectifs du président de la République et du CSM : *« Le président de la République,* énonce-t-il, *est garant de l'indépendance de l'autorité judiciaire ; il est assisté par le Conseil supérieur de la magistrature. »* Or le projet de réforme constitutionnelle modifie cet équilibre : en instituant l'avis conforme du CSM pour la nomination de tous les magistrats du parquet, y compris ceux qui étaient nommés jusqu'ici en conseil des ministres, il transfère une des garanties de l'indépendance de l'autorité judiciaire des mains du chef de l'Etat dans celles du CSM.

Dans un groupe à composition hétérogène, les décisions les plus délicates devront être tranchées par un vote. Le président de la République y participe-t-il ? Quel est son comportement s'il figure dans la minorité ? Et s'il se contente de dénombrer les voix, que devient son rôle de garant de l'indépendance judiciaire ?

On peut imaginer une telle évolution, mais elle supposerait pour le moins une sérieuse réflexion. Il ne me semble pas que cette réflexion ait eu lieu, et il est vrai qu'elle n'intéresse pas directement le milieu parlementaire. Pour ma part, je suis défavorable à une telle évolution. La Constitution de la Ve République a conféré au chef de l'Etat, en raison des expériences historiques antérieures, des pouvoirs importants et précis. En matière d'indépendance de l'autorité judiciaire, la réforme qu'on nous propose fait passer son rôle de garant à celui de rouage. Et tout ceci se produirait à un moment où la pratique d'une longue cohabitation affaiblit régulièrement l'autorité de la fonction présidentielle. Je n'imagine pas que ceux qui restent fidèles à l'inspiration gaulliste des institutions de la Ve République puissent approuver cette évolution.

Présentant ses vœux à la presse, le premier ministre a déclaré : *« Le 24 janvier à Versailles, les Français verront, parmi leurs représentants, ceux qui veulent l'indépendance de la justice par rapport au pouvoir politique, et ceux qui en réalité ne l'acceptent pas. »* Cette présentation n'est pas admissible, car elle déforme l'enjeu du débat. Le recours à des arguments polémiques ne fait pas progresser la réflexion sur la réforme constitutionnelle. Qui peut affirmer sérieusement que les 833 parlementaires qui ont voté la réforme de 1993, toujours en vigueur aujourd'hui, dont 115 élus socialistes, n'acceptent pas l'indépendance de la justice par rapport au pouvoir politique ?

La modification de la Constitution peut être une conclusion de la réforme, si elle apparaît nécessaire, mais on ne doit pas en faire un préalable. Et le contenu de la réforme a encore besoin d'être amendé.

Je ne pense pas qu'il soit convenable, sur un tel sujet, d'affoler ou de mobiliser l'opinion publique par des déclarations qui déforment le contenu du débat, pas plus qu'il n'est justifié d'exercer des pressions sur le vote des parlementaires qui doit s'exercer en toute conscience, par des déclarations manichéennes sur ceux qui seraient favorables à une justice indépendante, et ceux qui se prononceraient pour une justice servile !

Voici ce que je recommande. Le 24 janvier, de ne pas adopter la réforme constitutionnelle. Puis de demander au gouvernement de confirmer ses deux engagements : ne pas donner d'instructions individuelles aux procureurs, et suivre, concernant leur nomination, l'avis du CSM. Pendant cette période, le Parlement continuera d'examiner les deux projets de lois en cours de discussion et étudiera l'avant-projet de loi organique relatif au statut des magistrats, en particulier les dispositions concernant la mobilité des magistrats et celles qui renforcent leur responsabilité professionnelle. Cette étude permettra de mieux évaluer les réactions des magistrats vis-à-vis de la réforme.

Lorsque les lois auront été définitivement votées et les avant-projets de loi organique examinés, le gouvernement appréciera l'utilité d'une réforme constitutionnelle. Je rappelle qu'elle doit être votée en termes identiques par l'Assemblée nationale et par le Sénat, ce qui pourrait justifier, le moment venu, la réunion d'un « congrès de l'opposition » pour arrêter une position commune. S'agissant de la composition du CSM, il me paraîtrait sage de s'en tenir à la réforme de 1993. Les seules modifications de l'article 65 porteraient sur l'avis conforme qui serait donné à la nomination des magistrats du parquet, et sur l'avis demandé au CSM pour ceux qui sont nommés en conseil des ministres. Cet avis serait communiqué au conseil des ministres par le chef de l'Etat.

En matière d'indépendance de l'autorité judiciaire, la réforme qu'on nous propose fait passer le rôle de garant du chef de l'Etat à celui de rouage

Un tel processus honorerait le Parlement et contribuerait à faire évoluer une institution judiciaire, dont la France a toutes les raisons d'être fière, et dont j'ai ressenti l'honneur de présider le Conseil supérieur, même si elle doit, comme les autres institutions de notre pays, continuer de s'adapter à la modernité.

Valéry Giscard d'Estaing

Marre du Dakar

par Jean-Marie Fardeau

LE Dakar, possible victime des terroristes ? En voilà une nouvelle ! Combien d'années encore faudra-t-il aux organisateurs de cette caravane publicitaire pour accepter l'idée que l'Afrique n'est pas un terrain de jeu ? Combien d'années encore pour qu'ils comprennent que cet ensemble de pays et de peuples font face à des problèmes vitaux que le rallye ignore ? Combien de temps faudra-t-il à MM. Auriol et Killy pour comprendre les raisons pour lesquelles se déplacer en Afrique avec une caravane d'une valeur de plusieurs centaines de millions de francs, médiatisée sans vergogne, ne peut être qu'une cause de désagréments ?

Les ennuis des organisateurs ne datent pas d'hier. Chantage des gouvernements quand ils en avaient la force dans les années 80, vols répétés de voitures, braquage de pilotes et de camions et, aujourd'hui, menace terroriste (que je déplore, bien entendu).

Peut-on encore parler d'imprévus ? Une telle situation n'est malheureusement pas une surprise. L'Afrique serait si belle pour nos rallyes s'il n'y avait pas d'Africains ! Et voici que certains d'entre eux, insensibles aux efforts et aux risques des preux chevaliers des temps modernes, sur leurs 4 × 4 caparaçonnés, osent proférer à leur égard des menaces...

Faut-il être aveugle pour ne pas voir l'énormité de la provocation que représente ce rallye ! Sait-on que son budget est certainement supérieur au budget annuel de la santé du Mali ?

Le Dakar distrait les Africains ? N'a-t-on rien d'autre à leur proposer pour favoriser les échanges culturels ?

Voici quelques années, les organisateurs voulaient faire croire qu'ils allaient concilier rallye automobile et convoi humanitaire. Ce pitoyable vernis maintenant écaillé, le vrai Dakar resurgit. Course à fric qui utilise l'Afrique pour réaliser un super-show au plus grand profit des vendeurs de 4 × 4. Le 8 janvier, une fillette a été grièvement blessée, dernière victime en date d'une trop longue liste, renversée par un bolide traversant un village du Burkina Faso. Le nom de cette fillette ? Inutile. Le nom du vainqueur de l'étape ? Ah oui, c'est important. Le nom de la marque de sa voiture, de sa moto ? Très important. Affligeant. Scandaleux.

Le Dakar ne nous fait pas découvrir l'Afrique. Au contraire, il se sert de l'Afrique, la masque, l'abîme. Le Dakar veut nous faire croire qu'il traverse d'immenses étendues de dunes inhabitées. Kayes, Bamako, Bobo-Dioulasso, Ouagadougou... Ces villes seraient-elles en plein désert ? Quel bénéfice ont-elles tiré du passage de ce rallye ? Aucun. Toute la nourriture est importée. Seuls des hôtels, propriétés des élites locales, ont dû tirer leur épingle du jeu.

Le rallye vit en vase clos, effrayé par les risques de vols au cœur de cette Afrique où les pauvres sont malheureusement légion. Quelle image de l'Europe le Dakar donne-t-il aux populations des pays traversés ? Celle du gaspillage, de la consommation à outrance.

Imaginons un instant un rallye organisé par des Africains traversant notre pays à 150 km/h, renversant chaque année quelques passants, bousillant quelques ponts, quelques routes, souillant de ses détritus quelques lieux de bivouacs dans lesquels ils se barricaderaient, ignorant populations et environnement.

Situation irréelle : le Dakar rejoignant la Libye du colonel Khadafi pour échapper à une attaque terroriste ! On roule sur la tête. M. Killy, de grâce, ouvrez les yeux.

***Jean-Marie Fardeau** est secrétaire général du Comité catholique contre la faim et pour le développement.*

Le Monde

21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 206 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Internet : http ://www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

La contradiction européenne

C'EST un expert qui parle, un Européen d'expérience et de conviction. Et ce qu'il dit est grave. Ce qu'il dit est dérangeant, comme souvent la vérité. Ce qu'il dit est caché par les dirigeants des principaux pays de l'Union européenne, passés maîtres dans le maniement du politiquement correct européen, qui trompe élégamment son monde. Ancien président de la Commission, Jacques Delors, dans l'entretien que nous publions aujourd'hui, énonce cette vérité d'évidence : l'élargissement de l'Union dilue le projet européen. L'élargissement renforce l'Europe-espace au détriment de l'Europe-puissance.

***« Je ne crois pas, contrairement à ce qu'affirme le Conseil européen,* lance l'ancien président de la Commission, *que cette Europe à vingt-sept, et demain à trente ou trente-deux, quand la paix sera revenue dans les Balkans, puisse avoir des objectifs aussi ambitieux que ceux fixés par le traité de Maastricht. »* L'élargissement était peut-être – sans doute – politiquement inévitable. Comment nier l'identité profondément européenne de Prague, Budapest ou Varsovie ? Mais on ne peut pas continuer à dire que l'élargissement, par la grâce d'on ne sait quelle miraculeuse dynamique, ira de pair avec l'approfondissement de l'Europe.**

Ce discours-là, que tiennent volontiers les dirigeants européens, est une contre-vérité. Il est déjà difficile de conduire des politiques communes à quinze ; il sera quasiment impossible de le faire à vingt-sept. Encore une fois, la contradiction devant laquelle se trouve aujourd'hui l'Europe était peut-être inéluctable – *« incontournable »*, croit Jacques Delors –, mais il ne sert à rien de ne pas la reconnaître et de ne pas la désigner comme telle. Il serait sain qu'on cesse d'endormir les opinions avec le lénifiant et insignifiant ronron sur la nécessité de mener de concert approfondissement et élargissement de l'Europe, deux objectifs parfaitement antinomiques. Si l'approfondissement a lieu, il ne concernera qu'une petite avant-garde au sein de l'Union.

Jacques Delors dit très bien la manière dont l'élargissement modèle l'Europe vers un *« grand espace économique »* de liberté des échanges, monnaie commune à l'appui. Ce n'est pas l'Europe-puissance dont rêvaient les Pères fondateurs et nombre de leurs successeurs : une Europe composée de nations ayant l'ambition de jouer un rôle commun dans l'Histoire, d'en être l'un des acteurs. Etre plus qu'un marché unique suppose une volonté politique commune dans des domaines comme la défense, la politique étrangère, la haute technologie, la culture, l'éducation. C'est une mission difficile à quinze : si l'Union avait dû décider, seule, une intervention au Kosovo, la Grèce s'y serait opposée. Et une mission impossible à vingt-sept, à moins d'avoir la naïveté de croire qu'on pourrait mettre d'accord des pays aux intérêts aussi divers, et parfois opposés, que ceux de la constellation européenne qui se met en aujourd'hui place.

Pour qu'il en aille autrement, il faudrait une réforme radicale des institutions européennes. On n'en prend pas le chemin. Autant le savoir et le dire.

Le Monde est édité par la SA LE MONDE
Président du directoire, directeur de la publication : **Jean-Marie Colombani**
Directoire : **Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy**, directeur général ;
Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : **Edwy Plenel**
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment
Rédacteurs en chef :
Alain Frachon, Erik Izraelewicz *(Editoriaux et analyses)* ;
Laurent Greilsamer *(Suppléments et cahiers spéciaux)* ;
Michel Kajman *(Débats)* ; Eric Fottorino *(Enquêtes)* ;
Eric Le Boucher *(International)* ; Patrick Jarreau *(France)* ; Franck Nouchi *(Société)* ; Claire Blandin *(Entreprises)* ;
Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ; Josyane Savigneau *(Culture)* ; Christian Massol *(Secrétariat de rédaction)*
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : **Robert Solé**

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la **SA Le Monde**
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 1 003 500 F. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises,
Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Iéna Presse, Le Monde Prévoyance, Claude Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Les Britanniques appelés aux urnes

L'ACTUEL Parlement du Royaume-Uni, élu le 25 juillet 1945, avant même que le Japon ait capitulé, sera dissous le 3 février prochain, ainsi que l'a annoncé il y a quelques jours à peine le premier ministre travailliste, M. Clement Attlee. Le 23 février, 34 millions d'électeurs britanniques environ seront appelés à élire les 625 membres de la nouvelle Chambre des communes.

Une gestion travailliste de cinq ans, dont on ne peut nier qu'elle a profondément modifié l'aspect économique et social de la Grande-Bretagne, sera donc jugée le mois prochain par ces électeurs. Les conservateurs font évidemment ce qu'ils peuvent pour que ce jugement soit une condamnation.

Il semblerait donc qu'après une législature aussi longue dans des temps si troublés les grands partis anglais dussent s'opposer avec beaucoup de violence. En fait, le caractère comme les traditions anglaises s'opposent à ce que la lutte électorale prenne les proportions de désordre et de violence auxquelles trop de démocraties moins disciplinées nous ont habitués en pareille période.

La loi qui limite de façon draconienne les dépenses des candidats en matière de propagande explique même fort bien la curieuse impression d'atonie électorale qui nous vient en ce moment d'outre-Manche. Chacun des candidats a peur d'épuiser trop vite ses crédits, et attend les derniers jours pour lancer sa campagne à fond.

Il est toujours délicat de faire des pronostics précis lors d'une élection. Ce serait particulièrement hasardeux pour ces élections britanniques, tant, cette fois-ci, la lutte paraît ouverte et les chances égales pour tous.

(19 janvier 1950.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : **http ://www.lemonde.fr**

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : **3617 code LMDOC (5,57 F/mn)**
ou **08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)**

Le Monde sur CD-ROM : **01-44-88-46-60**
Index du *Monde* : **01-42-17-29-33.** *Le Monde* sur microfilms : **03-88-71-42-30**

Films à Paris et en province : **08-36-68-03-78**

Sartre en appel

par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

SARTRE serait de retour. C'est façon de dire : ses ventes ne bougent pas, les polémiques s'usent. Un coup des médias, plutôt. Sous prétexte d'anniversaire, comme souvent : il y aura vingt ans en avril qu'une génération a pleuré, au cimetière Montparnasse, une certaine manière de lui parler de liberté et de justice. Plus que de retour, c'est de révision qu'il s'agit. La mort n'est pas le jugement sans appel, sur fond de salon tocard, que montrait *Huis clos*. Il y a place pour des retouches. Non par les grognards, trop impliqués. Par les enfants à l'œil neuf.

Trois livres de fils dominent le début de l'an 2000. Trois preuves qu'on pouvait sortir du dilemme Sartre-génie ou Sartre-égaré. Sans révérence ni concession, le voilà mis à sa place : celle d'un écrivain qui s'est beaucoup trompé, y compris sur lui-même en jurant, à la fin des *Mots*, que n'importe qui le vaudrait, mais dont les errements mêmes compteront.

On a trop épinglé le militant en délire. Les *Trois aventures extraordinaires* que retient Olivier Wickers (Gallimard) sont littéraires. Ce sont les paris pris sur l'absolu des livres à écrire, tout en en dénonçant l'inanité. De même, Philippe Petit fait mieux que plaider *La Cause de Sartre* (PUF) : il revisite le penseur qui aura assuré l'improbable lien entre Brunschvicg et Althusser, campé sur les confins inconfortables de la philosophie et du roman. Si la presse paraît donner la vedette au *Siècle de Sartre*, de Bernard-Henri Lévy, non, cela ne tient pas au fracas du lancement. (Ce *non* fait clin d'œil à la pluie de *oui* et de *donc* dont l'auteur parsème son texte, ne demandez pas pourquoi, pour rythmer la cavalcade, pour l'oreille, sa corydrane, il faut des manies à soi pour enchaîner les sauts d'obstacles d'un livre, vous savez !)... Donc, exclure les soupçons d'emphase. Le résultat est là. Il pèse 665 pages. De ces monuments voués à devenir pièce maîtresse dans une œuvre, axe qui se cherchait. Quelque chose comme son *Idiot de la famille* à lui, Lévy, son *Prodige de la tribu*, faudrait-il dire ; son *Saint Genet,* peut-être, par la sensation qu'il laisse d'avoir appliqué à Sartre l'utopie que ce dernier caressait, à propos du poète comme de Flaubert, d'épuiser son sujet.

Le mérite personnel n'est pas mince, de la part d'un camusien notoire, et traité naguère d'agent de la CIA par le « clan », de sauver l'écrivain de ses ennemis et de ses veuves, de lui rendre ses droits à la complexité. Lévy n'écarte aucun point gênant : le dandysme d'avant guerre, aveugle au nazisme, aux fronts populaires ; le peu d'héroïsme guerrier ; les idioties pendables du compagnon de route sur les « masses » qui n'auraient pas été « prêtes » à recevoir le rapport Khrouchtchev, sur la « liberté critique en URSS », sur les crimes nécessaires aux accouchements révolutionnaires, sur Castro, Mao et la suite. Mais il n'a rien déniché d'« infamant », après enquêtes : rien qu'un post-gidien, post-nietzschéen, jouant au Valmont avec son Castor-Merteuil, saoulé d'anti-bourgeoisisme, victime, comme tant d'autres en tous sens, du besoin de s'enrôler qui saisit tôt ou tard l'intellectuel rivé à sa table, au banc de galère de l'œuvre impérieuse.

Il y a de la tendresse filiale, et une compréhension intime d'écrivain, dans l'explication – non l'excuse – trouvée à ces égarements. Le temps est passé où les engagés inavoués de droite peignaient l'engagé proclamé de gauche en Diogène grotesque de Billancourt, en terroriste des Lettres, en bourreau louchon, et où il fallait bien rendre les coups. Il y a plus urgent et riche désormais : inscrire Sartre dans le parcours des descendants, au milieu des « cas » qui suivirent, tirer au clair les déclarations de haine à la pensée contre laquelle toute pensée se bâtit, les adieux à la littérature dont se nourrit toute littérature, la fureur contre les mots d'où procède toute phrase.

Sartre n'aura pas été Stendhal ni Spinoza. Là-dessus, contrat manqué. Et il n'a guéri ni de sa névrose ni de soi. Reste de lui ce qu'on pouvait écrire de plus complet, donc de plus romanesque, sur soi (*Les Mots),* et, comme en cachette du révolutionnaire revenu de l'écriture, sur Flaubert, avec Marx et Freud pour guides. Bernard-Henri Lévy relève le même défi de complétude à propos de Sartre, et au-delà de lui. Sans songer à l'exonérer de ses déconnades, il nous aide à comprendre comment le petit homme et sa génération ont pu s'égarer à ce point. Il rend compte d'une aventure et d'une déchéance qui furent celles d'une époque, tout en sauvant la hantise somptueuse des Livres.

Grâce au cadet, à sa compétence de philosophe et de frère en folie d'écrire, Lévy fait sonner juste le testament du Frantz des *Séquestrés*, sorti d'un magnétophone sur une scène vidée d'Histoire : *« J'ai pris le siècle sur mes épaules, et j'ai dit : j'en répondrai. »*

Guignol *par Ronald Searle*

L'indispensable démilitarisation de l'Indonésie

AUX PHILIPPINES, après la chute de l'autocrate Ferdinand Marcos (1965-1986), il a fallu le temps d'un mandat présidentiel de six ans, celui de Cory Aquino, pour que les militaires renoncent à tenter de reprendre le pouvoir par la force. Sous les deux successeurs de la « dame en jaune », Fidel Ramos (1992-1998) et Joseph Estrada depuis lors, l'armée est rentrée dans le rang et ne donne pas de signe, jusqu'ici, de vouloir changer d'avis. En Thaïlande, les militaires ont commencé à apprendre à partager le pouvoir en 1973, lors du renversement du régime des maréchaux. Après plusieurs retours sur scène, ils ont fini par reconnaître la primauté du pouvoir civil près de vingt ans plus tard, en 1992, avec l'échec d'un dernier coup de force.

Pour sa part, Abdurrahman Wahid, premier président élu de l'histoire de l'Indonésie, est confronté à l'habitude qu'ont prise du pouvoir les militaires pendant les trente-deux ans de règne de Suharto, lui-même général d'armée. Des rumeurs de coup d'Etat ont circulé en septembre, au lendemain du fiasco au Timor-Oriental et à la veille de l'élection de M. Wahid. Elles ont resurgi ces derniers jours et les Américains les ont prises assez au sérieux pour lancer un avertissement public aux militaires indonésiens. *« Nous assistons à un grand drame, à une lutte entre, d'un côté, les voix de la démocratie et de la réforme et, de l'autre, un processus de corruption et de militarisme »*, a estimé, le 14 janvier, Richard Holbrooke, représentant de Washington à l'ONU.

Elu par une coalition très hétéroclite de factions, « Gus Dur » – nom familier du président – a choisi au départ de répondre à certaines exigences, ce qui a produit un gouvernement pléthorique et peu cohérent – invité à s'attaquer au redoutable héritage laissé par Suharto...

« Gus Dur » n'en a pas moins défini son ambition : instaurer la démocratie dans un pays qui n'a pas connu d'élections libres de 1955 à 1998, réduire la corruption, refaire l'unité par le biais de l'autonomie des pouvoirs locaux et non par la force. La lutte contre l'injustice et le rejet de la répression brutale exercée si longtemps par les forces armées devraient, estime-t-il, déjà détendre la situation, même s'il en faudra davantage pour résoudre les problèmes séparatistes ou les tensions religieuses.

Mais ce virage est plus vite dit que pris. Les intérêts en jeu sont énormes : loin d'être parfaite, la loi sur l'autonomie, votée en 1999 et applicable en 2001, n'en remet pas moins en jeu les privilèges concentrés dans la structure hypercentralisée qui a prévalu pendant plus de trois décennies. Ceux de l'armée sont, fatalement, les premiers en cause.

Beaucoup pensent ici qu'un coup d'Etat est exclu. Le corps des officiers est divisé. « Gus Dur » et sa vice-présidente, Megawati Sukarnoputri, conservent un fort crédit populaire. La communauté internationale, qui nourrit l'Indonésie de crédits, soutient ce chef d'Etat, musulman tolérant et politicien modéré, qui a déjà redressé l'image de son pays ternie par les exactions commises au Timor-Oriental. D'autre part, l'armée, dont plusieurs généraux sont l'objet d'une enquête, est découragée et discréditée. *« Nous ne sommes même pas capables de tenir Amboine, aux Moluques. Comment pourrions-nous organiser un coup ? »*, a expliqué, début janvier, le général Agus Wirahadikusima, un officier partisan d'une réforme de l'armée et qui a été relégué à la tête d'un commandement territorial.

En revanche, des officiers qui entendent maintenir les prérogatives de l'institution militaire peuvent très bien recourir à des méthodes plus insidieuses. Les mouvements séparatistes, comme à Atjeh, et les conflits ethniques ou religieux, comme aux Moluques, peuvent être entretenus, mettant en cause l'unité et la cohésion de l'Indonésie, sacro-saintes à leurs yeux et à ceux d'une majeure partie de l'élite de Djakarta.

Dans cet ordre d'idées, un ancien responsable des services de renseignements militaires, cité par l'hebdomadaire régional *Asiaweek,* a estimé que les appels à la *djihad* contre les chrétiens des Moluques, lancés récemment à Djakarta, ont été au moins encouragés par des militaires, qui veulent forcer le vote d'une motion de censure contre le président au Parlement. Dans trois mois, a-t-il jugé, *« ce sera la fin de l'administration Wahid »*.

« Gus Dur » a réagi. Comme l'armée de terre était omnipotente, il a confié des postes-clés à des officiers de la marine et de l'aviation. Il envisagerait le limogeage du général Wiranto, ministre coordonnateur de la sécurité et des affaires politiques, ancien commandant en chef et qui, à ce titre, est l'objet d'une enquête sur la destruction du Timor-Oriental et les déportations de Timorais en septembre 1999. Il s'agit, a-t-on fait savoir à la présidence, de conserver la confiance de la communauté internationale et de décourager toute initiative d'officiers menacés par des procès et qui mettent encore leurs espoirs dans M. Wiranto, qui est demeuré officier d'active.

Le président a aussi menacé, sans les nommer, ceux qui pratiquent la *« provocation »*, à Atjeh ou aux Moluques, et dit qu'il était *« en train de perdre patience »*. « Gus Dur », qui aurait plutôt tendance à dédramatiser les choses, prend apparemment la situation assez au sérieux pour rappeler à l'ordre les personnels politique et militaire. Cette épreuve ne débouchera peut-être pas sur un coup d'Etat mais elle se vit au quotidien. La démocratisation de l'Indonésie et son équilibre passent, d'abord, par la démilitarisation de l'Etat.

Jean-Claude Pomonti

ÉNERGIE **Le prix du baril de pétrole de la mer du Nord est monté, lundi 17 janvier, jusqu'à 25,65 dollars, son niveau le plus élevé depuis la guerre du Golfe, en 1991. ● LES OPÉRATEURS ont réagi à l'annonce faite, à la veille du week-end, par le comité de surveillance des pays exportateurs de pétrole (OPEP) du maintien des quotas de production. ● EN UN AN, les cours du brut ont plus que doublé. Cette flambée, liée à l'accélération de la croissance économique mondiale, commence à se répercuter dans l'évolution des indices des prix. ● EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE, les derniers chiffres d'inflation publiés ont reflété une tendance à la hausse. ● LES BANQUES CENTRALES redoutent une contagion et, notamment, des revendications salariales excessives. Les risques de tensions inflationnistes seront au centre de la réunion des ministres des finances du G 7, samedi 22 janvier, à Tokyo.**

La fermeté des cours du pétrole ravive les craintes inflationnistes

Les opérateurs ont réagi à la décision des pays de l'OPEP de maintenir leurs quotas de production. L'accélération de la croissance économique mondiale renforce la tendance et fait craindre un dérapage des prix à la consommation

JANVIER 1999-janvier 2000. En l'espace d'un an, les cours du pétrole ont plus que doublé, se négociant à 25,65 dollars à Londres, lundi 17 janvier, pour le brent, qualité de référence de la mer du Nord, et à 27,08 dollars à New York, vendredi, pour le light sweet crude – le marché américain était fermé lundi. Les prix retrouvent et dépassent leurs niveaux de mi-décembre 1999. Ils sont au plus haut depuis janvier 1991, lors du déclenchement de la guerre du Golfe.

Le mouvement s'est raffermi à la suite d'une recommandation du comité de surveillance de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) de prolonger les réductions de production en vigueur au-delà du mois de mars. Ce comité, qui s'est réuni vendredi 14 janvier, entend maintenir les restrictions à l'origine du redressement spectaculaire des cours. Car cette envolée des prix est due aux efforts qu'ont su s'imposer et, surtout, respecter les producteurs en décidant au printemps 1999 de réduire le débit de leurs puits.

A l'origine de cette décision, un constat : l'année 1998 avait été désastreuse pour les Etats pétroliers qui ont vu fondre leurs revenus en raison d'une chute de 40 % des prix. Pour enrayer cette dégradation, trois pays, parmi les plus importants : l'Arabie saoudite, le Venezuela, tous deux membres de l'OPEP et le Mexique, non adhérent du cartel, décidaient de réagir. Ils imposaient une baisse de la production de 2,1 millions de barils/jours représentant 2,7 % de la production mondiale.

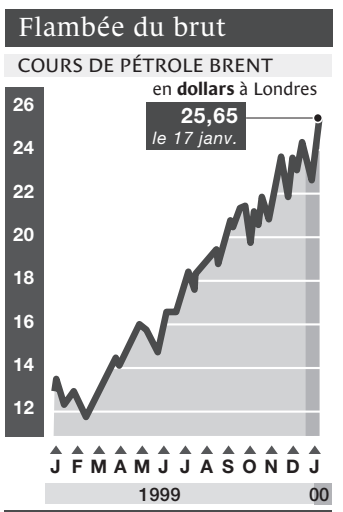

Après avoir chuté de 40 % en 1998, et être tombés dans les 10 dollars, les prix du pétrole ont plus que doublé en 1999.

Le 23 mars 1999, à Vienne en Autriche, les onze membres du cartel entérinaient la décision. Une partie des efforts était alors répartie entre la Russie, le Mexique, la Norvège et Oman. L'effet positif sur les cours était immédiat, soutenu par des prévisions de croissance économique encourageantes. La discipline a joué à plein. Les membres de l'OPEP, emmenés par l'Arabie saoudite, premier producteur mondial, ont respecté leurs engagements, du jamais vu sur une aussi longue période. Cette stratégie a permis de réduire les stocks mondiaux de pétrole. Aux Etats-Unis, premier pays consommateur d'hydrocarbures, ils sont tombés à leur plus bas niveau depuis janvier 1997. Cependant, l'hiver plus doux que prévu en Europe et aux Etats-Unis limite la demande en fioul.

Fort de ce succès, qui leur a permis d'augmenter leurs revenus, les pays pétroliers ont, dès le début de cette année, évoqué une poursuite de cet engagement. Jeudi 13 janvier, après une rencontre avec son homologue vénézuélien, le ministre saoudien du pétrole, Ali Ben Ibrahim Al-Noaïmi, estimait qu'il n'était pas nécessaire de changer les conditions du marché en 2000. Pourtant le Venezuela dont le pays été très affecté par les inondations, qui ont fait 30 000 morts à la fin de l'année dernière aurait, selon les analystes, souhaité un assouplissement de cette politique pour pouvoir augmenter sa production afin de financer sa reconstruction. La situation du pays a aussi obligé ses dirigeants à demander un report de six mois du sommet des chefs d'Etat de l'OPEP, qui devait se tenir à Caracas en même temps que la réunion ministérielle.

Le lendemain, le comité de surveillance de l'organisation, composé de l'Iran, du Koweït et du Nigeria, a confirmé la volonté de maintenir la production en l'état. *« A la lumière de l'inconstance continue du marché et des niveaux élevés des stocks, tous ceux qui étaient présents à la réunion ont fermement recommandé (...) la prolongation de l'accord en vigueur au-delà de son échéance »*, explique le communiqué publié à l'issue de la rencontre. Cette *« recommandation (...) sera approuvée à l'unanimité par les membres de l'organisation ainsi que par des pays qui n'en font pas partie »* à la réunion du 27 mars, a affirmé le ministre koweïtien du pétrole, cheikh Saoud Nasser Al-Sabah. *« Si la situation demeure inchangée, nous allons prolonger l'accord jusqu'en septembre 2000 »*, indiquait le ministre iranien, Bijan Namdar-Zangheneh.

L'Irak, bien que membre du cartel, n'est pas concerné par ces réductions et poursuit la remise en état de ses installations. Lundi 17 janvier, six experts de l'ONU sont arrivés à Bagdad pour étudier les moyens d'accroître la production de brut. Cette mission décidée par le Conseil de sécurité des Nations unies entre dans le cadre des résolutions visant à améliorer la situation humanitaire de la population.

La fermeté des cours du pétrole, conjuguée à l'accélération de la croissance économique mondiale, ravive les craintes d'inflation aux Etats-Unis et en Europe. Dès le mois de décembre, l'Arabie saoudite, le Mexique et le Venezuela se sont voulus rassurants en affirmant qu'ils maîtrisaient la situation. Les initiateurs du mouvement assurent *« garantir la stabilité »* du marché à des *« niveaux qui conviennent aux pays producteurs et aux consommateurs »*. Jusqu'où monteront les prix. Au-delà de 30 dollars, de 40 dollars ? Les experts ne se hasardent plus en pronostics. Aucun n'avait prévu l'envolée de 1999, les plus perspicaces prévoyant alors un rebond vers les 15 dollars.

Dominique Gallois

Forte hausse des revenus des pays de l'OPEP

Les revenus pétroliers des onze membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) ont bondi de 38 % en 1999, à 156 milliards de dollars (154,5 milliards d'euros), grâce à une restriction de 5 % des volumes de brut exportés, indiquait, lundi 17 janvier, l'hebdomadaire *Pétrostratégies*. Le prix moyen pondéré des pétroles exportés par l'organisation a en effet augmenté de 46,6 %, à 17,3 dollars le baril, comparé à 11,8 dollars le baril en 1998, En un an, les pays membres ont donc accru leurs revenus de 43 milliards de dollars .

L'Arabie saoudite bénéficie de l'augmentation la plus importante en volume, avec 12 milliards de dollars de rentrées supplémentaires, portant à près de 50 milliards ses revenus pétroliers en 1999. En revanche, le Venezuela a dû se contenter d'une augmentation de 27,6 %, car la réduction de sa production a été plus importante que celle des autres exportateurs. L'Irak a plus que doublé ses rentrées, profitant à la fois de la hausse des prix et de celle de ses propres volumes d'exportation.

Premières menaces inflationnistes sur la croissance européenne

« LA DÉPRÉCIATION (...) *de l'euro et la hausse des cours du pétrole en 1999 ont accru le coût des importations pour la zone euro* [et] *affecteront, à court terme, les perspectives d'évolution des prix »*, vient d'indiquer la Banque centrale européenne dans son rapport mensuel (publié le 13 janvier). La BCE, dont la première mission est d'empêcher le retour de l'inflation, observe avec quelque inquiétude la remontée des prix du pétrole. Même si elle a tendance à estimer que les risques sont limités – les tensions inflationnistes devraient *« atteindre un point haut au début de 2000 et baisser par la suite »* –, elle ne devrait pas être rassurée par la prolongation des quotas pétroliers décidée par les pays de l'OPEP, qui risque d'infléchir le rythme d'expansion actuellement observé en Europe.

« Nous sommes dans une situation macroéconomique très fragile, car nous verrons le taux d'inflation augmenter à cause des prix du pétrole », observait, lundi 10 janvier, Otmar Issing, l'économiste en chef de la BCE, devant la commission monétaire du Parlement européen à Bruxelles. *« Ce taux d'inflation devrait culminer ces prochains mois, puis retomber »*, ajoutait-il. Comme lui, la plupart des observateurs estiment que le prix du baril a atteint un pic et que cette hausse devrait être compensée par d'autres facteurs exerçant une influence positive sur l'indice des prix – comme la dérégulation sur les marchés de l'énergie, le renforcement de la concurrence en Europe, la vigueur durable des gains de productivité...

Quoi qu'il en soit, l'envolée des cours du pétrole en 1999 a déjà renchéri les prix à la production et commence à se répercuter sur les prix à la consommation. En France, la hausse de 1,2 % des prix à la consommation enregistrée en décembre (en glissement annuel par rapport à décembre 1998) a été plus élevée que les chiffres initialement prévus par l'Insee. L'inflation dans l'Hexagone devrait rester au-dessus des prévisions pendant tout le premier semestre 2000. Au total, la France devrait cependant rester en-deçà de l'objectif d'inflation de 2 % fixé par la Banque centrale européenne pour la zone euro en l'an 2000 (les prix à la consommation ont augmenté de 1,5 % en 1999 dans la zone euro).

EFFETS INDIRECTS

Calculée en moyenne annuelle, la hausse des prix en France a été de 0,5 % en 1999, après 0,7 % en 1998, soit les plus faibles indices depuis le milieu des années 50. *« La France connaît une croissance sans inflation : elle est ainsi plus compétitive en Europe et mieux armée pour une croissance longue »*, a souligné le ministre de l'économie et des finances, Christian Sautter, mercredi 12 janvier. Les données de base sont les mêmes en Allemagne, où l'indice des prix à la consommation vient d'atteindre son plus bas niveau depuis la réunification, avec une hausse de 0,6 % en 1999 (en moyenne annuelle), contre 1 % en 1998, a indiqué, lundi 10 janvier, l'Office fédéral des statistiques de Wiesbaden.

Les prochains mois diront si les risques de hausse des prix viennent contrecarrer cette tendance. Une appréciation de l'euro face au dollar permettrait de limiter les effets négatifs de la facture pétrolière sur les prix, mais rien ne permet de prévoir un tel scénario. Le risque, souligné par la Banque centrale européenne depuis quelques semaines, ne réside pas tant dans la hausse des prix de l'énergie que dans ses effets indirects – à commencer par un dérapage éventuel des salaires, notamment en Allemagne.

C'est aux Etats-Unis que les risques d'un retour de l'inflation sont les plus forts. Dans une situation de plein emploi, la hausse des tarifs pétroliers est porteuse de risques lourds. Les marchés obligataires anticipent déjà un retour de l'inflation, au point que le président Clinton, jeudi 13 janvier, s'est exprimé publiquement pour souligner que l'économie américaine avait la force d'empêcher un retour de la hausse des prix.

Lucas Delattre

COMMENTAIRE

A CONTRETEMPS

La remontée des prix du pétrole est un nouveau mauvais coup porté à la réputation des économistes. Il y a un an à peine, ils étaient très nombreux à prédire l'entrée en déflation de l'économie mondiale. Ils croient aujourd'hui déceler tous les symptômes d'un retour de l'inflation. Entre-temps, la croissance a vivement rebondi en Asie, s'est accélérée en Europe et s'est maintenue à un très haut niveau aux Etats-Unis, un scénario que personne n'avait prévu.

Il est encore trop tôt pour dire si la psychose inflationniste actuelle est aussi injustifiée que l'étaient les craintes déflationnistes du début de l'année 1999. La flambée des cours du pétrole a du moins le mérite de rappeler que, malgré l'émergence d'une nouvelle économie, une concurrence intense, des progrès technologiques fulgurants et des gains de productivité impressionnants, les prix ne sont pas voués à baisser indéfiniment. Elle démontre surtout que la loi de l'offre et de la demande continue à dominer la vie économique internationale.

Le président de la Réserve fédérale américaine, Alan Greenspan, l'a rappelé il y a quelques jours. Il n'a fait que résumer l'opinion dominante au sein des banques centrales occidentales. Devant les tensions salariales et la poussée des prix de l'énergie, les dirigeants monétaires américains et européens ont aujourd'hui beau jeu de s'émouvoir et de menacer de relever leurs taux directeurs. Ils sont là dans leur rôle.

Les banquiers centraux n'ont – malheureusement – pas affiché la même vigilance face à l'envolée des cours boursiers des dernières années : en dépit de cette exubérance, ils ont maintenu des politiques monétaires extrêmement souples. Ils tremblent maintenant à l'idée de voir l'indice des prix à la consommation dépasser la barre des 2 % après avoir ignoré le fait que les indices boursiers doublaient ou triplaient de valeur. Les risques d'inflation des biens et des marchandises seraient pourtant moins grands si l'inflation des actifs financiers avait été mieux contenue.

Pierre-Antoine Delhommais

La Coface introduite en Bourse

APRÈS DEUX faux départs, l'introduction en Bourse de la Compagnie française d'assurance pour le commerce extérieur (Coface) devait démarrer mardi 18 janvier. L'admission et la première cotation des actions Coface au règlement mensuel doivent intervenir le 1er février. Les premières négociations devant être réalisées à partir du lendemain, a indiqué lundi 17 janvier la Commission des opérations de Bourse (COB). Ce sont les AGF qui vont céder leur participation de 25 %.

Le prix de l'action Coface *« pourrait se situer »* dans une fourchette entre 48,5 et 57 euros (entre 318,6 et 374,5 francs français), a indiqué la COB, ce qui valorise le numéro un mondial de l'assurance-crédit à l'exportation entre 606 millions d'euros (3,975 milliards de francs) et 729 millions d'euros (4,782 milliards de francs). Trois millions d'actions, sur un total de douze millions, seront mises sur le marché. Une offre à prix ouvert (OPO), portant sur 10 % du nombre total de titres proposés, sera ouverte en France à compter du mardi 18 janvier, précise la COB, indiquant qu'un placement garanti portant sur 2 775 986 actions sera proposé à la même date en France et à l'étranger. Ces deux offres courront jusqu'au 31 janvier, le placement garanti pouvant être clos par anticipation, sauf pour *« les personnes physiques qui bénéficieront de l'intégralité de la période d'achat »*, poursuit la COB.

MÉCONNUE DU PUBLIC

Dès mardi, François David, président de la Coface, et les dirigeants partent en tournée auprès des investisseurs européens. Ils estiment que les acquéreurs seront à 90 % des investisseurs institutionnels et à 10 % des particuliers.

L'assurance-crédit, qui consiste à assurer le risque d'impayés des factures commerciales, reste assez méconnue du grand public. Outre l'assurance-crédit, la Coface exerce les métiers de l'information commerciale et la gestion des procédures publiques pour le compte et avec la garantie de l'Etat. Son chiffre d'affaires consolidé devrait fléchir en 1999 (il se situait à 736,8 millions d'euros en 1998).

A l'origine du départ des AGF de la Coface : la Commission européenne, qui a considéré que cette concentration entre les mains d'Allianz, propriétaire des AGF depuis avril 1998, conduisait à des parts de marché jugées trop élevées en Europe. Allianz contrôle Hermès, premier assureur-crédit en Allemagne avec 50 % du marché, tandis que la Coface détient quelque 30 % du marché outre-Rhin avec sa filiale Allgemeine Kredit, rachetée en 1996.

Outre les AGF, le capital de la Coface est actuellement réparti entre le réassureur français Scor (45 %), Natexis-Groupe Banques populaires (20 %), Crédit agricole-Indosuez (5 %), SAFR (1,5 %) et le personnel 4 %. Les actionnaires actuels se sont engagés à ne pas modifier leur participation dans les six mois qui suivent l'introduction. Toutefois, à un horizon de plusieurs années, *« le flottant de 25 % a vocation à augmenter »*, indiquait à l'AFP Jérôme Cazes, directeur général de la Coface.

Pascale Santi

La Caisse de dépôt du Québec investit massivement en Europe

LA CAISSE de dépôt et placement du Québec a choisi Paris pour installer sa tête de pont en Europe. Son PDG, Jean-Claude Scraire, vient d'annoncer qu'il confiait la direction de ce bureau à un Français, Gérard Dussillol, notamment spécialiste de l'ingénierie financière dans le domaine de l'immobilier. Il sera entouré de deux vice-présidents : Jean Plamondon, qui aura plus particulièrement la responsabilité des investissements dans le capital d'entreprises, et Lucien Pettigrew, qui sera chargé des activités de financement d'entreprise. Pour l'année 2000, leur mission consiste à investir 1 milliard de dollars canadiens, soit plus de 4,5 milliards de francs dans le capital d'entreprises.

La Caisse de dépôt du Québec est l'un des principaux gestionnaires de fonds au Canada. Elle gère plus de 100 milliards de dollars canadiens, soit 69 milliards d'euros, provenant de caisses de retraite, de compagnies d'assurances, d'organismes publics et de fonds communs de placement. Les investissements en Europe continentale pèsent environ 10 % de ce portefeuille et sont amenés à se développer : *« Les fenêtres pour investir sont courtes. L'Europe, en particulier ses entreprises, nous paraît en offrir une très favorable »*, explique M. Scraire. Sur les 7,1 milliards d'euros déjà investis, 1,4 milliard l'est en immobilier, 540 millions sont placés sur le marché obligataires et 5,2 milliards dans le capital d'entreprises. Plus de 80 % de ces entreprises sont cotées en Bourse.

PARTICIPATIONS DIRECTES

Sur le segment des entreprises non cotées, la Caisse est notamment réputée au Québec pour son soutien aux sociétés de recherche bio-médicales. En Europe, son champ d'investissement est large et passe par des fonds de capital-risque ou de capital-développement. Mais elle a aussi des participations directes (Leica, la Compagnie financière Martin-Maurel, Manzoni, Grohe, Financière Néopost, Grands Moulins de Paris et deux vignobles, le Château des Laurets et La Tour de Mons).

Via sa filiale SITQ, elle a beaucoup investi dans l'immobilier parisien et vient de conclure un nouvel accord avec la CGIS, filiale de Vivendi, à qui elle avait déjà acheté plusieurs immeubles à la Défense (177 000 mètres carrés), il y a trois ans. La CGIS va lui céder 202 000 mètres carrés de droits à construire dans la ZAC Danton, le secteur nord-ouest de la Défense. Pour cette opération, la Caisse s'est associée à la foncière Lucia, détenue par le fonds Colony Capital. La transaction s'élèvera à 1,4 milliard de francs (210 millions d'euros), pris en charge à 55 % par les Québécois et à 45 % par Lucia. La construction de la tour Adria (59 000 mètres carrés sur 35 étages) sur ces terrains a déjà été engagée par SARI Développement (filiale de la CGIS) et doit être terminée fin 2001. L'investisseur québécois se dit aujourd'hui prêt à aller plus loin avec Vivendi : *« Si Vivendi ouvrait le capital de la CGIS, nous serions intéressés. Comme beaucoup d'autres d'ailleurs ! »*, affirme Fernand Perreault, responsable de l'immobilier.

Sophie Fay

Mannesmann souhaite approfondir ses liens avec Vivendi pour contrer l'offensive de Vodafone

L'allemand invite le français à son capital en échange de ses télécommunications

Groupe industriel diversifié dans les télécommunications, Mannesmann est convoité par l'opérateur britannique de téléphonie mobile Vodafone. Ce dernier a lancé une offre de rachat hostile, qui s'achève le 7 février. Pour défendre son indépendance, le géant allemand tente de conclure des alliances stratégiques. Il affirme avoir noué des contacts avec Vivendi, la maison-mère de Cegetel dont Mannesmann détient 15 %.

FRANCFORT
de notre correspondant

Pour contrer l'offre hostile du britannique Vodafone AirTouch, Mannesmann négocie une alliance avec Vivendi. Le groupe allemand menacé de perdre son indépendance a annoncé, mardi 18 janvier, mener des discussions dans ce sens avec son partenaire français. Mannesmann et Vivendi sont déjà associés au sein de Cegetel : *« Nous sommes intéressés par un approfondissement de ce partenariat »*, indique Manfred Söhnlein, porte-parole de Mannesmann, en rappelant *« l'intérêt déjà ancien pour une participation plus importante dans Cegetel »*.

Les Allemands pourraient chercher à acquérir la participation de 44 % détenue par le groupe français, pour prendre la majorité de Cegetel, dont ils ne possèdent que 15 %. En échange, Vivendi pourrait se voir offrir une participation au capital du groupe allemand, mais ne voulait pas commenter, mardi 18 janvier, les déclaration de Klaus Esser, président du directoire de Mannesmann, rappelant que la semaine dernière, c'est avec Vodafone (également présent au sein de sa filiale Cegetel) que la rumeur voulait le marier. Jean-Marie Messier, le PDG de Vivendi, avait indiqué jeudi 13 janvier : *« Des négociations sont bien en cours, mais je ne donne pas de nom, pas de calendrier. »*

L'hypothèse d'un tel rapprochement avait été auparavant démentie par l'entreprise de Düsseldorf, qui ne cachait pas, néanmoins, son intérêt pour la France. L'Hexagone constitue le seul grand marché en Europe où Mannesmann ne dispose pas d'une participation majoritaire dans les télécommunications. Si cette alliance se confirmait, Mannesmann serait en position de force en Allemagne (avec D2), au Royaume-Uni (Orange), en Italie (Omnitel) et en France (SFR).

Selon le *Financial Times* du mardi 18 janvier, cette opération est une des huit imaginées par la direction de Mannesmann pour repousser les avances hostiles de Vodafone AirTouch, dont l'offre, officiellement lancée le 23 décembre 1999, expire le 7 février. Ces partenariats sont censés être bouclés dans les trois ou quatre mois à venir. Alors que Mannesmann s'est toujours défendu de faire appel à un chevalier blanc, susceptible de le protéger des visées de Vodafone, les observateurs n'excluaient pas la négociation d'alliances. *« Ce type d'accord s'inscrirait davantage dans une réflexion stratégique que dans une simple perspective défensive »*, indique un analyste d'une grande banque allemande, favorable au maintien de l'indépendance de Mannesmann. Vendredi 14 janvier, Klaus Esser avait ainsi évoqué son intérêt pour les Etats-Unis, alors que son groupe a jusqu'ici axé son développement sur le Vieux Continent.

DE RARES PRISES DE POSITION

Bien que la bataille boursière entre dans sa phase ultime, le suspense reste entier. *« Les gestionnaires de fonds vont se décider au dernier moment, il est difficile de dire dans quel sens penche la balance, car les prises de position sont rares et contradictoires »*, indique une analyste financière allemande. Pour le moment, seul le principal actionnaire de Mannesmann, Hutchison Whampoa, s'est prononcé en sa faveur. Hutchison détient 10,2 % du groupe allemand après lui avoir cédé le contrôle de l'opérateur britannique de téléphonie mobile, Orange. Les deux rivaux poursuivent leur travail de persuasion des actionnaires, dans un climat de plus en plus tendu. Klaus Esser a durci le ton ces derniers jours, en pointant les faiblesses du projet de son assaillant. Alors que Mannesmann revendique 2,6 millions de clients Internet, il souligne que Vodafone vient de présenter sa stratégie dans ce domaine et ne dispose encore d'aucune clintèle. Surtout, Mannesmann met en avant l'intégration des réseaux fixes, mobile et Internet pour promettre des résultats en hausse de 70 % en 2000, soit *« le double de ce que prévoit Vodafone »*, avec une stratégie fondée sur les seuls portables. Le directeur général de Vodafone AirTouch, Chris Gent, estime que *« Mannesmann ne répond pas à la vraie question : que peut-il faire seul qu'il ne puisse pas réaliser avec Vodafone ? »*.

Dans ce contexte, l'évocation d'un éventuel rapprochement avec Vivendi tombe à point pour le groupe allemand, alors que le cours de l'action Vodafone AirTouch a grimpé fortement, prenant 29 % en dix jours, ce qui a pour effet indirect de valoriser son offre d'échange à 305 euros par action Mannesmann. Ce montant se rapproche ainsi des 350 euros à partir desquels Klaus Esser a estimé pouvoir engager des négociations avec son prétendant britannique.

Philippe Ricard

La fusion entre Glaxo et SmithKline n'enthousiasme pas la City

Les analystes espéraient davantage d'économies

JEAN-PIERRE GARNIER, directeur général du nouveau Glaxo SmithKline, est apparu comme le véritable chef d'orchestre de la fusion, lundi 17 janvier à Londres. Très sûrs de leur affaire, les deux groupes britanniques n'ont pas prévu de montant compensatoire en cas de rupture de l'accord par l'une ou l'autre partie.

Même si c'est Glaxo Wellcome qui absorbe son partenaire, des postes clés comme la direction générale et celle de la recherche reviennent à des hommes de SmithKline Beecham, Glaxo Wellcome ne conservant qu'une présidence non exécutive et la direction financière. Jean-Pierre Garnier s'est ainsi imposé comme la seule personne acceptable, après la guerre des chefs qui avait fait échouer le précédent rapprochement des deux britanniques. A la fois européen et américain, chercheur de formation et doté d'une fibre commerciale, il est autant apprécié en interne que par la City.

ÉCART CREUSÉ AVEC LE PELOTON

La City a encouragé cette fusion entre britanniques. En convolant en justes noces, les deux groupes espèrent mettre fin à une décote boursière qui entachait leur parcours. Lundi, à la Bourse de Londres, leurs actions respectives ont terminé en baisse après un pic la semaine passée, en raison des rumeurs de fusion. Les analystes espéraient des économies plus importantes que celles annoncées (1 milliard de livres sterling par an, soit 10 milliards de francs) et un plan de restructurations sur lequel les dirigeants ont refusé de donner des précisions.

M. Garnier a également décidé, contrairement aux aspirations de certains analystes financiers, que le nouvel ensemble restera dans les produits de grande consommation avec sa division OTC, numéro deux mondial des produits d'automédication (Nicorette, Tums, et Synthol) et quatrième des dentifrices (Aquafresh). Il s'est même fait grand défenseur, hier à Londres, d'un *« dialogue direct avec les patients »* et de la vente des médicaments par Internet.

La naissance de Glaxo SmithKline creuse l'écart avec le reste du peloton de l'industrie pharmaceutique. American Home Products (AHP), fiancé éconduit trois fois en trois ans (par SmithKline Beecham, notamment), envisage désormais de se séparer de sa division agrochimie ; American Cyanamid pourrait être ainsi vendu entre 1,5 et 2 milliards de dollars, permettant à AHP de se concentrer sur les médicaments, afin de faire un marié plus convenable.

Véronique Lorelle

Grandes manœuvres autour de Cegetel et de Bouygues Telecom

L'ATTAQUE du britannique Vodafone contre l'allemand Mannesman a donné le signal de la rupture dans la téléphonie mobile en Europe. Désormais, la course à la taille est engagée. Chaque opérateur veut se créer un empire d'abonnés auxquels il cherche à fournir le plus grand nombre de services possibles. Après l'Allemagne, ces grandes manœuvres ne peuvent qu'atteindre la France. Face aux géants qui émergent, Vivendi et Bouygues, engagés tous les deux dans de multiples activités, sans grands moyens financiers, apparaissent comme des cibles de choix.

Les changements semblent d'autant plus inévitables que les échéances réglementaires et technologiques se précipitent. La troisième génération de téléphonie mobile, l'UMTS (Universal mobile telephone system) mariant la téléphonie et l'Internet à haut débit arrive en France. L'Autorité de régulation des télécommunications (ART) devrait soumettre à Bercy, début février, les modalités d'attribution des licences UMTS. L'appel à candidature sera lancé durant l'été 2000 et quatre licences, une de plus que pour le GSM, seront attribuées au plus tard dans un an, pour une mise en service en 2002.

Cette nouvelle technologie demandera de très lourds investissements, entre 30 et 40 milliards de francs. Sans compter les lourdes dépenses informatiques nécessaires pour gérer le contenu multimedia et le commerce électronique disponibles sur le téléphone portable. Des trois opérateurs mobiles actuels, seul France Télécom est en mesure d'investir les sommes requises. Les deux autres, Bouygues Telecom et SFR devront rechercher de nouveaux financements. Soit auprès de leurs partenaires actuels, soit auprès de nouveaux.

Les tours de table qu'ils avaient constitués au moment de la création de leurs activités de téléphone, ne sont plus capables d'accompagner la mutation du secteur. Trop de partenaires, trop d'intérêts divergents sont réunis pour cette bataille qui se joue à coups de centaines de milliards de francs.

DEUTSCHE TELEKOM À L'AFFÛT

Chez Bouygues, un premier changement est intervenu avec le retrait, il y a dix-huit mois, de Cable & Wireless du capital de Bouygues Telecom. Le groupe en a profité pour augmenter sa participation et passer le cap des 50 % dans sa filiale de télécommunications. D'autres mouvements pourraient intervenir bientôt. L'allemand Veba, qui détient 17,5 % du capital, risque de ne pas rester très longtemps : ses intérêts, depuis l'annonce de son mariage avec Viag, sont orientés vers l'énergie. Paribas et la BNP (actionnaires respectivement à hauteur de 3 et 3,5 %) n'ont pas vocation à rester éternellement, de même que Decaux (20,9 %). Quant à Telecom Italia (19,6 % de Bouygues Telecom), il n'a pas encore arrêté sa stratégie. Les uns soulignent l'importance de jouer un rôle actif dans Bouygues Telecom, mais la direction de Telecom Italia a d'abord pour impératif de réussir la fusion avec Olivetti.

La décision de l'opérateur italien n'est pas indifférente pour l'avenir de Bouygues Telecom. S'il reste, tout rapprochement avec Deutsche Telekom serait impossible : les traces de l'âpre bataille entre l'opérateur italien et l'allemand sont loin d'être effacées. Ce qui pourrait constituer un sérieux obstacle pour la filiale de téléphonie mobile. Car Bouygues et Deutsche Telekom ont commencé à discuter. Les deux présidents, Martin Bouygues et Ron Sommer, se sont rencontrés au moins deux fois à Paris depuis septembre. Des terrains d'entente semblent s'ébaucher. Deutsche Telekom pourrait faire son entrée dans le capital de Bouygues Telecom à l'occasion d'une recomposition du tour de table, tout en laissant la majorité et la direction opérationnelle de la société à Bouygues.

Autre scénario à l'étude : Bouygues envisagerait de créer une nouvelle filiale spécialisée dans l'UMTS. Ce qui faciliterait l'arrivée de nouveaux partenaires. Bernard Arnault, le PDG de LVMH, aimerait être associé à ce projet en tant que fournisseur de contenu. Il a récemment acquis en Bourse 10 % du capital de Bouygues. Europ@aweb, sa structure d'investissement, contrôle déjà des fournisseurs d'accès à Internet (LibertySurf et X-stream), un opérateur de téléphonie fixe AXS et de nombreux sites de commerce électronique. Le groupe de BTP dément tout projet avec Bernard Arnault. Il est vrai qu'en face de LVMH, se dresse François Pinault qui nourrit les mêmes ambitions. Mais lui a l'avantage de contrôler 15,2 % de Bouygues et d'avoir passé un accord commercial avec TF 1.

PACTE D'ACTIONNAIRES

Chez Vivendi, la situation est encore plus confuse. British Telecom (BT), Vodafone, Mannesman, SBC, tous les opérateurs qui sont en concurrence dans le reste de l'Europe, se retrouvent au tour de table de Cegetel et SFR. Chacun est convaincu de la nécessité d'un changement. Mais Vivendi, qui ne détient pas la majorité de sa filiale de téléphone, peine à démêler l'écheveau. D'autant que le groupe est handicapé par le pacte d'actionnaires qu'il a signé en 1996 lors de la constitution de Cegetel.

A la demande de BT, Vivendi avait consenti que Cegetel n'exerce aucune activité hors de France. Toutes les opérations du groupe à l'étranger (participations dans le téléphone mobile à Monaco et en Pologne) sont logées dans Vivendi Télécom International. Mais le groupe n'a pas les moyens de bâtir une deuxième société de téléphone à côté de Cegetel. De plus, Vivendi s'est engagé, dans ce pacte, à rester un certain temps actionnaire de Cegetel : selon nos informations, jusqu'en 2001. Enfin, chaque actionnaire dispose d'un droit de préemption au prorata de sa participation. Vivendi n'a pas voulu confirmer la teneur de ce pacte d'actionnaires. Cet accord juridique est un vrai carcan, empêchant le groupe de vendre comme de constituer une majorité claire.

Il y a urgence à trancher. Car de nouveaux acteurs vont apparaître sur le marché, avec la création d'une quatrième licence sur le réseau UMTS. Celui-ci consacre le rapprochement des infrastructures de téléphonie fixe et mobile : pour transporter des données Internet, les opérateurs auront besoin d'un réseau fixe. France Télécom dispose déjà du sien en France et en Europe. Cegetel en a un en France. Seul, Bouygues Telecom a choisi de ne pas être présent dans la téléphonie fixe. Pour pallier ce manque, il devra donc trouver un partenaire comme Deutsche Telekom ou Telecom Italia. Mais les nouveaux opérateurs de réseaux comme MCI WorldCom, Global Crossing, Level 3, KPN-Qwest ou Viatel, absents de la téléphonie mobile, lorgnent aussi vers le marché français.

Martine Orange
et Enguérand Renault

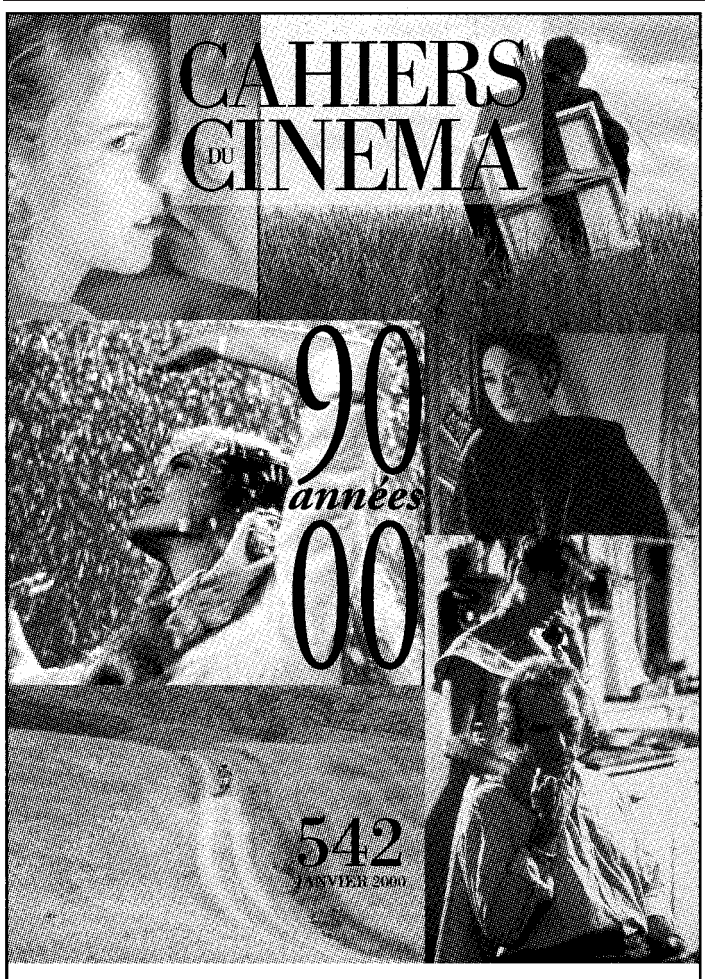

35F - CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

Abonnement découverte
6 numéros, 99 F*

Offre réservée aux lecteurs du *Monde* non abonnés aux *Cahiers du cinéma*.

NOM
Prénom
Adresse
Commune
Code postal
Bureau distributeur

RÈGLEMENT :
❑ Chèque bancaire ❑ C C P
❑ CB

Date d'expiration.....
Signature : .....

Bulletin à retourner aux :
CAHIERS DU CINÉMA - SERVICE ABONNEMENT
24, avenue du Général Leclerc - 60646 Chantilly cedex

MQ01/00

*Offre strictement réservée aux nouveaux abonnés et limitée à la France métropolitaine. Etranger : 150 F. Valable jusqu'au 31/03/2000

Communiqué... Communiqué... Communiqué... Communiqué...

RAPPEL EN USINE !

Déshumidificateur électronique Ebac 880 E

Modèles : n° 11489 MG-FR
11489 SG-FR
11489 TK-FR
11489 SG-GE

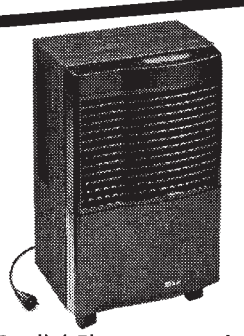

Ce retour en usine ne s'applique qu'au déshumidificateur électronique Ebac 880E. Cet appareil est équipé d'un écran à cristaux liquides. Les modèles 880 manuels ainsi que tous les autres déshumidificateurs Ebac ne sont pas concernés.

Ebac n°1 en Europe

Des contrôles effectués par le Service Qualité Ebac ont permis d'identifier un éventuel problème de sécurité sur les appareils dont les numéros de modèles sont repris ci-dessus.

SI VOUS POSSÉDEZ UN DE CES APPAREILS, VEUILLEZ PRENDRE LES MESURES SUIVANTES :
1. N'utilisez plus l'appareil et débranchez le
2. Appelez notre Service Consommateur au :

APPEL GRATUIT N° Vert 0 800 912 769

Ebac s'occupe d'effectuer les réparations nécessaires.

Le gouvernement renonce à intégrer Arte dans France Télévision

A la veille de l'examen du projet de loi sur l'audiovisuel au Sénat, Lionel Jospin a confirmé au chancelier Gerhard Schroeder sa volonté de préserver l'indépendance de la chaîne franco-allemande. Ce recul oblige à revoir les modalités d'entrée de la Cinquième dans la holding publique

LA SEPT-ARTE restera donc en dehors du groupe France Télévision. Ainsi en a décidé le premier ministre Lionel Jospin. En adressant une lettre au chancelier allemand, Gerhard Schroeder, *« dans laquelle il lui fait part de sa décision de maintenir la chaîne franco-allemande Arte en dehors de la société holding regroupant l'ensemble des chaînes publiques françaises »*, il y a mis les formes diplomatiques. Jobst Plog, le président d'Arte, s'est immédiatement félicité *« que le gouvernement ait ainsi tenu à respecter sans réserve le statut spécifique d'Arte »*.

Mais tout en donnant satisfaction aux Allemands, le premier ministre y est allé de son coup de patte : *« Lionel Jospin a précisé à M. Schroeder*, indique un communiqué publié lundi 17 janvier, *que, même si le gouvernement français ne partageait pas les inquiétudes exprimées par le président d'Arte et malgré l'aspect tardif de la demande présentée par celui-ci, il avait considéré que le caractère exemplaire de la chaîne franco-allemande devait conduire à préserver celle-ci de toute polémique inutile qui l'affaiblirait »*.

En se prononçant sur l'amendement que le gouvernement va présenter *« pour maintenir la Sept Arte en dehors de la société regroupant les télévisions publiques »*, le Sénat va donc défaire ce que l'Assemblée nationale a voté au printemps dernier. A ceci près que le capital de La Sept-Arte va être modifié : en reprenant les 45 % détenus par France 3, France Télévision va devenir l'actionnaire principal de la chaîne culturelle. Un lien capitalistique sera donc maintenu entre les deux entités.

La polémique sur l'avenir d'Arte a débuté cet été. Alors que le gouvernement français n'avait pas pris beaucoup de précautions vis-à-vis des responsables d'Arte pour les rassurer des changements prévus, aucune contestation n'était pourtant apparue au printemps pendant le débat à l'Assemblée nationale. Les premières manifestations de mauvaise humeur se sont exprimées après la nomination de Marc Tessier à la tête de France Télévision et donc l'échec de Jérôme Clément, président de la Sept-Arte et de La Cinquième à ce poste.

PÉTITIONS D'INTELLECTUELS

Dès lors, Arte, présidée par Jobst Plog, a lancé des études juridiques et a estimé que le rattachement de La Sept-Arte à la holding France Télévision était incompatible avec les termes du traité franco-allemand d'octobre 1990 fondateur de la chaîne culturelle. Selon les adversaires du rattachement, le principe même de la holding est antinomique avec l'indépendance d'Arte en matière budgétaire et de production. En outre, le fait qu'Arte dépende d'un PDG nommé par le Conseil supérieur de l'Audiovisuel (CSA) était insupportable pour les Allemands.

Les tentatives pour rapprocher les points de vue, menées par Georges Fillioud, ancien ministre de la communication de François Mitterrand et président du groupement européen d'intérêt économique (GEIE) Arte, par les cabinets du premier ministre et de la ministre de la communication, et par Catherine Trautmann elle-même, n'ont pas abouti. Les dernières semaines, le climat s'est alourdi avec les pétitions d'intellectuels, dont les fondateurs de la chaîne culturelle (*Le Monde* du 14 janvier).

A la veille du débat au Sénat, le gouvernement français a donc déposé les armes. *« Cette décision s'inscrit dans le soutien constant que j'ai manifesté en faveur de l'indépendance et du développement de la chaîne, depuis sa création, en tant que maire de Strasbourg, députée européenne, puis ministre de la culture et de la communication »*, soutient Catherine Trautmann. Irréprochable dans la défense d'Arte, la ministre devra cependant s'expliquer sur ce nouveau raté de son projet de loi. Outre que France Télévision se retrouve amputé d'une des sociétés publiques et que les synergies et stratégies communes ne pourront donc pas se faire, la ministre va devoir trouver des solutions pour l'arrivée de La Cinquième dans la holding. *« Je serai exigeante et je veillerai à ce que les relations entre Arte et France Télévision existe réellement »*, affirme la ministre.

Jamais totalement votée par les parlementaires, la fusion entre La Cinquième et Arte était, en partie, réalisée dans les faits. Depuis qu'il avait succédé à la tête de cette chaîne à Jean-Marie Cavada en avril 1997, Jérôme Clément s'était efforcé de réaliser tous les rapprochements possibles et d'installer les deux chaînes dans des immeubles voisins. Cela va devoir être défait ou réorganisé. Et les personnels de La Cinquième, qui ont toujours contesté la fusion, s'en inquiètent. Lors d'une assemblée générale, réunie lundi 17 janvier, *« ils se sont montrés extrêmement préoccupés face à l'indifférence dont La Cinquième fait l'objet à la veille du débat au Sénat et ont exprimé la nécessité que la loi réaffirme clairement ses missions et le cadre dans lequel elle sera en mesure de continuer à les exercer »*.

F. Ch.

Dix ans d'alliance franco-allemande

● **2 octobre 1990 :** à la veille de la réunification allemande, la France et les onze Länder ouest-allemands signent « le traité interétatique » fondant la chaîne culturelle européenne.

● **30 avril 1991 :** Arte prend la forme d'un groupement européen d'intérêt économique. Les membres sont à parité, La sept et Arte Deutschland TV (détenue à 50-50 par les chaînes publiques allemandes ARD et ZDF).

● **30 mai 1992 :** les premières émissions d'Arte sont diffusées simultanément en France et en Allemagne par satellite et câble.

● **28 septembre 1992 :** Arte accède au cinquième réseau hertzien terrestre français.

● **9 novembre 1996 :** les cinq nouveaux Länder adhèrent au traité « interétatique » du 2 octobre 1990.

● **15 avril 1997 :** Jérôme Clément, président d'Arte et président du directoire La Sept-Arte, est élu président-directeur général de La Cinquième. Il travaille au rapprochement de la Sept-Arte avec La Cinquième qui partagent le même canal de diffusion.

● **1er janvier 1999 :** Jobst Plog, président du Norddeutscher Rundfunk, une division régionale de l'ARD, devient le premier président allemand de la chaîne et succède à Jérôme Clément.

TROIS QUESTIONS À...

JÉRÔME CLÉMENT

1 En tant que PDG de la Cinquième et de la Sept-Arte, comment appréciez-vous la décision du gouvernement de ne pas intégrer la chaîne culturelle à France Télévision ?

C'est une position raisonnable, compte tenu de la situation très particulière d'Arte, fondée par un traité international. Les discussions n'ont pas permis de dégager une solution conciliant la logique nationale et la logique européenne dans l'architecture de la holding prévue par le projet de loi. Le gouvernement en a tiré les conséquences, avec sagesse.

2 Quelles vont être les conséquences pour La Cinquième ?

Je regrette que le travail accompli entre les deux entreprises et qui visait à créer un pôle éducatif et culturel, fondamental pour l'audiovisuel public et pour son image à l'étranger, soit remis en cause. Nous avons beaucoup travaillé ensemble durant ces trois ans, avec profit. Il faudra apprendre à travailler différemment. La Cinquième aura de toutes façons un rôle essentiel à jouer.

3 Cette décision ne risque-t-elle pas d'enlever de son efficacité au groupe France Télévision ?

Les questions de structures, pour importantes qu'elles soient, ne sont pas fondamentales. Ce qui compte, c'est la définition des missions et les moyens pour les mettre en œuvre. C'est à cela que l'on juge l'efficacité et la réussite d'un projet. Dedans ou dehors, nous travaillerons avec France Télévision pour que le service public joue un rôle déterminant et original en France et en Europe.

Propos recueillis par Françoise Chirot

Une étude révèle la faillite d'image des institutions sportives

TELLE la reine de Saba dont le panache s'estompa quand, marchant vers le roi Salomon, elle releva les pans de sa jupe et découvrit ses jambes velues, le sport, longtemps auréolé de mille vertus, a perdu de sa superbe. Dopage, violence, corruption... il n'est plus synonyme uniquement de dépassement de soi, de recherche ludique du plaisir gratuit. Quelles conséquences faut-il en tirer pour l'avenir du sponsoring sportif ?

Emporté par une première bourrasque liée au dopage lors du Tour de France en 1998, abasourdi par les soupçons de corruption qui ébranlèrent, en décembre 1998, le Comité international olympique (CIO), le sport-business doute. Parrainer les Jeux olympiques est-il encore un vecteur positif de communication ? Reebok, qui devait habiller l'équipe olympique, soit plus de mille athlètes et officiels, vient d'annoncer qu'il rompait son partenariat avec le comité australien des Jeux de Sydney 2000 : le comité local organisateur n'aurait pas honoré son contrat avec l'équipementier. Le sport permet-il de faire aimer des marques et acheter des produits ? Alors que l'entreprise Big Mat tire bénéfice de son partenariat dans le cyclisme – la marque semble améliorer son image et augmenter ses ventes, selon le baromètre Sportimat –, le distributeur Casino, longtemps partenaire du Tour de France, peine à obtenir des retombées satisfaisantes.

« Tout ce qui se passe en ce moment dans le sport peut légitimement inquiéter ». Par cette introduction, Gilles Dumas, de la société d'étude Sportlab, a présenté confidentiellement, jeudi 13 janvier à la Maison du Sport à Paris, une étude commandée par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) sur la perception du sport par les Français pour laquelle plus de 600 personnes ont été interrogées. Premier constat, les Français confirment la *« faillite d'image des institutions sportives »*. Celles internationales, plus que françaises, suscitent peu d'intérêt. Un tiers des Français les ignorent et quand ils les connaissent, ils expriment un avis mitigé : 36 % des personnes interrogées émettent un avis négatif sur le CIO contre 34 % un avis positif. *« La plupart considère que les institutions sportives ne remplissent pas ou mal leurs missions et manquent de clarté dans leurs actions »*, indique l'étude. Cette défaillance est d'autant plus ennuyeuse qu'elle minimise le rôle des instances sportives, souvent rentranchées derrière les événements qu'elles organisent, au profit de ceux qui occupent massivement le terrain de la communication : les sponsors.

VAMPIRISME

Relayés par une ample couverture médiatique, ils ont progressivement vampirisé le milieu sportif en contribuant, notamment, à l'avènement du sport-spectacle. *« Les sponsors apparaissent aujourd'hui comme les maîtres absolus du sport »*, affirme Gilles Dumas. *« Ils sont passés du statut de simple sponsor à celui de partenaire »*, analyse Gilles Bertoni, président de l'association Sporsora et directeur du marketing de la Fédération française de tennis. Leur argent, leur savoir-faire, leur capacité d'organisation et leur sens de la communication les auréolent d'une nouvelle légitimité. Pour les jeunes, selon l'enquête, le sponsor va jusqu'à imprimer les composants de sa propre image de marque sur une équipe, une discipline ou un événement. *« Pendant la Coupe du monde, ils se sont intéressés presque autant au combat Nike/Adidas qu'à l'événement lui-même »*, selon Sportlab. A contrario, chez les plus âgés, la place dominante des entreprises dans ces grands événements sportifs dont ils se sentent exclus, les *« gêne »*. Le rôle prépondérant des entreprises rend les Français *« méfiants et critiques à l'égard de ce pouvoir absolu »*.

Cela étant, tous sont conscients que l'argent apporté par les partenaires (plus de trois milliards de dollars en droits marketing et droits télévisés pour l'olympiade Nagano-Sydney, ou 70 % du budget du CNOSF sur la période 1993-96, par exemple) est nécessaire. Plus que d'autres en raison, peut-être, de l'effet Coupe du monde de football, les Français aspirent désormais à vivre l'événement « de l'intérieur », et partager au quotidien ce qui se passe dans les stades, par le biais, notamment, de jeux-concours organisés par les marques. Selon M. Dumas *« pour eux, ce n'est qu'une évolution du sport vers plus de technologie. L'évolution des valeurs est la conséquence de l'évolution de la société »*. Seuls 11 % des personnes interrogées déclarent ne plus acheter les produits d'une marque qui sponsorise un sportif convaincu de dopage. Et beaucoup affirment que *« supprimer le dopage est impensable. Ce serait un retour en arrière, un perte de spectacle »*.

Reste que pour être légitime, tout sponsor devra répondre à plusieurs critères: expliquer précisément ce qu'il fait et avoir un métier en harmonie avec les valeurs du sport qu'il soutient. Il faudra surtout qu'il s'implique concrètement dans le sport. *« On a constaté que les annonceurs qui placardaient à tout va, sans être acteur sur le terrain, au travers par exemple d'initiatives destinées au sport amateur ou aux jeunes, n'étaient pas mémorisés par le public »*, commente Claire Jouet-Robiano, d'Havas Advertising Sport. Un juste retour des choses.

Fl. A.

TROIS QUESTIONS À...

MICHAEL PAYNE

1 Une étude récente *(lire ci-dessus)* dénonce la faillite des institutions sportives : le public estime qu'elles *« remplissent mal leurs missions et manquent de clarté dans leurs actions »*. Vous êtes directeur du marketing du Comité international olympique, quelles conséquences en tirez-vous pour le CIO ?

La mission du CIO est de faire en sorte que les Jeux olympiques soient un succès et il nous faut, aussi, protéger les idéaux olympiques. L'an passé, nous avons été touchés par une crise sans précédent. Elle nous a permis de prendre conscience de certains problèmes [Ndlr : des accusations de corruption lors du choix de la candidature de Salt Lake City], et d'élaborer des solutions concrètes pour y faire face. Les changements que le président du CIO a su initier font que nous sommes aujourd'hui une organisation plus solide et transparente.

2 Comment préserver l'esprit de l'olympisme quand l'argent assimile le sponsor au *« maître absolu du sport »* ?

Le CIO a toujours eu une position très claire. Il est évident que nous avons besoin de sponsors pour assurer le financement et le support technique des Jeux olympiques. Cependant, l'événement est entièrement géré par les autorités sportives. Il est impératif que les Jeux soient régis par les leaders des institutions sportives et non par les partenaires commerciaux. J'ai exprimé à plusieurs reprises le risque que l'inverse se produise.

3 Pensez-vous qu'il faille que les Jeux olympiques soient davantage *« mis en scène »*, que l'événement sportif doive être, avant tout, un spectacle ?

Les Jeux sont déjà plus qu'un événement sportif. Nous estimons que plus de 22 milliards de personnes suivront les JO de Sydney à la télévision. Pour le sport, mais aussi pour le divertissement.

Propos recueillis par Florence Amalou

Le Monde DEUXIÈME SEMAINE DU GRAND CONCOURS L'ANNÉE DU SIÈCLE France Inter

COMMENT PARTICIPER ?

Vous avez jusqu'au lundi 24 janvier pour découvrir l'événement du siècle qui se cache derrière le titre suivant : "Vol sans casse". Aidez-vous de l'indice du jour ci-dessous pour trouver son nom puis recherchez sa date exacte dans le cahier spécial jeu paru dans *Le Monde* daté du 9-10/01/00, disponible chez votre marchand de journaux.

3 INDICES PAR JOUR !

Le 1er indice paraît dans les pages du *Monde*, le 2e sur le site www.lemonde.fr et le 3e sur *France Inter* entre 7 h et 9 h. Vous pouvez envoyer 1 réponse par participant et par jour, maximum, avant le lundi 24 janvier, sur bulletin ou papier libre, collé sur dos de carte postale.

PLUS D'UN MILLION DE FRANCS DE PRIX À GAGNER !

Gagnez cette semaine : 1er Prix : 1 *Twingo Pack*. 2e Prix : 1 week-end à St-Petersbourg pour 2. 3e prix : 1 PC multimédia *AMDK6111* 400 Mhz. Du 4e au 10e prix : 7 appareils photos numériques *Dimara*. Du 11e au 100e prix : 90 organiseurs *Oregon Scientifics*.

Solution de la 1re semaine : sortie de l'album *Sergeant Peppers* le 01/06/67. Retrouvez la liste des gagnants dans *Le Monde* daté du 23-24/01/2000

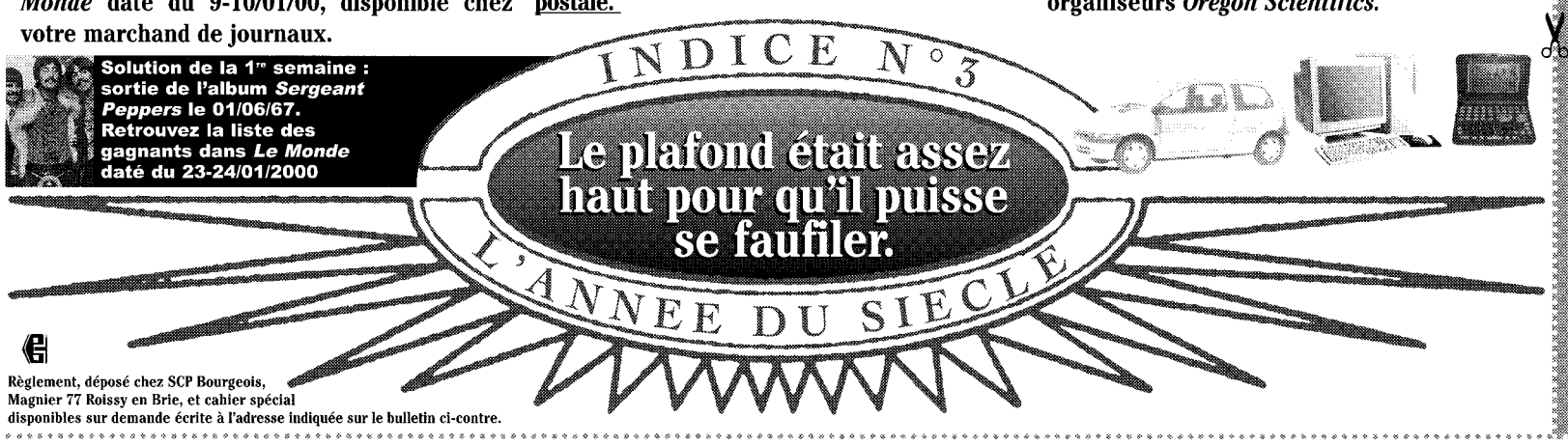

Règlement, déposé chez SCP Bourgeois, Magnier 77 Roissy en Brie, et cahier spécial disponibles sur demande écrite à l'adresse indiquée sur le bulletin ci-contre.

Bulletin réponse 2e semaine - 19/01/2000

Inscrivez ici en lettres majuscules le nom de l'événement de la semaine à trouver,

le jour, le mois et l'année

QUESTION SUBSIDIAIRE pour départager les ex aequo, devinez le tirage du *Monde* daté du 21/01 :

NOM

PRÉNOM

ADRESSE

SIGNATURE* ABONNÉ O N

A compléter en totalité et renvoyer sur dos carte postale uniquement jusqu'au jeudi 20/01 dernière levée postale, à :

L'ANNÉE DU SIECLE / BP 457 / 77838 OZOIR LA FERRIÈRE cedex.

Selon la loi informatique et Libertés n°78-17 du 06/01/78, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant en écrivant à l'adresse ci-dessus. **signature des parents pour les mineurs.*

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIE

● **UNITED BISCUITS : les groupes américains Nabisco et Hicks, Muse, Tate and Furst** ont annoncé, lundi 17 janvier, que leur société d'investissement Burlington détenait 34,5 % du capital d'United Biscuits. Burlington, qui doute de la possibilité de succès de l'offre concurrente amicale de Finalrealm, allié de Danone, déclare pouvoir surenchérir.

●**TOTALFINA : la forte position du groupe TotalFina-Elf dans le secteur des stations-service d'autoroutes** est *« une préoccupation »* pour la Commission européenne, selon un porte-parole européen. L'enquête de la Commission sur la reprise d'Elf-Aquitaine par TotalFina, ouverte le 6 octobre, devrait être terminée le 18 février.

● **GALP : Trois groupes énergétiques européens** (l'italien ENI, l'espagnol Iberdrola et Electricidade de Portugal) ont acquis, auprès de l'Etat portugais, 48 % de Galp, premier producteur de pétrole et de gaz du pays pour 1,4 milliard d'euros. L'ENI en détient 33,34 %.

● **BOEHRINGER : le laboratoire allemand Boehringer Ingelheim** a lancé, lundi, une offre d'achat non sollicitée d'un montant de 194 millions de dollars (192 millions d'euros) sur le groupe japonais SSP, deuxième fournisseur de médicaments sans ordonnance dans l'archipel. Il s'agit de la première offre hostile à la Bourse de Tokyo.

● **ALSTOM : la SNCF a notifié à Alstom une nouvelle levée d'option pour la fourniture de 57 autorails** de transport régional, pour un montant d'environ 73 millions d'euros.

● **SMART : une partie des salariés de l'équipementier Dynamit Nobel France**, fabriquant la carrosserie de la voiture à Hambach (Moselle), poursuivaient un mouvement de grève, mardi matin. Ils réclament des augmentations salariales. Selon Micro Compact car, le fabricant, *« La production se poursuit et sera maintenue à un rythme normal pour la journée de mardi »*.

● **RENAULT : trois dirigeants du syndicat SUD ont été mis à pied pour une journée**, après avoir distribué des tracts à l'intérieur du site de Guyancourt (Yvelines) alors que cette organisation n'est pas considérée comme représentative. Selon les syndicalistes, la direction *« veut étouffer dans l'œuf la création de SUD avant sa reconnaissance officielle par la justice »*.

● **RILLETTES : la Fédération française des industriels charcutiers,** traiteurs, transformateurs de viandes (FICT), a annoncé, lundi, que les rillettes feront désormais l'objet d'un *« contrôle libératoire »*, vérifiant l'absence de listeria avant leur commercialisation. La date limite de consommation sera désormais inférieure à vingt-neuf jours.

SERVICES

● **BASS : le brasseur britannique qui contrôle Holiday Inn et Inter-Continental** a annoncé, lundi, le rachat pour 205 millions d'euros en numéraire de Hale International, chaîne de cinquante-neuf hôtels dans la région Asie-Pacifique par le biais de sa filiale Southern Pacific Hotels Corporation (SPHC).

● **SNCF : le trafic restait perturbé** en Provence-Alpes-d'Azur mardi matin, pour la troisième journée consécutive. Les contrôleurs sont en grève suite à deux agressions survenues dimanche.

● **SPEED RABBIT PIZZA : le numéro deux français de la livraison de pizzas à domicile**, est convoqué, mardi, devant le tribunal de commerce de Nanterre (Hauts-de-Seine) qui doit se prononcer sur la désignation d'un administrateur provisoire.

FINANCE

●**ABN AMRO : le groupe bancaire néerlandais** va supprimer 2 500 postes – soit 10 % de ses effectifs – aux Pays-Bas, dans le cadre de son plan de restructuration « Focus 2005 ». 150 des 900 agences doivent être fermées en cinq ans.

●**BANQUES : la Commission des opérations de Bourse** et la Commission bancaire, ont publié lundi, une recommandation incitant les banques à publier plus d'information sur leurs risques de crédit dans leurs comptes 1999.

RÉSULTATS

● **PIERRE ET VACANCES :** le numéro un européen de la gestion de résidences de tourisme, a enregistré un bénéfice net part du groupe de 20,1 millions d'euros (132 millions de francs)pour l'exercice 1998-1999, clos fin septembre, en recul de 12,2 %.

EUROPE

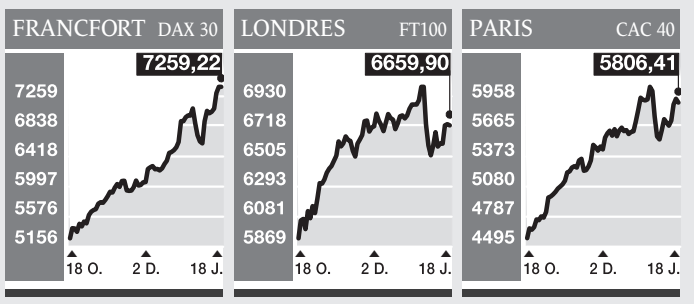

Europe 9 h 50	Indices sélection	cours 18/01	Var. % 17/01	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	4870,01	– 0,30	– 0,70
EUROPE	STOXX 50	4681,70	– 0,15	– 1,28
EUROPE	EURO STOXX 324	414,89	– 0,25	– 0,32
EUROPE	STOXX 653	375,76	– 0,12	– 0,98
PARIS	CAC 40	5806,41	– 0,62	– 2,55
PARIS	MIDCAC	....	....	....
PARIS	SBF 120	3972,59	– 0,57	– 1,97
PARIS	SBF 250	....	....	....
PARIS	SECOND MARCHÉ	....	....	....
AMSTERDAM	AEX	659,48	– 0,31	– 1,78
BRUXELLES	BEL 20	3049,27	– 0,81	– 8,72
FRANCFORT	DAX 30	7259,22	....	4,33
LONDRES	FTSE 100	6659,90	– 0,14	– 3,90
MADRID	STOCK EXCHANGE	11253,80	– 0,28	– 3,33
MILAN	MIBTEL 30	42126,00	0,48	– 2,01
ZURICH	SPI	7508,50	0,02	– 0,81

AMÉRIQUES

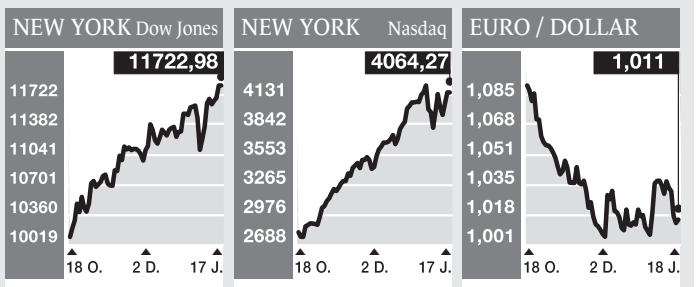

Amérique 9 h 50	Indices sélection	cours 17/01	Var. % 14/01	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	11722,98	1,21	1,96
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1465,15	1,07	– 0,28
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	4064,27	2,71	– 0,12
TORONTO	TSE INDEX	8479,27	1,46	0,78
SAO PAULO	BOVESPA	18053,22	2,24	5,63
MEXICO	BOLSA	413,41	0,90	2,94
BUENOS AIRES	MERVAL	567,74	0,29	3,14
SANTIAGO	IPSA GENERAL	109,26	1,25	– 23,59
CARACAS	CAPITAL GENERAL	5743,93	0,36	6,02

ASIE - PACIFIQUE

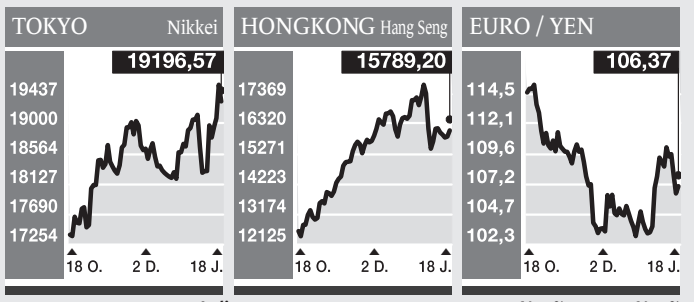

Zone Asie 9 h 50	Indices sélection	cours 18/01	Var. % 17/01	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	19196,57	– 1,24	1,38
HONGKONG	HANG SENG	15789,20	1,38	– 6,91
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	2319,77	– 0,95	– 6,45
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	123,82	– 0,02	– 4,77
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3151,20	0,36	– 0,04
BANGKOK	SET	34,74	1,02	....
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	5406,40	0,04	8
WELLINGTON	NZSE-40	2130	– 0,27	– 3,48

ÉCONOMIE

La croissance en France pourrait atteindre 3,6 %

LA CROISSANCE du produit intérieur brut (PIB) de la France pourrait atteindre 3,6 % en glissement sur douze mois fin mars 2000, a estimé, mardi 18 janvier, le gouverneur de la Banque de France, Jean-Claude Trichet, dans une interview à Radio Classique.
La Banque de France anticipe une croissance de 0,8 % du PIB au premier trimestre 2000 par rapport au trimestre précédent, après une hausse de 1 % au quatrième trimestre 1999, a rappelé M. Trichet. De son côté, la Société générale a revu légèrement à la hausse sa prévision de croissance en France en 2000, à 3,6 %, contre 3,5 % en décembre.

■ **Le gain brut mensuel moyen en équivalent-temps plein d'un salarié s'élevait à 13 950 francs en 1998,** toutes primes confondues, soit une hausse de 1,8 % par rapport à 1997, selon une étude du ministère de l'emploi publiée lundi 17 janvier et portant sur les établissements de dix salariés ou plus. Cette hausse correspond à un gain de pouvoir d'achat de 1,1 %, précise la Direction des statistiques du ministère. Les disparités de salaires entre sexes restent importantes : en 1998, dans le secteur concurrentiel, les hommes ont gagné en moyenne 25,4 % de plus que les femmes. Mais ces disparités *« continuent de se réduire, notamment parmi les employés et les ouvriers »*.

■ **Les syndicats UNSA, CFDT, CFTC et CFE-CGC** ont fixé lundi quatre objectifs pour un accord-cadre sur la réduction du temps de travail : *« développer l'emploi, améliorer les conditions de travail et la qualité du service public, renouveler et élargir le dialogue social »*.

■ **UNION EUROPÉENNE : l'Union européenne doit voir son économie croître** d'au moins 3 % par an pendant l'actuelle décennie pour se transformer en un espace compétitif et générateur d'emplois, soutient la présidence portugaise de l'Union européenne dans le document de travail qui doit être soumis au sommet extraordinaire de Lisbonne, les 23 et 24 mars.

■ **FMI : un haut responsable de la chancellerie allemande a réuni mardi une quarantaine d'ambassadeurs** de pays membres du Fonds monétaire international (FMI) à Berlin, pour plaider la candidature du secrétaire d'Etat aux finances Caio Koch-Weser à la direction générale du FMI.

■ **ITALIE : l'inflation en Italie s'est établie, en moyenne annuelle, à +1,7 % pour 1999,** soit plus que la prévision de +1,5 % faite par le gouvernement dans le cadre de son budget, selon les chiffres diffusés mardi par l'Institut national des statistiques (Istat). Toutefois, l'inflation italienne en moyenne annuelle a atteint en 1999 son plus bas niveau depuis 1968 (+1,3 %). En 1998 et 1997, elle s'était établie à 2 %. Pour le seul mois de décembre, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 0,1 % par rapport à novembre et de 2,1 % par rapport à décembre 1998. Ces deux derniers chiffres confirment l'estimation provisoire publiée par l'Istat le 29 décembre.

■ **NORVÈGE : la balance commerciale norvégienne** a affiché un excédent en 1999 de 91 milliards de couronnes norvégiennes (11,2 milliards d'euros), soit une augmentation de 193 % par rapport à 1998, selon les chiffres publiés lundi par le bureau norvégien des statistiques. Ces bons résultats s'expliquent notamment par un regain du prix du baril de pétrole (*lire p. 15*).

■ **ALLEMAGNE : la Bundesbank veut créer des pièces de 1 deutschemark en or** en 2001 pour marquer en beauté le remplacement dans les porte-monnaies de la devise allemande par l'euro prévu pour le début de l'année 2002, selon un communiqué publié lundi par l'Institut d'émission.

■ **ESTONIE : l'Estonie devrait enregistrer une croissance de son PIB atteignant 4 %** pendant l'année 2000 après une année de récession en 1999, a annoncé lundi le ministre des finances, M. Siim Kallas.

■ **AFRIQUE : vingt-quatre chefs d'Etat et trois premiers ministres** d'Afrique subsaharienne sont attendus à Libreville (Gabon) pour prendre part mardi et mercredi à un sommet sur la *« croissance et la réduction de la pauvreté »* en Afrique. Les travaux préparatoires du sommet ont débuté dès vendredi 14 janvier avec les experts des différents pays et ceux du Fonds monétaire international (FMI), de la Banque mondiale (BM) et de la Banque africaine de développement (BAD).

■ **CHINE : le nombre des internautes a quadruplé en 1999 en Chine,** atteignant 8,9 millions à la fin de l'année, selon des chiffres rendus publics mardi à Pékin.

VALEUR DU JOUR

Lagardère profite des rumeurs sur Club Internet

DEPUIS PLUSIEURS jours, l'action Lagardère a le vent en poupe à la Bourse de Paris : après s'être appréciée, jeudi 13 janvier, de 7,06 %, puis de 5,19 % vendredi, elle a fini la séance du lundi 17 janvier sur un bond de 8,3 %, à 76,90 euros. Hachette Filipacchi, sa filiale, a pris 9,5 %, à 81 euros. En cours de séance, l'action Lagardère a même été réservée à la hausse après avoir gagné jusqu'à 15,5 %.
Le récent redressement de l'action fait suite à la publication d'un article dans le quotidien économique allemand *Handelsblatt*, faisant état d'une offre d'achat de Deutsche Telekom pour 50 % de Club Internet, fournisseur d'accès à Internet, filiale de Lagardère. L'opérateur allemand serait prêt à payer 450 millions d'euros pour se renforcer dans les activités sur Internet – il possède déjà T-Online, le premier fournisseur d'accès en Allemagne. Un prix qui aurait été jugé trop faible par le groupe français.
Pour les analystes, la vente paraît crédible sachant que *« le groupe s'interroge sur le fait de rester opérateur d'un fournisseur d'accès à Internet, ce qui peut laisser supposer que soit il vende Club Internet, soit il trouve un partenaire »*, a commenté Jean-Antoine Breuil, analyste à la société de Bourse EIFB, interrogé par l'AFP. Selon lui, jusqu'à présent, Lagardère *« a fait savoir qu'il souhaitait non pas céder, mais développer Club Internet en Europe et qu'il avait reçu plusieurs offres de plusieurs intervenants du secteur télécoms et médias français et étranger »*.
Le groupe français est actuellement très suivi par les opérateurs. Après le rapprochement entre AOL et Time Warner, lundi 10 janvier, qui avait déjà mis en effervescence les valeurs des médias et des télécommunications, Lagardère avait annoncé officiellement son entrée à hauteur de 34 % dans le bouquet CanalSatellite de Canal+, et à 27,4 % dans Multithématiques. Du coup, de nombreux analystes avaient révisé leur opinion sur l'action. ING Barings, par exemple, conseillait le titre à l'achat dès vendredi, misant sur une appréciation au moins jusqu'à 85 euros.

Cécile Prudhomme

Action Lagardère

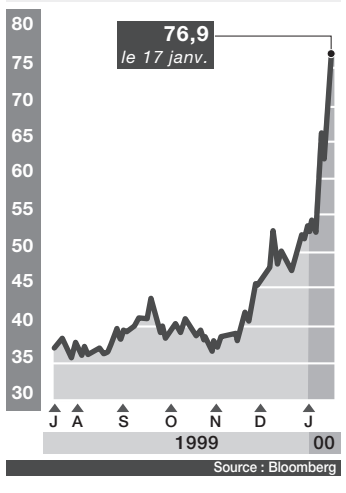

SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 reculait en début de séance, mardi 18 janvier, de 0,54 %, à 5 811,14 points. La Bourse de Paris avait clôturé, lundi, sur un gain confortable dans un marché plutôt actif malgré la fermeture de Wall Street. Le CAC 40 avait progressé de 0,96 %, à 5 842,78 points.

FRANCFORT

A LA BOURSE de Francfort, l'indice de référence DAX des trente valeurs vedettes cédait 0,51 %, à 7 221,77 points, mardi matin. La Bourse avait repris le chemin de la hausse lundi, établissant un nouveau record historique. Le DAX avait clôturé à 7 258,9 points, affichant une progression de 1,19 % par rapport à la clôture de la veille.

LONDRES

L'INDICE FOOTSIE des cent principales valeurs de la Bourse de Londres était quasiment stable mardi matin, à 6 670,10 points (+ 0,01 %). La Bourse de Londres avait clôturé lundi en hausse. A la fermeture du marché, l'indice Footsie avait gagné 0,16 %, à 6 669,5 points.

TOKYO

LA BOURSE de Tokyo a terminé mardi en recul de 1,2 %, affectée par des prises de bénéfice sur les valeurs technologiques et de communication. L'indice Nikkei a clôturé sur une baisse de 240,66 points, à 19 196,57 points.

NEW YORK

WALL STREET était fermée, lundi 17 janvier, en raison d'un jour férié aux Etats-Unis. Lors de la séance précédente, vendredi 14 janvier, le marché avait terminé sur une forte hausse. L'indice Dow Jones avait terminé sur un record historique de 11 722,98 points, avec un gain de 1,21 %.

TAUX

LES MARCHÉS obligataires européens étaient en très légère baisse en début de matinée, mardi 18 janvier. Les rendements des principaux emprunts d'Etat à 10 ans de la zone euro – qui évoluent à l'inverse de leur prix – s'appréciaient pour remonter jusqu'à 5,67 % en France et jusqu'à 5,56 % en Allemagne.
La veille, le cours des obligations européennes avait légèrement reculé en l'absence de transactions sur le marché américain, et après l'annonce dans la matinée d'une progression plus importante que prévu des prix de gros en Allemagne en décembre 1999.

MONNAIES

L'EURO était en baisse face au dollar dans les premières transactions, mardi, alors que le marché des changes était très calme. Il se négociait à 1,0108 dollar. Le yen reculait face à la monnaie américaine, à 104,96 yens pour 1 dollar. Le vice-ministre japonais des finances, Haruhiko Kuroda, a estimé que le yen était encore trop fort face au dollar.

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,12545
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND	5,94573	MARKKA FINLAND	1,10324

Hors zone Euro

Euro contre	17/01
COURONNE DANOISE	7,4428
COUR. NORVÉGIENNE	8,0965
COUR. SUÉDOISE	8,5640
COURONNE TCHÈQUE	35,9840
DOLLAR AUSTRALIEN	1,5212
DOLLAR CANADIEN	1,4651
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	1,9470
DRACHME GRECQUE	330,8800
FLORINT HONGROIS	254,9100
ZLOTY POLONAIS	4,1313

Cours de change croisés

18/01 9 h 50	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	.....	0,95066	1,01115	0,15415	1,63530	0,62678
YEN	105,19000	.....	106,37000	16,22500	172,02000	65,93500
EURO	0,98897	0,94011	.....	0,15245	1,61735	0,61990
FRANC	6,48725	6,16305	6,55957	.....	10,60910	4,06630
LIVRE	0,61151	0,58095	0,61830	0,09430	.....	0,38330
FRANC SUISSE	1,59545	1,51560	1,61330	0,24605	2,60900	.....

Taux d'intérêt (%)

Taux 17/01	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,03	3,06	5,68	6,21
ALLEMAGNE	3,02	3,30	5,55	6,18
GDE-BRETAG.	5,56	5,92	5,78	4,67
ITALIE	3,02	3,28	5,80	6,38
JAPON	0,04	0,12	1,78	2,41
ÉTATS-UNIS	5,69	5,39	6,68	6,70
SUISSE	1,12	1,64	3,54	4,32
PAYS-BAS	2,98	3,28	5,68	6,25

Matif

Cours 9 h 50	Volume 18/01	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
MARS NC	17910	83,85	84,05
Euribor 3 mois			
JANVIER NC	NC	NC	NC

Matières premières

En dollars	Cours 17/01	Var. % 14/01
MÉTAUX (LONDRES)		**$/TONNE**
CUIVRE 3 MOIS	1894	– 0,26
ALUMINIUM 3 MOIS	1694	– 0,47
PLOMB 3 MOIS	483	– 0,82
ETAIN 3 MOIS	5975	– 0,42
ZINC 3 MOIS	1206	– 0,58
NICKEL 3 MOIS	8225	– 0,42
MÉTAUX (NEW YORK)		**$/ONCE**
ARGENT A TERME	5,17	+ 0,49
PLATINE A TERME	99895,00	+ 2,62
GRAINES DENRÉES		**$/BOISSEAU**
BLÉ (CHICAGO)	262,25	– 1,04
MAüS (CHICAGO)	216,50	– 1,14
SOJA TOURTEAU (CHG.)	156	– 1,58
SOFTS		**$/TONNE**
CACAO (NEW YORK)	850	– 2,41
CAFÉ (LONDRES)	1449	– 2,75
SUCRE BLANC (PARIS)	....	....

Pétrole

En dollars	Cours 17/01	Var. % 14/01
BRENT (LONDRES)	25,65	....
WTI (NEW YORK)	27,35	+ 0,77
LIGHT SWEET CRUDE	28,01	+ 2,53

Or

En euros	Cours 17/01	Var % 14/01
OR FIN KILO BARRE	9000	+ 2,27
OR FIN LINGOT	9060	+ 1,46
ONCE D'OR (LO) $	307	....
PIÈCE FRANCE 20 F	51,10	+ 0,99
PIÈCE SUISSE 20 F	51,10	+ 0,99
PIÈCE UNION LAT. 20	50,50	– 2,32
PIÈCE 10 DOLLARS US	221	– 9,43
PIÈCE 20 DOLLARS US	366,50	+ 0,27
PIÈCE 50 PESOS MEX	334,50	+ 3,24

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● Les valeurs pharmaceutiques allemandes ont profité, lundi 17 janvier, de l'annonce de la fusion entre les laboratoires britanniques Glaxo Wellcome et SmithKline Beecham. **Bayer** a gagné 2,78 %, à 46,25 euros, et **BASF** était en hausse de 0,78 %, à 47,87 euros. En revanche, **SmithKline Beecham** et **Glaxo Wellcome** ont cédé respectivement 6,14 % et 4,8 %, les analystes financiers ayant espéré que la fusion entraînerait davantage d'économies. *(Lire p. 17.)*

● Le titre **SAP** a perdu 2,18 %, à 723,90 euros, lundi, après des informations de presse selon lesquelles l'éditeur allemand de logiciels pour les entreprises pourrait être contraint d'inscrire dans ses comptes des provisions importantes en vue d'un programme de stock-options.

● **Deutsche Telekom** a gagné 2,75 %, à 73,26 euros, lundi. L'Etat allemand, qui détient encore environ 66 % de l'opérateur, a choisi pour la mise en Bourse d'une troisième tranche du capital, qui devrait intervenir à partir de juin, le même consortium bancaire que pour les deux précédentes.

● L'annonce de l'acquisition de 33,34 % de la société pétrolière portugaise GALP par **Eni** pour 964 millions d'euros, n'a guère profité à l'action du groupe pétrolier italien, qui a terminé, lundi, en baisse de 1,02 %, à 5,12 euros.

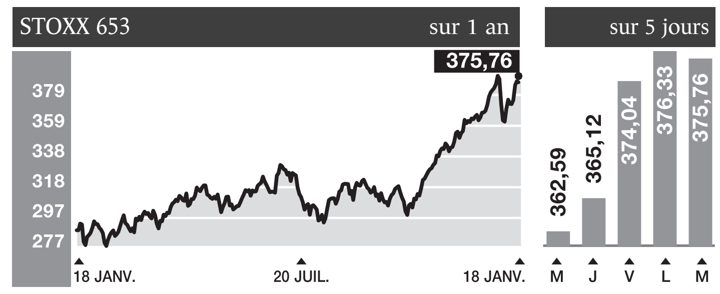

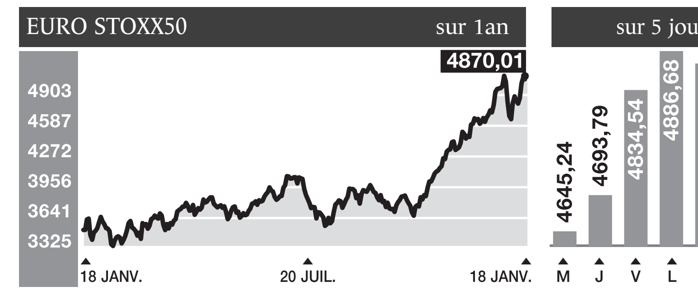

18/01 9 h 58

AUTOMOBILE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 17/01
AUTOLIV SDR	SE	31,29	+ 0,19
BASF AG	BE★	48,05	+ 0,52
BMW	DE★	27,20	+ 0,18
CONTINENTAL AG	DE★	18,65	+ 0,27
DAIMLERCHRYSLER	DE★	73	+ 0,07
FIAT	IT★	29,80	+ 0,51
FIAT PRIV.	IT★	13,70	+ 0,59
MICHELIN /RM	FR★	39,65	+ 0,38
PEUGEOT	FR★	238	– 0,63
PIRELLI	IT★	2,62	– 0,38
RENAULT	FR★	53,25	+ 0,09
VALEO /RM	FR★	73,90	– 0,67
VOLKSWAGEN	DE★	53,10	– 0,28
VOLVO -A-	SE	25,92	+ 0,91
VOLVO -B-	SE	26,39	– 0,66
▶ DJ E STOXX AUTO P		253,05	– 0,11

BANQUES

	Code pays	Cours en euros	% Var. 17/01
ABBEY NATIONAL	GB	13,07	+ 1
ABN AMRO HOLDIN	NL★	22,45	+ 0,18
ALL & LEICS	GB	9,64	– 4,49
ALLIED IRISH BA	GB	17,59	....
ALPHA CREDIT BA	GR	75,37	....
ARGENTARIA R	ES★	21,08	– 0,80
B PINTO MAYOR R	PT★	23,70	....
BANK AUSTRIA AG	AT★	53,27	– 1,72
BANK OF IRELAND	GB	12,57	....
BANK OF PIRAEUS	GR	23,27	....
BK OF SCOTLAND	GB	10,36	– 0,62
BANKINTER R	ES★	72	+ 6,75
BARCLAYS PLC	GB	23,79	– 0,61
BAYR.HYPO-U.VER	DE★	72,20	– 0,41
COMIT	IT★	5,10	....
BCA FIDEURAM	IT★	10,27	– 1,44
BCA INTESA	IT★	3,63	– 0,27
MONTE PASCHI SI	IT★	3,66	– 0,81
BCA ROMA	IT★	1,22	....
BBV R	ES★	12,76	– 0,62
ESPIRITO SANTO	PT★	29,02	....
BCO POPULAR ESP	ES★	58,75	+ 0,86
BCP R	PT★	5,84	....
BIPOP CARIRE	IT★	92,70	+ 6,55
BNL	IT★	3,43	– 0,58
BNP /RM	FR★	84	– 0,88
BSCH R	ES★	10,46	– 1,69
CCF /RM	FR★	126,30	– 0,39
CHRISTIANIA BK	NO	5,06	....
COMIT	IT★	5,10	....
COMM.BANK OF GR	GR	72,41	....
COMMERZBANK	DE★	36,95	+ 1,93
CREDIT LYONNAIS	FR★	45,86	– 0,30
DEN DANSKE BK	DK	102,11	....
DEN NORSKE BANK	NO	....	....
DEUTSCHE BANK N	DE★	87,40	+ 1,75
DEXIA	BE★	143,70	– 0,48
DRESDNER BANK N	DE★	55,20	+ 0,91
EFG EUROBANK	GR	41,93	....
ERGO BANK	GR	90,67	....
ERSTE BANK	AT★	47,20	+ 0,32
FOERENINGSSB A	SE	14,89	– 1,16
HALIFAX GROUP	GB	9,63	– 0,50
HSBC HLDG	GB	12,18	– 0,53
IONIAN BK REG.S	GR	48,30	....
KBC BANCASSURAN	BE★	48,75	– 0,31
LLOYDS TSB	GB	10,89	+ 0,45
MERITA	FI★	5,56	+ 0,18
NAT BANK GREECE	GR	69,39	....
NATEXIS BQ POP.	FR★	69	– 1,36
NATL WESTM BK	GB	19,13	....
NORDBANKEN HOLD	SE	5,43	– 0,64
ROLO BANCA 1473	IT★	17,88	+ 0,34
ROYAL BK SCOTL	GB	16,84	....
SAN PAOLO IMI	IT★	12,60	– 1,41
S-E-BANKEN -A-	SE	10,04	– 1,15
STANDARD CHARTE	GB	14,19	– 1,79
STE GENERAL-A-/	FR★	210,40	– 0,66
SV HANDBK -A-	SE	12,49	– 0,93
UBS REG	CH	265,56	– 0,35
UNICREDITO ITAL	IT★	4,18	– 0,71
UNIDANMARK -A-	DK	62,48	....
XIOSBANK	GR	22,43	....
▶ DJ E STOXX BANK P		308,07	– 0,09

PRODUITS DE BASE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 17/01
ACERINOX R	ES★	42,15	+ 0,36
ALUSUISSE LON G	CH	784,58	+ 0,08
ALUMINIUM GREEC	GR	44,96	....
ARJO WIGGINS AP	GB	3,51	– 0,46
ASSIDOMAEN AB	SE	16,93	....
AVESTA	SE	5,34	– 1,30
BEKAERT	BE★	51,20	+ 0,20
BILLITON	GB	5,53	– 2,01
BOEHLER-UDDEHOL	AT★	43,50	– 0,55
BUHRMANN NV	NL★	16,80	– 0,12
BUNZL PLC	GB	5,50	....
CART.BURGO	IT★	6,28	+ 0,16
CORUS GROUP	GB	2,35	– 1,36
ELKEM ASA, OSLO	NO	22,23	....
ELVAL	GR	14,16	....
JOHNSON MATTHEY	GB	11,65	....
MAYR-MELNHOF KA	AT★	50,42	+ 0,24
METSAE-SERLA -B	FI★	11,90	+ 0,42
MODO -B-	SE	36,55	+ 0,81
NORSKE SKOGIND-	NO	47,18	....
OUTOKUMPU OY -A	FI★	14,60	....
PECHINEY-A-	FR★	75	– 0,66
PORTUCEL INDUST	PT★	7,89	....
RAUTARUUKKI K	FI★	6,70	+ 0,45
RIO TINTO	GB	21,65	– 1,11
SIDENOR	GR	17,71	....
SILVER & BARYTE	GR	46,32	....
SMURFIT JEFFERS	GB	3,19	....
SOPORCEL	PT★	13,63	....
STORA ENSO -A-	FI★	16,20	....
STORA ENSO -R-	FI★	16,70	+ 1,46
SVENSKA CELLULO	SE	29,43	– 0,59
THYSSEN KRUPP	DE★	30,70	+ 0,99
TRELLEBORG B	SE	8,58	– 0,68
UNION MINIERE	BE★	36,60	+ 0,27
UPM-KYMMENE COR	FI★	42	+ 0,24
USINOR	FR★	19,09	+ 0,21
VIOHALCO	GR	30,95	....
VOEST-ALPINE ST	AT★	37,50	– 2,34
▶ DJ E STOXX BASI P		257,71	+ 0,39

CHIMIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 17/01
AIR LIQUIDE /RM	FR★	167	+ 0,78
AKZO NOBEL NV	NL★	50,82	– 0,06
BASF AG	DE★	48,05	+ 0,52
BAYER AG	DE★	46,45	+ 0,98
BOC GROUP PLC	GB	21,76	+ 0,30
CELANESE N	DE★	22,40	– 0,88
CIBA SPEC CHEM	CH	74,83	– 0,21
CLARIANT N	CH	482,15	– 0,51
DEGUSSA-HUELS	DE★	38,45	+ 1,05
DSM	NL★	37,10	– 0,51
DYNO	NO	24,58	....
EMS-CHEM HOLD A	CH	4542,64	– 0,27
ICI	GB	9,69	+ 0,17
KEMIRA	FI★	6,70	....
LAPORTE	GB	8,19	– 3,62
LONZA GRP N	CH	627,79	– 0,49
RHODIA	FR★	22,83	– 0,52
SNIA	IT★	1	– 1,96
SOLVAY	BE★	78	– 0,70
TESSENDERLO CHE	BE★	50,65	+ 0,50
▶ DJ E STOXX CHEM P		391,60	+ 0,27

CONGLOMÉRATS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 17/01
CGIP /RM	FR★	65,10	– 1,06
CHRISTIAN DIOR	FR★	261,60	– 1,47
CIR	IT★	2,73	– 1,80
D'IETEREN SA	BE★	377	– 2,10
GAZ ET EAUX /RM	FR★	52,10	– 1,23
GBL	BE★	197,90	– 0,15
GEVAERT	BE★	44,01	– 0,54
HAGEMEYER NV	NL★	19,51	– 0,26
INCHCAPE	GB	4,68	+ 1,05
INVESTOR -A-	SE	15,47	– 0,75
INVESTOR -B-	SE	15,65	– 1,11
KVAERNER -A-	NO	21,31	....
MYTILINEOS HOLD	GR	16,47	....
NORSK HYDRO	NO	44,65	....
OERLIKON-BUEHRL	CH	207,61	+ 0,90
ORKLA -A-	NO	17,04	....
ORKLA -B-	NO	14,70	....
SONAE SGPS	PT★	52,66	....
TOMKINS	GB	3,33	– 0,96
VEBA AG	DE★	47,30	– 1,05
▶ DJ E STOXX CONG P		326,77	– 0,78

TÉLÉCOMMUNICATIONS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 17/01
EIRCOM	IE	4,16	....
BRITISH TELECOM	GB	21,55	– 0,15
CABLE & WIRELES	GB	18,45	– 0,96
DEUTSCHE TELEKO	DE★	74	– 0,80
ENERGIS	GB	53,07	– 1,20
EQUANT NV	DE★	110	– 2,22
EUROPOLITAN HLD	SE	18,92	....
FRANCE TELECOM	FR★	125,30	– 0,95
HELLENIC TELE (	GR	24,04	....
KONINKLIJKE KPN	NL★	87,80	– 1,40
MANNESMANN N	DE★	263,50	– 3,83
NETCOM ASA	NO	47,67	....
PANAFON HELLENI	GR	13,37	....
PORTUGAL TELECO	PT★	12,45	....
SONERA	FI★	70,25	....
SWISSCOM N	CH	397,87	+ 2,23
TELE DANMARK -B	DK	78,60	+ 0,69
TELECEL	PT★	17,17	....
TELECOM ITALIA	IT★	14,84	+ 0,41
TELECOM ITALIA	IT★	6,04	+ 0,50
TELEFONICA	ES★	27,06	+ 1,54
TIM	IT★	11,28	+ 0,09
VODAFONE AIRTOU	GB	5,58	– 1,99
▶ DJ E STOXX TCOM P		1197,90	– 0,33

CONSTRUCTION

	Code pays	Cours en euros	% Var. 17/01
ACCIONA	ES★	46,85	– 1,78
AKTOR SA	GR	22,09	....
UPONOR -A-	FI★	18	....
AUMAR R	ES★	16,37	– 1,09
ACESA R	ES★	9,19	– 0,76
BLUE CIRCLE IND	GB	5,99	+ 4,52
BOUYGUES /RM	FR★	672	+ 1,82
BPB	GB	6,10	....
BUZZI UNICEM	IT★	10,10	– 0,59
CARADON	GB	2,36	– 2,01
CIMPOR R	PT★	15,75	....
COLAS /RM	FR★	220,50	– 0,23
CRH PLC	GB	34,79	....
GRUPO DRAGADOS	ES★	7,30	– 3,31
FCC	ES★	17,65	– 3,13
GROUPE GTM	FR★	94,30	– 0,74
HANSON PLC	GB	7,98	+ 0,82
HEIDELBERGER ZE	DE★	76	– 1,94
HELL.TECHNODO.R	GR	34,17	....
HERACLES GENL R	GR	34,26	....
HOCHTIEF ESSEN	DE★	32	– 3,03
HOLDERBANK FINA	CH	1388,20	– 0,44
IMERYS /RM	FR★	149,60	– 0,60
ITALCEMENTI	IT★	11,60	– 0,43
LAFARGE /RM	FR★	109,40	– 1,44
MICHANIKI REG.	GR	17,02	....
TARMAC	GB	9,21	....
PILKINGTON PLC	GB	1,52	....
RMC GROUP PLC	GB	13,80	+ 0,71
RUGBY GRP	GB	2,20	....
SAINT GOBAIN /R	FR★	173,40	– 0,91
SKANSKA -B-	SE	36,43	+ 0,16
SUPERFOS	DK	21,50	....
TAYLOR WOODROW	GB	2,25	....
TECHNIP /RM	FR★	111	– 1,51
TITAN CEMENT RE	GR	54,16	....
WIENERB BAUSTOF	AT★	20,60	– 0,10
WILLIAMS	GB	4,74	– 0,68
▶ DJ E STOXX CNST P		242,28	– 0,25

CONSOMMATION CYCLIQUE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 17/01
ACCOR /RM	FR★	46,22	– 1,60
ADIDAS-SALOMON	DE★	68,20	+ 0,44
AIR FCE	FR★	19,27	– 0,67
AIRTOURS PLC	GB	6,08	....
ALITALIA	IT★	2,22	– 0,45
AUSTRIAN AIRLIN	AT★	18,84	+ 0,75
BANG & OLUFSEN	DK	34,80	....
BARRATT DEV PLC	GB	4,19	– 0,77
BEAZER GROUP	GB	2,17	....
BENETTON GROUP	IT★	2,27	– 1,30
BERKELEY GROUP	GB	10,53	+ 0,15
BRITISH AIRWAYS	GB	6,13	– 0,79
CLUB MED. /RM	FR★	122,80	+ 1,07
COMPASS GRP	GB	12,70	– 0,76
DT.LUFTHANSA N	DE★	22,30	– 0,22
ELECTROLUX -B-	SE	23,76	+ 0,99
EMI GROUP	GB	11,49	+ 0,57
EURO DISNEY /RM	FR★	0,92	....
G WIMPEY PLC	GB	1,84	....
GRANADA GROUP	GB	10,47	– 0,15
HERMES INTL	FR★	149	– 0,67
HPI	IT★	0,98	– 3,92
HUNTER DOUGLAS	NL★	25	– 0,20
KLM	NL★	25,50	....
HILTON GROUP	GB	3,06	+ 0,53
LVMH / RM	FR★	460,10	– 1,05
MOULINEX /RM	FR★	10,55	+ 2,53
NCL HLDG	NO	4,61	....
PERSIMMON PLC	GB	3,62	+ 0,90
PREUSSAG AG	DE★	52,60	– 0,75
RANK GROUP	GB	3,09	+ 2,69
SAIRGROUP N	CH	213,19	– 0,43
SAS DANMARK A/S	DK	11,02	....
SEB /RM	FR★	86,50	– 2,81
SODEXHO ALLIANC	FR★	154,20	+ 0,06
THE SWATCH GRP	CH	1078,33	– 0,06
THE SWATCH GRP	CH	216,29	– 0,29
WW/WW UK UNITS	IE	1,01	....
WILSON BOWDEN	GB	10,55	....
WOLFORD AG	AT★	38,30	– 0,65
▶ DJ E STOXX CYC GO P		190,88	– 0,64

PHARMACIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 17/01
ASTRAZENECA	GB	40,70	– 0,16
AVENTIS /RM	FR★	59,25	– 1,41
ELAN CORP	GB	28,24	....
GLAXO WELLCOME	GB	28,11	+ 0,23
NOVARTIS N	CH	1451,41	– 0,30
NOVO NORDISK B	DK	137,05	....
ORION B	FI★	26,50	+ 0,11
ROCHE HOLDING	CH	16887,70	+ 1,68
ROCHE HOLDING G	CH	11778,01	– 0,29
SANOFI SYNTHELA	FR★	38	– 2,69
SCHERING AG	DE★	123,60	– 0,12
SMITHKLINE BEEC	GB	12,59	– 1,39
UCB	BE★	39,50	+ 0,23
▶ DJ E STOXX PHAR P		375,50	– 1,45

ÉNERGIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 17/01
AKER MARITIME	NO	9,02	....
BG	GB	5,42	....
BP AMOCO	GB	9,09	+ 2
BURMAH CASTROL	GB	18,16	....
CEPSA	ES★	9,60	– 1,84
DORDTSCHE PETRO	NL★	51,35	– 0,58
ENI	IT★	5,15	+ 0,59
ENTERPRISE OIL	GB	6,52	– 1,47
F.OLSEN ENERGY	NO	7,66	....
LASMO	GB	1,99	+ 0,82
OMV AG	AT★	96,19	– 0,56
PETROLEUM GEO-S	NO	14,45	....
REPSOL	ES★	20,32	– 0,49
ROYAL DUTCH CO	NL★	60,25	– 0,38
SAIPEM	IT★	3,42	+ 0,88
SHELL TRANSP	8,140,40		
SMEDVIG -A-	NO	12,60	....
TOTAL FINA /RM	FR★	126,90	– 0,08
▶ DJ E STOXX ENGY P		302,67	– 0,29

(Publicité)

SERVICES FINANCIERS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 17/01
3I	GB	17,39	+ 0,84
ALMANIJ	BE★	47,49	– 0,02
ALPHA FINANCE	GR	72,11	....
AMVESCAP	GB	12,30	....
BENI STABILI	IT★	0,34	....
BPI R	PT★	4,40	....
BRITISH LAND CO	GB	6,33	+ 1,30
CANARY WHARF GR	GB	6,21	– 0,52
CAPITAL SHOPPIN	GB	6,21	....
COBEPA	BE★	57,50	– 0,86
CONSORS DISC-BR	DE★	85	– 3,41
CORP FIN ALBA	ES★	32,67	– 1,09
CS GROUP N	CH	190,57	+ 0,16
EURAFRANCE /RM	FR★	537	– 1,20
FORTIS (B)	BE★	31,03	– 0,51
FORTIS (NL)	NL★	31,10	– 1,11
GECINA /RM	FR★	109,90	+ 0,18
HAMMERSON	GB	6,83	– 0,24
ING GROEP	NL★	56,38	– 0,39
KAPITAL HOLDING	DK	42,99	....
LAND SECURITIES	GB	10,73	+ 0,76
LIBERTY INTL	GB	7,15	– 1,34
MEDIOBANCA	IT★	9,15	....
MEPC PLC	GB	7,31	....
METROVACESA	ES★	16,80	– 5,88
PROVIDENT FIN	GB	10,71	....
RODAMCO UK	NL★	38,60	....
RODAMCO CONT. E	NL★	40,75	....
RODAMCO NORTH A	NL★	38,30	....
SCHRODERS PLC	GB	19,48	+ 2,21
SIMCO N /RM	FR★	81	+ 1,25
SLOUGH ESTATES	GB	5,49	....
UNIBAIL /RM	FR★	138	....
VALLEHERMOSO	ES★	6,16	– 1,60
WCM BETEILIGUNG	DE★	38,80	....
WOOLWICH PLC	GB	4,81	– 0,34
▶ DJ E STOXX FINS P		251,04	– 0,49

ALIMENTATION ET BOISSON

	Code pays	Cours en euros	% Var. 17/01
ALLIED DOMECQ	GB	4,81	....
ASSOCIAT BRIT F	GB	5,99	+ 6,02
BASS	GB	10,53	– 2,69
BBAG OE BRAU-BE	AT★	39,74	+ 0,61
BRAU-UNION	AT★	44,50	+ 0,11
CADBURY SCHWEPP	GB	6,10	+ 4,72
CARLSBERG -B-	DK	35,60	....
CARLSBERG AS -A	DK	35,60	....
DANISCO	DK	36,41	....
DANONE /RM	FR★	239	+ 0,21
DELTA DAIRY	GR	33,53	....
DIAGEO	GB	8,50	+ 0,77
ELAIS OLEAGINOU	GR	39,67	....
ERID.BEGH.SAY /	FR★	108,50	– 0,18
GREENCORE GROUP	GB	2,91	– 2,70
HEINEKEN HOLD.N	NL★	34,50	– 0,29
HELLENIC BOTTLI	GR	23,41	....
HELLENIC SUGAR	GR	25,02	....
KERRY GRP-A-	GB	12,23	....
MONTEDISON	IT★	1,52	....
NESTLE N	CH	1849,28	– 0,37
KONINKLIJKE NUM	NL★	36	– 0,08
PARMALAT	IT★	1,20	....
PERNOD RICARD /	FR★	55,80	+ 0,81
RAISIO GRP -V-	FI★	3,76	+ 1,62
RIEBER & SON -B	NO	5,80	....
SCOTT & NEWCAST	GB	6,76	+ 1,70
SOUTH AFRICAN B	GB	10,44	....
TATE & LYLE	GB	6	....
UNIGATE PLC	GB	4,98	+ 0,33
UNILEVER	NL★	56,50	+ 0,53
UNILEVER	GB	7,51	+ 0,22
WHITBREAD	GB	8,74	– 3,23
▶ DJ E STOXX F & BV P		211,53	– 0,25

BIENS D'ÉQUIPEMENT

	Code pays	Cours en euros	% Var. 17/01
ABB N	CH	121	+ 0,13
ADECCO N	CH	677,37	– 0,55
ALSTOM	FR★	33,10	– 1,19
ASSA ABLOY-B-	SE	14,83	+ 0,40
ASSOC BR PORTS	GB	4,40	....
ATLAS COPCO -A-	SE	30,24	– 0,38
ATTICA ENTR SA	GR	17,36	....
BAA	GB	6,72	+ 0,73
BBA GROUP PLC	GB	7,73	+ 0,84
BERGESEN	NO	16,06	....
BONHEUR	NO	23,34	....
CMG	GB	71,36	– 1,58
COOKSON GROUP P	GB	3,61	....
DAMPSKIBS -A-	DK	10211,21	....
DAMPSKIBS -B-	DK	11420,43	+ 0,59
DAMSKIBS SVEND	DK	15988,61	– 0,83
DET SONDENFJ NO	NO	8,40	....
ELECTROCOMPONEN	GB	11,25	– 1
EUROTUNNEL /RM	FR★	1,15	– 0,86
FINNLINES	FI★	36,40	....
FKI	GB	3,58	....
FLS IND.B	DK	24,18	....
FLUGHAFEN WIEN	AT★	38,69	– 0,79
GKN	GB	14,40	– 4,91
GLYNWED INTL PL	GB	3,41	....
HALKOR	GR	9,82	....
HAYS	GB	14,40	+ 1,02
HEIDELBERGER DR	DE★	59	– 0,34
HUHTAMAEKI VAN	FI★	33,80	– 0,59
IFIL	IT★	8,56	– 1,38
IMI PLC	GB	4,21	....
ISS INTL SERV-B	DK	67,85	+ 2,02
KOEBENHAVN LUFT	DK	79,27	+ 1,72
KON.NEDLLOYD	NL★	26,50	– 1,49
KONE B	FI★	49,90	– 0,28
LEGRAND /RM	FR★	240,50	– 1,80
LEIF HOEGH	NO	10,50	....
LINDE AG	DE★	53,50	– 0,56
MAN AG	DE★	39,60	+ 1,54
METALLGESELLSCH	DE★	21,40	+ 1,42
METRA A	FI★	19	+ 1,06
METSO	FI★	15,15	....
MORGAN CRUCIBLE	GB	4,35	+ 0,37
NFC	GB	4,56	– 1,05
NKT HOLDING	DK	55,76	– 1,19
OCEAN GROUP	GB	17,46	– 2,09
PARTEK	FI★	13,60	....
PENINS.ORIENT.S	GB	16,23	....
PREMIER FARNELL	GB	7,35	+ 0,22
RAILTRACK	GB	15,11	+ 0,65
RANDSTAD HOLDIN	NL★	42	– 1,52
RATIN -A-	DK	124,95	....
RATIN -B-	DK	129,66	+ 1,12
RENTOKIL INITIA	GB	4,35	+ 1,13
REXAM	GB	4,32	+ 0,38
REXEL /RM	FR★	90,50	– 1,63
RHI AG	AT★	31	– 1,18
RIETER HLDG N	CH	681,71	+ 0,27
SANDVIK -A-	SE	31,64	– 0,55
SANDVIK -B-	SE	32,29	....
SAURER ARBON N	CH	613,53	– 0,90
SCHNEIDER ELECT	FR★	75,40	– 0,53
SEAT-PAGINE GIA	IT★	2,34	....
SECURICOR	GB	2,93	– 1,63
SECURITAS -B-	SE	19,03	– 1,81
SHANKS GROUP	GB	3,64	+ 1,35
SIDEL /RM	FR★	95,35	+ 1,22
INVENSYS	GB	5,39	+ 0,91
SKF -A-	SE	27,44	+ 3,75
SKF -B-	SE	27,56	– 1,67
SOPHUS BEREND -	DK	24,99	– 1,05
SULZER FRAT.SA1	CH	705,26	....
SVEDALA	SE	18,57	....
T.I.GROUP PLC	GB	6,54	+ 0,50
TOMRA SYSTEMS	NO	15,01	....
VA TECHNOLOGIE	AT★	64,70	– 1,82
▶ DJ E STOXX IND GO P		543,27	– 0,55

ASSURANCES

	Code pays	Cours en euros	% Var. 17/01
AEGON NV	NL★	83,80	+ 0,24
AGF /RM	FR★	50,65	– 0,20
ALLEANZA ASS	IT★	10,98	– 1,35
ALLIANZ AG	DE★	366	– 1,35
ALLIED ZURICH	GB	10,40	+ 1,74
AXA /RM	FR★	135,40	– 1,17
BALOISE HLDG N	CH	802,55	+ 2,61
CGU	GB	13,82	+ 0,12
CNP ASSURANCES	FR★	34,30	– 0,58
CORP MAPFRE R	ES★	15,13	– 1,56
ERGO VERSICHERU	DE★	128,50	– 0,62
ETHNIKI GEN INS	GR	40,75	....
CODAN	DK	80,61	....
FORTIS (B)	BE★	31,03	– 0,51
GENERALI ASS	IT★	29,68	+ 0,61
GENERALI HLD VI	AT★	183,30	....
INA	IT★	2,51	– 0,79
INTERAM HELLEN	GR	32,72	....
IRISH LIFE & PE	GB	9,66	....
LEGAL & GENERAL	GB	2,51	– 0,64
MEDIOLANUM	IT★	11,27	+ 5,33
MUENCH RUECKVER	DE★	308,50	– 1,03
NORWICH UNION	GB	7,12	– 3,08
POHJOLA YHTYMAE	FI★	58,50	– 1,35
PRUDENTIAL	GB	18,12	+ 2,38
RAS	IT★	8,90	– 1,44
ROYAL SUN ALLIA	GB	7,04	– 1,36
SAMPO -A-	FI★	38,50	+ 0,39
SWISS RE N	CH	1822,63	+ 0,07
SEGUROS MUNDIAL	PT★	53,20	....
SKANDIA INSURAN	SE	30,77	– 0,57
STOREBRAND	NO	7,23	....
SUN LF & PROV H	GB	7,69	....
SWISS LIFE REG	CH	560,86	– 0,22
TOPDANMARK	DK	20,17	+ 0,07
ZURICH ALLIED N	CH	509,42	+ 0,49
▶ DJ E STOXX INSU P		388,65	– 0,39

MEDIAS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 17/01
B SKY B GROUP	GB	19,98	– 2,37
CANAL PLUS /RM	FR★	148	– 1,99
CARLTON COMMUNI	GB	10,11	+ 0,81
ELSEVIER	NL★	12,20	– 1,53
EM.TV & MERCHAN	DE★	69,45	+ 0,22
EMAP PLC	GB	25,52	+ 1,09
HAVAS ADVERTISI	FR★	464	– 1,32
INDP NEWS AND M	IR★	7,80	....
LAGARDERE SCA N	FR★	75,50	– 1,82
MEDIASET	IT★	16,64	– 1,54
PEARSON	GB	36,02	+ 0,95
REED INTERNATIO	GB	8,03	+ 0,20
REUTERS GROUP	GB	15,86	– 0,81
SCHIBSTED	NO	17,17	....
TELEWEST COMM.	GB	6,36	+ 4,24
TF1	FR★	509	– 0,88
UNITED NEWS & M	GB	13,64	....
UNITED PAN-EURO	NL★	125,75	+ 0,20
WOLTERS KLUWER	NL★	37,51	– 1,37
WPP GROUP	GB	18,01	– 2,79
▶ DJ E STOXX MEDIA P		528,33	– 1

BIENS DE CONSOMMATION

	Code pays	Cours en euros	% Var. 17/01
AHOLD	NL★	27,72	– 0,68
ALTADIS -A-	ES★	13,90	– 2,73
ATHENS MEDICAL	GR	49,90	....
AUSTRIA TABAK A	AT★	49	– 1,80
BEIERSDORF AG	DE★	67,50	– 2,17
BIC /RM	FR★	46,65	+ 7
BRIT AMER TOBAC	GB	5,24	+ 0,93
CASINO GP /RM	FR★	107,70	– 1,19
CFR UNITS -A-	CH	2516,11	– 0,98
DELHAIZE	BE★	66,70	– 0,45
ESSILOR INTL /R	FR★	296,40	+ 0,65
COLRUYT	BE★	53,55	– 0,19
FRESENIUS MED C	DE★	77	+ 0,39
FYFFES	GB	2,72	– 1,18
GALLAHER GRP	GB	4,68	+ 1,05
GIB	BE★	41,60	– 0,95
IMPERIAL TOBACC	GB	9,06	– 1,58
JERONIMO MARTIN	PT★	23,69	....
KESKO -B-	FI★	12,35	....
L'OREAL /RM	FR★	742	– 1,13
MODELO CONTINEN	PT★	18,18	....
MORRISON SUPERM	GB	2,30	+ 1,43
HENKEL KGAA VZ	DE★	62,50	+ 0,81
RECKITT BENCKIS	GB	10,47	+ 0,31
SAFEWAY	GB	3,22	+ 1,53
SAINSBURY J. PL	GB	5,29	– 1,21
SMITH & NEPHEW	GB	3,35	+ 0,49
STAGECOACH HLDG	GB	3,03	– 1,06
TESCO PLC	GB	2,69	+ 1,84
TNT POST GROEP	NL★	27,85	– 0,50
▶ DJ E STOXX N CY G P		542,22	– 0,69

COMMERCE DISTRIBUTION

	Code pays	Cours en euros	% Var. 17/01
BOOTS CO PLC	GB	9,06	+ 3,13
CARREFOUR /RM	FR★	163,10	– 1,21
CASTO.DUBOIS /R	FR★	268,30	– 1,36
CENTROS COMER P	ES★	13,82	– 1,29
CONTINENTE	ES★	17,11	– 2,78
DIXONS GROUP PL	GB	18,74	+ 1,49
GEHE AG	DE★	35,50	– 0,42
GREAT UNIV STOR	GB	6,94	+ 0,23
GUCCI GROUP	NL★	117,25	– 0,64
HENNES & MAURIT	SE	37,48	....
KARSTADT QUELLE	DE★	37	+ 1,37
KINGFISHER	GB	8,74	– 1,28
MARKS & SPENCER	GB	5,31	+ 0,92
METRO	DE★	43,50	+ 1,99
NEXT PLC	GB	8,92	+ 0,55
PINAULT PRINT./	FR★	239,10	– 0,58
RINASCENTE	IT★	5,69	+ 1,61
VALORA HLDG N	CH	294,99	+ 0,85
W.H SMITH GRP	GB	6,26	+ 0,52
WOLSELEY PLC	GB	6,25	....
▶ DJ E STOXX RETL P		411,24	– 0,64

HAUTE TECHNOLOGIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 17/01
AEROSPATIALE MA	FR★	22,01	+ 0,09
ALCATEL /RM	FR★	213	– 0,93
ALTEC SA REG.	GR	25,78	....
ASM LITHOGRAPHY	NL★	123,80	– 0,96
BAAN COMPANY	NL★	7,35	+ 2,65
BARCO	BE★	141	– 0,63
BRITISH AEROSP.	GB	....	....
CAP GEMINI /RM	FR★	250	– 1,96
COLOPLAST B	DK	92,71	....
COLT TELECOM NE	GB	51,68	+ 1,69
DASSAULT SYST./	FR★	62,50	+ 0,16
ERICSSON -B-	SE	67,38	– 0,52
FINMECCANICA	IT★	1,14	....
GAMBRO -A-	SE	9,05	....
GETRONICS	NL★	78,60	– 2,84
GN GREAT NORDIC	DK	48,64	– 1,09
INTRACOM R	GR	44,85	....
LOGICA	GB	31,29	+ 0,73
MERKANTILDATA	NO	11,67	....
MISYS	GB	14,01	– 1,70
NERA ASA	NO	4,31	....
NOKIA	FI★	181,20	– 0,55
NYCOMED AMERSHA	GB	7,15	– 2,43
OCE	NL★	13,94	– 0,43
OLIVETTI	IT★	2,95	– 1,01
KON. PHILIPS	NL★	156,35	– 2,04
ROLLS ROYCE	GB	3,74	– 0,86
SAGE GRP	GB	13,19	– 0,24
SAGEM	FR★	2275	....
SAP AG	DE★	568	– 0,70
SAP VZ	DE★	720	– 0,69
SEMA GROUP	GB	18,56	+ 3,33
SIEMENS AG N	DE★	137,50	– 0,87
SMITHS IND PLC	GB	13,88	....
STMICROELEC SIC	FR★	158,90	– 2,75
TECNOST	IT★	3,67	+ 0,82
THOMSON CSF /RM	FR★	39,60	– 1
TIETOENATOR	FI★	66	– 2,22
WILLIAM DEMANT	DK	100,77	....
▶ DJ E STOXX TECH P		867,34	– 1,01

SERVICES COLLECTIFS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 17/01
AEM	IT★	3,82	– 0,78
ANGLIAN WATER	GB	8,50	– 1,13
BRITISH ENERGY	GB	6,05	– 2,09
CENTRICA	GB	2,88	– 1,11
EDISON	IT★	7,89	....
ELECTRABEL	BE★	297,90	– 0,80
ELECTRIC PORTUG	PT★	16,62	....
ENDESA	ES★	18,12	– 0,71
EVN	AT★	137,60	+ 0,44
FORTUM	FI★	4,80	+ 1,05
GAS NATURAL SDG	ES★	20,06	– 2,24
IBERDROLA	ES★	12,13	– 1,38
ITALGAS	IT★	3,92	– 0,25
NATIONAL GRID G	GB	7,30	+ 1,12
NATIONAL POWER	GB	6,25	+ 0,26
OESTERR ELEKTR	AT★	124	– 0,75
POWERGEN	GB	7,83	+ 0,21
SCOTTISH POWER	GB	8,07	+ 0,40
SEVERN TRENT	GB	9,94	– 4,06
SUEZ LYON EAUX/	FR★	149,20	+ 0,07
SYDKRAFT -A-	SE	22,89	....
SYDKRAFT -C-	SE	18,22	....
THAMES WATER	GB	12,02	....
FENOSA	ES★	17,59	– 0,68
UNITED UTILITIE	GB	10,28	– 5,65
VIAG	DE★	19,10	+ 0,53
VIVENDI/RM	FR★	94,85	+ 1,55
▶ DJ E STOXX PO SUP P		312,04	+ 0,21

EURO NOUVEAU MARCHÉ

18/01 9 h 58

AMSTERDAM

	Cours en euros	% Var. 17/01
AIRSPRAY NV	20,50	+ 7,33
ANTONOV	1,10	+ 5,77
C/TAC	9,45	+ 1,61
CARDIO CONTROL	4,95	– 1
CSS	23,90	....
HITT NV	6,50	....
INNOCONCEPTS NV	20,80	....
NEDGRAPHICS HOLD	26	....
SOPHEON	8,80	+ 1,62
PROLION HOLDING	94	....
RING ROSA	5,90	– 1,67
RING ROSA WT	0,45	....
UCC HOLDING NV	26	+ 4,42

BRUXELLES

	Cours en euros	% Var. 17/01
ENVIPCO HLD CT	1,26	....
FARDEM BELGIUM B	21,45	....
INTERNOC HLD	2	....
INTL BRACHYTHER B	14	....
LINK SOFTWARE B	9,90	....
PAYTON PLANAR	1,40	– 2,78
ACCENTIS	7,10	....

FRANCFORT

	Cours en euros	% Var. 17/01
1 & 1 AG & CO.KGAA	264,80	– 5,75
AIXTRON	148	– 6,62
AUGUSTA TECHNOLOGIE	72,90	– 1,29
BB BIOTECH ZT-D	75	+ 0,60
BB MEDTECH ZT-D	14,55	– 0,34
BERTRANDT AG	79	– 1,25
BETA SYSTEMS SOFTWA	9,10	– 1,19
CE COMPUTER EQUIPME	85	– 1,16
CE CONSUMER ELECTRO	165	+ 4,10
CENIT SYSTEMHAUS	34	– 1,45
DRILLISCH	7,66	+ 19,69
EDEL MUSIC	40,50	– 1,46
ELSA	66,90	+ 7,90
EM.TV & MERCHANDI	69	– 0,43
EUROMICRON	21	+ 0,48
GRAPHISOFT NV	11,95	– 0,33
HOEFT & WESSEL	14,95	+ 4,18
HUNZINGER INFORMAT	9,70	– 1,52
INFOMATEC	32,80	– 0,94
INTERSHOP COMMUNICA	293,37	– 3,18
KINOWELT MEDIEN	53,99	+ 0,35
LHS GROUP	32,60	– 1,21
LINTEC COMPUTER	89,70	+ 0,79
LOESCH UMWELTSCHUTZ	6,60	....
MENSCH UND MASCHINE	24,70	– 0,20
MOBILCOM	103	– 1,34
MUEHL PRODUCT & SERV	13,70	+ 0,74
MUEHLBAUER HOLDING	90	– 0,30
PFEIFFER VACU TECH	31,10	+ 1,97
PLENUM	20,50	– 0,49
PSI	33	....
QIAGEN NV	101	– 2,88
REFUGIUM HOLDING AG	9,65	– 3,02
SACHSENRING AUTO	11,80	+ 0,85
SALTUS TECHNOLOGY	14,90	– 0,67
SCM MICROSYSTEMS	58	– 1,19
SER SYSTEME	41,50	+ 4,80
SERO ENTSORGUNG	5,80	....
SINGULUS TECHNOLOGI	80,70	– 2,17
SOFTM SOFTWARE BERA	35,90	....
TDS	20,90	+ 3,47
TECHNOTRANS	55	– 3,51
TELDAFAX	11,17	+ 0,18
TELES AG	38,50	– 1,03
TIPTEL	4,84	+ 0,62
TRANSTEC	42,10	– 2,05
W.E.T. AUTOMOTIVE S	39	– 0,51
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....
	....	....

★ CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - **DE** : Allemagne - **ES** : Espagne **IT** : Italie - **PT** : Portugal - **IR** : Irlande **LU** : Luxembourg - **NL** : Pays-Bas - **AT** : Autriche **FI** : Finlande - **BE** : Belgique.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - **NO** : Norvège - **DK** : Danemark **GB** : Grande-Bretagne - **GR** : Grèce - **SE** : Suède.

VALEURS FRANÇAISES

● L'action **Ingenico** était en forte hausse, mardi 18 janvier, dans la première heure de cotation, prenant 10,06 %, à 53,5 euros. Le groupe français spécialisé dans la monétique a annoncé la création d'une filiale, Ingenico.com, pour développer le paiement sécurisé sur l'Internet et le téléphone mobile, qu'il compte introduire en Bourse.

● L'action **Vivendi** gagnait 1,71 %, à 95 euros, mardi matin. Vivendi a démenti vouloir céder sa participation dans l'opérateur Cegetel à Mannesmann en échange d'une participation dans le capital du groupe allemand, comme le laissait entendre le *Financial Times*. *(Lire également page 16.)*

● Le titre **Rémy Cointreau** progressait de 4,03 %, à 23,5 euros, mardi matin, après l'annonce d"un chiffre d'affaires en hausse de 23,3 % sur les neuf premiers mois de son exercice 1999/2000.

● Le groupe **Bic** avançait de 7 %, à 46,65 euros, mardi matin, bien qu'il ait indiqué s'attendre à une baisse de son résultat net en 1999. Le chiffre d'affaires a progressé de 7 % en 1999.

● Le titre **Air France,** perdait 0,52 %, à 19,3 euros, mardi matin, à la suite de l'annonce d'une augmentation de 0,9 % de son trafic passagers en décembre. L'activité a été perturbée par la grève des ravitailleurs pétroliers et par la tempête.

RÈGLEMENT MENSUEL

MARDI 18 JANVIER **Cours relevés à 9 h 50**

Liquidation : 24 janvier

France	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
B.N.P. (T.P)	143,50	144	944,58	+ 0,35	5,25
CR.LYONNAIS(TP) L	142,53	144	944,58	+ 1,03	5,22
RENAULT (T.P.)	329,50	330	2164,66	+ 0,15	16,10
SAINT GOBAIN(T.P.	165	163	1069,21	− 1,21	8,24
THOMSON S.A (T.P)	148	149	977,38	+ 0,68	4,99
ACCOR	46,97	46,34	303,97	− 1,34	4
AEROSPATIALE MATR	21,99	22,27	146,08	+ 1,27	....
AGF	50,75	50,65	332,24	− 0,20	1,14
AIR FRANCE GPE NO	19,40	19,30	126,60	− 0,52	2,74
AIR LIQUIDE	165,70	166,20	1090,20	+ 0,30	2,40
ALCATEL	215	213,60	1401,12	− 0,65	2
ALSTOM	33,50	33,50	219,75	....	0,50
ALTRAN TECHNO. #	199	196,40	1288,30	− 1,31	0,69
ATOS CA	158,50	157,50	1033,13	− 0,63	....
AVENTIS	60,10	59,15	388	− 1,58	0,61
AXA	137	135,50	888,82	− 1,09	1,70
BAIL INVESTIS	131,10	130,50	856,02	− 0,46	9,45
BAZAR HOT. VILLE	121	118,60	777,97	− 1,98	2,75
BIC	43,60	46,65	306	+ 7	0,50
BIS	87	....	....	....	1,22
B.N.P.	84,75	84,10	551,66	− 0,77	1,50
BOLLORE	194	194,10	1273,21	+ 0,05	4,12
BONGRAIN	303,50	304	1994,11	+ 0,16	9,76
BOUYGUES	660	668,50	4385,07	+ 1,29	2,59
BOUYGUES OFFS	43,85	44,42	291,38	+ 1,30	0,90
BULL#	7,50	7,46	48,93	− 0,53	....
BUSINESS OBJECTS	136,70	138,90	911,12	+ 1,61	....
CANAL +	151	149	977,38	− 1,32	3,20
CAP GEMINI	255	250,90	1645,80	− 1,61	0,84
CARBONE LORRAINE	43,80	43,75	286,98	− 0,11	0,88
CARREFOUR	165,10	163,40	1071,83	− 1,03	4,90
CASINO GUICHARD	109	107,50	705,15	− 1,38	1,27
CASINO GUICH.ADP	71,55	72	472,29	+ 0,63	1,31
CASTORAMA DUB.(LI	272	268,40	1760,59	− 1,32	1,90
C.C.F.	126,80	126,30	828,47	− 0,39	1,40
CEGID (LY)	198	198	1298,79	....	3,81
CERUS	9,80	....	....	....	0,15
CGIP	65,80	65,10	427,03	− 1,06	0,80
CHARGEURS	59,90	59,95	393,25	+ 0,08	1,45
CHRISTIAN DALLOZ	57,70	58	380,46	+ 0,52	0,76
CHRISTIAN DIOR	265,50	262,40	1721,23	− 1,17	1
CIC -ACTIONS A.	97,50	97,90	642,18	+ 0,41	....
CIMENTS FRANCAIS	65,10	67	439,49	+ 2,92	1,15
CLARINS	124,80	120,50	790,43	− 3,45	1
CLUB MEDITERRANEE	121,50	122,50	803,55	+ 0,82	0,69
CNP ASSURANCES	34,50	34,30	224,99	− 0,58	0,64
COFLEXIP	83,90	84	551	+ 0,12	1,16
COLAS	221	220	1443,11	− 0,45	4,88
CDE PROV. REGPT.	38,70	38,65	253,53	− 0,13	....
CPR	44,40	44,60	292,56	+ 0,45	1
CRED.FON.FRANCE	16,85	17,07	111,97	+ 1,31	....
CFF.RECYCLING	35,20	35,85	235,16	+ 1,85	0,57
CREDIT LYONNAIS	46	45,86	300,82	− 0,30	....
CS SIGNAUX(CSEE)	47,86	47,20	309,61	− 1,38	0,84
DAMART	76,90	75	491,97	− 2,47	2,90
DANONE	238,50	239,40	1570,36	+ 0,38	3
DASSAULT-AVIATION	203	203,50	1334,87	+ 0,25	6
DASSAULT SYSTEMES	62,40	62,55	410,30	+ 0,24	0,22
DE DIETRICH	57,20	57	373,90	− 0,35	1,20
DEVEAUX(LY)#	73,15	73,30	480,82	+ 0,21	4,95
DEV.R.N-P.CAL LI	15	15	98,39	....	0,20
DMC (DOLLFUS MI)	5,68	5,67	37,19	− 0,18	0,61
DYNACTION	28,50	28,50	186,95	....	0,50
EIFFAGE	66,30	66,85	438,51	+ 0,83	1,54
ERAMET	57,40	58	380,46	+ 1,05	1,14
ERIDANIA BEGHIN	108,70	108,50	711,71	− 0,18	5,34
ESSILOR INTL	294,50	294,80	1933,76	+ 0,10	3,20
ESSILOR INTL.ADP	326	326,20	2139,73	+ 0,06	3,32
ESSO	74	74,20	486,72	+ 0,27	2,29
EURAFRANCE	543,50	537	3522,49	− 1,20	8,54
EURO DISNEY	0,92	0,92	6,03	....	....
EUROTUNNEL	1,16	1,15	7,54	− 0,86	....
FACOM SA	69,55	68,55	449,66	− 1,44	1,50
FAURECIA	55	55	360,78	....	0,61
FIMALAC SA	129,50	129,70	850,78	+ 0,15	2,75
FIVES-LILLE	80,70	81,10	531,98	+ 0,50	1,10
FONC.LYON.#	121,70	122,50	803,55	+ 0,66	3
FRANCE TELECOM	126,50	124,90	819,29	− 1,26	1
FROMAGERIES BEL	698	698	4578,58	....	9,15
GALERIES LAFAYETT	198,50	195	1279,12	− 1,76	2
GAUMONT #	72,30	70,95	465,40	− 1,87	0,57
GAZ ET EAUX	52,75	52,30	343,07	− 0,85	0,84
GECINA	109,70	109,70	719,58	....	3,06
GEOPHYSIQUE	55	55	360,78	....	1,22
GFI INFORMATIQUE	130,40	129,50	849,46	− 0,69	0,61
GRANDVISION	28,16	28,02	183,80	− 0,50	0,20
GROUPE ANDRE S.A.	173	172,80	1133,49	− 0,12	0,99
GASCOGNE	83	83	544,44	....	2,50
GR.ZANNIER (LY) #	41	41	268,94	....	0,50
GROUPE GTM	95	94,30	618,57	− 0,74	1,50
GROUPE PARTOUCHE	87,50	88,50	580,52	+ 1,14	1,52
GUILBERT	137	132,70	870,45	− 3,14	2,52
GUYENNE GASCOGNE	466,90	460	3017,40	− 1,48	5,50
HACHETTE FILI.MED	81	88	577,24	+ 8,64	2,52
HAVAS ADVERTISING	470,20	466	3056,76	− 0,89	2,60
IMERYS(EX.IMETAL)	150,50	149,60	981,31	− 0,60	2,82
IMMEUBLES DE FCE	19	....	....	....	0,27
INFOGRAMES ENTER.	33,80	31,92	209,38	− 5,56	....
INGENICO	48,61	53,50	350,94	+ 10,06	0,16
ISIS	61,80	61,90	406,04	+ 0,16	2,16
KLEPIERRE COMP.FI	98,80	98	642,84	− 0,81	2,29
LABINAL	109,50	108,20	709,75	− 1,19	4,70
LAFARGE	111	109,70	719,58	− 1,17	1,83
LAGARDERE	76,90	75,30	493,94	− 2,08	0,78
LAPEYRE	69	68,85	451,63	− 0,22	0,96
LEBON (CIE)	50,50	50,50	331,26	....	1,22
LEGRAND	244,90	240,50	1577,58	− 1,80	0,85
LEGRAND ADP	141,50	140,80	923,59	− 0,49	1,36
LEGRIS INDUST.	44,25	43,30	284,03	− 2,15	1
LOCINDUS	110,70	110	721,55	− 0,63	7,50
L'OREAL	750,50	742,50	4870,48	− 1,07	2,82
LVMH MOET HEN.	465	463,20	3038,39	− 0,39	1
MARINE WENDEL	205,90	205	1344,71	− 0,44	3,60
METALEUROP	7,25	7,29	47,82	+ 0,55	0,61
MICHELIN	39,50	39,50	259,10	....	0,64
MONTUPET SA	36,40	36,10	236,80	− 0,82	0,46
MOULINEX	10,29	10,50	68,88	+ 2,04	0,61
NATEXIS BQ POP.	69,95	69,85	458,19	− 0,14	1,68
NEOPOST	41,80	42,50	278,78	+ 1,67	....
NORBERT DENTRES.#	20,55	20,70	135,78	+ 0,73	0,36
NORD-EST	27,89	27,44	179,99	− 1,61	0,84
NORDON (NY)	70	....	....	....	....
NRJ #	696	693	4545,78	− 0,43	1,27
OLIPAR	9,10	8,98	58,90	− 1,32	....
PECHINEY ACT ORD	75,50	75	491,97	− 0,66	0,80
PENAUILLE POLY.CB	460	470	3083	+ 2,17	1,45
PERNOD-RICARD	55,35	55,50	364,06	+ 0,27	0,75
PEUGEOT	239,50	238,90	1567,08	− 0,25	1,50
PINAULT-PRINT.RED	240,50	238,90	1567,08	− 0,67	1,44
PLASTIC OMN.(LY)	128	126,50	829,79	− 1,17	1,52
PROMODES	969	965	6329,99	− 0,41	3
PUBLICIS #	424	420,20	2756,33	− 0,90	1,22
REMY COINTREAU	22,59	23,50	154,15	+ 4,03	0,70
RENAULT	53,20	53,05	347,99	− 0,28	0,76
REXEL	92	89	583,80	− 3,26	1,14
RHODIA	22,95	22,71	148,97	− 1,05	0,20
ROCHETTE (LA)	7,16	7,05	46,24	− 1,54	0,18
ROYAL CANIN	77,15	77,90	510,99	+ 0,97	0,66
RUE IMPERIALE (LY	2005	2006	13158,50	+ 0,05	20,28
SADE (NY)	38,11	37,75	247,62	− 0,94	1,91
SAGEM S.A.	850	880	5772,42	+ 3,53	....
SAINT-GOBAIN	175	173,80	1140,05	− 0,69	3,20
SALVEPAR (NY)	75,50	75,50	495,25	....	2,82
SANOFI SYNTHELABO	39,05	38,18	250,44	− 2,23	....
SAUPIQUET (NS)	94,50	94,50	619,88	....	1,52
SCHNEIDER ELECTRI	75,80	75,25	493,61	− 0,73	1,15
SCOR	48,90	49,24	322,99	+ 0,70	1,70
S.E.B.	89	86,50	567,40	− 2,81	1,90
SEITA	44,22	44,40	291,24	+ 0,41	5
SELECTIBANQUE	13,27	13,50	88,55	+ 1,73	0,91
SGE	46,99	47,45	311,25	+ 0,98	1,40
SIDEL	94,20	95,05	623,49	+ 0,90	0,92
SILIC CA	164,10	164	1075,77	− 0,06	6
SIMCO	80	80,35	527,06	+ 0,44	2,36
SKIS ROSSIGNOL	15,80	15,60	102,33	− 1,27	0,15
SOCIETE GENERALE	211,80	210	1377,51	− 0,85	....
SODEXHO ALLIANCE	154,10	154,20	1011,49	+ 0,06	1,34
SOGEPARC (FIN)	82,20	....	....	....	2,60
SOMMER-ALLIBERT	28,75	28,66	188	− 0,31	0,70
SOPHIA EX.SFI	26,22	26,06	170,94	− 0,61	2,61
SOPRA #	96,90	95,50	626,44	− 1,44	0,53
SPIR COMMUNIC. #	85	88	577,24	+ 3,53	2,60
SR TELEPERFORMANC	224,50	223	1462,78	− 0,67	0,88
SUEZ LYON.DES EAU	149,10	149,40	980	+ 0,20	....
TF1	513,50	505	3312,58	− 1,66	3,35
TECHNIP	112,70	111	728,11	− 1,51	2,45
THOMSON-CSF	40	39,41	258,51	− 1,48	0,55
THOMSON MULTIMEDI	59,90	58,05	380,78	− 3,09	....
TOTAL FINA SA	127	126,70	831,10	− 0,24	2
TRANSICIEL #	145	145,80	956,39	+ 0,55	0,91
UBI SOFT ENTERTAI	50,50	49	321,42	− 2,97	....
UNIBAIL	138	138,60	909,16	+ 0,43	4,73
UNILOG	123,10	119	780,59	− 3,33	2,20
UNION ASSUR.FDAL	110	111	728,11	+ 0,91	3,35
USINOR	19,05	19,07	125,09	+ 0,10	0,48
VALEO	74,40	74	485,41	− 0,54	1
VALLOUREC	48,20	47,90	314,20	− 0,62	1,14
VIA BANQUE	27,10	27,04	177,37	− 0,22	0,61
VIVENDI	93,40	95	623,16	+ 1,71	2,75
WORMS (EX.SOMEAL)	16,10	16,03	105,15	− 0,43	0,40
ZODIAC	203,90	203,30	1333,56	− 0,29	2,60

International	Précédent en euros	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
AMERICAN EXPRESS	157	....	....	....	0,19
A.T.T. #	54,45	54,50	357,50	+ 0,09	0,18
BARRICK GOLD #	17,20	17,16	112,56	− 0,23	0,07
CROWN CORK ORD. #	23,50	....	....	....	0,20
DE BEERS #	30,64	30,31	198,82	− 1,08	0,11
DU PONT NEMOURS #	66,10	66,45	435,88	+ 0,53	0,29
ERICSSON #	66,60	66,60	436,87	....	0,16
FORD MOTOR #	52,50	52,90	347	+ 0,76	0,40
GENERAL ELECTR. #	149,70	149,70	981,97	....	0,35
GENERAL MOTORS #	81,70	81,50	534,60	− 0,24	0,41
HITACHI #	15	15	98,39	....	0,02
I.B.M.	118,50	118,10	774,69	− 0,34	0,10
ITO YOKADO #	102,90	99	649,40	− 3,79	0,09
MATSUSHITA	26,20	26,10	171,20	− 0,38	0,03
MC DONALD'S	42,24	41,50	272,22	− 1,75	0,04
MERK AND CO	72,60	73	478,85	+ 0,55	0,24
MITSUBISHI CORP.#	8,08	8,06	52,87	− 0,25	0,02
MORGAN J.P.#	125	....	....	....	0,85
NIPP. MEATPACKER#	11,90	....	....	....	0,09
PHILIP MORRIS#	23,95	24	157,43	+ 0,21	0,40
PROCTER GAMBLE	116,90	116,60	764,85	− 0,26	0,25
SEGA ENTERPRISES	38,49	37	242,70	− 3,87	0,08
SCHLUMBERGER#	60,90	60,05	393,90	− 1,40	0,19
SONY CORP.#RGA	236,60	227,10	1489,68	− 4,02	0,13
SUMITOMO BANK #	13,25	13,25	86,91	....	0,02

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux ; Li = Lille ; Ly = Lyon ; M = Marseille ; Ny = Nancy ; Ns = Nantes.

SYMBOLES
1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ♦ cours précédent.

DERNIÈRE COLONNE RM (1) :
Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; **Mardi daté mercredi :** montant du coupon en euros ; **Mercredi daté jeudi :** paiement dernier coupon ; **Jeudi daté vendredi :** compensation ; **Vendredi daté samedi :** nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

LUNDI 17 JANVIER

Cours relevés à 17 h 35

Valeurs	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ADL PARTNER	15	98,39	+ 13,21
AB SOFT	10,52	69,01	+ 0,19
ACCESS COMME	81	531,33	+ 2,79
ALGORIEL#	22,70	148,90	+ 2,48
ALPHAMEDIA	12,01	78,78	− 0,74
ALPHA MOS	6,40	41,98	− 8,57
ALTAMIR & CI	215	1410,31	+ 2,38
ALTAMIR BS 9 ♦	11,05	72,48	....
ALDETA	5,39	35,36	+ 7,80
ALTI #	83,80	549,69	+ 1,70
A NOVO	164,50	1079,05	+ 9,67
ASTRA	1,65	10,82	− 2,94
ATN ♦	5,50	36,08	....
AUTOMA TECH	21,50	141,03	+ 2,38
AVENIR TELEC	241	1580,86	+ 5,24
BARBARA BUI	8	52,48	+ 6,67
BELVEDERE	80	524,77	+ 2,50
BIODOME #	18	118,07	+ 7,14
BOURSE DIREC	27,70	181,70	+ 2,59
BRIME TECHNO	44,50	291,90	− 1,11
BVRP EX DT S	82	537,88	+ 8,97
BVRP ACT.NOU ♦	53,95	353,89	....
CAC SYSTEMES	8,55	56,08	− 1,16
CAST	22	144,31	− 2,22
CEREP	25,02	164,12	− 10,16
CEREP ACT.NO ♦	15	98,39	....
CHEMUNEX #	0,56	3,67	....
COHERIS ATIX	191	1252,88	....
CMT MEDICAL	11,20	73,47	+ 1,82
COIL	49,50	324,70	− 0,80
CONSODATA #	48,50	318,14	+ 4,05
CROSS SYSTEM	240,90	1580,20	+ 4,69
CRYO INTERAC	45	295,18	+ 7,40
CYBER PRES.P	36,90	242,05	− 1,60
CYRANO #	7	45,92	− 0,28
DESK #	10	65,60	....
DESK BS 98 ♦	0,46	3,02	....
DEVOTEAM #	80	524,77	+ 3,90
DMS #	9,85	64,61	− 1,50
DURAND ALLIZ	5,40	35,42	+ 1,50
DURAN DUBOI	129	846,18	+ 3,20
DURAN DUBOIS ♦	125	819,95	....
EFFIK #	21	137,75	+ 1,45
EGIDE #	80	524,77	+ 2,56
ESKER	43,48	285,21	+ 6,26
EUROFINS SCI	113,90	747,14	+ 11,12
EURO.CARGO S.	11,89	77,99	+ 27,71
EUROPSTAT #	549	3601,20	+ 20,66
FABMASTER # ♦	17	111,51	....
FI SYSTEM #	370	2427,04	+ 0,84
FLOREANE MED	10	65,60	+ 4,06
GENERIX #	71	465,73	+ 9,99
GENESYS #	33,20	217,78	+ 3,75
GENSET	73,30	480,82	+ 3,39
GL TRADE #	24,60	161,37	− 1,20
GROUPE D #	70	459,17	+ 16,67
GUILLEMOT #	88,50	580,52	+ 1,72
GUYANOR ACTI	0,40	2,62	+ 5,26
HF COMPANY	111,70	732,70	+ 1,55
HIGH CO.	70,70	463,76	+ 9,27
HOLOGRAM IND	85,50	560,84	+ 0,59
IDP	12,05	79,04	....
IDP BON 98 (♦	1,07	7,02	....
IGE + XAO	12,80	83,96	− 0,78
ILOG #	33,90	222,37	+ 14,14
IMECOM GROUP	6,35	41,65	+ 3,93
INFOSOURCES	89,45	586,75	+ 9,09
INFOSOURCE B	34	223,03	+ 12,96
INFOTEL #	60	393,57	+ 1,87
INTEGRA NET	151	990,50	+ 4,14
INTERCALL #	55,40	363,40	+ 0,18
IPSOS #	84	551	+ 7,69
IT LINK	20	131,19	....
KALISTO ENTE	86	564,12	+ 3,49
LEXIBOOK #	21,78	142,87	+ 18,37
JOLIEZ-REGOL	7,50	49,20	− 1,45
JOLIEZ-REGOL	0,21	1,38	+ 5
LACIE GROUP	7,87	51,62	+ 3,55
MEDIDEP #	23	150,87	+ 2,22
METROLOGIC G	205	1344,71	+ 15,82
MILLE AMIS #	8	52,48	+ 1,27
MILLE AMIS B ♦	0,68	4,46	....
MONDIAL PECH	8	52,48	....
NATUREX	9,60	62,97	− 0,83
NICOX	42,75	280,42	− 0,33
OLITEC	59	387,01	+ 1,72
OXIS INTL RG	1,50	9,84	− 6,25
PERFECT TECH	50,90	333,88	+ 24
PHONE SYS.NE	17,30	113,48	− 3,89
PICOGIGA	44,66	292,95	+ 12,21
PROSODIE #	290	1902,28	+ 7,41
PROLOGUE SOF	96,15	630,70	+ 4,17
PROXIDIS	2,20	14,43	....
QUANTEL	5,90	38,70	+ 28,26
APPLIGENE ON	2,60	17,05	+ 4
R2I SANTE	40,99	268,88	+ 2,50
RADOUX INTL	45	295,18	+ 4,65
RECIF #	33	216,47	+ 3,13
REPONSE #	32,70	214,50	+ 3,81
REGINA RUBEN	9,50	62,32	− 0,31
RIGIFLEX INT	28,05	184	+ 2,94
SAVEURS DE F	16	104,95	− 0,62
GUILLEMOT BS	18	118,07	....
SILICOMP #	39,50	259,10	+ 8,22
SERP RECYCLA	19	124,63	+ 20,25
SOI TEC SILI	118	774,03	− 3,67
STACI #	52,70	345,69	+ 5,61
STELAX	0,80	5,25	− 2,44
SYNELEC #	26	170,55	+ 3,59
SYSTAR NOM.	135	885,54	+ 5,88
TEL.RES.SERV	38	249,26	+ 3,26
LA TETE D.L.	3,44	22,56	− 11,79
THERMATECH I	35	229,58	....
TITUS INTERA	59	387,01	....
TITUS INTER ♦	32,40	212,53	....
TITUS INTER. ♦	43,50	285,34	....
TITUS INTER.	16,50	108,23	+ 39,71
TRANSGENE #	47,50	311,58	+ 3,26
UNION TECHNO	0,37	2,43	+ 8,82
VALTECH	110,80	726,80	+ 15,42
V CON TELEC.	13	85,27	+ 18,18
VISIODENT #	48	314,86	+ 26,98
WAVECOM #	70	459,17	+ 6,06
WESTERN TELE	9,65	63,30	....

SECOND MARCHÉ

MARDI 18 JANVIER

Une sélection. **Cours relevés à 9 h 50**

Valeurs	Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
ALES GPE EX.	33,90	222,37	+ 0,18
ALGECO #	78,50	514,93	− 0,63
ALTEN #	193	1266	+ 1,58
APRIL S.A.#(	123,50	810,11	+ 2,57
ARKOPHARMA #	68,65	450,31	− 1,79
ASSUR.BQ.POP	96	629,72	− 1,54
ASSYSTEM #	50,50	331,26	+ 0,40
AUBAY TECHNO	125	819,95	+ 2,04
BENETEAU CA#	361,20	2369,32	− 2,38
BOIRON (LY)#	58,80	385,70	+ 1,38
BOIZEL CHANO	80	524,77	....
BONDUELLE	17,80	116,76	+ 1,14
BQUE TARNEAU ♦	79,95	524,44	....
BRICE	51,40	337,16	− 4,81
BRICORAMA #	80,15	525,75	− 0,19
BRIOCHE PASQ	89,20	585,11	+ 0,68
BUFFALO GRIL	22,15	145,29	− 1,42
C.A. MIDI CC ♦	63	413,25	....
C.A. PARIS I	147,20	965,57	− 1,93
C.A. SOMME C	59	387,01	....
C.A.LOIRE/H. ♦	47,56	311,97	....
CEGEDIM # ♦	88,70	581,83	....
CIE FIN.ST-H ♦	73	478,85	....
CR.AG.SUD RH ♦	62	406,69	....
CROMETAL ♦	49	321,42	....
DECAN GROUPE	44	288,62	....
DU PAREIL AU	73,90	484,75	− 0,14
ENTRELEC CB	57,50	377,18	+ 0,88
ENTREPRISE I	107,10	702,53	....
ETAM DEVELOP	24	157,43	+ 0,63
EUROP.EXTINC	37,80	247,95	+ 2,16
EUROPEENNE C ♦	114,10	748,45	....
EXEL INDUSTR	55	360,78	− 1,61
EXPAND S.A	36,51	239,49	− 2,12
EXPLOIT.PARC ♦	118	774,03	....
FACTOREM ♦	157	1029,85	....
FINATIS(EX.L ♦	109,10	715,65	....
FININFO ♦	298,70	1959,34	....
FLO (GROUPE)	39,40	258,45	− 0,25
FRAIKIN 2# ♦	81	531,33	....
GAUTIER FRAN ♦	52	341,10	....
GENERALE LOC ♦	61	400,13	....
GEODIS	76	498,53	+ 6,74
GFI INDUSTRI	26,50	173,83	− 3,46
GO SPORT ♦	63,50	416,53	....
GRAND MARNIE ♦	5450	35749,66	....
GROUPE BOURB ♦	58	380,46	....
GROUPE J.C.D	72	472,29	+ 1,12
GUY DEGRENNE	33	216,47	....
GUYOMARC H N	60	393,57	....
HERMES INTL	149	977,38	− 0,67
HUREL DUBOIS	131,20	860,62	− 2,09
HYPARLO #(LY	39,94	261,99	− 0,15
I.C.C.# ♦	34,50	226,31	....
IMS(INT.META	9,01	59,10	− 1,53
INFO REALITE	30	196,79	− 0,99
INTER PARFUM	55	360,78	+ 1,29
IPO (NS) # ♦	49,60	325,35	....
JET MULTIMED	670	4394,91	+ 3,55
L.D.C.	90,50	593,64	+ 0,56
LATECOERE #	108,10	709,09	....
LAURENT-PERR	38	249,26	− 2,31
LECTRA SYST.	7	45,92	+ 6,06
LOUIS DREYFU	15,31	100,43	− 1,29
LVL MEDICAL	37,80	247,95	+ 2,16
M6-METROPOLE	516	3384,74	+ 1,18
MANITOU #	67,90	445,39	+ 5,76
MANUTAN INTE	79,50	521,49	− 0,75
MARC ORIAN ♦	87,90	576,59	....
MARIONNAUD P	75,90	497,87	+ 2,57
MECATHERM #	38,10	249,92	+ 0,26
MICHEL THIER	163,30	1071,18	....
NAF-NAF #	16	104,95	− 2,44
ONET #	155	1016,73	− 0,64
PIERRE VACAN	36,25	237,78	+ 5,53
POCHET ♦	71	465,73	....
RADIALL # ♦	78	511,65	....
RALLYE(CATHI	62	406,69	− 2,82
RODRIGUEZ GR ♦	78,70	516,24	....
RUBIS #	25,50	167,27	....
S.T. DUPONT	12,50	81,99	− 0,79
SABATE SA #	126,30	828,47	+ 1,04
SECHE ENVIRO	62,20	408,01	− 3,27
SERVICES ET ♦	65,90	432,28	....
SIDERGIE	161	1056,09	+ 1,26
SIPAREX (LY)	31,91	209,32	− 3,07
SODICE EXP.(♦	123,80	812,07	....
STEF-TFE #	50	327,98	....
STERIA GROUP	119,90	786,49	− 1,56
SYLEA	48,50	318,14	+ 5,09
SYLIS #	247	1620,21	− 1,20
TRIGANO	90,40	592,99	+ 0,06
UNION FIN.FR	119,40	783,21	− 0,08
VILMOR.CLAUS	82,90	543,79	+ 4,94
VIRBAC	59,50	390,29	....
VRANKEN MONO.	46,30	303,71	− 3,54
WALTER #	110,10	722,21	− 1,70

SICAV et FCP

Une sélection. **Cours de clôture le 17 janvier**

Émetteurs	Valeurs unitaires★ Euros	francs★★	Date cours
AGIPI			
AGIPI AMBITION (AXA)	28,23	185,18	11/01
AGIPI ACTIONS (AXA)	30,75	201,71	10/11
BNP — 3615 BNP			
BNP ACTIONS EURO	153,71	1008,27	17/01
BNP ACTIONS FRANCE	193,45	1268,95	17/01
BNP ACT. MIDCAP EURO	166,39	1091,45	17/01
BNP ACT. MIDCAP FR.	55,94	366,94	17/01
BNP ACTIONS MONDE	220,12	1443,89	17/01
BNP ACTIONS PEA EURO	243,25	1595,62	17/01
BNP ÉP. PATRIMOINE	34,13	223,88	17/01
BNP ÉPARGNE RETRAITE	38,41	251,95	17/01
BNP MONÉ COURT TERME	2322,24	15232,90	17/01
BNP MONÉTAIRE C	878,11	5760,02	17/01
BNP MONÉTAIRE D	796,39	5223,98	17/01
BNP MONÉ PLACEMENT C	12794	83923,14	17/01
BNP MONÉ PLACEMENT D	11467,21	75219,97	17/01
BNP MONÉ SÉCURITÉ	1760,62	11548,91	17/01
BNP MONÉ TRÉSORIE	144917,89	950599,04	17/01
BNP OBLIG. CT	165,23	1083,84	17/01
BNP OBLIG. LT	33,97	222,83	17/01
BNP OBLIG. MONDE	180,76	1185,71	17/01
BNP OBLIG. MT C	140,15	919,32	17/01
BNP OBLIG. MT D	133,43	875,24	17/01
BNP OBLIG. REVENUS	160,68	1053,99	17/01
BNP OBLIG. SPREADS	167,01	1095,51	17/01
BNP OBLIG. TRÉSOR	1817,64	11922,94	17/01
BNP SECT. IMMOBILIER	144,35	946,87	17/01
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT			
BP NOUV. ÉCONOMIE	318,33	2088,11	16/01
BP OBLIG. EUROPE	46,94	307,91	17/01
BP SÉCURITÉ	95423,19	625935,09	17/01
FRUCTI EURO 50	135,01	885,61	17/01
FRUCTIFRANCE C	100,38	658,45	16/01
CDC Asset Management — www.cdc-assetmanagement.com			
LIVRET B. INV.D PEA	223,53	1466,26	16/01
MULTI-PROMOTEURS			
NORD SUD DÉVELOP. C	448,39	2941,25	16/01
NORD SUD DÉVELOP. D	381,52	2502,61	16/01
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 36 68 09 00 (2,23 F/mn)			
ÉCUR. 1,2,3... FUTUR	61,28	401,97	17/01
ÉCUR. ACT. FUT.D PEA	83,76	549,43	17/01
ÉCUR. ACTIONS EUROP. C	21,66	142,08	17/01
ÉCUR. CAPITALISATION C	40,22	263,83	17/01
ÉCUR. DYNAMIQUE+ D PEA	55,98	367,20	17/01
ÉCUR. ÉNERGIE D PEA	51,64	338,74	17/01
ÉCUR. EXPANSION C	13689,89	89799,79	17/01
ÉCUR. EXPANSIONPLUS C	39,31	257,86	17/01
ÉCUR. INVESTIS. D PEA	63,78	418,37	17/01
ÉC. MONÉT.C/10 30/11/98	210,39	1380,07	17/01
ÉC. MONÉT.D/10 30/11/98	184,99	1213,45	17/01
ÉCUR. OBLIG. INTERNAT.	161,73	1060,88	17/01
ÉCUR. TRIMESTRIEL D	272,41	1786,89	17/01
ÉPARCOURT-SICAV D	28,34	185,90	17/01
GÉOPTIM C	2082,89	13662,86	17/01
HORIZON C	579,87	3803,70	17/01
PRÉVOYANCE ÉCUR. D	14,90	97,74	17/01
Fonds communs de placements			
ÉCUREUIL ÉQUILIBRE C	37,69	247,23	17/01
ÉCUREUIL PRUDENCE C	32,40	212,53	17/01
ÉCUREUIL VITALITÉ C	46,74	306,59	17/01
CRÉDIT AGRICOLE — INDOCAM Asset Management — 08 36 68 56 55 (2,23 F/mn)			
ATOUT AMÉRIQUE	54,27	355,99	17/01
ATOUT ASIE	28,93	189,77	17/01
ATOUT CROISSANCE	530,71	3481,23	17/01
ATOUT FONCIER	333,05	2184,66	17/01
ATOUT FRANCE EUROPE	246,35	1615,95	17/01
ATOUT FRANCE MONDE	59,18	388,20	17/01
ATOUT FUTUR C	251,48	1649,60	17/01
ATOUT FUTUR D	232,89	1527,66	17/01
ATOUT SÉLECTION	125,09	820,54	17/01
COEXIS	316,11	2073,55	17/01
DIÈZE	490,90	3220,09	17/01
EURODYN	678,67	4451,78	17/01
INDICIA EUROLAND	148,71	975,47	14/01
INDICIA FRANCE	516,07	3385,20	14/01
INDOCAM CONVERT. C	275,87	1809,59	17/01
INDOCAM CONVERT. D	243,88	1599,75	17/01
INDOCAM EUR. NOUV.	2660,01	17448,52	14/01
INDOCAM HOR. EUR. C	183,82	1205,78	17/01
INDOCAM HOR. EUR. D	162,24	1064,22	17/01
INDOCAM MULTI OBLIG	149,81	982,69	17/01
INDOCAM ORIENT C	45,99	301,67	14/01
INDOCAM ORIENT D	41,01	269,01	14/01
INDOCAM UNIJAPON	240,84	1579,81	17/01
INDOCAM STR. 5-7 C	310,91	2039,44	17/01
INDOCAM STR. 5-7 D	204,49	1341,37	17/01
MONÉDYN	1552,24	10182,03	14/01
MONÉ.J C	1929,66	12657,74	18/01
MONÉ.J D	1748,81	11471,44	18/01
OBLIFUTUR C	90,28	592,20	17/01
OBLIFUTUR D	80,29	526,67	17/01
ORACTION	225,01	1475,97	17/01
REVENU-VERT	169,31	1110,60	17/01
INDICIA MEDIAN	19,53	128,11	14/01
SYNTHÉSIS	3030,12	19876,28	17/01
UNIVERS ACTIONS	71,92	471,76	17/01
MONÉ ASSOCIATIONS	182,13	1194,69	18/01
UNIVAR C	200,83	1317,36	18/01
UNIVAR D	183,84	1205,91	18/01
UNIVERS-OBLIGATIONS	37,03	242,90	17/01
Fonds communs de placements			
INDOCAM VAL. RESTR.	363,83	2386,57	13/01
MASTER ACTIONS	55,15	361,76	13/01
MASTER OBLIGATIONS	28,30	185,64	13/01
OPTALIS DYNAMIQ. C	22,75	149,23	14/01
OPTALIS DYNAMIQ. D	22,15	145,29	14/01
OPTALIS ÉQUILIB. C	20,44	134,08	14/01
OPTALIS ÉQUILIB. D	19,50	127,91	14/01
OPTALIS EXPANSION C	20,81	136,50	14/01
OPTALIS EXPANSION D	20,72	135,91	14/01
OPTALIS SÉRÉNITÉ C	17,59	115,38	14/01
OPTALIS SÉRÉNITÉ D	16,43	107,77	14/01
PACTE SOL. LOGEM.	74,68	489,87	11/01
PACTE VERT T. MONDE	79,43	521,03	11/01
CIC BANQUES			
FRANCIC	43,50	285,34	17/01
FRANCIC PIERRE	32,74	214,76	17/01
EUROPE RÉGIONS	71,24	467,30	17/01
CIC PARIS			
ASSOCIC	168,12	1102,79	17/01
AURECIC	85,37	559,99	17/01
CAPITAL AVENIR	318,03	2086,14	17/01
CICAMONDE	38,70	253,86	17/01
CONVERTICIC	89,34	586,03	17/01
EPARCIC	800,88	5253,43	17/01
EUROCIC LEADERS	545,70	3579,56	17/01
MENSUELCIC	1445,17	9479,69	17/01
OBLICIC MONDIAL	667,81	4380,55	17/01
OBLICIC RÉGIONS	174,35	1143,66	14/01
RENTACIC	23,99	157,36	17/01
SECURICIC	367,28	2409,20	17/01
SECURICIC D	326,23	2139,93	17/01
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT			
EURCO SOLIDARITÉ	212,28	1392,47	14/01
LION 20000 C/3 11/06/99	922,48	6051,07	14/01
LION 20000 D/3 11/06/99	823,03	5398,72	14/01
SICAV 5000	206,18	1352,45	14/01
SLIVAFRANCE	358,59	2352,20	14/01
SLIVARENTE	39,07	256,28	14/01
SLIVINTER	204,86	1343,79	14/01
TRILION	741,81	4865,95	14/01
Fonds communs de placements			
ACTILION DYNAMIQUE C *.	222,06	1456,62	14/01
ACTILION DYNAMIQUE D *.	218,52	1433,40	14/01
ACTILION ÉQUILIBRE C *	195,01	1279,18	14/01
FFACTILION ÉQUILIBRE D	191,26	1254,58	14/01
ACTILION PEA ÉQUILIBRE	191,82	1258,26	14/01
ACTILION PRUDENCE C *	173,58	1138,61	14/01
ACTILION PRUDENCE D *	170,16	1116,18	14/01
INTERLION	210,02	1377,64	14/01
LION ACTION EURO	117,85	773,05	14/01
LION PEA EURO	114,81	753,10	14/01
Crédit Mutuel Finance			
CM EURO PEA	27,92	183,14	17/01
CM FRANCE ACTIONS	44,63	292,75	17/01
CM MID. ACT. FRANCE	36,76	241,13	17/01
CM MONDE ACTIONS	418,23	2743,41	17/01
CM OBLIG. LONG TERME	97,96	642,58	17/01
CM OPTION DYNAM.	36,03	236,34	17/01
CM OPTION ÉQUIL.	52,76	346,08	17/01
CM OBLIG. COURT TERME	151,59	994,37	17/01
CM OBLIG. MOYEN TERME	306,64	2011,43	17/01
CM OBLIG. QUATRE	160,22	1050,97	17/01
Fonds communs de placements			
CM OPTION MODÉRATION	18,26	119,78	17/01
LCF E. DE ROTHSCHILD			
AMÉRIQUE 2000	162,66	1066,98	17/01
ASIE 2000	115,35	756,65	17/01
NOUVELLE EUROPE	280,96	1842,98	17/01
SAINT-HONORÉ CAPITAL C.	3236,16	21227,82	12/01
SAINT-HONORÉ CAPITAL D.	....	....	
ST-HONORÉ CONVERTIBLES	310,77	2038,52	13/01
ST-HONORÉ FRANCE	61,42	402,89	17/01
ST-HONORÉ MAR. ÉMER.	93,28	611,88	17/01
ST-HONORÉ PACIFIQUE	156,27	1025,06	17/01
ST-HONORÉ TECH. MEDIA	251,10	1647,11	17/01
ST-HONORÉ VIE SANTÉ	333,55	2187,94	17/01
ST-HONORÉ WORLD LEAD.	120,11	787,87	17/01
LEGAL & GENERAL BANK			
SÉCURITAUX	295,63	1939,21	17/01
STRATÉGIE IND. EUROPE	261,23	1713,56	14/01
STRATÉGIE RENDEMENT	324,96	2131,60	14/01
LA POSTE — Sicav Info Poste : 08 36 68 50 10 (2,23 F/mn)			
AMPLITUDE AMÉRIQUE C	30,46	199,80	17/01
AMPLITUDE AMÉRIQUE D	30,19	198,03	17/01
AMPLITUDE EUROPE C	45,64	299,38	17/01
AMPLITUDE EUROPE D	44,59	292,49	17/01
AMPLITUDE MONDE C	317,72	2084,11	17/01
AMPLITUDE MONDE D	291,03	1909,03	17/01
AMPLITUDE PACIFIQUE C	28,73	188,46	17/01
AMPLITUDE PACIFIQUE D	28,31	185,70	17/01
ÉLANCIEL FRANCE D PEA	54,89	360,05	17/01
ÉLANCIEL EURO D PEA	138,52	908,63	17/01
ÉMERGENCE E.POST.D PEA	42,67	279,90	17/01
GÉOBILYS C	105,65	693,02	17/01
GÉOBILYS D	98,28	644,67	17/01
INTENSYS C	19,24	126,21	17/01
INTENSYS D	17,16	112,56	17/01
KALEÏS DYNAMISME C	257	1685,81	17/01
KALEIS DYNAMISME D	251,83	1651,90	17/01
KALEÏS ÉQUILIBRE C	208,83	1369,84	17/01
KALEIS ÉQUILIBRE D	203,71	1336,25	17/01
KALEÏS SÉRÉNITÉ C	187,52	1230,05	17/01
KALEIS SÉRÉNITÉ D	182,49	1197,06	17/01
LATITUDE C	24,06	157,82	17/01
LATITUDE D	20,96	137,49	17/01
OBLITYS D	102,34	671,31	17/01
PLÉNITUDE D PEA	50,32	330,08	17/01
POSTE GESTION C	2434,05	15966,32	17/01
POSTE GESTION D	2276,48	14932,73	17/01
POSTE PREMIÈRE SI	6627,13	43471,12	17/01
POSTE PREMIÈRE 1 AN	39164,69	256903,53	17/01
POSTE PREMIÈRE 2-3	8304,85	54476,24	17/01
REVENUS TRIMESTR. D	776,10	5090,88	17/01
THÉSORA C	168,86	1107,65	17/01
THÉSORA D	145,51	954,48	17/01
TRÉSORYS C	43936,69	288205,79	17/01
SOLSTICE D	356,65	2339,47	17/01
Fonds communs de placements			
POSTE EUROPE C	82,49	541,10	17/01
POSTE EUROPE D	79,84	523,72	17/01
POSTE PREMIÈRE 8 ANS C	173,98	1141,23	17/01
POSTE PREMIÈRE 8 ANS D	163,12	1070	17/01
SG ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,23 F/mn)			
CADENCE 1 D	155,02	1016,86	17/01
CADENCE 2 D	155,12	1017,52	17/01
CADENCE 3 D	153,35	1005,91	17/01
INTEROBLIG C	51,86	340,18	17/01
INTERSÉLECTION FR. D	91,42	599,68	17/01
SÉLECT DÉFENSIF C	188,51	1236,54	17/01
SÉLECT DYNAMIQUE C	279,59	1833,99	17/01
SÉLECT ÉQUILIBRE 2	180,74	1185,58	17/01
SÉLECT PEA 3	183,17	1201,52	17/01
SG FRANCE OPPORT. C	546,24	3583,10	17/01
SG FRANCE OPPORT. D	513,52	3368,47	17/01
SOGENFRANCE C	584,87	3836,50	17/01
SOGENFRANCE D	528,83	3468,90	17/01
SOGEOBLIG C	101,63	666,65	17/01
SOGÉPARGNE D	44,31	290,65	17/01
SOGEPEA EUROPE	286,47	1879,12	17/01
SOGINTER C	98,70	647,43	17/01
Fonds communs de placements			
DÉCLIC ACTIONS EURO	21,24	139,33	14/01
DÉCLIC ACTIONS FRANC	61,61	404,14	14/01
DÉCLIC ACTIONS INTER.	52,09	341,69	14/01
DÉCLIC BOURSE PEA	60,40	396,20	14/01
DÉCLIC BOURSE ÉQUILIBRE	17,95	117,74	14/01
DÉCLIC OBLIG. EUROPE	16,49	108,17	14/01
DÉCLIC PEA EUROPE	23,17	151,99	14/01
DÉCLIC SOGENFR. TEMPO	75,22	493,41	14/01

LÉGENDE
★ Hors frais. ★★ A titre indicatif. * Part div. par 10 au 5/5/99.

DISPARITIONS

■ **L'AMIRAL GÉRARD DAILLE** est mort vendredi 6 janvier. Né le 6 février 1916 à Jacob-Bellecombette (Savoie), ancien élève de l'Ecole navale, Gérard Daille se rallie en 1940 aux Forces navales françaises libres (FNFL) avec l'équipage du *Savorgnan-de-Brazza* où il sert comme officier. Après la guerre, il fait toute sa carrière dans la marine et est membre de l'état-major particulier du général de Gaulle, dès juin 1958 à la présidence du conseil, puis à la présidence de la République jusqu'en mai 1960. Commandant du porte-avions *Clemenceau* (1963-1964), puis chef de la division « plans » à l'état-major de la marine, il a commandé ensuite le groupe naval d'essais de missiles (1966-1968), avant de se voir confier le commandement de l'arrondissement maritime de Lorient (1968-1969), puis celui de l'escadre de l'Atlantique. Préfet maritime de la 2e région maritime (Brest) à partir de 1972, il est promu amiral et nommé inspecteur général de la marine en 1975. De 1977 à 1980, il devient président-directeur général de la Société française d'exportation de matériels navals militaires (Sofrexan), chargée de développer et de favoriser les ventes d'armes navales à l'étranger. L'amiral Gérard Daille était croix de guerre 1939-1945, grand-croix dans l'ordre du Mérite et grand officier de la Légion d'honneur.

■ **LE PÈRE GEORGES-HENRI LÉVESQUE** est mort, samedi 15 janvier au Québec, à l'âge de quatre-vingt-seize ans. Ce dominicain avait fondé la faculté des sciences sociales de l'université Laval de Québec en 1938. Ses idées avant-gardistes l'avaient conduit à s'opposer au clergé conservateur dans les années 1930 à 1950 et à l'autoritaire premier ministre du Québec à l'époque, Maurice Duplessis. Lors de la « Révolution tranquille » au Québec (1960-1966), durant laquelle les francophones canadiens commencèrent à affirmer leur identité, tandis que le clergé perdait son contrôle sur la population et l'Etat, le Père Lévesque marqua plus d'une génération d'hommes politiques.

AU CARNET DU « MONDE »

Naissances

Saïd AIT IKHLES
Virginie de CHENAY
et leur fils,
Guillaume,
ont la joie d'annoncer la naissance de

Alexandre

le samedi 15 janvier 2000.

22, rue Pottier,
78150 Le Chesnay.

– Paris. Billy. Varsovie.

Barbara et **Jacques BRIERRE**
sont heureux d'annoncer la naissance de

Victoria
et
Lukasz

le 10 janvier 2000.

Agnès AUDIER
et **Christian CHARPY**
sont très heureux de faire part de la naissance, le 2 janvier 2000, de

Sarah.

20, rue de la Ronce,
92410 Ville-d'Avray.

Anniversaires de naissance

Estelle

notre étoile, aujourd'hui brille l'éclat de tes dix-huit ans.

La majorité en l'an 2000 : déjà ou enfin ?

Très bel anniversaire.

Maman, Mamie, Aurore, Diable.

– Nice, le 19 janvier 2000.

Dix-huit ans aujourd'hui.

Juliette, Marie, Fanette.

La joyeuse cohorte de ceux qui t'aiment te souhaite une belle et longue route étoilée de lumières.

CARNET DU MONDE
Fax : **01-42-17-21-36**
Téléphone :
01-42-17-39-80
01-42-17-38-42
01-42-17-29-96
e-mail: carnet@mondepub.fr.

Pacs

Hubert FARGEAUD d'EPIED
et
Patrice PERAUD

se sont pacsés le 10 décembre 1999, après vingt et un ans de vie commune.

Ils remercient les hommes ou femmes politiques qui ont soutenu le Pacs.

Ils remercient aussi leurs nombreux amis hétérosexuels qui les ont toujours accueillis avec amitié et leur ont permis de lutter contre l'homophobie.

Décès

–Mme Sultana Belaïche,
Mme Stella Oppenheim,
Mme Marielle Nordemann,
Leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Tordjman, Serfaty, Benaïm, Dreyfus, Boujo, Abitbol, Assor, Mouyal, Cohen et Ebbo
ont la tristesse d'annoncer la disparition de

Mme Rachel ABITBOL,
née **TORDJMAN,**

survenue le 15 janvier 2000.

Les obsèques ont lieu ce mardi 18 janvier, à 15 h 45, au cimetière parisien de Bagneux.

7 *bis*, rue Raynouard,
75016 Paris.

– Mme Jean-Claude Albessard,
née Kazuko Matsumura,
son épouse,
Mlle Naoko Albessard,
M. et Mme Kazushige Yamamoto,
ses enfants,
Mme Claire Albessard,
sa mère,
M. et Mme Edgar Knecht
et leur fille,
ses sœur, beau-frère et nièce,
Et toute la famille
ont la douleur d'annoncer le décès de

M. Jean-Claude ALBESSARD,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'ordre national du Mérite,

survenu à Paris, le 16 janvier 2000, à l'âge de soixante-quatre ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 21 janvier, à 14 h 45, en l'église Saint-Charles de Monceau, Paris-17e.

Ni fleurs ni couronnes.

Le présent avis tient lieu de faire-part.

16, rue de Phalsbourg,
75017 Paris.

– Le président, Youri,
Et les membres de la commission de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques
font part de leur profonde tristesse après la disparition de leur sociétaire et ami

Alphonse BOUDARD.

Ils adressent à sa famille et à ses proches l'expression de leurs sentiments affectueux

SACD
11 *bis*, rue Ballu
75009 Paris.

(*Le Monde* daté 16-17 janvier.)

– Lourmarin.

Mme Florence Chapouton,
Mlle Prisca Chapouton,
ses filles,
Mme Yvonne Maluski,
sa mère,
Mme Colette Touchon,
sa sœur,
M. Gilles Maluski,
son frère,
Et leur famille,
ont la douleur de faire part du décès de

MmeAnne-Marie CHAPOUTON,
née **MALUSKI,**

survenu à l'âge de soixante ans.

La cérémonie sera célébrée le mercredi 19 janvier 2000, à 11 h 30, au temple de Lourmarin, suivie de l'incinération au crématorium de Manosque.

– Mme Georges de Chenay,
ses enfants et petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Georges de CHENAY

le dimanche 16 janvier 2000.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 19 janvier, à 9 h 30, en l'église Notre-Dame-de-la-Résurrection du Chesnay (Yvelines).

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Léon CORNILLE,
née **Edmée CARAYOL,**

rappelée à Dieu le 13 janvier 2000, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans, munie des sacrements de l'Eglise.

De la part de
Ses enfants et petits-enfants.

La cérémonie religieuse sera célébrée en l'église Saint-Ferdinand des Ternes, à Paris-17e, le mardi 18 janvier, à 10 h 30.

L'inhumation aura lieu le 19 janvier, dans l'intimité, à Villedieu-les-Poêles, Manche.

En union de prières avec son époux,

Léon CORNILLE.

– Pascale Morisot-Dalian,
Et tous ceux qui l'ont connu et aimé,
ont la tristesse de faire part de la disparition brutale de

Armand DALIAN
artiste peintre à Montparnasse,
de l'Ecole de Paris,

survenue le 14 janvier 2000.

Une messe sera célébrée le jeudi 20 janvier, à 15 heures, en l'église Saint-Séverin, 1, rue des Prêtres-Saint-Séverin, à Paris (5e), suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse.

– Bertrand Desmazières,
son époux,
Erik Desmazières
et Barbara Goraczko,
Françoise Desmazières,
Isabelle et Patrick Barbett,
Béatrice et Pascal Beth,
Pascale et François Breton,
Nicolas et Anouk Desmazières,
ses enfants,
Benjamin, Florent, Inès, Boris,
Sarah-Louise, Paul, Adrien,
Louise, Antoine,
ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Bertrand DESMAZIÈRES,
née **Jeanne DESVAULX,**

le 14 janvier 2000.

La cérémonie religieuse sera célébrée jeudi 20 janvier, à 10 h 30, en l'église Saint-Sulpice, Paris-6e.

9, rue de Fleurus,
75006 Paris.

Hénia FANNADER,
née **GRADOWCZYK,**

nous a quittés à l'aube du 12 janvier 2000, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

Elle repose désormais au cimetière de Bagneux, auprès de ses parents.

Ses enfants,
Son gendre,
Ses petits-enfants,
Son arrière-petit-fils.

– Le directeur de l'UFR de langues,
Les responsables des départements de langues étrangères appliquées et d'études germaniques,
L'ensemble de ses collègues
ont la profonde tristesse d'annoncer le décès de

Jacques GRANGE,
professeur émérite,
retraité de l'université de Nantes,
à l'origine de la création
des départements d'études
germaniques (1960)
et langues étrangères appliquées (1970),

décédé le 21 novembre 1999.

– Nicole et Robert Audousset,
Philippe et Françoise Fay,
Jacqueline et Gérard Lepany,
Gérard et Michèle Fay,
Yves et Bernadette Fay,
leurs enfants et petits-enfants,
Les familles Fay et Mourlaque,
ont la tristesse de faire part du décès de leur mère, grand-mère et parente,

Anne FAY,
née **MOURLAQUE,**

survenu à Paris, le 16 janvier 2000, à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans.

Ils associent à sa mémoire celle de son époux,

Raymond FAY,

décédé le 11 septembre 1954, dans un accident de montagne.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 20 janvier, à 15 heures, en l'église Saint-Sulpice, Paris-6e.

Ni fleurs ni couronnes.

66, rue de Rennes,
75006 Paris.
33, rue Nicolo,
75116 Paris.
130 *bis*, avenue Charles-de-Gaulle,
92200 Neuilly-sur-Seine.
57, avenue des Gobelins,
75013 Paris.
33, rue de l'Athénée,
1206 Genève.

– Mme Marie-Claude Grisard,
son épouse,
Mme Marie-Thérèse Grisard,
sa mère,
M. et Mme Thierry Grisard,
M. et Mme Laurent Grisard,
ses enfants,
Stan, Roxane, Malo, Paul, Marin, Thibault et Agathe,
ses petits-enfants,
Et toute la famille
ont la douleur de faire part du décès, le 17 janvier 2000, dans sa soixante-cinquième année, de

M. Jean-Claude GRISARD.

La cérémonie religieuse aura lieu le vendredi 21 janvier, à 10 h 30, en l'église Saint-Lambert de Vaugirard, 1, place Gerbert, Paris-15e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Roger Guillemot,
son époux,
Anne et Jean-Marie,
ses enfants,
Marie-Thérèse,
sa belle-fille,
Les familles Lambert, Léger, Lhermitte, Nizout, Balbous, Goldberger, Martial,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

Danièle GUILLEMOT,
née **WOLFF,**

survenu le 13 janvier 2000, à Montrouge (Hauts-de-Seine).

L'inhumation de l'urne aura lieu le mercredi 19 janvier, à 15 h 15, au cimetière de Montrouge (avenue de la Porte-de-Montrouge, Paris-14e).

Ni fleurs ni couronnes.

8, rue Victor-Basch,
92120 Montrouge.

– Joseph Hatem,
son frère,
Toute sa famille et ses proches,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Hunaim HATEM,
ancien ambassadeur en France
de la République arabe syrienne,

survenu le 13 janvier 2000, à Khabab (Syrie).

Une messe sera dite à Paris, le dimanche 23 janvier, à 11 heures, en l'église Saint-Julien-le-Pauvre, 75005.

– Lucienne Marillier,
son épouse,
Bernard et Nelly Marillier,
Jean-François Marillier,
ses enfants, sa belle-fille,
Laurence Marillier,
sa petite-fille,
Jean et Magali Marillier,
Madeleine et Robert (†) Arquembourg,
Jeanne et Jean-Jacques (†)
de Meyenbourg,
son frère, ses sœurs, sa belle-sœur.
Tous ses neveux et nièces.
Lucien et Doris Dambrin,
Michel et Guilaine Dambrin,
Caroline et Jean-Marc Bretz,
ont la profonde tristesse de faire part du décès de

Jacques MARILLIER,
ancien administrateur civil
de la Ville de Paris,

survenu le 14 janvier 2000, dans sa quatre-vingt-dixième année.

4, villa Boissière,
75016 Paris.

– On nous prie de faire part du décès de

M. Tigrane MATOSSIAN,

survenu le 12 janvier 2000.

De la part de
Mme Dalité Matossian
et ses enfants,
M. et Mme Robert Matossian,
ses enfants et petits-enfants,
M. et Mme Nicolas Matossian
et leur fils.

La cérémonie religieuse aura lieu en l'église catholique Saint-Joseph-de-Rolle, le mercredi 19 janvier, à 11 heures.

Fleur d'Eau,
1180 Rolle (Suisse).

– Nicolas Seydoux,
Et le conseil d'administration
de Gaumont
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Alain POIRÉ,
officier de la Légion d'honneur,

survenu, à Neuilly-sur-Seine, le 15 janvier 2000.

Entré en 1938 dans la société, il a produit chez Gaumont plus de deux cents 200films et venait d'achever la préparation du prochain.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 18 janvier, à 14 heures précises, en l'église Saint-Pierre de Neuilly, 90, avenue du Roule, à Neuilly-sur-Seine.

(*Le Monde* daté 18 janvier.)

Rectificatif

– Dans l'avis de décès de

M. Xavier WACHÉ,

paru dans *Le Monde* du lundi 10 janvier 2000, daté mardi 11 janvier, il fallait lire :
De la part de
M. et Mme Gilbert Waché.

Anniversaires de décès

– Il y a six ans déjà,

Abram Icek FANNADER

nous quittait.

Que ceux qui l'ont connu et aimé aient une pensée pour lui et pour les membres de sa famille, assassinés par les nazis et leurs collaborateurs.

Tahsine Adel El MASRY (Freddy)
ancien élève de l'ENPC (1937)

s'est éteint, à Montréal, le 18 janvier 1999.

Il croyait à l'amour, au travail et en l'amitié.

Bil (Californie)
Et Ali El Masri (Paris),
ses fils,
Yolande Auger-El Masry,
son épouse.

1000 Marlboro Drive, appt 406,
Ville Mont-Royal, H4P1C1, Canada.

– Le 19 janvier 1997,

Romain HORN,

était assassiné.

Ton absence est présente.
Ton amour nous manque.

– Il y a trois ans, le 19 janvier 1997,

Sonia MILLIAN-CONSTANT,

nous quittait.

Elle nous manque.

Marius, Alain, Pierre
et Claire Constant.

– Il y a trois ans, le 19 janvier 1997, s'est éteint

Démètre VOUTSINAS,
docteur en psychologie,
directeur du *Bulletin de psychologie*,
lauréat de l'Académie
des sciences morales et politiques.

Qui l'a connu se souvienne.

Souvenirs

– Le 18 janvier 1980, disparaissait, à Toulouse,

Michel MONSÉGUR,
juriste,
homme de convictions et épicurien.

Il demeure présent dans nos vies.

De la part de sa femme, ses enfants et petits-enfants.

Conférences

Liberté du judaïsme

Conférence : « Léon Blum »,
par Daniel Lindenberg.
Mercredi 19 janvier, à 20 heures,
13, rue du Cambodge, 75020 Paris.

Renseignements : 01-47-97-30-63.

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e. Jeudi 20 janvier, à 20 h 30 : M. G. Israël : « **La question chrétienne** » (Ed. Payot).

Tél. : 01-42-71-68-19.

Cours

Cours particuliers
d'informatique à domicile
(Internet, bureautique, multimédia).
Tous niveaux. 300 formateurs en IDF.

ALDISA. Tél. : 01-46-10-50-32.

Communications diverses

LES ATELIERS DE MAI,
BP 213 75226 Paris Cedex 05.
Présidence : Edwige Avice.
Web:http://www.ateliersdemai.asso.fr

L'Atelier **Situation du politique** a le plaisir de vous inviter à dialoguer avec **Bernard Cassen, président d'ATTAC,** l'association qui milite pour la taxe Tobin, sur le thème « un nouvel espace politique », **le mercredi 19 janvier 2000, à 20 h 30, mairie du 3e arrondissement,** 2, rue Eugène-Spuller, Paris-3e.

Manière de voir
Le bimestriel édité par
LE MONDE diplomatique

Soixante guerres en dix ans

■ Nouvelle ère, par **Ignacio Ramonet.** ■ Un cadre pour le XXIe siècle, par **Ignacio Ramonet.** ■ Kosovo, leçons d'une guerre, par **Gabriel Kolko.** ■ Washington rêve d'une arme absolue, par **Paul-Marie de La Gorce.** ■ Faillite occidentale dans les Balkans, par **Xavier Bougarel.** ■ Sale guerre en Tchétchénie, par **Jean Radvanyi.** ■ Succession sur fond d'impasse en Azerbaïdjan, par **Vicken Cheterian.** ■ L'Asie centrale en voie de talibanisation, par **Ahmed Rashid.** ■ Comment Chypre fut épurée, par **Niels Kadritzke.** ■ L'Irlande du Nord au tournant, par **Robbie McVeigh.** ■ Inde-Pakistan, le bras de fer, par **Philip S. Golub.** ■ Massacre annoncé au Timor-Oriental, par **Noam Chomsky.** ■ La paix selon Ehoud Barak, par **Amnon Kapeliouk.** ■ Israël, une société qui se défait, par **Dominique Vidal** et **Joseph Algazy.** ■ Le Liban sud résiste, par **Walid Charara** et **Marina Da Silva.** ■ Lente agonie en Irak, par **Alain Gresh.** ■ Les Etats-Unis au secours de Luanda, par **Augusta Conchiglia.** ■ La Sierra Leone mutilée, par **Elizabeth Blunt.** ■ Rebelles et parrains se partagent le Congo, par **Colette Braeckman.** ■ Ethiopie-Erythrée, un conflit meurtrier, par **Alain Renon.** ■ En Amérique latine, le grand retour de Washington, par **Enrique Vigil.** ■ Après négociations en Colombie, par **Pascal Drouhaud.** ■ Chiapas, un combat pour la dignité, par **José Saramago.** ■ Droit d'ingérence, par **Dominique Vidal.**

Avec de nombreuses cartes, chronologies, bibliographies (y compris les sites Internet) et un important glossaire.

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX – 45 F – 6,86 €

SCIENCES **Les océans sont un réservoir unique d'espèces inconnues. Mais peu d'espèces marines ont été étudiées en détail. ● DEPUIS QUELQUES DÉCENNIES, des chercheurs tentent d'identifier les substances chimiques produites par ce monde mystérieux. C'est le cas de l'association française Ardoukoba, créée en 1983 et dont la huitième mission s'est achevée au début du mois de décembre 1999 dans l'île de Masirah (sultanat d'Oman). ● CETTE PÊCHE aux molécules, lancée dans les années 60, s'est accélérée après la découverte par des Américains du potentiel antitumoral de certaines gorgones. D'autres antitumoraux ont été découverts ainsi que des antalgiques, des anti-inflammatoires et des antibiotiques. ● AU ROYAUME des substances bénéfiques, il y a beaucoup d'appelées et peu d'élues. Sur 10 000 molécules nouvelles dûment isolées, une seule deviendra un médicament.**

La mer pourrait aussi aider l'homme à combattre le cancer

Les océans sont un réservoir unique de substances nouvelles dont certaines possèdent des propriétés antitumorales. Mais la sélection est lente. Dix ans s'écoulent entre la découverte d'une molécule intéressante et la mise sur le marché du médicament qui en est issu

LA MER, disent ses amoureux, est l'avenir de l'homme. Elle recouvre 71 % de la surface du globe, occupe 90 % de la biosphère, accueille dix fois plus d'espèces que la terre. Les récifs coralliens forment un écosystème presque aussi riche que les forêts tropicales humides. La vie est beaucoup plus ancienne dans la mer (3,7 milliards d'années) que sur terre (400 millions d'années). L'immensité océane reste pourtant un univers quasiment inexploré, un réservoir unique d'espèces inconnues. L'homme a inventorié 10 % seulement des espèces marines – 200 000 animales, 20 000 végétales – et en a étudié à peine 1 %. Des espèces nouvelles de micro-organismes et de bactéries sont découvertes chaque jour.

Depuis quelques décennies, des équipes d'océanographes explorent les contours de ce monde mystérieux. C'est le cas de l'association française Ardoukoba, créée en 1983, et dont la huitième mission internationale s'est achevée au début du mois de décembre 1999 dans l'île de Masirah, au large des côtes sud-est du sultanat d'Oman. Ses plongeurs scientifiques représentaient un large éventail de disciplines : algologues, biochimistes, botanistes, ichtyologues, sédimentologues, zoologistes. Héritiers d'une tradition naturaliste en voie de disparition, ils ont pour première tâche de dresser l'inventaire de la faune et de la flore marines locales.

Financée pour moitié par la Fondation TotalFina, la mission « Oman 99 » avait un autre objectif : poursuivre la quête de nouvelles substances destinées à la recherche médicale et pharmaceutique, entreprise lors des précédentes missions d'Ardoukoba, à Djibouti (1985 et 1996), en Tunisie (1991, 1992), au Mozambique (1995) et au Yémen (îles Hanish en 1993, île de Socotra en 1997). *« Le monde marin recèle un trésor formidable dans ce domaine, à une époque où plus de la moitié des médicaments sont d'origine naturelle »,* souligne Yves Zéau, président d'Ardoukoba, une association à but non lucratif qui veut être un trait d'union entre la recherche et l'industrie.

Lancée dans les années 60, cette « pêche aux molécules » s'accélère dix ans plus tard lorsque des chercheurs américains découvrent le potentiel antitumoral de certaines gorgones, des êtres marins très primitifs. Une découverte similaire est faite chez d'autres invertébrés, comme les éponges ou les ascidies, des animaux en forme de petits sacs. Fixées à leur substrat, dépourvues de coquille ou de carapace, et incapables de s'enfuir à l'arrivée d'un prédateur, ces espèces ont sécrété, au fil de l'évolution, des substances toxiques, répulsives ou indigestes pour leurs agresseurs. Certaines de ces molécules, aux propriétés antiproliférantes, peuvent être utilisées dans des traitements anticancéreux ; d'autres, comme antalgiques, antibiotiques ou anti-inflammatoires.

ALAIN COUTÉ

Les polypes des récifs coralliens forment un écosystème presque aussi riche que les forêts tropicales.

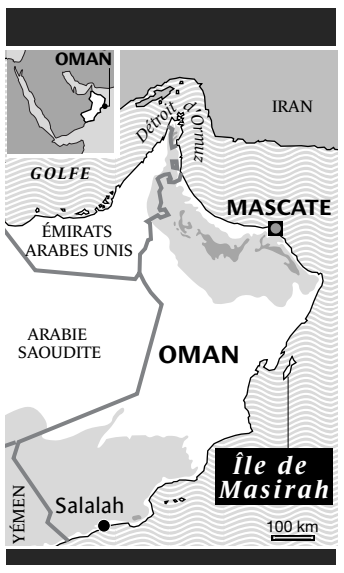

Mais au royaume des substances bénéfiques, il y a beaucoup d'appelées et peu d'élues. Sur 10 000 molécules nouvelles dûment isolées, et identifiées avec l'aide des taxinomistes et de leurs banques de données, une seule deviendra un médicament. Cette sélection est aussi longue qu'onéreuse. *« Il se passe en moyenne dix ans entre la découverte d'une molécule et sa mise éventuelle sur le marché »,* note Philippe Amade, biochimiste à l'université de Nice. L'utilisation de ces molécules se heurte à deux grandes difficultés. La première tient à leur vocation initiale. Armes chimiques défensives, elles peuvent se révéler trop toxiques pour l'homme. La seconde est liée à leur production industrielle. Les espèces marines intéressantes ont, en général, une faible teneur en substances actives. Il faut par exemple recueillir au moins un kilo d'ascidies pour extraire un milligramme de produit actif. La protection de l'environnement empêche de récolter en grande quantité ces espèces souvent rares. A quelques exceptions près, on ne sait pas non plus comment les élever.

SYNTHÈSE CHIMIQUE

Reste la synthèse chimique, que la structure très complexe des molécules rend souvent difficile. Les progrès de l'informatique et de la miniaturisation ont cependant décuplé les rendements des automates de criblage à haut débit que les laboratoires utilisent pour identifier les molécules aux vertus thérapeutiques. La synthèse chimique ouvre ce que Philippe Amade appelle une *« voie royale ».* Pour deux raisons. D'abord, l'essor de la chimie combinatoire permettra de créer de nouvelles molécules synthétiques à partir de composés marins. Ensuite – et surtout – grâce à la microbiologie, on pourra cultiver le micro-organisme qui produit la molécule recherchée.

Car, et c'est une découverte récente essentielle, la plupart des composés ayant une valeur médicale semblent produits non par les invertébrés marins eux-mêmes, mais par les micro-organismes qui vivent en symbiose avec eux en les faisant profiter d'un processus de chimiosynthèse. D'où l'intérêt accru des laboratoires pour l'étude de la microfaune et de la microflore. Ce petit peuple marin (bactéries, champignons) est une des ressources les plus prometteuses de l'océan, chaque millimètre cube d'eau de mer contenant entre 1 000 et 10 millions de particules en tous genres.

En attendant, la mer fournit de nouvelles armes à l'homme contre le cancer. Selon la revue *Biofutur,* qui a consacré un remarquable dossier aux richesses de l'océan (nº 179, juin 1998), la moitié des molécules marines brevetées dans le monde depuis 1969 en matière de santé l'ont été pour leurs propriétés antitumorales. La cytarabine est la seule commercialisée pour l'instant (en France, sous le nom d' Aracytine). Elle provient d'une éponge de la mer des Caraïbes. La substance la plus prometteuse, actuellement en phase II d'essais cliniques, est la bryostatine I. Elle inhibe le développement des tumeurs solides, du mélanome et de la leucémie. En sa présence, les cellules cancéreuses finissent par mourir. Elle vient d'un animal marin – un bryozoaire – qui vit en colonies dans de petites loges calcaires du golfe de Californie.

En quinze ans, la centaine de chercheurs mobilisés par les missions d'Ardoukoba ont, eux aussi, parmi d'autres découvertes, trouvé plusieurs nouvelles substances antitumorales dont la zarzissine de l'éponge et la cystodamine de l'ascidie. A leurs yeux, la chimie des mers est une aventure qui commence à peine.

J.-P. L.

TROIS QUESTIONS À...

ALAIN COUTÉ

1 Vous êtes responsable scientifique de l'Association Ardoukoba. En quoi des missions semblables à celle menée à Oman sont-elles indispensables ?

Elles ont d'abord des objectifs purement scientifiques : dresser l'inventaire de la faune et de la flore sur des sites marins largement inexplorés, découvrir des substances nouvelles pouvant intéresser la médecine ou la pharmacie, faire progresser la recherche fondamentale. Elles permettent aussi de redonner ses lettres de noblesse au travail de terrain. Aujourd'hui, la plupart des chercheurs se contentent de faire leur « cuisine » en laboratoire. Nous avons une démarche complémentaire. En apportant notre « labo » sur le terrain, nous recréons une intimité entre les deux. Le terrain est le seul moyen d'approcher la subtilité du vivant.

2 Cette démarche naturaliste n'est-elle pas en perte de vitesse ?

Hélas ! On ne forme plus grand monde aux techniques de l'observation, même si on en redécouvre aujourd'hui les vertus à travers les problèmes de santé liés notamment aux intoxications. On n'apprend plus aux jeunes à bien se servir d'un microscope. En outre, les chercheurs disponibles pendant plusieurs semaines ne sont pas si nombreux. Pour compléter les effectifs de la mission « Oman 99 » et en faire une expédition réellement pluridisciplinaire, nous avons dû lancer un appel via Internet. Ainsi, des naturalistes et des chimistes ont travaillé ensemble, ce qui leur arrive rarement.

3 En quoi pareille mission profite-elle aux scientifiques locaux ?

Plusieurs chercheurs et étudiants omanais ont participé à l'expédition. En outre, nous remettons à l'université Sultan Qabous de Mascate un double de tous les échantillons prélevés. Et nous adhérons totalement aux obligations de la convention de Rio sur la biodiversité, s'agissant notamment des profits que rapporteraient d'éventuels brevets au pays « fournisseur».

Propos recueillis par Jean-Pierre Langellier

« Pêche aux molécules » dans le sultanat d'Oman

ILE DE MASIRAH (Sultanat d'Oman)
de notre envoyé spécial

Le campement s'étend face à la mer, entre deux criques sableuses ourlées de corail. Des boutres voguent au large, les cales pleines de poissons. Vers l'Orient, une frange montagneuse dessine l'horizon du désert. La mission scientifique d'Ardoukoba s'est installée dans ce paysage splendide et austère à la pointe sud de l'île de Masirah, à quelque 350 kilomètres de Mascate, la capitale du sultanat d'Oman.

REPORTAGE

Les combinaisons sèchent au vent. Tous les chercheurs de la mission sont des plongeurs émérites

Une tente immense abrite un laboratoire de campagne, où l'on trouve le matériel le plus sommaire – les alguiers confectionnés avec des feuilles de vieux journaux par un jeune chercheur belge, Tom Schils – et l'équipement le plus moderne : un microscope puissant, une loupe binoculaire, des écrans vidéo. Les ustensiles des océanographes jalonnent les établis de bois : filets, sachets, tubes, fioles, ciseaux, pinces à épiler, fûts de formol. Les combinaisons sèchent au vent : tous les membres de l'expédition sont des plongeurs émérites. En quatre semaines, ils effectueront 450 plongées sur une trentaine de sites.

Professeur au Muséum national d'histoire naturelle et responsable scientifique d'Ardoukoba, Alain Couté explore pendant des heures, l'œil collé à son microscope, le monde étrange du phytoplancton. Ce *« botaniste de l'infiniment petit »* – comme il se qualifie – scrute inlassablement les milliers de microalgues – diatomés ou dinoflagellés – qu'il a récoltées avec son fil à plancton. Il leur donne des noms inspirés par leur forme : la Croix du Sud ou le Caprice des Dieux. Elles rappellent, par leur couleur et leur géométrie, les plus belles toiles de Paul Klee. Ces organismes unicellulaires, d'une taille de 20 à 30 microns, produisent la nourriture primaire de la chaîne alimentaire marine. L'une de ces espèces, les zooxanthelles, loge au cœur des récifs coralliens. Sans elles, le corail ne pourrait pas vivre. Le phytoplancton est la principale source de biomasse des océans.

UN LOT DE SURPRISES

Le biochimiste Philippe Amade cueille au couteau les éponges et les ascidies, les nettoie, les découpe, et les conservera dans des bidons d'éthanol. Animaux filtreurs, les éponges font circuler plusieurs dizaines de litres d'eau salée, chaque jour, dans leur corps. Certaines sont particulièrement recherchées pour leurs propriétés antitumorales. Professeur d'ichtyoécologie à l'Ecole pratique des hautes études de Perpignan et directeur scientifique de la mission, René Galzin se passionne depuis toujours pour les poissons. Il les dénombre et les identifie. Sa technique est simple : il délimite une colonne d'eau avec un ruban et compte tous les poissons qui habitent ou traversent cet espace. Si nécessaire, il extrait un morceau de nageoire ou de branchie, dont on étudiera l'ADN.

Les eaux de Masirah sont exceptionnellement poissonneuses, au point que les plongeurs doivent parfois se frayer un chemin parmi la faune marine. On y trouve des poissons de toute taille et de toute espèce, ce qui prouve que le milieu n'est pas surexploité. Ces eaux sont aussi le lieu d'une mortalité inhabituelle qui intrigue René Galzin. A l'aube, sur certaines plages, la mer se retire en laissant des centaines de poissons morts ou agonisants. Ce phénomène, d'origine apparemment naturelle, pourrait être lié à un autre, bien connu, l'*« upwelling »,* qui désigne le mouvement des courants ascendants près de certaines côtes. Au large d'Oman, la mousson d'été fait remonter des eaux froides et riches en sels minéraux, qui nourrissent à l'excès la chaîne alimentaire. D'où des eaux trop *« chargées »* de matière vivante, troubles, voire opaques, où l'absence de photosynthèse entraîne, la nuit, un déficit d'oxygène. Ainsi des poissons meurent, asphyxiés, au petit matin.

La mission réserve son lot de surprises. Maître de conférences à l'université de Nice, Jean de Vaugelas espérait trouver ici un certain crustacé. Il en a rencontré d'autres, mais a surtout attrapé un échiurien, une espèce de ver marin d'ordinaire familier des grands fonds, qui vit, dans le sable, au fond de son terrier, et n'en sort jamais. Filmée en vidéo, sa capture, à l'aide d'une simple ligne pour ne pas l'endommager et d'un petit aspirateur à sédiment, fut un comble d'habileté sous-marine. Il y eut un autre moment inoubliable, lorsqu'un couple de seiches géantes offrit aux plongeurs l'interminable spectacle de ses amours. C'était le dernier jour, à deux pas de la plage.

J.-P. L.

Le Monde M INTERACTIF

http://www.lemonde.fr

Gastronomie : acheter en ligne des spécialités de la gastronomie française.

Avec Comtesse du Barry FONDÉE EN 1908

Le CSP Limoges paye au prix fort sa folie des grandeurs

Après la mise en examen de six de ses dirigeants, le meilleur club français de basket-ball des années 80 doit faire face à une crise qui pourrait bien provoquer sa perte

Alors que les auditions se poursuivent dans l'affaire des comptes du club de basket-ball du Cercle Saint-Pierre de Limoges, l'équipe, engagée en Coupe Korac, devait se rendre à Kiev (Ukraine), mercredi 20 janvier, pour gagner sa place en quart de finale d'une compétition qu'elle a déjà emportée à deux reprises et retrouver un peu de son lustre et de sa confiance. Le président du CSP, Jean-Paul de Peretti, entendu par les enquêteurs et mis en examen, comme cinq autres responsables du club, se démène pour monter un plan de sauvetage et convaincre un partenaire privé d'investir afin de « gommer » un déficit estimé au moins à 5 millions de francs. Paradoxalement, les candidats sur les rangs avaient été sollicités par Didier Rose, dirigeant limougeaud influent, richissime agent de joueurs, homme fort du basket-ball français, mis en examen et incarcéré le 12 janvier.

LIMOGES
de notre correspondant

« Debout Limoges, ton club a besoin de toi. » Samedi soir 15 janvier, dans le palais des sports de Beaublanc plein à craquer, les calicots et les slogans étaient à la mobilisation générale de soutien aux joueurs du CSP Limoges qui affrontaient Evreux en championnat de France de basket-ball. Sur des centaines de tee-shirts, le sigle de l'équipe (CSP pour Cercle Saint-Pierre, du nom de la paroisse où naquit jadis ce club de patronage) était recyclé en *« Confiance, Solidarité, Passion »*. Longue ovation de départ du public surchauffé, explosion de joie et larmes d'émotion collective au score final 77-69 pour Limoges.

BASKET

C'est que la compétition avait bien failli ne pas avoir lieu. Quatre jours plus tôt, c'est devant une salle à demi-vide et morose que le CSP avait gagné 86-73 contre Kiev un 8e de finale aller de la coupe européenne Korac. Il n'était, alors, pas du tout certain que le match retour puisse être disputé. Tout l'état-major du club limougeaud était convoqué *« sous la pendule »*, la métaphore locale pour désigner le palais de justice dont la façade à colonnes néoclassique est surmontée d'un grand cadran.

Le président fondateur Xavier Popelier et son successeur actuel, Jean-Paul de Peretti, libres après audition – ils ont été mis en examen depuis – mais deux de leurs compagnons, Pierre Pastaud, ancien dirigeant, et Jacques Valade, vice-président jusqu'en 1995, étaient mis en examen sous contrôle judiciaire, alors que l'agent de joueurs Didier Rose, tenu pour véritable patron du CSP (il n'est officiellement que membre du comité de surveillance), était incarcéré. Soupçons de caisse noire, double billetterie, détournement de fonds, rémunérations occultes, extorsions de signatures.

Il se disait aussi que les caisses étaient vides, que la paie des joueurs ne serait pas assurée en janvier et qu'il ne restait plus qu'à mettre la clé sous la porte. Et puis le 14 janvier, Jean-Paul de Peretti reprenait espoir ; il était *« décidé de prolonger l'activité du club »*, au moins le temps de participer aux compétitions du premier mois de l'année ; décision prise, ajouta-t-il, *« en considération* (...) *de la volonté de toute l'équipe sportive de s'investir plus que jamais en cette période difficile »*. Volonté confirmée par le capitaine Yan Bonato, qui affirme que les joueurs *« sont prêts à des sacrifices pour le maillot qu'ils portent »*, y compris financiers.

« GESTION DISPENDIEUSE »

A Limoges, ce n'est pas vraiment la surprise : il y a longtemps déjà que la gestion du CSP entretient les discussions de comptoir. Le club a subi le feu de la chambre régionale des comptes (*Le Monde* du 9 juin 1999) qui lui reproche sa *« gestion dispendieuse »*, son *« extrême confusion »* et son *« opacité »*. Le cas est *« assez classique »*, dit Jean-Pierre Karaquillo, directeur du centre de droit et d'économie du sport de l'université de Limoges : *« Dans une activité associative et dans une idéologie du bénévolat qui se trouvent progressivement amenées à une réalité de société gestionnaire de mouvements d'argent considérables, les dirigeants se laissent facilement griser de se voir progresser vers le haut de l'affiche. »*

La Municipalité avait passé un marché avec M. Rose

Parmi les nombreuses irrégularités relevées par la chambre régionale des comptes du Limousin sur la gestion du CSP Limoges, l'une d'elles concerne deux contrats passés en 1996 et 1997 par la municipalité de Limoges avec Image Sport et Basket (ISB), la société dirigée par Didier Rose. Le marché, d'un montant total de 2,65 millions de francs, consistait à verser des honoraires aux joueurs du club en échange de l'utilisation de leur *« droit à l'image »*. Le rapport estime que ce procédé était un *« artifice permettant de diminuer la subvention de la ville au club qui avait alors le souci de restreindre sa masse salariale tout en garantissant aux joueurs un niveau de rémunération équivalent à la période précédente »*. Le dispositif aurait eu également *« pour but d'échapper à la réglementation relative aux charges sociales »*. D'après « le Parisien », le député-maire de Limoges, Alain Rodet (PS), pourrait être entendu prochainement comme témoin par le juge d'instruction chargé de l'affaire.

C'est dans la décennie 80 que le CSP s'est imposé comme une des grandes formations européennes (deux coupes Korac, en 1982 et 1983, une coupe d'Europe des vainqueurs de coupes, en 1988, un titre européen, le premier pour une club français tous sports confondus, en 1993) avant de à chercher un mode de fonctionnement qui corresponde à sa montée en puissance. En 1991, l'association s'est constituée en société anonyme d'économie mixte sportive (SAEMS) au capital de 2 millions de francs. Celle-ci a d'emblée été victime d'une faiblesse de fonds propres qui a abouti à son naufrage le 24 juin 1997, avec un passif de 28,8 millions de francs, non sans avoir coûté 101 millions de francs de rallonges successives aux trois collectivités actionnaires.

La relève a été prise par une société anonyme à objet sportif (SAOS) qui gère un budget annuel de 33 millions de francs et qui se trouve aujourd'hui à son tour dans l'œil du cyclone. Jean-Paul de Peretti *« se refuse à entrer dans les chiffres »*, mais ne dément pas les rumeurs d'un déficit de 5 millions de francs. Le problème est de trouver très vite un concours financier. Plusieurs candidats sollicités par Didier Rose, avant son incarcération, sont sur les rangs : Casino, AXA, McDonald, un pool bancaire en cours de constitution. Les réponse sont attendues à la fin du mois de janvier. En attendant, le CSP Limoges doit se rendre à Kiev, mercredi 20 janvier, jouer un match retour dont dépend sa qualification en quarts de finale de la coupe Korac.

Georges Chatain

Cédric Pioline quitte l'Open d'Australie dès le premier tour

COMME en 1999, Cédric Pioline a été éliminé dès le premier tour des Internationaux de tennis d'Australie, mardi 18 janvier, à Melbourne. Le Français a été battu en cinq sets (6-4, 2-6, 7-5, 1-6, 9-7) par le Croate Goran Ivanisevic. *« Le problème, avec lui, c'est qu'un jour il peut perdre contre sa mère et le lendemain gagner contre n'importe qui »*, a commenté Cédric Pioline, qui a vivement critiqué les *« balles surgonflées »* utilisées par les organisateurs. Cette deuxième journée de l'Open d'Australie a également été marquée par la défaite du Brésilien Gustavo Kuerten, tête de série no 5, face à l'Espagnol Albert Portas (4-6, 4-6, 6-4, 7-6 (10/8), 6-4). Dans le tournoi féminin, la jeune Australienne Jelena Dokic, seize ans, a reçu une amende de 2 500 dollars (2 500 euros) pour être allée prier plutôt que de donner une conférence de presse après sa défaite, la veille, face à la Hongroise Rita Kuti Kis.

DÉPÊCHES

■ **AUTOMOBILISME : après cinq jours d'interruption forcée** due à un long pont aérien ayant transporté tous les concurrents du Niger en Lybie, le rallye Dakar-Le Caire est reparti lundi 17 janvier.

■ **OLYMPISME : le Comité national olympique et sportif français (CNOSF)** vient d'envoyer au Comité international olympique (CIO) la lettre officielle de candidature de Paris à l'organisation des Jeux olympiques d'été de 2008. Le Groupement d'intérêt public, Paris 2008, qui regroupe la Ville de Paris, le Conseil régional d'Ile de France, le ministère de la jeunesse et des sports, démarre donc sa recherche de partenaires commerciaux pour boucler un budget évalué à 100 millions de francs.

Earvin « Magic » Johnson rebondit dans un club suédois

STOCKHOLM
de notre correspondant

Earvin « Magic » Johnson est de retour. L'un des meilleurs joueurs de basket-ball de tous les temps, l'ancienne star de la NBA américaine, l'homme au cinq titres de champion avec son club des Los Angeles Lakers, contraint d'arrêter sa carrière pour cause de sida, avait cessé la compétition en 1996. Le voilà qui, à quarante ans, reprend du service au sein d'une modeste équipe suédoise, le M7 Boraas. Ou plutôt le Magic M7, comme le club a été rebaptisé après la signature d'un accord de « coopération » avec son parrain d'outre-Atlantique. Une histoire pas banale, qui veut que l'entraîneur américain de Boraas (prononcez Bôrosse) ait, via une connaissance commune, pris contact avec le retraité de luxe pour lui demander s'il accepterait de prêter son nom à l'équipe.

« L'ESSENTIEL, C'EST LA PROMOTION DE CE SPORT »

Annoncée en avril 1999, la nouvelle du « transfert » avait été accueillie avec scepticisme à Boraas même, une ville de 100 000 habitants tombée dans l'anonymat depuis la fermeture de ses usines textiles. Pourquoi le grand « Magic », désormais occupé à gérer ses affaires (une école de basket, une agence de recrutement de joueurs, une chaîne de salles de cinéma), se soucierait-il d'un club obscur du fin fond de la Suède, royaume du hockey sur glace et non du ballon orange ?

« Beaucoup croyaient que mon engagement à Boraas était du bluff. Je suis ici pour démontrer le contraire et pour faire de M7 une équipe leader en Europe », avait lancé l'intéressé lors de sa première apparition sous le maillot du Magic M7, en octobre. Johnson philantrope ? Les clauses de l'accord de coopération restent secrètes. Ce qui est sûr, c'est que le club possède le droit exclusif en Europe pour l'exploitation du mot « Magic ». En outre, Boraas a commencé, à l'occasion du nouveau séjour de la star en Suède, du 14 au 21 janvier, à monnayer sa présence dans son « cinq » lors de ses déplacements, estimant qu'elle attirait des spectateurs supplémentaires. Certains n'ont guère apprécié, tel Plannja, le leader provisoire du championnat national. Sa direction vient de refuser de mettre la main au porte-monnaie. Résultat : pas d'Earvin « Magic » Johnson !

La Ligue suédoise de basket ne trouve rien à y redire. *« Les clubs ont le droit de négocier entre eux, même pour des rencontres officielles ; l'essentiel, c'est la promotion de ce sport »*, réagit son directeur général, Lars Nordmalm. Selon lui, l'Américain entrera dans le capital de Magic M7 lorsque celle-ci sera introduite en Bourse, d'ici le printemps 2001. Le club de Boraas et sa célèbre recrue sont liés par un contrat de deux ans. Le temps sans doute pour « Magic » Johnson d'évaluer la rentabilité de son investissement en argent et en temps. En février, il a prévu de partir en tournée au Japon avec son équipe. Puis il espère pouvoir la faire participer à la ligue d'été de la NBA.

Et l'athlète dans tout cela ? Arborant son habituel no 32, il n'a pas perdu le sens du jeu, comme il l'a montré, vendredi 14 janvier, contre Sundsvall (94-64). Evidemment, la condition physique n'est plus la même, il peina un peu à déplacer ses 2,05 m et 155 kilos aux quatre coins du terrain, mais joua 39 minutes et marqua 17 points.

Antoine Jacob

Bernard Laporte effectue une large revue d'effectifs avant le Tournoi des six nations

TOULOUSE
de notre envoyé spécial

Abdelatif Benazzi a quitté le terrain de Blagnac fourbu, avec une marque de crampon sur la paupière gauche. La première séance d'entraînement de l'équipe de France de rugby dirigée par Bernard Laporte, remplaçant de Jean-Claude Skrela à la tête de la sélection nationale, a été marquée par un bel engagement, de nature à ravir le nouvel homme fort du rugby français, chantre déclaré de la rigueur et du travail bien fait. *« Satisfaisant »*, a-t-il commenté, lundi 17 janvier, après un entraînement d'une heure et demie, au cours duquel il n'a pas lâché le ballon ovale qu'il garde nerveusement sous un bras ou dans le creux de la main.

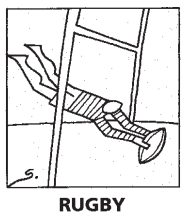
RUGBY

« Une autre ambiance, a apprécié Abdelatif Benazzi, qui faisait connaissance avec le cinquième coach de sa riche carrière d'international, *Bernard Laporte sait ce qu'il veut, il faudra s'y mettre très vite. Il ne laisse rien au hasard. Il met une telle rigueur qu'on se serait cru parfois à un entraînement des All Blacks. » « J'ai découvert quelqu'un de mordu, un passionné qui ne supporte pas l'à-peu-près, qui veut toujours l'excellence »*, ajoute Franck Tournaire, peu avare de compliments, à l'image de la plupart de ses coéquipiers. *« Des gens réceptifs »*, savoure Bernard Laporte.

Deux mois après sa nomination, l'ancien entraîneur du Stade français avait attendu ce premier rendez-vous avec anxiété. Ses déclarations musclées, et parfois contradictoires, lui avaient forgé une image de « dur », l'exact inverse de ses prédécesseurs, Jean-Claude Skrela et Pierre Villepreux.

« MAIN DANS LA MAIN »

Pour cette première prise de contact, il tenait à briser la glace, à adoucir son propos. *« J'avais entendu dire que je faisais peur à certains joueurs »*, dit-il. De fait, lors de la causerie organisée dans un hôtel de la banlieue toulousaine avant la séance d'entraînement, il s'est assis face à son auditoire, pour ne pas faire *« le patron avec ses élèves »*. Il a fait état de son désir d'avancer *« main dans la main »*, avec *« des mecs francs, pas des mecs à problèmes »*. *« Si je ne prends pas de plaisir à ce poste, je pars »*, a-t-il prévenu en guise de conclusion.

Plus tard, sur un terrain encore partiellement blanchi par le gel, Bernard Laporte, qui revêtait le survêtement bleu du XV de France pour la première fois de sa carrière, n'a pu réprimer ses déjà célèbres coups de gueule : *« Ne faites pas tomber le ballon ! »*, *« Plus vite sur les regroupements ! »* S'il s'est parfois retenu de crier, pour le bien de la communauté, il a eu le temps de relever *« des problèmes sur des secteurs fondamentaux, comme le nettoyage »*. La vie du XV de France, *« c'est comme en club, il faut toujours répéter, répéter »*. Il a également pu noter *« des choses un petit peu choquantes, sur des bases essentielles du jeu »*. Les coupables en entendront sans doute parler avant le prochain rassemblement, le 24 janvier, au même endroit.

La veille, Bernard Laporte aura dévoilé sa toute première liste des 22, le groupe retenu pour affronter le pays de Galles, le 5 février, en ouverture du Tournoi des six nations. Pour brouiller les pistes, il a effectué une grande revue d'effectifs : *« Le but de la manœuvre, c'est de ne pas installer les gens, mais plutôt de faire vivre la concurrence, l'émulation. »* Toutefois, la première équipe constituée par ses soins ne comprenait ni Raphaël Ibanez, ni Thomas Castaignède (Christophe Dominici et Fabien Pelous étaient également absents mais pour cause de blessure). Richard Dourthe avait pris place à l'arrière, alors que David Venditti et Thomas Lombard s'installaient au centre. Venu se présenter, Bernard Laporte a quitté Toulouse *« avec une petite idée »*. Il a remarqué *« certains joueurs qui ont faim, d'autres qui ont des aptitudes pour le haut niveau »*.

Eric Collier

Truffes en cocotte

A l'Ambroisie, Bernard Pacaud et sa poularde demi-deuil

DESSINS DESCLOZEAUX

ILS SONT SIX à Paris à être locataires de trois étoiles au Michelin. Alain Ducasse chez Alain Ducasse, Pierre Gagnaire chez Gagnaire, Taillevent, rue Lamennais, Alain Passard à l'Arpège, Senderens, au Lucas-Carton, et Bernard Pacaud, à l'Ambroisie, place des Vosges. Souveraine, cette force de frappe sait aussi l'équilibre de la terreur auquel la soumet le guide de l'avenue de Breteuil en détenant sous le coude leur arrêt de vie ou de mort ; les exemples ne sont pas rares de ces cas de relégations inconsolables et sans pardon. Pas un jour que ces têtes couronnées n'y pensent.

Il y a les rassurés de nature, les anxieux par vocation, les désinvoltes par élégance, tous à l'étroit dans leurs escarpins vernis dès que la fin janvier se pointe et que l'on entend déjà tourner dans le lointain les imprimeries clandestines, qui, un mois plus tard – la sortie officielle du terrible a été fixée cette année au mardi 29 février –, vont rendre leur ouvrage et faire tomber les croix du mérite en même temps que les sanctions. Comment l'un des moins excentriques, et parmi les plus discrets de ces champions, se préparait-il à affronter l'épreuve ?

Plus vif aux fourneaux qu'il ne l'est à promouvoir ses réussites personnelles, Bernard Pacaud ressent à chaque fois le souffle toujours aussi piquant de cette bise sibérienne s'avançant à la rencontre de la gastronomie nationale. Même lui, le vaillant, le pur sans succursales à New York ni enseigne avec vue sur l'océan Indien, même lui, accroché au tableau d'honneur depuis 1988, n'en mène pas large.

Rare. Par vocation, il doute et ne se vante jamais de rien. Et surtout pas de cette carte de vœux qu'un président des Etats-Unis lui faisait récemment parvenir pour se rappeler à son bon souvenir et le féliciter une fois encore d'un fameux dîner pris chez lui, invité par le fameux Chirac. Juin 1996, Bill et Jacques désordonnant le protocole de l'horaire à coups de Dom Pérignon 85, et plus tard d'une cuvée 66. Soirée très réussie.

Tout ça ne l'a pas vraiment marqué, Pacaud. Il est toujours aussi sombre, toujours aussi perplexe. A l'inverse des cuisiniers de caractère joyeux, les nostalgiques s'abîment dans des prévisions de désastre, passant l'essentiel de leur temps à tout faire pour y parer. La réussite en cheminant par l'angoisse. Et il est assez drôle, sinon édifiant, que l'une des pièces maîtresses de sa carte soit une poularde de Bresse « demi-deuil » – volaille largement costumée de tranches de truffe –, fastueuse composition d'époque classique, ici proposée en hommage à la Mère Brazier.

Très jeune, il avait eu à subir l'enseignement assez rêche de cette dame lyonnaise avant de se faire adouber par Claude Peyrot, grand patron du Vivarois, à Paris, et de se lancer en solo dans la carrière où sa générosité d'ancien du trimard allait être assez rapidement reconnue. Tout un brinquebalement d'existence pour se retrouver dans du lambris et sous de l'Aubusson, au point solaire de l'une des très saintes places de la capitale. Quand il y pense, il se pince ; et il bosse, le méritant, à s'en user la santé, pour essayer de mieux comprendre par quels cheminements il en est arrivé là.

LE PLUS QUE PARFAIT

Le cahier des charges d'un trois étoiles est simple : faire excellent dans l'ordre d'une excellence que chacun aurait le droit d'étalonner selon sa propre définition de la chose culinaire portée jusqu'aux limites du plus que parfait. Le choix est à la fois vague et puissant ; comme le jugement des censeurs, dont il est cependant admis qu'il est sans appel et servira de référence. Cette année, centenaire de sa création, le Michelin sera tiré à huit cent mille exemplaires. Record absolu et certification de la puissance d'une institution qui n'aura jamais surveillé d'aussi près les émotions de tout un peuple de mangeurs légitimement soucieux de savoir sur quels nouveaux parcours l'entraînent les mystères de la table.

Avec son arriéré de victoires et ses campagnes qui comptent double, sur l'arbre généalogique du goût, Bernard Pacaud se situe entre une cuisine à l'ancienne et les rénovations souples qu'imposait l'arrivée de la fée diététique. Un masque de théâtre antique colorié de peintures de guerre. Sa feuillantine de langoustines sauce curry dit tout de sa fidélité aux grands ancêtres aussi bien qu'elle l'assure de rester actif dans le bouillonnement de l'époque. Toque de grand sérieux et formidablement appliqué, il ne faudra pas s'attendre à le voir venir faire le paon en salle ; son travail est ailleurs.

Jean-Pierre Quélin

★ L'Ambroisie, 9, place des Vosges, 75004 Paris, tél. : 01-42-78-51-45. Carte : 1 000-1 200 F, 152-183 euros.

BOUTEILLE

AOC champagne

Delbeck brut vintage 1990

■ La maison Delbeck, créée à Reims en 1832, fournisseur de la monarchie de Juillet, connut une grande célébrité, avant de s'endormir sur ses lauriers et de tomber peu à peu dans l'oubli. Les 17 hectares de la propriété, presque entièrement plantés de pinots, admirablement situés autour de Bouzy, ainsi que le stock important de vins de réserve, ont permis une relance de l'activité et, surtout, le retour de la marque parmi les premiers rangs. Passé l'euphorie du passage à l'an 2000, il faut continuer de valoriser les anciens savoir-faire et adapter la production aux technologies modernes. C'est le destin de nombreuses maisons soucieuses de maintenir, ou de retrouver, leur rang. Chez Delbeck, le brut vintage 1990 est un assemblage très réussi de deux tiers de pinot noir pour un tiers de chardonnay, heureux mariage de puissance et de finesse, auquel le long vieillissement (dix ans) apporte des arômes incomparables. La maison Delbeck maintient ses différents vins à un haut niveau de qualité et à des prix raisonnables, qu'il s'agisse du brut héritage (113 F, 17,23 €), du bouzy grand cru, racé et long en bouche, ou du crémant grand cru, tous deux vendus au prix de 140,95 F, 21,49 €. Une mention aussi pour le bouzy rouge 1992, le vin tranquille que buvait le Roi-Soleil : 102,20 F, 15,58 €.

★ Brut vintage millésimé 1990 : 146,50 F, 22,33 €, la bouteille (par carton de six).

Champagne Delbeck, 46, boulevard Lundy, BP 832, 51678 Reims, tél. : 03-26-53-30-00.

TOQUES EN POINTE

Bistrots

LE TERROIR

■ Un décor sans âge, tout prêt pour le tournage d'un film « d'époque ». Il ne manque que le commissaire Maigret. Les filets de hareng pommes à l'huile ont fière allure, mais aussi les anchois frais, le persillé, les terrines et les maquereaux au vin blanc. L'abondance des hors-d'œuvre, c'est le souvenir de Chez Pierrot, rue Etienne-Marcel, dont Michel Chavanon, le patron du Terroir, était l'une des figures attachantes. Pas de menu, mais de nombreuses suggestions du jour (pot-au-feu, tendron de veau, tripoux, andouillette) et, à la carte, les délicieuses viandes rouges de Normandie (entrecôte, faux filet), que l'on pourra accompagner du simple chénas de la maison (98 F, 14,94 €) ou d'une sélection de vins du mois : buzet, côtes catalanes ou côtes-de-blaye. Desserts de grand-mère et prune de Souillac, à la santé du patron ! A la carte, compter 230 F, 35,06 €.

★ 11, boulevard Arago, 75013 Paris, tél. : 01-47-07-36-99. Fermé samedi et dimanche.

LE BELLECOUR

■ C'est toujours avec plaisir que l'on retrouve la table lyonnaise, la salade de clapotons sauce moutarde, le sabodet au vin rouge, le tablier de sapeur et la quenelle maison, onctueux mélange de chair de brochet, de farine, d'un peu de crème et de mie de pain trempée dans le lait. C'est un vieux fond de cuisine médiévale, rehaussé par la délicatesse d'un coulis de langoustines, à défaut de la sauce suprême, enrichie d'un beurre d'écrevisse, comme on la prépare à Nantua. Gérald Goutagny exerce aussi son talent culinaire à quelques préparations dans le goût du jour, comme la *tempura* de langoustines au velouté de lentilles, le velouté léger de haricots tarbais et lard croustillant ou le cabillaud braisé au curcuma et basilic. Menu-carte : 220 F, 33,54 €, avec saint-marcellin de la Mère Richard et dessert compris.

★ 22, rue Surcouf, 75007 Paris, tél. : 01-45-51-46-93. Fermé samedi midi et dimanche.

NABUCHODONOSOR

■ Eric Rousseau tenait jusque-là l'un des derniers « bougnats » du 16e arrondissement, rue Lauriston. Au « Six Bosquet », rebaptisé du nom d'un roi de Babylone, il vient, avec son équipe, proposer une formule à peu près identique. Une cuisine de plaisir, peu onéreuse si l'on s'en tient aux propositions de l'ardoise (entrée-plat ou plat-dessert : 120 F, 18,29 €), et familière avec les ravioles de Royans à la crème de parmesan, le croustillant d'agneau à l'ail doux, ou le tartare aux deux saumons. Egalement, rognons de veau au madère on ne peut plus classiques, magret au miel et chutney de fruits ou bien entrecôte au poivre et pomme confites à l'ail – une viande savoureuse, à maturité et parfaitement cuite. La cave est modeste, mais n'est pas sans ressources. Cave à cigares. Atmosphère joviale, service attentif. A la carte, compter 200 F, 30,49 €.

★ 6, avenue Bosquet, 75007 Paris, tél. : 01-45-56-97-26. Fermé samedi midi et dimanche.

Gastronomie

L'ATELIER BERGER

■ Après quelques années dans l'écurie de Michel Rostang – notamment chez Dessirier –, Jean Christiansen, jeune chef d'origine norvégienne, s'est installé cet automne dans l'ancienne brasserie des Halles « A la Marguerite », entièrement rénovée. A l'entrée, bar prolongé d'un fumoir (cave à cigares) spacieux et confortable ; à l'étage, vaste salle à manger de 70 couverts aux tables judicieusement disposées. Cuisine assez personnelle, avec la concession au pays natal – les harengs marinés aux épices et aromates – abondante et savoureuse : rémoulade de céleri et moules de bouchot sauce persil, salade de légumes oubliés à la vinaigrette de betterave rouge. Eclectisme encore, et modernité, avec les saint-jacques rôties en coque, jus de citrus et carottes au cumin, ou bien la poêlée d'encornets au gingembre et légumes farcis. Délicieux pavé de bœuf de l'Aubrac. La volonté de bien faire est évidente et les moyens rassemblés – le personnel, le décor – suffisants. Jusqu'au 15 mars, menu truffes, soit l'omelette ou le « sandwich » inspiré de celui de Michel Rostang, le bar croustillant à la purée à la truffe et le soufflé chaud à la truffe. Service diligent ; atmosphère détendue. Cave soignée, avec quelques grandes bouteilles et de beaux millésimes. Formule au déjeuner (entrée, plat, vin, café) : 132 F, 20,12 €. Menu : 186 F, 28,36 €. A la carte, compter 230 F, 35,06 €.

★ 49, rue Berger, 75001 Paris, tél. : 01-40-28-00-00. Fermé le samedi midi et le dimanche.

Jean-Claude Ribaut

Le comté

Est-ce un handicap ? Le comté devient petit à petit aveugle. Il y a encore quelques années, ce fromage français était « poinçonné ». Sa pâte contenait systématiquement des yeux, certes moins nombreux et d'un diamètre moins important que ceux du gruyère, mais présents en nombre important. ***« Les pratiques actuelles d'affinage, la vitesse de fermentation, qui n'est plus la même que par le passé, expliquent que ne se forment plus au cœur de la pâte ces bulles d'air que l'on y trouvait autrefois »,*** **raconte Jean-Jacques Bret, le directeur du Comité interprofessionnel du comté.**

Est-ce un bien ou un mal ? Les puristes crient au scandale, disent que la saveur du fromage est de plus en plus ténue et que le poinçonnage n'est pas un facteur négligeable en la matière. Certains, comme Arnaud Sperat-Czar, le jeune rédacteur en chef de la revue *L'Amateur de fromage,* jugent de toute façon qu'*« un bon comté ne développe pleinement ses arômes qu'au bout d'un an, voire dix-huit mois d'affinage, surtout si l'on recherche une longueur en bouche ». Bienheureux homme, qui ne doit pas aller souvent dans les grandes surfaces. Ici, c'est le règne de la portion préemballée. La forme sous laquelle se vend d'ailleurs la moitié des 45 000 tonnes qui sont commercialisées chaque année de ce fromage au lait cru. Le leader de ces ventes, la marque Entremont, indique au dos de son produit que celui-ci a acquis « son bon goût fruité après un long affinage de quatre mois minimum ». De qui se moque-t-on ? En guise de « long affinage »,* quatre mois, c'est exactement le plancher de ce que la loi impose à ce fromage pour être vendu sous l'appellation comté.

Le Comité interprofessionnel s'impose de noter chacune de ses meules au sortir de l'affinage et de les classer ensuite en catégorie standard ou extra selon les résultats obtenus, voire à déclasser certaines d'entre elles. Pour pouvoir prétendre à la catégorie extra et être estampillé d'une petite cloche verte qui en est le signe de reconnaissance, un comté doit obtenir une note supérieure ou égale à 15 sur 20.

Quand on sait que le prix moyen de vente de ce fromage est d'environ 56 F, 8,53 € le kilo, que penser d'un comté vendu à 82 F, 12,50 € ? Qu'il est non seulement de catégorie extra, mais sans doute longuement affiné ? Ce sont les magasins Carrefour qui vendent ce produit à leur marque. Sans prendre la peine d'indiquer aucune date d'affinage sur l'emballage, sans qu'il soit fait mention d'une catégorie extra, juste en précisant qu'il s'agit d'un comté *« issu de l'agriculture biologique »*... une caution visiblement hors de prix ! Une équipe universitaire de Besançon a travaillé pendant plus de cinq ans pour mettre en évidence la présence de crus de comté, reflets du large spectre floristique jurassien. A les en croire, et après la dégustation sur cette longue période de 240 meules différentes, les comtés des Monts-de-Salins développeraient par exemple des arômes de praliné, d'oignon blondi et de bouillon de légumes, ceux du Val-de-Mièges tireraient plus sur le chocolat noir, le cuir et le fruit à noyau. Encore faudrait-il que les crémiers puissent étiqueter leurs comtés avec provenance et durée d'affinage...

Guillaume Crouzet

GASTRONOMIE
Publicités

PARIS 4e
La Brasserie de l'Isle Saint-Louis
Une des dernières Brasseries indépendantes de Paris
55, Quai de Bourbon ☎ 01 43 54 02 59

PARIS 5e
SUSAN'S PLACE
Tex Mex
(1er prix Européen du meilleur Chili Con Carne)
Spécialité d'or pour le TEXAS NACHOS
Plats végétariens mexicains
51, rue des Ecoles (côté St-Michel)
☎ 01.43.54.23.22 - Sce jsq 23h15

PARIS 5e
"Un des restos indiens les plus connus" (TELERAMA)
MAHARAJAH
72, bd Saint-Germain 5e
127 F - 169 F - Climat.
01.43.54.26.07 / T.L.J.

Retrouvez chaque semaine la rubrique "GASTRONOMIE", renseignements : ☎ 01.42.17.39.63 Fax : 01.42.17.39.25

PARIS 6e
Vagenende
Maison classée, fondée en 1904
Cuisine traditionnelle et du marché
Service continu TLJ de midi à 1h du matin
142, bd Saint-Germain - 01.43.26.68.18

PARIS 7e
LES MINISTERES
Depuis 1919 au cœur du quartier des antiquaires, LES MINISTERES, artisans dépositaires d'un savoir faire culinaire, élaborent sur place une cuisine de marché avec des produits frais et du terroir : confit de canard, foie gras, saumon fumé maison au bois de hêtre... et inventent une cuisine d'humeur au goût du moment : gratin de homard et d'écrevisses aux épinards Muscadine, assiettes gourmandes aux saveurs mélangées...
Un service courtois et bon enfant 7 jours sur 7 de midi à 23 heures en continu. Menu du jour 88 F et Menu du ministre 175 F apéritif et vin comp. Menu étudié pour vos repas d'affaires ou familiaux de 10 à 150 couverts.
30, rue du Bac - Tél. 01.42.61.22.37
LE RESTAURANT DE LA BELLE EPOQUE

PARIS 7e
Le VARENNE (Ferm. soir et Dim. sauf Jeudi soir)
"L'effort porte sur les produits" J-C RIBAUT
Tranche de gigot à l'ail et romarin avec purée maison... Excellent tartare servi copieusement...
Carte 140 F (vin et café compris). Vins de propriétés à prix sage, (Alsace, Beaujolais, Touraine)
36, rue de Varenne - Tél. 01.45.48.62.72

PARIS 14e
LA CREOLE
Ouvert tous les jours - 01.43.20.62.12
Spécialités des îles, dans une luxuriance de verdure et de sourires. Le rendez-vous du show-bizz, des arts et des lettres. L'un des plus anciens restaurants antillais de la capitale. Carte 220 F env.
122, boulevard du Montparnasse

PARIS 15e
A TIPAZA
COUSCOUS - TAGINES
GRILLADES AU FEU DE BOIS
Poissons - Carte env. 160 F
155, rue Saint Charles
01.45.54.01.17 - Ouvert T.L.J.

Chaque jeudi avec
Le Monde
DATÉ VENDREDI
retrouvez
LE MONDE DES LIVRES

Le vent faiblit en Méditerranée

MERCREDI. Les hautes pressions au large de l'Irlande vont venir se centrer sur cete île en s'affaiblissant. La zone de basses pressions sur l'Italie va se décaler vers la Grèce. Le vent en Méditerranée faiblira sensiblement. Sur le reste du pays, les phénomènes de basses couches vont dominer.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie.– Le ciel sera souvent gris le matin avec des nuages bas ou brumes. L'après-midi, des éclaircies perceront près des côtes. Il fera entre 7 et 10 degrés l'après-midi.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes.– Le temps sera souvent gris sur ces régions avec quelques trouées l'après-midi. Le vent de nord se fera sentir. Il fera entre 1 et 4 degrés le matin, de 5 à 8 degrés l'après-midi.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.– Le temps va rester souvent gris avec des nuages bas. Quelques trouées perceront l'après-midi. Après des gelées matinales, il fera entre 2 et 5 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.– Après de la grisaille ou quelques brouillards matinaux, éclaircies et nuages bas se partageront le ciel. La chaîne pyrénéenne sera ensoleillée. Après 0 degrés le matin, il fera entre 7 et 9 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.– Sur le Limousin et l'Auvergne, les nuages bas domineront, mais il y aura des percées ensoleillées. Sur Rhône-Alpes, les éclaircies seront plus belles et le massif alpin sera dégagé. Après des gelées matinales, il fera entre 2 et 5 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.– Le temps sera bien ensoleillé. Mistral et tramontane, violents cet après midi et cette nuit, faibliront doucement mercredi après-midi pour atteindre 70 à 80 km /h. Les températures de l'après-midi monteront entre 10 et 14 degrés.

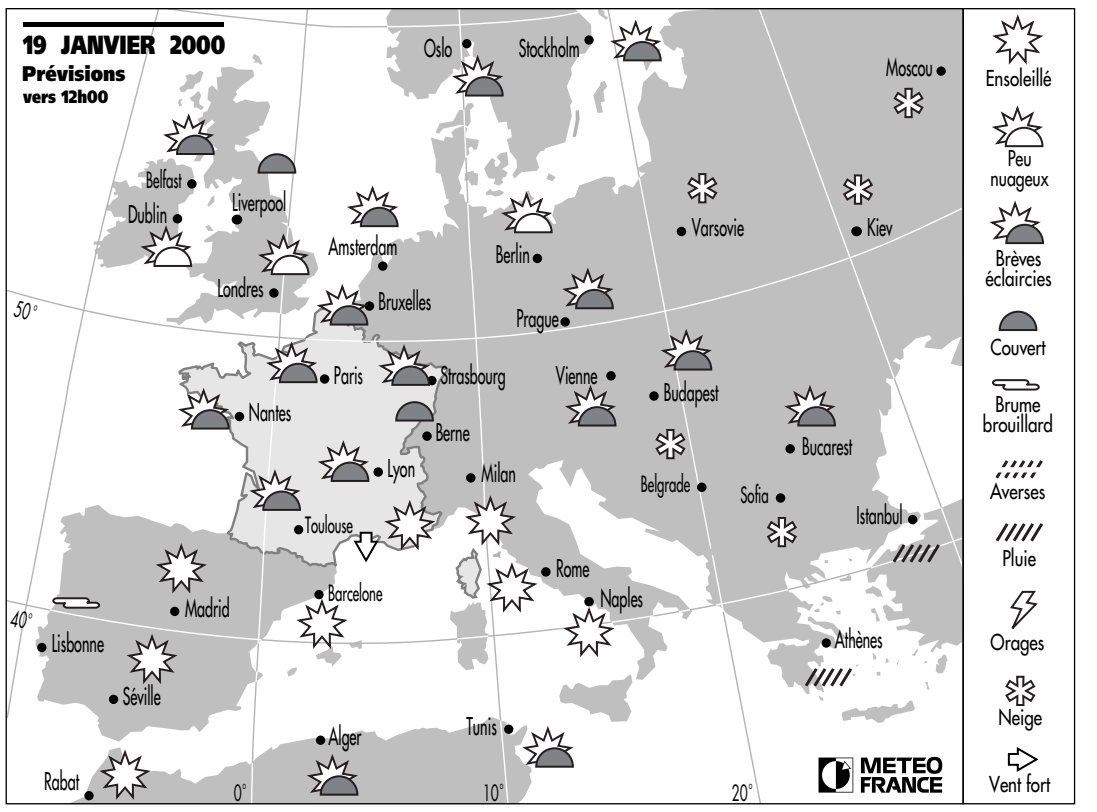

(Publicité.)

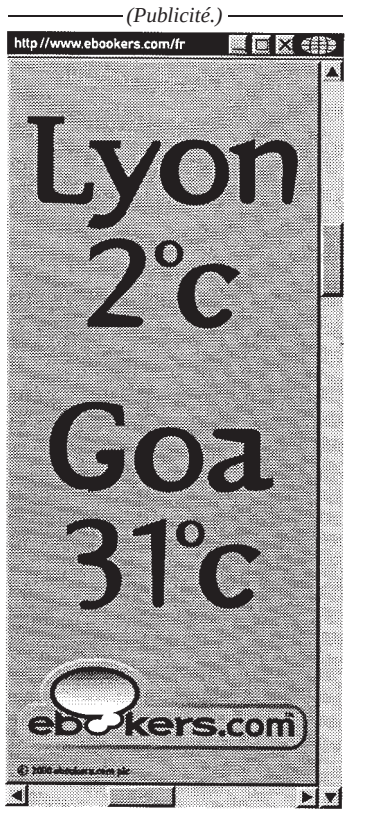

PRÉVISIONS POUR LE 19 JANVIER 2000

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole			NANCY	1/4	S	PAPEETE	24/28	S	KIEV	-6/-4	*	VENISE	2/7	S	LE CAIRE	11/18	N
AJACCIO	8/14	S	NANTES	3/6	S	POINTE-A-PIT.	23/29	C	LISBONNE	6/12	C	VIENNE	-3/-1	N	NAIROBI	16/25	S
BIARRITZ	0/7	S	NICE	8/14	S	ST-DENIS-RÉ.	25/30	S	LIVERPOOL	4/6	C	**AMÉRIQUES**			PRETORIA	13/25	S
BORDEAUX	3/7	S	PARIS	3/6	S	**EUROPE**			LONDRES	2/6	S	BRASILIA	21/28	C	RABAT	9/16	S
BOURGES	1/5	S	PAU	-2/7	S	AMSTERDAM	2/6	N	LUXEMBOURG	0/4	C	BUENOS AIR.	19/34	S	TUNIS	8/14	N
BREST	3/8	S	PERPIGNAN	8/12	S	ATHENES	7/10	P	MADRID	-3/11	S	CARACAS	22/26	S	**ASIE-OCÉANIE**		
CAEN	4/6	S	RENNES	2/6	S	BARCELONE	5/12	S	MILAN	-2/10	S	CHICAGO	-7/-2	C	BANGKOK	22/26	C
CHERBOURG	3/7	S	ST-ETIENNE	-1/1	S	BELFAST	3/5	N	MOSCOU	-8/-6	*	LIMA	19/24	S	BEYROUTH	14/17	P
CLERMONT-F.	0/2	S	STRASBOURG	0/4	S	BELGRADE	-4/1	*	MUNICH	-5/-1	*	LOS ANGELES	12/19	C	BOMBAY	21/31	S
DIJON	0/3	S	TOULOUSE	2/7	S	BERLIN	-2/2	S	NAPLES	3/10	S	MEXICO	1/19	S	DJAKARTA	25/29	P
GRENOBLE	-2/5	S	TOURS	2/5	S	BERNE	-4/1	C	OSLO	-7/-2	N	MONTREAL	-21/-15	S	DUBAI	19/27	S
LILLE	3/6	S	**FRANCE outre-mer**			BRUXELLES	1/5	N	PALMA DE M.	7/13	S	NEW YORK	-10/-5	S	HANOI	11/13	C
LIMOGES	0/3	S	CAYENNE	23/26	P	BUCAREST	-6/1	N	PRAGUE	-4/-3	N	SAN FRANCIS.	11/14	P	HONGKONG	8/15	S
LYON	1/3	S	FORT-DE-FR.	22/26	C	BUDAPEST	-4/1	N	ROME	1/10	S	SANTIAGO/CHI	13/31	S	JERUSALEM	7/17	P
MARSEILLE	5/10	S	NOUMEA	23/27	S	COPENHAGUE	-1/2	S	SEVILLE	4/14	S	TORONTO	-12/-5	C	NEW DEHLI	9/20	S
						DUBLIN	3/5	S	SOFIA	-6/-2	*	WASHINGTON	-5/3	C	PEKIN	-14/-8	S
						FRANCFORT	2/5	C	ST-PETERSB.	-11/-5	*	**AFRIQUE**			SEOUL	-9/-3	S
						GENEVE	-1/4	C	STOCKHOLM	-6/0	N	ALGER	5/15	N	SINGAPOUR	25/29	P
						HELSINKI	-10/-7	N	TENERIFE	9/12	C	DAKAR	18/23	S	SYDNEY	19/31	S
						ISTANBUL	2/7	P	VARSOVIE	-5/-2	*	KINSHASA	23/29	C	TOKYO	5/9	C

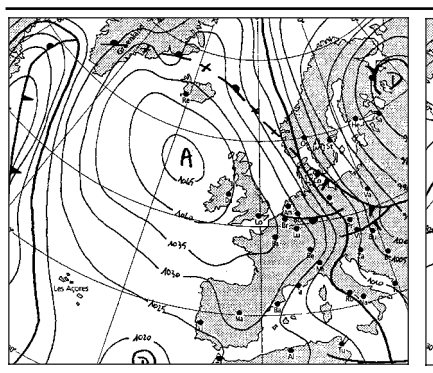

Situation le 18 janvier à 0 heure TU

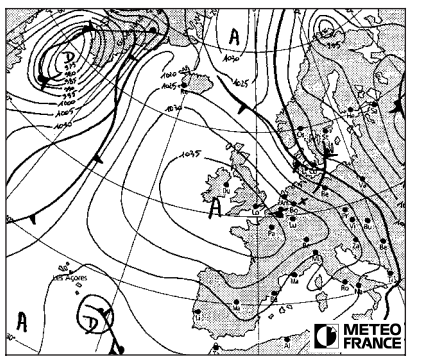

Prévisions pour le 20 janvier à 0 heure TU

PRATIQUE

Construire et entretenir une piscine au meilleur prix

RIEN DE TEL pour indisposer les fabricants que de demander le prix d'une piscine. Ils répondent invariablement qu'il dépend de trop de contingences : dimensions du bassin, matériaux (cuve en béton armé avec revêtement en carrelage, polyester, membrane PVC, appelée *« liner »*, béton projeté avec revêtement à base de marbre), environnement (margelle, plage, escalier), accessoires (local technique, chauffage de l'eau, stérilisation automatique, éclairage, contre-courant, cascade, abri, aquamusic). La configuration et la nature du terrain comptent aussi : *« Si le terrain est rocheux, il faudra dynamiter ; s'il y a une nappe phréatique à faible profondeur, il faudra construire un puisard ; ces travaux peuvent tripler le coût de l'ouvrage »*, explique un fabricant.

C'est pourquoi, lors de l'établissement du devis, il faudra faire spécifier si le piscinier compte recourir à des sous-traitants, et préciser les tâches comprises dans le prix : demande d'autorisations administratives, évacuation des terres, remblais éventuels, raccordements (égout, eau, électricité, chauffage). S'il y a des problèmes d'accès au terrain (nécessité d'abattre un mur), il faut préciser à qui incombera la remise en état des lieux.

On demandera des échantillons des matériaux pour s'assurer de leur qualité et de la couleur du revêtement de la margelle et du dallage de la plage. Enfin, attention aux délais : pour profiter de sa piscine cet l'été, il faut s'y prendre dès janvier. La date de livraison figurera sur le contrat, avec, le cas échéant, des pénalités de retard.

Lorsque le piscinier sous-traite certaines tâches, on a intérêt à s'assurer du sérieux des entreprises. *« L'armature de fer trop proche du bord a rapidement rouillé, si bien que l'oxydation a gagné sur les carreaux qui ont fini par se détacher »*, déplore un client malchanceux. Il est prudent de choisir une entreprise locale qui supervisera plus facilement les opérations.

GARDER UN BASSIN PROPRE

Un bassin standard mesure quatre mètres sur huit, et un bassin moyen, cinq sur dix. Il y a aussi des piscines d'exception : huit mètres sur seize. Mais la tendance est davantage à l'espace convivial autour duquel se réunit la famille, plutôt qu'au bassin de natation. Les sportifs pourront s'équiper d'un « contre-courant » qui leur permettra de nager sur place. Le rectangle est la forme la plus courante, mais les techniques actuelles permettent toutes les fantaisies. Cependant, pour protéger du gel pendant l'hiver le bassin et les canalisations, la couverture « sur mesure », coûtera beaucoup plus cher. L'accès à la piscine peut se faire par un escalier ou par une échelle. L'escalier permet de pénétrer progressivement dans l'eau et de s'asseoir, mais les robots nettoyeurs ne peuvent pas gravir les marches et il faudra manier le lourd balai aspirant pour garder sa piscine propre.

L'entretien est un poste primordial dont il faut tenir compte dès la construction. En effet, la profondeur et le profil du bassin (radier en pyramide ou en pointe de diamant), le réseau hydraulique, le système d'évacuation (avec un écumeur de surface dit *« skimmer »* ou bien par débordement) et le filtre (à sable, à diatomées ou à cartouche) conditionneront la qualité de l'eau. L'algue est le grand fléau de la piscine. Sa prolifération est favorisée par la présence de gazon et de végétation à proximité. Elle se fixe sur les aspérités, colore l'eau en vert, rend le fond glissant, et obstrue le filtre. Pour éviter de se ruiner en algicides, il faut mettre sa piscine à l'abri du vent qui rabat feuilles et pétales, privilégier les bassins à parois lisses et choisir un filtre performant.

Le filtre à sable offre un bon rapport qualité-prix, mais il faut augmenter son efficacité (passage de 40 à 10 microns) à l'aide d'un floculant. Le pouvoir du filtre à diatomées est supérieur (1 à 3 microns), mais il est beaucoup plus cher. Quant au filtre à cartouche, il convient davantage aux petits volumes, en raison de son faible encombrement et nécessite un nettoyage manuel régulier. Même avec un système de nettoyage automatique, il faudra surveiller l'équilibre de l'eau, mesurer son Ph (potentiel hydrogène), son alcalinité, sa dureté (teneur en calcaire), et la traiter avec des produits adaptés (algicide, chlore, brome, ou bien polymère d'hexaméthylène, ou Phmb) sous peine d'envahissement par les germes et les algues. Le magazine *Techniques Piscines* évaluait le coût des produits pour un bassin de dix mètres sur cinq (soit 75m³ d'eau) en fonctionnement pendant six mois, à 2 900 F (442 €). Il existe des traitements continus ne nécessitant pas d'intervention régulière, comme l'ozone ou l'électrolyse du sel, mais ils sont bien plus coûteux.

Enfin, une piscine vieillit. Le *liner* se décolore, plisse, se déforme et dure rarement plus de dix ans. Quant aux carreaux, ils se descellent, et il peut y avoir des fuites dans les bassins en béton sous le revêtement de céramique. Il faut aussi prévoir un budget pour les réparations de la pompe, du surpresseur ou du système de chauffage.

Michaëla Bobasch

A savoir

● **Formalités**. Si la villa n'est pas terminée ou si la superficie du local technique d'une piscine d'intérieur dépasse 20 m², il faut un permis de construire. Si la maison existe déjà, une *« déclaration de travaux exemptés de permis de construire »* suffira. La mairie dispose d'un à deux mois pour répondre. Attention aux problèmes de mitoyenneté, de droit de passage et de règlement de copropriété.

● **Prix :** 120 000 à 150 000 F (18 294 à 22 867 €) pour un bassin de 6 × 3 m sans compter le terrassement, et 250 000 à 500 000 F (38 112 à 76 224 €) pour 12 × 6 m, certaines piscines peuvent coûter jusqu'à 1,5 million de francs.

● **Chauffage**. Il est très onéreux. On peut réchauffer l'eau avec une chaudière à gaz, électrique, ou des capteurs solaires. La pompe à chaleur peut être une solution.

● **A lire.** Le magazine trimestriel *Techniques Piscines* publie des guides conseils sous forme d'encarts et de numéros spéciaux.

● **Contrat d'entretien**. Le prix varie selon les dimensions de la piscine et le nombre d'interventions : 2 500 à 3 500 F (381 à 533 €) pour deux visites par an (mise en service et hivernage) et jusqu'à 13 000 F (1 982 €) pour une trentaine de visites pendant la saison.

MOTS CROISÉS PROBLÈME N° 00 - 016

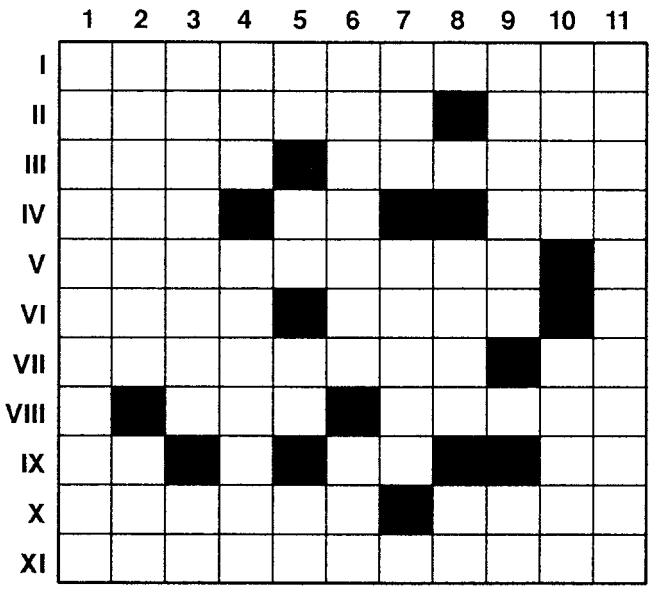

HORIZONTALEMENT

I. Fait illusion. – II. Toujours bon d'en profiter. Le dernier vient d'arriver. – III. Supports de quilles. Découvrit Cuba, Haïti, la Trinité et bien d'autres îles sur son passage. – IV. Gardienne de la paix. Fin de verbe. Poème moyenâgeux. – V. Amas diffus. – VI. Disparaît au petit jour. Sans aspérités. – VII. Pour retrouver ses ouvrages. Préposition. – VIII. Choisi par la majorité. Prise à la poitrine. – IX. Conjonction. Voyelles. Sans effets. – X. Boisson des dieux. Pour recevoir les poutres. – XI. Rencontre non prévue.

VERTICALEMENT

1. Approche délicate. – 2. Qui cause un grand tort. Pour assurer un meilleur coup. – 3. Obsédé. Le chlore. – 4. Ferme en Provence. Tout petit rôle sur les planches. – 5. D'un bon rapport. Article retourné. Descendu. En tête. – 6. Comme un rouleau sur la rotative. Pour célébrer la victoire. – 7. Ferré ou Malet. Formation militaire. – 8. Située. Pour s'y retrouver dans les notes. – 9. Plus elles sont grandes moins elles accueillent de monde. Tête de papillon. – 10. Douce en chanson. Mal à l'aise remise à l'endroit. – 11. Plutôt cochonnne.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 00 - 015

HORIZONTALEMENT

I. Flexibilité. – II. Rami. Alunir. – III. Are. Filière. – IV. Narcose. Roi. – V. Cigare. Amin. – VI. Ore. Tr. Vert. – VII. Pentu. Vis. – VIII. Concis. Mn. – IX. Opérées. Eut. – X. Bi. Te. Outre. – XI. Ecussonnées.

VERTICALEMENT

1. Francophobe. – 2. Laraire. Pic. – 3. Emergence. – 4. Xi. CA. Torts. – 5. Fortunées. – 6. Baiser. Ce. – 7. Ille. Vison. – 8. Lui. Avis. Un. – 9. Inermes. Eté. – 10. Tiroir. Mûre. – 11. Ereintantes.

SCRABBLE® PROBLÈME N° 157

Trois remarquables vocables

1. Tirage : A C E M O S T.

a) Trouvez deux quadruples, l'un dans la colonne 5, l'autre dans la colonne 11, rapportant l'un et l'autre 40 points.

b) Trouvez l'anagramme de COTAMES et placez-la.

c) Avec ce même tirage, trouvez huit mots de huit lettres en le complétant avec huit lettres différentes appartenant à l'un ou à l'autre des mots placés sur la grille.

N. B. Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

2. Préparation de la grille de la semaine prochaine.

d) Trouvez trois adjectifs de huit lettres en -CABLE générés par des verbes en -QUER. Trouvez sept noms de sept lettres en -CAGE générés par d'autres verbes en -QUER.

Solutions dans *Le Monde* du 26 janvier.

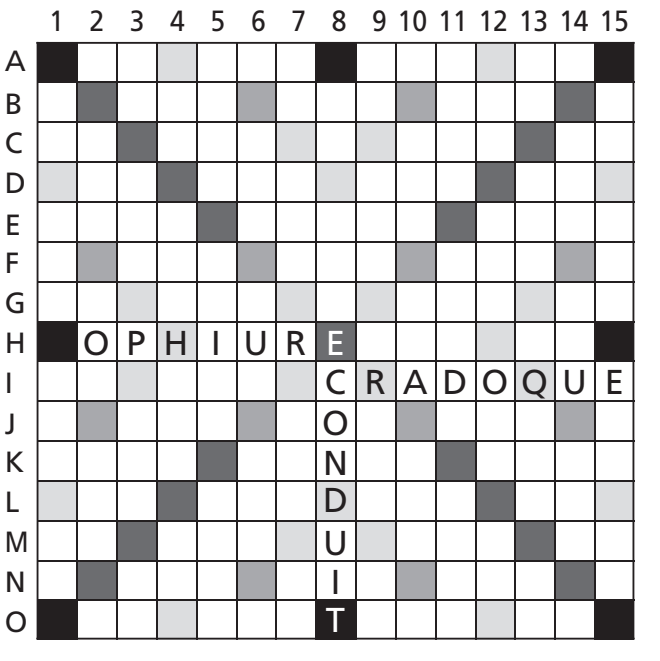

Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 12 janvier.

Chaque solution est localisée sur la grille par une référence se rapportant à sa première lettre. Lorsque la référence commence par une lettre, le mot est horizontal ; lorsqu'elle commence par un chiffre, le mot est vertical.

a) BREAKS, D 7, 34, ou l'anagramme SEBKRA, *lac d'eau salée* – BASKET, 11 A, 36 – BEKES, M 5, 61.

b) OBSERVAT, D 4, 76.

c) DEROQUA – DEFROQUA.

Michel Charlemagne

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.

ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde
12, rue M. Gunsbourg
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

Le Monde PUBLICITÉ

Président-directeur général : **Dominique Alduy**
Directeur général : **Stéphane Corre**
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218
75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

CINÉMA

Et Dieu dans tout ça ? Au lendemain du passage à l'an 2000, Dieu passe et repasse dans nombre des films de l'actualité, convoqué à toutes les sauces par des scénaristes plus avides de piment que de sacré. Il joue, à peine masqué, le premier rôle dans la farce *Dogma,* et sera la véritable victime de ceux qui sont supposés le servir dans le film fantastique *Stigmata.* C'est en Son honneur que s'agitent déraisonnablement les personnages de la comédie *Cours toujours,* à Lui que s'adresse Philippe Noiret croyant sa dernière heure venue dans *Le Pique-nique de Lulu Kreutz.* Et Il punira les humains de *Peur bleue* qui se sont pris pour Lui. Pas grand-chose de spirituel dans cette accumulation de références teintées de religiosité. Parmi les treize nouveaux titres de cette semaine fourre-tout – encore une –, ce sont les recherches au graphisme violemment stylisé du « post-classique » Shinya Tsukamoto qui sortent du lot. Kitano, Kiyoshi Kurosawa, le manga transposé au cinéma, *Princesse Mononoke,* aujourd'hui *Bullet Ballet* : il se passe décidément quelque chose dans le cinéma japonais, même s'il n'est pas assuré que les spectateurs nippons en aient pris conscience.

Les films pensent-ils ?

LA DERNIÈRE LIVRAISON des *Cahiers de la Cinémathèque* reprend l'essentiel d'un colloque organisé par l'Institut Jean-Vigo de Perpignan en décembre 1998 sur le thème « Les intellectuels français et le cinéma ». Son premier mérite consiste à retracer les principaux épisodes des relations entretenues au cours du siècle entre, d'une part, ce qui aura successivement été désigné comme *« une distraction d'hilote »* et *« l'art du siècle »* et, d'autre part, ces intellectuels dont la naissance, comme catégorie sociale identifiée (1898 et l'affaire Dreyfus), est strictement contemporaine de l'invention des frères Lumière. Un premier ensemble de communications dessine ainsi la diversité des postures, incarnées par un adversaire résolu comme le journaliste et polémiste des années 10 et 20 , Paul Souday, comme par un défenseur acharné qui deviendra un des premiers spécialistes de ce domaine, Léon Moussinac. On y rencontre également un historien de l'art qui saura donner au cinéma toute sa place, Elie Faure, et un artiste-penseur visionnaire et militant, André Malraux, qui saura faire mieux encore : lui rêver un destin, et, devenu ministre, l'aider à l'accomplir.

Un autre ensemble de textes est consacré à des approches plus collectives du cinéma par des intellectuels. Les surréalistes s'en emparent comme d'un levier contre l'académisme ; les structuralistes, le plus souvent, le récupèrent au profit de leurs propres systèmes de réflexions – ainsi que, de manière différente, Sartre, Merleau-Ponty, Lévy-Leblond, Baudrillard ou Régis Debray. Il manque, en revanche, la reconnaissance de la démarche de philosophes ayant véritablement entrepris de penser avec le cinéma : Gilles Deleuze et Jacques Rancière.

ZOOM

Entré à l'université, le cinéma est encore loin d'y avoir obtenu droit de cité comme domaine autonome de la pensée

Michel Trebitsh reprend le corollaire du terme « intellectuel » qu'est « engagement », pour revenir sur le rôle moteur des cinéastes dans le mouvement pour la régularisation des sans-papiers. Après un rappel de l'implication des gens de cinéma dans l'arène politique, l'auteur relate les péripéties du printemps 1997 et en démontre le caractère classique selon la grille de lecture de l'historiographie consacrée aux intellectuels.

Une question hante l'ensemble de ce numéro, et particulièrement dans le dernier texte important (avant deux études de cas, consacrées à *La Marseillaise,* de Jean Renoir et à *Mon oncle d'Amérique,* d'Alain Resnais). Cette question est celle de la relation entre cinéma et pensée à laquelle l'historien Jean-Pierre Rioux consacre un article en forme de règlement de compte contre le cinéma, traité avec une condescendance et une violence qu'on croyait d'un autre âge. Cette contribution a précisément le mérite de rappeler que, si le cinéma est désormais entré à l'université, il est encore loin d'y avoir obtenu droit de cité comme domaine autonome de la pensée et pas seulement comme matériau auquel appliquer les méthodes d'autres pratiques intellectuelles.

J. -M. F.

★ *Les intellectuels français et le cinéma,* n° 70 des *Cahiers de la Cinémathèque-Institut Jean-Vigo,* 136 p., 120 F (18,29 €).

RENCONTRE

Pierre-Marie Jouany et les menaces sur le court-métrage

« Vous faites partie des producteurs de courts-métrages du SPI (Syndicat des producteurs indépendants) qui annoncent la mort du court. La situation est-elle si dramatique ?

– Elle est d'abord paradoxale. Depuis le début des années 90, le court-métrage a connu une réelle extension en France, avec un financement annuel passé d'environ 20 millions de francs (3 millions d'euros) à 46 millions (7 millions d'euros), grâce à un effort accru du Centre national du cinéma et aux interventions désormais importantes des régions (9 millions de francs) et des chaînes câblées (4 millions) ; 350 à 380 courts-métrages sont ainsi terminés chaque année – près de 600 si on compte les vidéos. Il existe aujourd'hui quelque 80 sociétés de production de courts, dont 65 sont affiliées au SPI.

– Pourquoi alors ce cri d'alarme ?

– La nouvelle réglementation sur les Assedic risque de tuer un système qui fonctionnait sur le bénévolat : jusqu'à présent, les jeunes techniciens pouvaient travailler gratuitement sur les courts pour faire leurs preuves, pendant qu'ils touchaient les congés spectacles. L'économie du court-métrage a toujours fonctionné de cette manière marginale, en n'utilisant l'argent que pour le matériel.

– Quelle réaction envisagez-vous ?

– Nous avons négocié avec le CNC une aide supplémentaire, qui devrait permettre de faire face à ce changement, et même d'en tirer parti en stabilisant un secteur aux règles de fonctionnement jusqu'à présent volatiles. Mais l'aide de l'Etat, 5 millions, est conditionnée par un apport équivalent des chaînes. Aujourd'hui, France Télévision, Canal+ ou Arte paient la minute d'un court-métrage 50 fois moins que la minute d'un long ou d'un téléfilm, investissent 100 fois moins dans le court que dans le long et 220 fois moins que dans la fiction télé, et n'interviennent qu'après réalisation, laissant les producteurs prendre tous les risques. Une assemblée générale le 18 janvier doit décider des moyens d'action pour faire évoluer cette situation. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

La redécouverte du vivant par la recherche de la douleur

Bullet Ballet. Sous ses dehors branchés, ce film qui décrit le spleen de la jeunesse nippone se distingue par son sens de l'épure

Film japonais de Shinya Tsukamoto. Avec Shinya Tsukamoto, Kirina Mano, Tatsuya Makamura. (1 h 27.)

Il aura fallu dix ans et six films – si l'on excepte la sortie confidentielle en 1995 de *Tetsuo* – pour que l'œuvre de Shinya Tsukamoto nous parvienne. A défaut d'être montrées, les images de ce réalisateur japonais ont été souvent pillées. Par le clip d'abord. Par David Fincher ensuite, qui, dans *Seven* et *Fight Club*, a emprunté à *Tetsuo* et *Bullet Ballet* son univers déliquescent, pour symboliser avec brio un certain esprit fin de siècle.

Réalisé en 1998, *Bullet Ballet* résiste à tous les imitateurs qui auraient pu banaliser sa découverte deux ans après sa confection. Le film présente tous les symptômes d'un ouvrage à la mode : la présence d'une musique d'inspiration techno ; la vision d'une jeunesse punk ; une action située dans les quartiers branchés de Tokyo ; des personnages au physique sculptural – les figures que la publicité et le clip affectionnent tout particulièrement. Il se distingue pourtant par un sens de l'épure qui nous ramène à un art classique.

Un jeune publicitaire à succès, Goda, court après une très jeune fille, Chisato, qui le fuit. Le lien entre eux est un pistolet. Voilà les trois composantes d'une histoire simple tournée en noir et blanc. Goda (Shinya Tsukamoto) apprend que sa fiancée s'est tuée d'une balle dans la tête. Sa mélancolie se cristallise moins sur le souvenir de la disparue que sur le pistolet qui a causé sa mort. Cette obsession est d'abord visuelle et se fixe sur une vitre traversée en son centre par la balle tirée par la suicidée et dont le trou laisse passer un rayon de lumière qui illumine le visage de Goda. Le pouce et l'index du jeune homme se dressent alors pour reproduire la forme d'un pistolet et comblent cet orifice, comme si derrière ce miroir se dissimulait un secret, ouvrant un passage dont il ignore l'existence. La recherche effrénée du pistolet se transforme alors en quête initiatique. Goda passe par des dealers dont il n'obtient qu'un pistolet à eau. Il commande ensuite, sur Internet, des pièces détachées, qui donneront une arme parfaitement inutilisable. Il se repasse en boucle sur son téléviseur des images d'archives d'une guerre non identifiée dont un insert montre en gros plan une main armée. L'image s'arrête sur un pistolet, regardé par le jeune homme comme le vestige d'une civilisation disparue. Le parcours de Goda le conduit à une bande de voyous qui noient leur ennui en passant à tabac les personnes qu'ils viennent à croiser. Parmi eux, Chisato, une adolescente, les cheveux ébouriffés, toujours de cuir vêtue, chaussée de bottes militaires. Elle est très belle ; Goda en tombe follement amoureux.

Tsukamoto décrit le fossé entre une génération qui, au Japon, a connu la guerre puis reconstruit le pays, et celle qui a bénéficié, jusqu'à l'aisance, de la croissance économique, ce qui ne l'empêche pas de ressentir un profond ennui existentiel. *« Après la deuxième guerre mondiale, il était inutile de s'entraîner »*, explique à Goda un vieux manager de boxe rencontré un soir, lui révélant les notions d'effort et de douleur qu'il semblait méconnaître et qui sont soudain ravivées par la mort de sa fiancée. Pour lutter contre les langueurs de cette existence aseptisée qui serait la part maudite de la prospérité, Goda et la bande de voyous se lancent dans une expérience extrême : la recherche de la douleur. Nécessaire au destin humain, le malheur, s'il n'advient pas, doit être fabriqué. Le soir venu, dans un rituel qui rappelle les courses de voitures suicidaires de *La Fureur de vivre* de Nicholas Ray, Chisato se pose en équilibre, les bras en croix, sur l'arête d'un quai du métro en attendant qu'un train vienne la frôler. Goda, de son côté, marque son corps au fer rouge puis se frappe avec le pistolet qu'il s'est finalement procuré.

D.R.

« Bullet Ballet », de Shinya Tsukamoto : l'existence aseptisée comme part maudite de la prospérité.

RETROUVER DES SENSATIONS

Ce désir de confondre son corps avec le métal, qui est aussi une façon de transformer la technologie en vecteur de sensations nouvelles, a été mis en scène par David Cronenberg dans *Videodrome* et *Crash*, deux des influences avouées de *Bullet Ballet.* Mais si le réalisateur canadien perçoit dans la technologie moderne une mutation bienvenue du corps et la possibilité d'imaginer une autre sexualité, Tsukamoto y voit lui davantage un moyen de retrouver des sensations oubliées plus qu'inédites. Dans *Bullet Ballet*, les corps blessés, meurtris, déchirés par l'impact des balles d'un pistolet que Goda a finalement réussi à s'approprier, apportent la preuve *a contrario* d'une vitalité après laquelle courent ses personnages.

Le classicisme de *Bullet Ballet* est d'un puritanisme qui n'ose pas dire son nom. Ses deux protagonistes se cherchent tout au long du film sans jamais se toucher, victimes d'un spleen qui se traduit par une absence totale de sensation et son corollaire : la recherche d'émotions fortes. Les moments les plus simples de *Bullet Ballet* sont aussi les plus émouvants : Goda et Chisato sont assis côte à côte, blessés, sans oser se regarder ; les deux personnages courant avec peine, chacun de leur côté, après avoir compris ce qu'ils éprouvaient l'un pour l'autre... Il n'y a bien sûr là rien de nouveau, rien que l'on n'ait vu auparavant. Pourtant, la beauté de *Bullet Ballet* tient dans sa capacité, si peu répandue, de faire apprécier des gestes simples en ayant l'impression de les découvrir pour la première fois au cinéma.

Samuel Blumenfeld

Shinya Tsukamoto, homme-orchestre d'un cinéma mutant

TOKYO
correspondance

On imagine sans peine Shinya Tsukamoto en réalisateur mutant, affublé de caméras, de micros et de bobines qui surgiraient de son crâne ou de ses entrailles et feraient de lui une machine à filmer, haletante, obstinée et tordue de douleur – à l'image de Tetsuo, « l'homme de fer » de ses premiers films qui devient, à son corps défendant, un engin de chair et d'acier. Homme-orchestre, Shinya Tsukamoto fait tout lui-même : production, caméra, trucages, scénario, montage et souvent interprétation. Le résultat est un cinéma fantastique fait maison, d'une ingéniosité à toute épreuve et d'une humanité à fleur de peau.

Shinya Tsukamoto débute sa carrière d'autodidacte à quatorze ans, époque où il dévore des mangas et se passionne pour les séries fantastiques de la télé nipponne. Il rêve de devenir dessinateur et se met à tourner, en 8 mm, des films tirés de ses BD préférées. Il en réalise sept de quatorze à vingt ans, suit les cours des Beaux-Arts puis entre dans une société de production de publicité, service de la planification. Il rejoint alors une troupe de théâtre alternatif et réunit une équipe prête à le suivre dans l'aventure de deux longs métrages, toujours en 8 mm. L'un sera la maquette du futur *Tetsuo* et remportera le Grand Prix du Festival Pia du film indépendant, vivier de jeunes talents qui attribue une bourse aux amateurs les plus méritants pour les aider à réaliser leur prochain film. En 1988, Shinya Tsukamoto tourne donc *Tetsuo,* qui devient un film culte. La Shochiku lui commande *Yokai Hanta Hiruko* qui a droit, lui, à une sortie commerciale. Ses trois films suivants (*Tetsuo II, Tokyo Fist* et *Bullet Ballet*) sont « indépendants ».

CAMÉRA CLANDESTINE

Shinya Tsukamoto fait partie, comme Kiyoshi Kurosawa ou Takashi Miike, de cette génération de forçats de cinéma qui tournent des films avec des bouts de ficelle dans la ville la plus chère de la planète. Il avance ce qu'il peut du budget, s'endette quelquefois, et tente de convaincre pendant le tournage des distributeurs vidéo (principal débouché du jeune cinéma) en leur montrant les rushes de ce qui a déjà été tourné. L'équipe est payée après, quand les maigres recettes finissent par tomber, et les tournages prennent le plus souvent la forme d'une guérilla urbaine.

Pour *Bullet Ballet,* la plupart des scènes de foule ont ainsi été tournées avec une caméra cachée par manque de moyens, mais aussi pour donner au film un aspect documentaire – les plans dans le métro ont dû être filmés clandestinement. Boucler un film, du coup, prend du temps : *Bullet Ballet* a nécessité quatre mois de tournage puis quatre mois de montage, le tout à la main. *« Il y a très peu de débouchés commerciaux au Japon pour ce genre de films. Je ne peux pas passer mon temps à attendre qu'on me propose quelque chose, donc je préfère tourner de cette manière-là, en produisant moi-même »,* explique Shinya Tsukamoto, quarante ans, qui, pour vivre, continue à faire régulièrement des voix pour des publicités télévisées. Si *Gemini,* son dernier film, a déjà été distribué par une major, la Toho, *Bullet Ballet,* réalisé en 1998, ne sortira qu'en février à Tokyo, dans une seule salle, et n'a pas encore trouvé de distributeur vidéo, une source de financement en perte de vitesse pour les films indépendants. Paradoxalement, c'est le succès croissant de ses films à l'étranger (le Studio Canal+ a récemment acheté tous ses films pour la France) qui donne le plus d'espoir au réalisateur de *Tetsuo.*

Shinya Tsukamoto exprime sans relâche les mêmes obsessions : la ville froide et déshumanisante ; la douleur et la transformation du corps humain. Il décrit des personnages aspirés dans une spirale frénétique d'autodestruction et de dépassement, toujours en quête d'eux-mêmes. Le héros de *Tetsuo* est dévoré par la ville et la matière. Devenu un monstre d'acier et de béton hurlant de douleur, Tetsuo II finira par bombarder les gratte-ciel qui l'entourent. Les protagonistes de *Tokyo Fist* martyrisent leurs chairs : *« La ville moderne les fait vivre comme dans un rêve. Ils ont besoin de sentir physiquement qu'ils existent, qu'ils sont humains, dans leur chair. Pour ressentir cela, il faut que les spectateurs soient impressionnés, c'est pour cela que j'exagère la violence sur le corps humain »*, explique Shinya Tsukamoto. *Bullet Ballet* montre une jeunesse en équilibre, au bord de l'abîme. La question est plus que d'actualité : la violence des jeunes a explosé au Japon ces deux dernières années. Comme dans le film, des bandes se livrent à l'« oyagi-gari », passages à tabac des « salarymen », employés à vie honnis par une jeunesse qui se cherche un avenir. C'est après s'être lui-même fait agresser dans les ruelles d'Ikebukuro que Shinya Tsukamoto a eu l'idée du film présenté aujourd'hui à Paris.

Brice Pedroletti

Théâtre de la Ville
DIRECTION GERARD VIOLETTE
PARIS

DANSES DE L'INDE AUX ABBESSES

DU MAR. 25 AU SAM. 29 JAN.
SHANTALA SHIVALINGAPPA
1re partie : kuchipudi
2e partie : Ma-Va-Ka
création de Savitry Nair

DU LUN. 31 JAN. AU SAM. 5 FÉV.
MALAVIKA SARUKKAÏ
bhârata natyam

JEU. 3 FÉV.
BRIGITTE CHATAIGNIER
mohini attam

31 RUE DES ABBESSES, 18e
01 42 74 22 77

Botho Strauss
La Trilogie du revoir
mise en scène Patrick Haggiag
13 janvier - 6 février 2000
Théâtre de Gennevilliers
Location 01 41 32 26 26

Isaac Sharry, un second rôle de premier plan

DANS UN CINÉMA français qui en produit assez peu, Isaac Sharry est devenu, en attendant mieux, un des seconds rôles les plus intéressants que l'on ait pu découvrir récemment. Ses apparitions à l'écran se caractérisent par une relative brièveté qui lui permet pourtant de se distinguer chaque fois.

PORTRAIT

« Je suis condamné à jouer toute ma vie le même personnage »

Elles ont aussi en commun l'utilisation, le plus souvent uniforme, d'un comédien pris pour ce qu'il est, au lieu de ce qu'il pourrait incarner, puisque cantonné dans le même emploi de juif pied-noir ou d'Arabe.

« Je suis né au Maroc où mes parents habitent toujours. Nous ne parlions qu'arabe à la maison. Ils m'ont envoyé à l'âge de douze ans faire mes études en France, où je me suis retrouvé dans une école juive. Encore aujourd'hui, cet enseignement me sert énormément. Mais j'ai toujours eu quelque part le désir de devenir comédien. Lorsque je suis arrivé à l'école de la rue Blanche, j'ai réalisé que je ne connaissais pas les grands auteurs. J'ai été obligé de lire Molière, Shakespeare, Racine, Ibsen que j'ai abordés comme lorsque j'étudiais des textes religieux. Je suis sorti de l'école à vingt-cinq ans, j'attendais qu'on me propose quelque chose au théâtre et c'est le cinéma qui m'a souri. »

La carrière d'Isaac Sharry à l'écran laisse presque supposer qu'il aurait pu se passer de cette formation tant on lui confie le plus souvent des rôles où le caractère ethnique du personnage semble prédominant. Il interprète un juif pied-noir dans *La Vérité si je mens !* de Thomas Gilou, dans *Les Kidnappeurs* de Graham Guit, dans *Déjà mort* d'Olivier Dahan. Dans *Salut cousin* de Merzak Allouache, il incarne un Arabe. Dans *Cours toujours* de Dante Desarthe, il est chanteur dans un orchestre de bar-mitzva, et, sans surprise, juif pied-noir. Isaac Sharry attire l'attention, en partie malgré lui, par un même personnage zappant d'un film à l'autre et ne devant ses apparitions qu'à une mode récente, relancée par la bonne audience de *La Vérité si je mens !*.

Le succès en France d'un certain cinéma ethnique n'a pas toujours eu, comme contrepartie, l'émergence d'un cinéma métissé. *« Je me suis longuement préparé pour ce rôle car ce que l'on croit connaître est aussi ce que l'on maîtrise le moins bien. Je ne voulais pas tomber dans le genre de personnages de* La Vérité si je mens !

» Il fallait que je sois plus sobre. Mon rôle dans le film est clair, je m'appelle Patrick Cohen, crooner dans les bar-mitzva. Au moins, la cérémonie est bien montrée. Je n'ai jamais vu en France de film où un pied-noir ne joue pas un pied-noir, où un Noir n'hérite pas d'un rôle de Noir. J'en parlais encore avec mon agent qui m'expliquait qu'on me voulait soit pour des rôles d'Arabe, soit pour des rôles de pied-noir. Je ne peux donc pas jouer quelqu'un qui se prénomme Jean-François. Je suis condamné à jouer toute ma vie le même personnage. »

Dans cette carrière, plus subie que désirée, se dégage une expérience plus enrichissante que les autres. Ironie du sort, elle se traduit par une quasi-absence à l'écran : *« Je devais jouer un cameraman dans* Voyages *d'Emmanuel Finkiel et mon rôle s'est révélé finalement beaucoup moins important que prévu. Mais le film a été l'expérience la plus riche de mon existence. Je me suis retrouvé en Pologne avec des comédiens qui ressemblaient aux professeurs que j'avais pu avoir à l'école et avec qui j'ai grandi entre douze et dix-huit ans. J'étais confronté à un monde qui n'avait rien à voir avec le mien. Ce que j'ai vécu sur le plateau importe plus que les deux ou trois scènes qui ont été coupées. »*

Samuel Blumenfeld

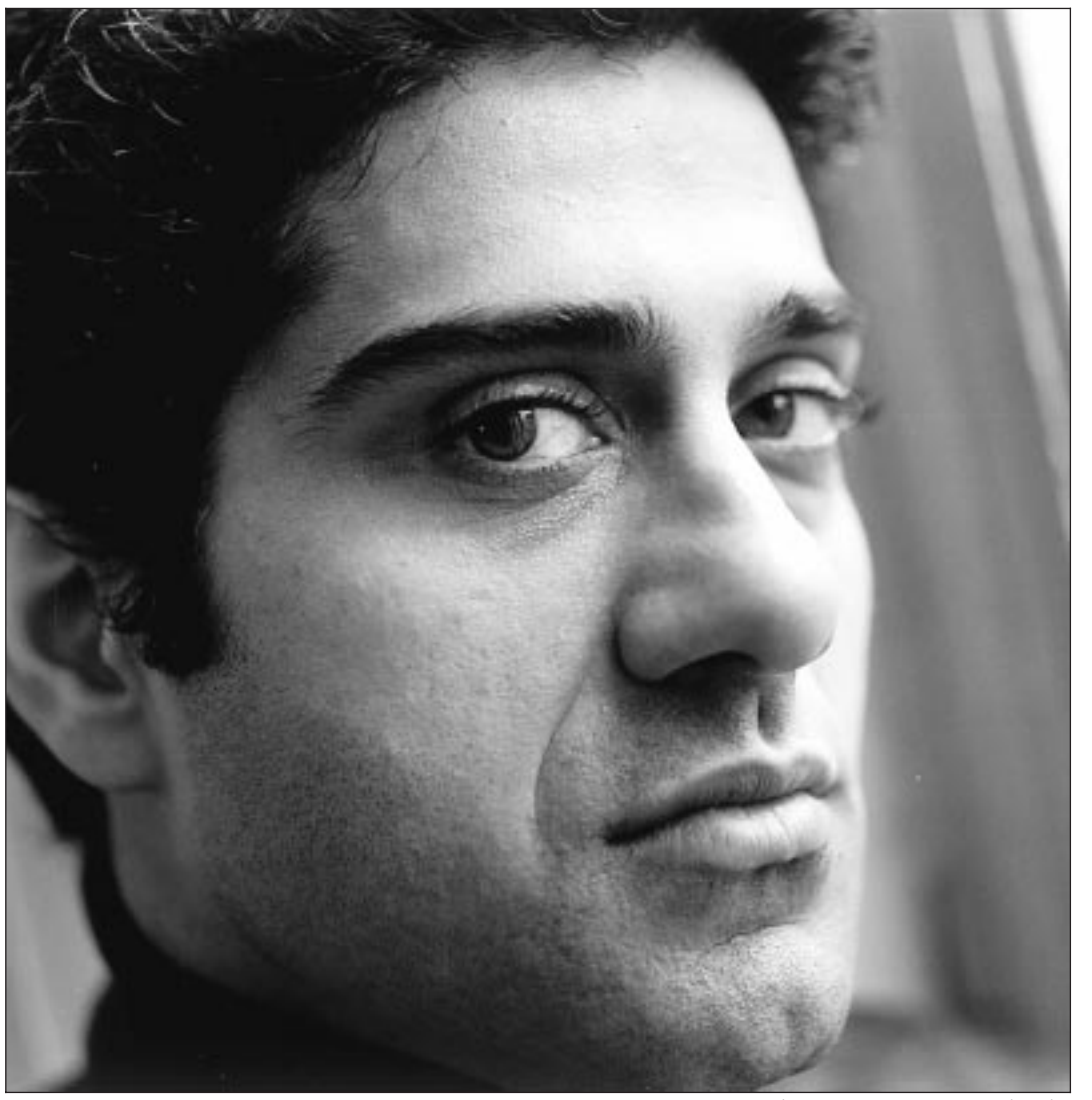

FRANCK COURTÈS POUR « LE MONDE »

Isaac Sharry, une carrière plus subie que désirée.

Une comédie en course d'obstacles

Cours toujours. Parabole comique ou le parcours tumultueux d'un jeune père devenant adulte

Film français de Dante Desarthe. Avec Clément Sibony, Isaac Sharry, Rona Hartner, Emmanuelle Devos. (1 h 32.)

Cours toujours exploite un principe de comédie que Martin Scorsese avait été le premier à perfectionner. Les déboires d'un cadre dans *After Hours,* qui, à la suite d'un rendez-vous malheureux, se retrouvait coincé dans un quartier dont il n'arrivait plus à sortir, étaient décrits en maintenant unité de lieu et unité de temps. L'histoire de *Cours toujours,* filmée presque en temps réel, privilégie une écriture fondée sur un enchaînement de situations toutes liées au hasard et se confond avec une symbolique religieuse que n'aurait pas reniée Scorsese.

Jonas (Clément Sibony) et Patrick (Isaac Sharry) sont les deux membres d'un orchestre spécialisé dans l'animation de bar-mitsva. Patrick chante, ou plutôt mime, des chansons du répertoire, principalement celles de Gilbert Montagné. Jonas, un peu plus effacé, est au clavier. La naissance de son fils, sa circoncision huit jours plus tard, le rappel du médecin qu'il lui faut se soumettre à une tradition où le père doit enterrer le prépuce de son fils après la cérémonie, vont le plonger dans un abîme de perplexité. La recherche d'un lieu pour accomplir ce rite se transforme rapidement en cauchemar.

Jonas décide de respecter cette tradition le soir où il doit animer une soirée donnée à l'occasion d'une bar-mitsva, qui est aussi celle où se déroulent, en août 1997, les Journées mondiales de la jeunesse avec des cars entiers venus rencontrer Jean Paul II à Paris.

ALLÉGORIE

Essayant de parvenir à ses fins, Jonas est renversé accidentellement par un camion ; se retrouve pris en charge par un groupe de jeunesse catholique décidé à lui faire partager le bonheur d'approcher Jean Paul II ; y rencontre une jeune Roumaine (Rona Hartner) qui hérite accidentellement du précieux prépuce ; un peu plus tard, le héros est enfermé dans un camion frigorifique – allégorie du ventre de la baleine et du prophète Jonas dans la Bible – dont il ne peut plus sortir.

Le parcours symbolique esquissé par *Cours toujours* est celui d'un individu qui, en l'espace d'une nuit et contraint par les circonstances, devient adulte. Une vision assez drôle de certains aspects du rituel – le jeune garçon bar-mitsva apparaît lors de sa fête en peignoir de boxeur sous l'air de la musique de *Rocky III* – et un authentique sens de la satire que l'on retrouve dans l'utilisation de la présence du pape à Paris sont mis au service d'une comédie intelligente, très bien interprétée (Isaac Sharry, Rona Hartner et Clément Sibony y sont excellents).

S. Bd.

Rions un peu avec la théologie

Dogma. Bavardages et blagues de potaches sauvés par une distribution d'enfer et un sens aigu de la satire

Film américain de Kevin Smith. Avec Linda Fiorentino, Ben Affleck, Matt Damon, Chris Rock. (1 h 57.)

Elevé dans la foi catholique, Kevin Smith n'a pas tout digéré de cette éducation. Intellectuellement et affectivement. De cette indigestion, il a fait un film, *Dogma.* En deux heures, le jeune réalisateur américain accumule un certain nombre de performances, pas toutes à son honneur.

Le film commence par un carton qui demande aux intégristes catholiques de faire preuve d'humour, sans succès puisque Miramax, la filiale de Disney qui avait produit *Dogma,* a préféré se débarrasser du film au profit d'un distributeur plus courageux, plutôt que d'affronter les manifestations qui n'ont pas manqué d'accompagner la projection du film dans les principales villes des Etats-Unis. Ce texte liminaire rappelle également qu'il n'est pas du ressort des mortels – et en particulier des critiques – de porter un jugement. Aussi sourd qu'un intégriste américain, on procédera à un tri rapide dans cet incroyable fouillis.

Au débit de Kevin Smith, il faut d'abord porter une totale absence d'autodiscipline. La devise du metteur en scène est probablement : *« Si c'est mon idée, c'est une bonne idée. »* Le scénario déborde de trouvailles, dont certaines auraient gagné à rester dans les limbes. Pour faire bref : dans le New Jersey, l'Eglise catholique s'apprête à relooker le messie en lançant « Notre pote Jésus ». Cette campagne s'appuiera sur la distribution massive d'indulgences plénières. Pendant ce temps, dans le Middle West, deux archanges bannis du paradis décident de profiter des indulgences pour regagner leur place au pied du trône divin. Mais la réussite de leur entreprise signifierait la fin de la Création (pourquoi ? demandez à Kevin Smith). Afin de sauver le monde, l'entourage immédiat de Dieu demande à une simple mortelle de se mettre en travers du chemin des anges. Dieu lui-même est indisponible pendant la quasi-totalité du film. Lorsqu'il apparaît enfin, il a pris les traits de la chanteuse canadienne Alanis Morissette.

D. R.

Salma Hayek, Jason Rewes et Chris Rock : même les très bons seconds rôles ne parviennent pas à sauver totalement le film.

Il faut en plus imaginer qu'à cette structure (?) centrale, viennent s'accrocher des éléments périphériques comme le 13e apôtre, une muse transférée du Panthéon grec ou un démon fait d'excréments. Tout ce petit monde est doué de parole, et pas qu'un peu. Dans les pires moments de *Dogma,* on croit être coincé dans une chambrée d'adolescents qui discutent théologie après avoir épuisé la provision de cannabis du mois.

CONTEMPORAIN DE LENNY BRUCE

Sur l'autre plateau de la balance, on mettra d'abord le carnet d'adresses et les talents de persuasion de Kevin Smith. *Dogma* affiche une distribution irrésistible. Dès les premiers plans, on découvre le vieux George Carlin en cardinal catholique saisi par le démon du marketing. Contemporain de Lenny Bruce, Carlin est l'un des fondateurs de l'humour américain moderne, il charge son personnage sans pitié. Ben Affleck et Matt Damon – les jolis garçons de *Will Hunting* – font les anges comme des bêtes, alternant la séduction et la colère destructrice. A Linda Fiorentino *(The Last Seduction)* échoit la lourde tâche de donner un semblant de cohérence au film. Employée dans un centre de planning familial, Bethany – son personnage – doit sauver le monde. Energique et drôle, Linda Fiorentino ancre *Dogma* dans un semblant de réalité affective qui permet aux seconds rôles de s'en donner à cœur joie. Parmi eux, Chris Rock – présentateur sur Fox d'un des meilleurs talk-shows américains du moment – qui joue Rufus, le 13e apôtre, noir, c'est pour ça qu'il a disparu des Evangiles, et Salma Hayek, la muse qui a quitté le paradis pour se lancer dans une carrière de go-go girl.

Il ne suffit pas de rassembler une congrégation d'acteurs et de la diriger de main de maître pour sauver un film. Kevin Smith retrouve souvent son talent de satiriste : l'intervention des archanges dans le conseil d'administration d'une multinationale, toutes les scènes avec George Carlin sont propulsées par une verve et une énergie qu'on retrouve aussi au hasard d'un gag absurde bien trouvé, d'une invention visuelle qui passe avec légèreté. Si l'on est de bonne humeur (si l'on peut également se passer de sous-titres dont l'inexactitude confine au sabotage), on retiendra ces moments de grâce et l'on oubliera les purgatoires bavards qui les séparent.

Thomas Sotinel

Pour la sortie de «Princesse Mononoke», tout sur Miyazaki.

WWW.CANALPLUS.FR

HORS CHAMP

■ **Les nominations pour les Césars** ont été annoncées lundi 17 janvier. *Jeanne d'Arc,* de Luc Besson et *La Fille sur le pont,* de Patrice Leconte ont obtenu 8 nominations, *Vénus Beauté Institut*, de Tonie Marshall, 7. Les deux autres concurrents pour le prix du meilleur film sont *Est Ouest*, de Régis Wargnier, et *Les Enfants du marais*, de Jean Becker. Avec ses cinq collègues, Michel Deville (*La Maladie de Sachs*) est nommé pour le titre de meilleur réalisateur. Nathalie Baye, Sandrine Bonnaire, Catherine Frot (*La Dilettante*), Vanessa Paradis et Karin Viard (*Haut les cœurs !*) concourent pour le prix de la meilleure actrice, Daniel Auteuil, Jean-Pierre Bacri (*Kennedy et moi*), Albert Dupontel, Vincent Lindon (*Ma petite entreprise*) et Philippe Torreton (*Ça commence aujourd'hui*) pour celui du meilleur acteur. Les meilleurs premiers films cités sont : *La Bûche*, de Danièle Thompson, *Les Convoyeurs attendent*, de Benoît Mariage, *Haut les cœurs !*, de Solveig Anspach, *Karnaval,* de Thomas Vincent et *Voyages,* d'Emmanuel Finkiel. Les concurrents pour le meilleur film étranger sont *Eyes Wide Shut, Dans la peau de John Malkovich*, *Ghost Dog* et *Tout sur ma mère. Astérix et Obélix contre César* de Claude Zidi, champion du box-office 1999, n'obtient qu'une nomination, pour les décors. La cérémonie des 25es Césars aura lieu le 19 février et sera animée par Alain Chabat.

Le cinéma français a invité les Européens à Paris

Les professionnels venus aux Rendez-vous cette année étaient si nombreux qu'il a fallu instaurer un numerus clausus

AU MILIEU des années 90, le cinéma français avait le sentiment de disposer de l'essentiel des dispositifs d'aide nécessaires à sa prospérité dans le pays même, et comptait que le maintien de ce système ne manquerait pas d'accompagner la reprise qui alors s'amorçait.

Professionnels et responsables politiques chargés du secteur avaient déplacé leurs principaux objectifs sur le front extérieur, celui de l'exportation. Depuis, l'essor à la fois fécond et source d'inégalité des multiplexes, la diffusion des films sur les bouquets satellites, la préparation de l'OMC à Seattle, voire les passes d'armes avec la critique ont recentré une grande part des énergies sur le terrain intérieur. Sur fond de mondialisation, la défense et, si possible, la reconquête des marchés étrangers n'en demeurent pas moins un enjeu capital.

PREMIER DÉBOUCHÉ

C'est la tâche à laquelle se consacre Unifrance, l'organisme interprofessionnel chargé de la promotion du cinéma français dans le monde. Dans ce cadre, l'organisme que préside Daniel Toscan du Plantier a mis en place une opération destinée à renforcer les relations avec les partenaires européens, le Vieux Continent restant, et de loin, le premier débouché des productions hexagonales, et Unifrance ayant désormais pour stratégie de soutenir les marchés les plus porteurs plutôt que de chercher à ouvrir de nouvelles brèches. L'Europe est en effet de loin le premier marché des productions françaises, et tend à le devenir sans cesse davantage, aussi bien en nombre de titres vendus qu'en audience, sur les grands et petits écrans. Les deux tiers des 18 millions de spectateurs étrangers d'un film français en 1998 étaient des Européens.

L'année 1999 aura été marquée par les résultats qui confirment la légère amélioration observée en 1998 par rapport à la mauvaise année 1997, mais surtout par le triomphe continental d'*Astérix et Obélix*. Pourtant typiquement français, il est devenu le nouvel archétype de ce possible « film européen » traqué comme le loup blanc par les professionnels depuis un quart de siècle.

Longtemps hostiles, les Allemands, en particulier, paraissent disposés aujourd'hui à la mise en place d'organes communs en faveur du cinéma, depuis que Gerhard Shröder a appelé devant le Parlement français à la création d'une académie européenne du cinéma. Créés en janvier 1999 dans ce contexte, les Rendez-vous européens du cinéma français tenaient leur deuxième édition du 14 au 18 janvier à Paris.

VENUS DE 24 PAYS

Ils visent deux types d'interlocuteurs. Les premiers sont les distributeurs et acheteurs pour les télévisions, ils sont 120 venus de 24 pays pour visionner une trentaine de nouveaux films, pas encore vendus à l'étranger – dont *La Fausse Suivante* de Benoît Jacquot, *Kennedy et moi* de Sam Karman, *Une pour toutes* de Claude Lelouch, *Les Solitaires* de Jean-Paul Civeyrac ou *Les Savates du Bon Dieu* de Jean-Claude Brisseau. Ensuite, 90 journalistes originaires de 19 pays sont conviés à rencontrer réalisateurs et comédiens des films qui doivent prochainement sortir dans leur pays.

120 comédiens et cinéastes, dont Sandrine Bonnaire, Isabelle Huppert, Chiara Mastroianni, Mathieu Amalric, Daniel Auteuil, Charles Berling, Vincent Lindon, Guillaume Canet, Claude Chabrol, Robert Guédiguian, Josiane Balasko, Catherine Breillat, Agnès Varda, Erick Zonca, Chantal Akerman, Régis Wargnier, ont ainsi rendez-vous au Crillon avec des représentants des médias européens. *« On ne peut pas chiffrer directement l'effet sur la vente des films,* affirme Bruno Berthemy, délégué général d'Unifrance, *mais les Rendez-vous permettent aux acheteurs d'élargir leur connaissance d'un cinéma français dont ils ne visionnent souvent que les titres les plus porteurs. L'achat de films est un processus en continu, auquel les Rendez-vous ajoutent une occasion particulièrement favorable aux films français, entre le Mifed milanais à l'automne, le Festival de Rotterdam fin janvier, celui de Berlin et l'American Film Market à Los Angeles en février. En revanche, on peut considérer qu'en 1999, grâce aux Rendez-vous, la couverture médiatique ayant accompagné la sortie des films français en Europe a augmenté de 70 %. »*

LÉGITIMITÉ ÉCONOMIQUE

Parmi les nouveaux acheteurs aussi bien que chez les représentants des médias figurent de nombreux employés des chaînes payantes européennes. Ce sont elles, analyse Daniel Toscan du Plantier, qui ont redonné au cinéma une légitimité économique à côté de l'exigence culturelle qu'il y avait à la défendre. Et ces chaînes ont besoin de la diversité : *« Elles ne peuvent pas se permetre d'être dépendantes des seuls fournisseurs américains. Aujourd'hui, la diversité a cessé d'être seulement un enjeu artistique et moral pour lequel se battait une arrière-garde franco-française, elle est devenue une marchandise recherchée dans tous les pays où existe la télévision à péage. Au centre de gigantesques manœuvres industrielles et financières, celle-ci valorise le film de cinéma comme principal produit d'appel. Or ce qui qualifie un produit audiovisuel comme film, c'est la sortie en salle. »*

Aux Rendez-vous, le président d'Unifrance fixe d'ailleurs moins l'objectif d'augmenter le nombre de titres vendus à l'étranger que celui d'en améliorer l'exposition dans chaque pays où il sortent : *« Il faut apprendre la principale leçon que peut nous donner Hollywood : l'importance de la puissance d'exposition, et la manière de la mettre en œuvre. »* Il affirme que, dans un contexte redynamisé par l'explosion des chaînes à péage, le modèle économique et réglementaire du cinéma français a retrouvé bien des attraits aux yeux des professionnels venus à Paris, cette année en nombre si élevé qu'il a fallu instaurer un numerus clausus.

J.-M. F.

Pauvre petit escroc international

Trader. Un plaidoyer en faveur de Nick Leeson, l'homme qui a coulé la banque Barings

Film anglais de James Dearden. Avec Ewan McGregor, Anna Friel. (1 h 47.)

Les activités bancaires – et particulièrement le vol des liquidités détenues par l'établissement – posent des problèmes croissants au cinéma. Lorsqu'il s'agissait d'entrer dans la succursale en tirant en l'air, à la *Bonnie and Clyde,* un minimum de spectacle était garanti. Plus tard, le forage de tunnels a suscité de nouveaux procédés de mise en scène. Mais la délinquance en col blanc résiste à la caméra. Prenez la *« véritable histoire de Nick Leeson »* que relate *Trader* : le butin est respectable, 800 millions de livres sterling (1 milliard d'euros, à peu près), volés à la plus ancienne banque de Londres, Barings plc. Mais à l'écran, rien – pas de lingots, pas de billets, pas de chambre des coffres. A l'écran, on ne voit que des écrans, qui affichent l'indice Nikkei et des transactions incompréhensibles pour le commun des mortels.

PARTICIPATION DU SPECTATEUR

On se souvient de Nick Leeson, comme d'un « über » employé de banque, issu du prolétariat britannique. Envoyé par la Barings à Singapour pour y développer le courtage sur les marchés à terme, il y mit au point une technique qui permettait de générer de fabuleux profits tout en accumulant des dettes vertigineuses, le tout dans la plus parfaite illégalité.

Le film de James Dearden est basé sur l'autobiographie de Leeson et présente l'artisan de l'une des plus grosses faillites bancaires comme un brave type victime de sa propension à rendre service (il commence à accumuler des dettes pour redresser l'erreur commise par une subordonnée). Longtemps, on attend que le personnage se complique un peu, que le scénario sorte des clichés sur le fils du peuple précipité dans un monde dont les enjeux le dépassent. En vain. La naïveté du scénario permet d'admirer à loisir l'inanité de la mise en scène (décidément ce problème d'écrans est insurmontable) et de profiter – quand même – de quelques cours magistraux assez clairs sur les mécanismes de la finance internationale.

Nick Leeson a déjà purgé la peine à laquelle l'avaient condamné les tribunaux de Singapour. Son procès en Grande-Bretagne n'a pas encore eu lieu, et ses biens et revenus sont sous séquestre. Grâce aux droits d'auteur versés à Leeson, chaque spectateur payant de *Trader* contribuera à l'indemnisation des créanciers de la Barings. A votre bon cœur.

T. S.

Dominique Delouche, cinéaste

« Si je n'ai pas vécu de mon art, j'en ai survécu »

DOMINIQUE DELOUCHE, cinéaste des danseurs étoiles plus que de la danse, est obsédé par le temps qui passe et la transmission des savoirs artistiques. Après des films consacrés à Yvette Chauviré (*Une étoile pour l'exemple*, 1988), à Ekaterina Maximova et Vladimir Vasiliev (*Katia et Volodia*, 1989) à Monique Loudières (*Comme les oiseaux*, 1992), à Nina Vyroubova (*Les Cahiers retrouvés de Nina Vyroubova*, 1995), et enfin à Serge Peretti, il sort aujourd'hui *Maïa*. Prototype de l'artiste indépendant, sans producteur ni mécène, il explique les raisons d'une brillante carrière en dents de scie. De Federico Fellini à l'Opéra de Paris. Il nous reçoit chez lui, à Paris.

« Que pensez-vous du reproche qui vous est fait de ne vous adresser qu'aux balletomanes convaincus ?

– Je travaille pour tous ceux qui sont curieux des secrets de fabrication de l'art vivant. Je filme les ballets comme Picasso peignait *Les Ménines* de Vélasquez, en cassant le miroir. Je filme par fragments, en mettant à plat la danse, à la manière d'un costume dont on étudierait les coutures. Je me sens artisan, proche d'un Bernard Palissy pétrissant un bel objet. C'est une quête de la perfection dont on trouve la quintessence dans le travail du danseur qui, par son humilité bouleversante, touche à la morale, au religieux. Qu'on ne cesse de me voir comme un dandy me complexe. Et ce ne sont pas là propos d'esthète.

– Qu'aimez-vous dans ces films de danse ?

– Le temps qui passe sur les danseurs, plus vite que sur n'importe quel autre artiste. Quand un chanteur d'opéra, un acteur, arrive à maturité, le danseur lui, lutte déjà contre son corps fatigué. Il me plaît de saisir ce moment où il commence à penser aux plus jeunes, à vouloir transmettre les rôles dans lesquels il s'est illustré. En 1972, quand j'ai vu pour la première fois Maïa Plissetskaïa danser *Le Lac des cygnes* à l'Opéra de Paris, elle avait ce corps de centaure musclé, inversement proportionnel aux silhouettes des danseuses occidentales, qui donnait à son moindre geste un air dangereux, extrêmement séduisant. C'est cette interprétation qui n'appartient qu'à elle qu'elle transmet aujourd'hui à Marie-Agnès Gillot et à Vincent Saïz.

– Pourquoi avez-vous commencé dans le cinéma avec Federico Fellini ?

– J'étais un cinéphile, courant sans relâche les festivals. En 1954, à la Mostra de Venise, je me retrouve en pleurs dans une salle à moitié vide après la projection de *La Strada*, très mal accueilli. Je demande à rencontrer ce monsieur Fellini que je ne connaissais pas pour lui dire que je n'avais jamais vu plus beau film. Notre amitié a commencé là. Je suis devenu son assistant pour *Il Bidone*, *Les Nuits de Cabiria* et *La Dolce Vita*. J'avais un rôle influent, presque de conseiller. Personne ne comprenait. Encore aujourd'hui, quand je relis les lettres de Fellini, notre relation reste pour moi une énigme. Il était très superstitieux. J'étais à la fois son ami et, peut-être, son gri-gri. Après cinq ans d'une collaboration intense, soit je restais son assistant à vie, soit je faisais mes propres films. J'ai quitté Fellini.

– Ne regrettez-vous pas aujourd'hui vos premiers films de fiction ?

– Ne remuez pas le couteau dans la plaie ! En 1959, je crée ma propre maison de production, Les Films du Prieuré. *Vingt-quatre heures de la vie d'une femme*, avec Danielle Darrieux, inspiré de la nouvelle éponyme de Stefan Zweig, est sélectionné pour Cannes en 1968. Ensuite, *L'Homme de désir*, avec Emmanuèle Riva, reçoit le Prix Max-Ophüls ; je prends alors un flop douloureux avec la comédie musicale *Divine*, toujours avec Danielle Darrieux. Selon la critique, le film souffre cruellement d'un manque de moyens, ce qui n'était pas faux ! Je suis obligé de fermer ma maison de production. Et de recommencer par la petite porte en faisant des courts-métrages.

– Avez-vous aujourd'hui le sentiment que vos films sur la danse vous font appartenir au milieu du cinéma ?

– Le puzzle commence à se déchiffrer, constituant un paysage de la danse classique et de sa transmission. J'entends parfois dire : *« Le pauvre Delouche ! »*, mais pas du tout, car je suis libre, sans producteur, ni mécène, c'est là un privilège unique. Et si je n'ai pas vécu de mon art, j'en ai survécu. A chaque tournage, je recommence à zéro. Une précarité qui évite les tentations de la préciosité. »

Propos recueillis par Dominique Frétard

Filmer les étoiles

Maia. « La bombe incendiaire du Bolchoï » enregistrée par une caméra-télescope

Film français de Dominique Delouche. Avec Maia Plissetskaïa, Maurice Béjart, Vladimir Vassiliev. (1 h 30.)

Depuis près de quinze ans, Dominique Delouche collectionne les étoiles. Sillonnant sans relâche l'univers de la danse classique, il les observe avec une caméra en guise de télescope, enregistre leur trace, capte avec amour leur lumière, puis encadre soigneusement le tout sur grand écran. Son tableau de chasse chorégraphique compte ainsi quelques éblouissantes constellations, qui ont pour nom Chauviré, Guillem, Pietragalla, Dupond ou Peretti. C'est aujourd'hui au tour de celle qu'on surnomma « la bombe incendiaire du Bolchoï », l'ardente et déliée Maia Plissetskaïa, de compléter la collection.

CORPS DE LIANE

Née en 1925 à Moscou, Plissetskaïa s'impose dès ses débuts, en 1945, comme une ballerine d'exception. Devenue danseuse étoile du Bolchoï, elle éclate d'abord dans les œuvres classiques (*Casse-Noisette*, *La Belle au bois dormant* et, plus encore, *Le Lac des cygnes*) avant de mettre son corps de liane au service d'œuvres plus contemporaines.

Comme il en a désormais l'habitude, Delouche trace son portrait en recourant à trois registres d'images : l'entretien, l'extrait d'archives et la transmission par l'artiste de son savoir. Le premier, tourné à Moscou avec la danseuse comme guide, esquisse – trop rapidement – les grandes lignes de sa biographie, notamment le souvenir de ses parents, victimes des purges staliniennes, et la censure dont elle fut elle-même l'objet. Le second donne à voir l'artiste en action, dans la splendeur des chorégraphies où elle brilla, sous la houlette d'Ivanov et de Petipas (*Le Lac des cygnes*, de Tchaïkovski), Maurice Béjart (*Le Boléro*, de Ravel) ou Roland Petit (*La Rose malade*, de Mahler). Le troisième restitue longuement les séances au cours desquelles la danseuse se fait passeuse, dévoilant à un couple de jeunes danseurs le secret d'un geste, d'une courbure ou d'une expresssion, en un mot le mystère de son art.

On songe devant ce vaste matériau à toutes les histoires, à tous les rapprochements, à toutes les interrogations que pourraient susciter le cinéma. On pense, par exemple, à la puissante réflexion sur notre siècle qu'a tirée Edgardo Cozarinsky de l'écriture d'un opéra dans *Le Violon de Rothschild*. Ce n'est manifestement pas la voie qu'emprunte Dominique Delouche, qui demeure, au risque de l'hagiographie, trop jaloux de l'art qu'il défend, et trop exclusivement préoccupé de mettre ses représentants en valeur. La danse y gagne une encyclopédie visuelle ; le cinéma n'y compte pas pour beaucoup.

Jacques Mandelbaum

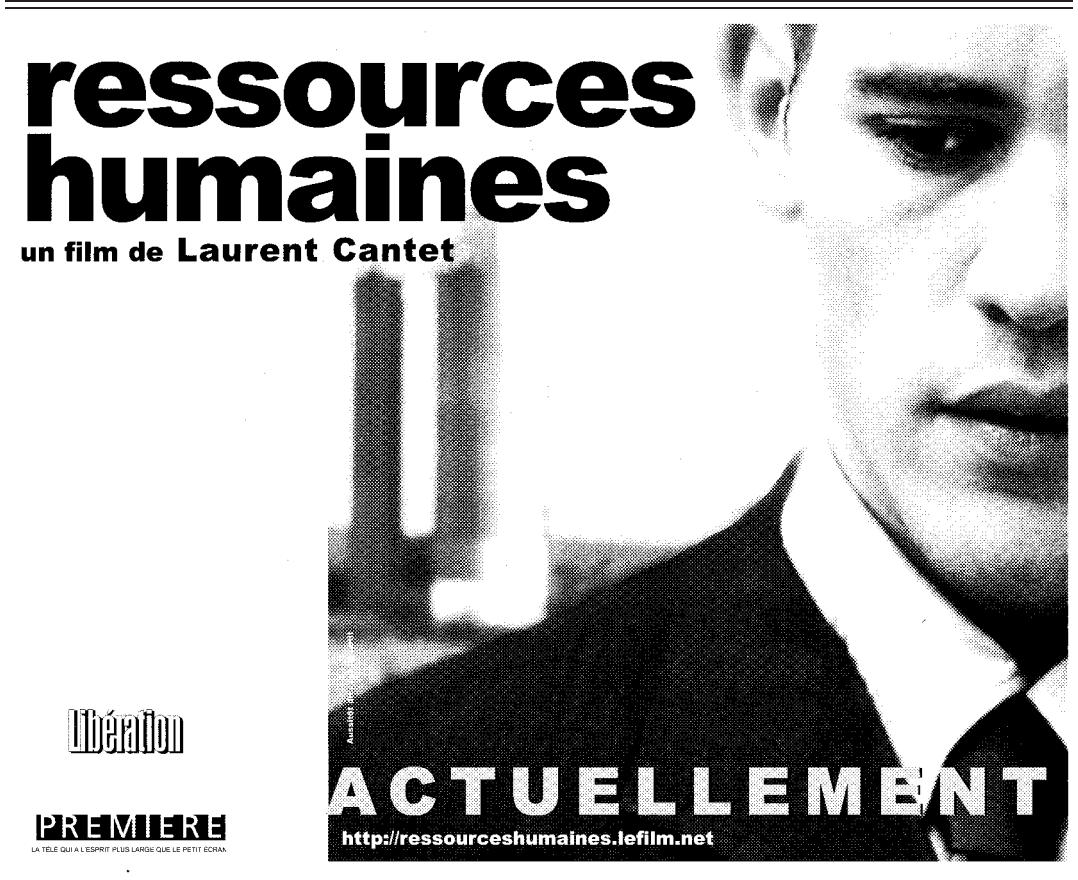

Le Monde
A LA TELEVISION ET A LA RADIO

Le Monde des idées
LCI
Le samedi à 12 h 10 et à 17 h 10
Le dimanche à 12 h 10 et à 0 h 10
Le lundi à 15 h 10

■

Le Grand Jury
RTL-LCI
Le dimanche à 18 h 30

■

La rumeur du monde
FRANCE-CULTURE
Le samedi à 12 heures

■

Idéaux et débats
FRANCE MUSIQUES
Le dimanche à 17 heures

■

Libertés de presse
FRANCE-CULTURE
Le premier dimanche de chaque mois

■

A la « une » du *Monde*
RFI
Du lundi au vendredi
à 12 h 45 et 0 h 10 (heures de Paris)

■

La « une » du *Monde*
BFM
Du lundi au vendredi
13 h 06, 15 h 03, 17 h 40
Le samedi
13 h 07, 15 h 04, 17 h 35

HORS-CHAMP

■ **Steven Spielberg réalisera l'adaptation des aventures de Harry Potter,** affirme le *Times* de Londres dans son édition du 16 janvier. Selon le quotidien britannique, le réalisateur d'*Il faut sauver le soldat Ryan* a finalement choisi de porter à l'écran le personnage de Joanne K. Rowlings. La Warner Bros – qui a acquis les droits des deux premiers tomes des aventures de l'apprenti-sorcier – devrait produire ce projet que Spielberg a préféré à *AI,* un scénario inachevé de Stanley Kubrick.

■ **Un séminaire sur l'image de la femme dans le cinéma iranien** s'est ouvert, dimanche 16 janvier à Téhéran, à l'initiative du Conseil supérieur de la révolution culturelle, une instance présidée par le chef de l'Etat, Mohammad Khatami. La présidente du séminaire s'est élevée contre la nudité des femmes dans le cinéma occidental, mais a également critiqué les rôles féminins dans la production iranienne depuis la révolution islamique de 1979. A ce jour, les cinéastes n'ont pas le droit de montrer des contacts physiques entre hommes et femmes, même s'il s'agit de couples mariés, et ces dernières doivent toujours apparaître voilées. C'est le second séminaire sur ce thème organisé en trois ans. Lors de la première édition, des femmes cinéastes, étrangères et iraniennes avaient plaidé pour une *« meilleure présentation »* de la femme, dans un cinéma *« moins macho »*. – (*AFP.*)

Utopia, la cinéphilie méta-périphérique

La réussite économique d'un réseau de salles unies par une même idée du cinéma, à Avignon, Toulouse, Bordeaux et en banlieue parisienne

COMME on aurait pu le deviner, c'est une utopie : un réseau de salles unies par une même idée du cinéma, qui entourerait Paris afin que l'on puisse sortir des films intéressants et les montrer à des milliers de cinéphiles sans que jamais ces œuvres ne soient projetées sur un écran de la capitale. Implantés à Avignon, Toulouse et Bordeaux ainsi qu'en banlieue parisienne, les cinémas Utopia croissent et se multiplient. Dès l'année prochaine, ils devraient ouvrir un complexe à Tournefeuille, à la périphérie de Toulouse, une structure qui accueillera un centre de formation où l'on apprendra à gérer une salle à la manière Utopia. C'est-à-dire en imposant une programmation rigoureuse à force d'agit-prop cinéphile – des journaux édités par les salles et diffusés gratuitement dans les agglomérations qu'elles couvrent.

« Nous ne voulons pas créer un réseau de franchises, explique Michel Malacarnet, cofondateur d'Utopia, qui naquit à Avignon. *Une franchise suppose une relation financière entre franchiseur et franchisé. Ce qui nous intéresse, c'est de mobiliser toute l'énergie des exploitants derrière un film, comme, en ce moment,* Ressources humaines. » Ce développement d'une *« fédération »* de salles s'appuierait sur la réussite matérielle existante des salles Utopia, qui ont totalisé 920 000 entrées en 1999. C'est *« peu de choses économiquement si on nous compare à UGC ou à Gaumont,* convient Michel Malacarnet. *Mais, ponctuellement, ces cinémas sont importants pour la carrière de certains films. Par exemple,* Qui plume la lune ? *a fait ses meilleures entrées en France dans nos salles à Toulouse, devant l'UGC Ciné-cité des Halles ».*

LES LOIS DU COMMERCE

Jusqu'ici, les implantations de salles ont eu lieu au gré des rencontres avec les municipalités, comme à Pontoise ou à Tournefeuille. Cette dernière implantation est une exception. La multiplication des multiplexes à la périphérie des grandes agglomérations pousse Utopia à ouvrir au centre-ville, comme ce fut le cas à Bordeaux en 1999. Mais les cinémas Utopia ne sont pas des entreprises municipales. S'il arrive que les villes se portent garantes des emprunts contractés pour la construction ou l'aménagement, les salles, une fois ouvertes, obéissent aux lois du commerce. *« Voilà sept ans que l'Utopia Saint-Ouen-l'Aumône est assujetti à l'impôt sur les bénéfices »,* fait fièrement remarquer Michel Malacarnet. Pour autant, cette réussite économique ne fait pas du circuit Utopia une cible alléchante pour les grands groupes du secteur – c'est du moins ce que veulent croire les fondateurs : *« Ce qu'on fait présente l'avantage d'être extrêmement fragile. Celui qui nous rachèterait ruinerait immédiatement l'entreprise. Il y a tout un travail militant qui n'est pas rentable, comme de mettre nos journaux derrière les essuie-glaces des voitures sur les parkings des supermarchés... »*

Protégé par sa spécificité, l'entreprise d'Utopia s'arrête pour l'instant au boulevard périphérique parisien. *« C'est la seule ville qui n'est pas à notre portée. Lorsqu'on fait imprimer 50 000 journaux à Toulouse, il en faudrait 200 000 à Paris. »* Le coût minimum d'une sortie parisienne est tel – 250 000 F (38 112,25 €) – qu'il sera plus facile au circuit Utopia de sortir des films en province sans qu'ils soient montrés à Paris. Déjà, on signale des cinéphiles parisiens qui ont fait le voyage de Saint-Ouen-l'Aumône – qui n'est pas la plus touristique des destinations – afin de voir des films depuis longtemps invisibles dans la capitale.

T. S.

Les meilleures entrées en France

	FILMS	nombre de semaines d'exploitation	NOMBRE D'ENTRÉES *	NOMBRE D'ÉCRANS	% d'évolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1	Le Sixième Sens	2	1 138 821	575	- 8 %	2 601 973
2	Résurrection	1	194 117	305		194 177
3	Himalaya, l'enfance ...	5	181 980	438	- 16 %	1 430 518
4	American Pie	6	160 479	366	- 8%	1 328 478
5	Tarzan	8	149 215	612	- 38 %	7 187 226
6	Just Married (ou presque)	6	77 095	192	- 40%	1 841 098
7	Le monde ne suffit pas	7	74 297	343	- 45 %	3 485 991
8	Princesse Mononoke	1	69 339	84		69 339
9	Une pour toutes	3	67 057	400	- 46 %	353 780
10	Kennedy et moi	4	53 144	143	- 22 %	369 671

* Période du mercredi 12 janvier au dimanche 16 janvier inclus

Impressionnant, le score en deuxième semaine du *Sixième sens*, le premier triomphe commercial de l'année. Impressionnante, la moyenne par salle, qui avoisine les 2 000 spectateurs. Impressionnant, surtout, le gouffre qui sépare ce film de ses concurrents. La présence à la deuxième place d'une nouveauté qui aura peut-être disparu du classement la semaine prochaine illustre le double mécanisme de domination du cinéma hollywoodien. Ce mécanisme repose, d'une part, sur des titres-phares bénéficiant du *star-system* et d'un marketing exceptionnel, et, d'autre part, sur une logique de flux qui permet d'inonder les écrans de films pratiquement interchangeables. Le classement montre par ailleurs la réussite, à son échelle, de *Princesse Mononoke*, avec le deuxième taux de fréquentation par copie. Des nombreuses sorties du 12 janvier, seul *Ressources humaines* (5 900 entrées en deux jours avec douze copies) surnage. Sa diffusion à la télévision la veille de sa sortie en salles ne semble pas avoir nui au film.

Source : "Ecran total"

Un déjeuner de (pas) cons dans les alpages

Le pique-nique de Lulu Kreutz. Un vaudeville chic écrit par Yasmina Reza pour sept comédiens

Film français de Bruno Martiny. Avec Stéphane Audran, Carole Bouquet, Judith Magre, Niels Arestrup, Michel Aumont, Johan Leysen, Philippe Noiret. (1 h 42.)

La rumeur veut que ce film porte à l'écran le premier scénario de Yasmina Reza. Cette rumeur est inexacte. L'auteur d'*Art* a écrit une nouvelle pièce de théâtre, vaudeville chic et cultivé. Elle réunit un violoncelliste vedette d'origine juive polonaise, la violoniste d'orchestre dont il fut l'amant et dont il demeure épris, le mari zoologue de celle-ci, le père, la mère et l'oncle de celui-là. Tout ce beau monde se retrouve dans un palace d'Evian où un concert doit être donné, puis, lors d'un pique-nique en montagne, sur l'invitation d'une amie des parents, la pétillante Lulu Kreutz.

Entre répliques ciselées et extraits d'une *Suite* de Bach, entre soûlographie sentimentale et foie haché, les dialogues sont un efficace assemblage d'humour, de mots d'auteur, de considérations sur la vanité de l'existence, de digressions sur l'amour et de péripéties boulevardières. Sur le bonheur et la douleur de vivre, sur la peur de la mort, c'est d'une grande finesse psychologique, comme on dit. C'est-à-dire archifaux. On peut faire autre chose dans l'existence que d'assister à ces arabesques fières de leur virtuosité, mais le théâtre de boulevard version bac + 4 - *white collar*, c'est un genre. Et il faut respecter les lois des genres, sinon où irions-nous ?

MOTS D'AUTEUR ET POSTURES AVANTAGEUSES

Il reste néanmoins une lancinante question, posée aussi longtemps que dure la projection : pourquoi en avoir fait ce film où, précisément, le cinéma n'est rien, où ceux qui l'ont fabriqué paraissent ne rien attendre de lui et ne rien vouloir lui offrir ? Cadrés comme les speakers du journal télévisé, les protagonistes alignent les mots d'auteur et les postures avantageuses, chacun enfermé dans son numéro. Au bout d'une heure, on bénit Lulu d'organiser un pique-nique, espérant que cette salubre initiative permettra, en expédiant les personnages dans les alpages, d'aérer le film. Faux espoir : Bruno Martiny filme les montagnes comme les halls d'hôtels luxueux, donnant une impression de décor étouffant d'artifice.

Le texte repose sur le principe du spectacle choral, sept personnages se partageant des rôles d'importance pratiquement égale. Un tel principe peut s'avérer très généreux. Ici, il s'avère cruel : le spectateur est mis en situation de juge-arbitre, appelé à noter les prestations des uns et des autres, chacun affairé à ses morceaux de bravoure. On s'en veut un peu de céder à semblable exercice, mais il faut bien s'occuper. Philippe Noiret arpégeant ses considérations hypocondriaques, Niels Arestrup habité par tous les orages de la passion, le déchirement intérieur de Carole Bouquet entre fidélité à son mari et pulsions vitales vers son amant, les facéties de Michel Aumont en célibataire jusqu'au-boutiste sont autant de compositions taillées dans le marbre, qui n'ajouteront rien à la réputation de leurs exécutants. Seules la finesse et la tension intérieure de Judith Magre, et l'énergie vitale qui émane de Stéphane Audran laissent revenir à l'écran un peu d'humanité au cœur de ce déploiement de masques et de pantomimes.

J.-M. F.

★ ***Le Pique-nique de Lulu Kreutz,*** **de Yasmina Reza, Albin Michel, 142 p., 85 F (13 €).**

(publicité)

En raison du succès
50 représentations exceptionnelles

LE DERNIER BLUES DE BILLIE HOLIDAY

un spectacle de **Lanie Robertson**
mise en scène **Georges Werler**

Théâtre Pépinière Opéra
7, rue Louis Le Grand - 75002 Paris **01 42 61 44 16**

NOUVEAUX FILMS

MERCI POUR LE GESTE

■ Ce film marque le retour à la réalisation de Claude Faraldo, après *Flagrant Désir* (1986). *Merci pour le geste* semble aussi un retour à la veine engagée des débuts du cinéaste, qui se fit remarquer avec *Bof* (1972) et *Themroc* (1973) comme un porte-drapeau du courant libertaire dans le cinéma. Tournée dans une économie réduite et caméra à l'épaule, cette fiction met en scène un sans-abri d'une cinquantaine d'années, auquel la possibilité d'une réinsertion va être offerte grâce à sa rencontre fortuite avec son ex-femme, puis sa fille. Outre le mariage infructueux de ce scénario et du traitement pseudo-documentaire dont il fait l'objet, le film semble suggérer que l'exclusion pourrait être, pour celui qui en est victime, l'expression d'un refus délibéré de la société en même temps que la revendication d'une liberté. On entend parfaitement le message du cinéaste, mais on hésite à en créditer le personnage. ***J. M.***

Film français de Claude Faraldo. Avec Jacques Hansen, Marie Rouseau, Agathe de La Boulaye. (1 h 30.)

ÉPOUSE-MOI

■ Prenant prétexte d'une consultation chez un devin, *Epouse moi* raconte trois fois l'histoire du même couple en crise. Oriane (Michèle Laroque) et Hadrien (Vincent Pérez) ne se remettent pas de leur péché originel : Madame a quitté le meilleur ami de Monsieur pour Monsieur, le meilleur ami s'est défenestré. Au sommet de la tour Eiffel, leur destin croise celui d'un tout jeune couple (Audrey Tautou et Arnaud Giovaninetti), qui se défait sous leur influence délétère. De toute cette dépression, comment faire une comédie ? Avec son triple scénario, Harriet Marin, dont c'est le premier film, se donne trois fois plus de chances. Mais, trois fois de suite, le scénario trébuche sur ses artifices mal maîtrisés, les acteurs jouant comme s'ils étaient chacun dans un film différent. ***T. S.***

Film français d'Harriet Marin, avec Michèle Laroque, Vincent Perez, Arnaud Giovaninetti et Audrey Tautou. (1 h 30.)

STIGMATA

■ Une jeune coiffeuse, insouciante et « branchée », est victime d'étranges malaises. Ces plaies sanglantes qui s'ouvrent sans raison sur ses mains, ses pieds, son front. Mais oui. Ce sont des stigmates qui semblent répéter la passion du Christ. Un prêtre séduisant mène l'enquête. Signé par un spécialiste du film publicitaire et du clip musical, *Stigmata* habille d'une esthétique « jeune » ce récit. Ce n'est plus le diable mais l'esprit d'un jésuite brésilien qui torture une victime pour dévoiler l'existence d'un Evangile caché, écrit de la main du Christ lui-même et dont le Vatican, menacé dans ses fondements, nie l'existence. Mais l'irruption de ce macguffin (expression d'Hitchcock pour désigner le secret qui justifie les rebondissements du scénario) tourne court.

Jean François Rauger

Film américain de Rupert-Wainwright. Avec Patricia Arquette, Gabriel Byrne, Jonathan Pryce. (1 h 42.)

MAMIROLLE

■Après une brève ouverture qui inscrit, pour ne plus y revenir, Delphine dans un contexte familial qu'elle rejette violemment, ce film la suivra tout au long d'une fugue amoureuse avec Manuel, jeune homme au visage d'ange, atteint d'un cancer avancé. Il s'ensuit un *road movie* au centre de la France, qui s'efforce d'évoquer l'incandescence de la révolte adolescente et le mariage romantique de l'amour et de la mort. Eclairé par quelques grandes œuvres – du *Badlands* de Terrence Malick à *A scene at the sea* de Takeshi Kitano –, ce chemin n'est pas sans écueils. Le premier long métrage de Brigitte Coscas ne les évite pas, sans doute en conformant trop son cinéma à son sujet, à l'ostentation et l'emphase adolescentes. ***J. M.***

Film français de Brigitte Coscas. Avec Lou Doillon, Sylvain Jacques, Elisabeth Kaza. (1 h 30.)

TOREROS

■ Ce n'est ni le film de tauromachie annoncé par le titre, ni le film de gangsters suggéré par l'affiche. Les personnages principaux sont deux monstres, la famille et la bêtise. Dans le rôle du premier, Claude Brasseur s'en donne à cœur joie en père d'un ancien espoir des arènes tombé dans la délinquance après une double blessure : celle infligée par une corne de taureau et celle infligée par ce géniteur infantile, braillard et stupide. Le personnage de Brasseur prend également sa part dans la représentation de l'hydre à cent têtes de la bêtise, à laquelle chaque personnage apporte sa contribution. Filmer l'ensemble de ses personnages comme autant d'idiots est une gageure. Dix ans après son premier film, *Le Brasier*, Eric Barbier, malgré de louables efforts pour grimer en *fatum* les rebondissements de son scénario, ne parvient pas à susciter l'intérêt pour cet assortiment de pauvres types, trop schématiquement dessinés pour qu'on ait longtemps le goût de partager leurs problèmes.

J. -M. F.

Film français d'Eric Barbier. Avec Olivier Martinez, Claude Brasseur, Sergi Lopez. (1 h 25.)

PEUR BLEUE

■ Une équipe de biologistes se livre à des expériences secrètes sur la dégénérescence du cerveau, avec des requins, qui sont rendus encore plus dangereux – on aiguise leur capacité à tuer. *Peur bleue* reprend le principe de base des romans de Michael Crichton : le danger des expériences scientifiques qui, ouvrant la boîte de Pandore, peuvent mener à la catastrophe. Le désir de Renny Harlin de faire une version plus moderne des *Dents de la mer*, avec davantage de requins et de cadavres, se heurte paradoxalement à son abondance de moyens. Les requins, recréés par ordinateur, évoluent dans une dimension différente de celles des personnages, ce qui amoindrit leur impact dramatique et rend le film très conventionnel. ***S. Bd***

Film américain de Renny Harlin. Avec Thomas Jane, Saffron Burrows, Samuel L. Jackson, L. L. Cool J. (1 h 44.)

BULLET BALLET
Lire page 30
COURS TOUJOURS
DOGMA
Lire page 31
MAIA
TRADER
Lire page 32
LE PIQUE-NIQUE DE LULU KREUTZ
Lire ci-dessus
BUENOS AIRES VICE VERSA
La critique de ce film paraîtra dans une prochaine édition.

SORTIR

PARIS

Compagnie Cré-Ange
Créé à l'origine pour cinq danseurs du Ballet de l'Opéra national de Finlande, six interprètes français, un chanteur et un comédien, *Movies*, chorégraphié par Charles Cré-Ange et Christie Lehuédé, est désormais dansé uniquement par la compagnie Cré-Ange. Dans un décor composé de structures en plexiglas, le style mathématique et abstrait mais bien charnel de Charles Cré-Ange soutiendra les envolées autobiographiques de l'acteur Geoffrey Carey qui parlent de ces *« sacrés enfoirés qu'il a aimés »*, Fellini, Ruiz, Vitez, Wenders.
Charles Cré-Ange, Christie Lehuédé : *Movies.*
Théâtre de la Ville, 2, place du Châtelet, 4e. Mo Châtelet. Les 18, 20 et 21, 20 h 30. Tél. : 01-42-74-22-77. De 95 F à 140 F.

Frédéric Blondy et Lê Quan Ninh
4 Walls
Aux Instants chavirés, deux propositions passionnantes par des musiciens inventeurs des sons d'aujourd'hui. Frédéric Blondy, pianiste, et Lê Quan Ninh, percussionniste, sont deux improvisateurs et compositeurs dont le travail laisse entendre des liens avec les musiques dites contemporaines. Un duo qui a le goût de la surprise (le 19 janvier). Quant à la musique entre free jazz et punk-rock de 4 Walls, formation composée du chanteur Phil Minton, du bassiste Luc Ex, du pianiste Veryan Weston et du batteur Michael Vatcher, elle secoue bien des certitudes (le 21).
Les Instants chavirés, 7, rue Richard-Lenoir, 93 Montreuil. Mo Robespierre. Les 19 et 21, 20 h 30. Tél. : 01-42-87-25-91. De 40 F à 80 F.

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615-LEMONDE ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

VERNISSAGE

Jawlensky
Musée-galerie de la Seita, 12, rue Surcouf, 7e. Mo Invalides. Tél. : 01-45-56-60-17. De 11 heures à 19 heures. Fermé lundi et fêtes. Du 19 janvier au 31 mars. 25 F.

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places du jour vendues à moitié prix (+ 16 F de commission par place). Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Les Frères Karamazov
de Fedor Dostoïevsky, mise en scène de Krystian Lupa, avec la troupe du Stary Teatre de Cravovie.
Odéon-Théâtre de l'Europe, 1, place Paul-Claudel, 6e. Mo Odéon. Du 19 au 29 janvier. Du mardi au samedi, 20 heures ; dimanche, 15 heures. Tél. : 01-44-41-36-36. De 50 F à 250 F. Spectacle en polonais surtitré en français.

Junior Ballet du Conservatoire de Paris
George Balanchine : *Who Cares*. William Forsythe : *Steptext.* Nicolo Fonte : *Accidentals Signals.*
Conservatoire national supérieur de musique, 209, avenue Jean-Jaurès, 19e. Mo Porte-de-Pantin. Les 19, 20, 21 et 22, 20 h 30. Tél. : 01-40-40-46-33. Entrée libre.

Régis Obadia, Bruno Dizien, Abou Lagraa
Régis Obadia : *J'ai plus l'temps.* Bruno Dizien : *Remué.* Abou Lagraa : *Passage.*
Théâtre Jean-Vilar, 16, place Stalingrad, 92 Suresnes. Les 19, 20, 24, 25 et 26, 21 heures ; le 23, 17 heures. Tél. : 01-46-97-98-10. 120 F.

Anssi Karttunen (violoncelle)
Œuvres de Saariaho et Bach.
Châtelet, 1, place du Châtelet, 1er. Mo Châtelet. Le 19, 12 h 45. Tél. : 01-40-28-28-40. 55 F.

Maris Gothoni (piano)
Œuvres de Scriabine et Bach.
Auditorium du Louvre, accès par la Pyramide, 1er. Mo Louvre. Le 19, 20 heures. Tél. : 01-40-20-84-00. 135 F.

Abdel Rahman el-Bacha (piano)
Œuvres de Beethoven et Chopin.
Salle Gaveau, 45, rue La Boétie, 8e. Mo Miromesnil. Le 19, 20 h 30. Tél. : 01-49-53-05-07. De 100 F à 240 F.

Anne Ducros Quartet
Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, 1er. Mo Châtelet. Les 19 et 20, 21 heures. Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F.

EN VUE

■ La secte Aoum, soupçonnée d'un attentat au gaz sarin dans le métro de Tokyo, qui désormais s'appellera Arefu, du nom de la société gérant ses activités immobilières et financières, n'aura plus de gourou.

■ Lundi 17 janvier, les policiers du district de Guangrao en Chine, ont forcé six adeptes du Falungong, secte interdite, à défiler en public, les mains liées dans le dos avec des panneaux accrochés au cou.

■ En Caroline du Nord, une étudiante est condamnée à porter dans la rue la pancarte : *« J'ai conduit en état d'ivresse* ; *résultat, j'ai pris une vie »*. Le New Hampshire, repousse une loi qui propose de fouetter en public les jeunes délinquants. En Géorgie, des juges ordonnent à une femme battue de cracher au visage de son mari...

■ *« Courbé de droite à gauche, vu de son côté, et de gauche à droite vu par un observateur se tenant en face de lui »* : **Jeffey Toobin,** chroniqueur politique du *New Yorker*, publie dans son livre *« A Vast Conspiracy »* (le grand complot), les dépositions de **Paula Jones** sur l'anatomie du président américain.

■ Depuis que les mollahs iraniens portent d'élégantes chemises *« akhoundi »*, sans col, taillées sur mesures dans des tissus italiens, les « gardiens de la révolution » ne coupent plus aux passants leurs cravates de soie *« symbole de l'Occident dépravé »*.

■ En quoi le roi **Abdallah II** de Jordanie, s'était-il déguisé, lundi 17 janvier, pour inspecter incognito l'hôpital de Zarka ? Nul ne le sait.

■ Cinq travestis, sortis du bois chassés par la tempête, ont été interpellés, vendredi 14 janvier, le long d'une avenue de Boulogne-Billancourt.

■ Huit autres ont été arrêtés dans un jardin public de la ville de Cau Giay au Vietnam, grâce aux dénonciations d'honnêtes clients *« trompés à la faveur de la nuit »*.

■ Afin de *« renouveler sa clientèle du troisième âge »*, Frinton-on-Sea, station balnéaire de Grande-Bretagne, ouvrira prochainement son premier pub, malgré l'opposition d'un ancien élu que ce *« lieu de débauche »* effraie.

■ Retrouvé endormi sur des rails, condamné à 50 livres d'amende pour *« ébriété publique »*, **Ray John,** hôte des moines cisterciens, venait de passer la nuit de la nativité à l'abbaye de l'île de Caldey, au large du pays de Galles.

■ Mardi 18 janvier, à Rome, le soldat **Nicola Farfaglia,** s'est tiré une balle dans la tête devant la tombe du soldat inconnu, où il montait la garde, avec son fusil.

Christian Colombani

Portrait de Lionel Jospin en président de la République

L'hebdomadaire britannique « The Economist » voit déjà le premier ministre à l'Elysée. Il ne le croit pas capable de moderniser la gauche française, comme l'a fait Tony Blair en Grande-Bretagne, mais rend hommage à son habileté

AU VOLANT d'une 2 CV décapotée, Lionel Jospin roule sur les Champs-Elysées en direction de l'Arc de triomphe. A l'arrière du véhicule, fixé sur le hayon, un autocollant proclame : *« Jospin président »*. Ce dessin illustre le portrait plutôt bienveillant que l'hebdomadaire britannique *The Economist*, dans son édition datée 15-21 janvier, consacre au premier ministre français.

Sous le titre *« Lionel Jospin, président potentiel de la France »* (*« France's would-be president »*), l'auteur (anonyme, comme il est de mise dans *The Economist*) note que, selon les sondages, Lionel Jospin est le premier ministre le plus populaire depuis Jacques Chaban-Delmas et que les Français, au terme de l'élection présidentielle de 2002, pourraient bien parler de lui comme du *« président Jospin »*. Telle est en tout cas, écrit-il, la crainte de Jacques Chirac, qui est déjà entré en campagne contre son rival socialiste.

UNE ROUTE LONGUE ET ESCARPÉE

Certes, estime *The Economist,* M. Jospin n'a pas vraiment le « look » qu'on attend aujourd'hui d'un homme politique qui aspire aux plus hautes fonctions et, si nous étions aux Etats-Unis, son comportement ferait le désespoir des conseillers en communication.

Son visage est souvent renfrogné, ses costumes chiffonnés, son apparence austère, et il n'a pas l'art des « petites phrases ». Mais, sur le terrain, lorsqu'il affirme sa solidarité avec les victimes des catastrophes ou qu'il fait l'éloge du service public, il paraît plus sincère à notre confrère britannique que l'actuel chef de l'Etat, en dépit du talent dont celui-ci sait faire preuve dans ses contacts avec les gens.

La route de la présidence est longue et escarpée, reconnaît *The Economist*, et plus d'une peau de banane peut être glissée sous les pas du premier ministre. Sans compter d'éventuelles querelles entre partenaires de la majorité plurielle, de nouvelles « affaires » politico-judiciaires – comme celle qui a coûté son fauteuil ministériel à Dominique Strauss-Kahn, son brillant (*« clever »*) ministre des finances – ou des conflits au sein de l'Union européenne quand la France en prendra la présidence en juillet.

L'auteur de l'article n'oublie pas que M. Jospin s'est opposé à la levée de l'embargo sur le bœuf britannique, mais il rappelle une phrase du premier ministre français devant des journalistes britanniques : *« Si Tony Blair était à ma place, il agirait de la même façon. »* Il est vrai, souligne l'hebdomadaire, que les deux hommes sont l'un et l'autre des *« pragmatiques »* qui savent comment s'attacher les faveurs de leurs amis. Le jospinisme est-il, pour autant, identique au blairisme ? M. Blair voudrait le croire, mais *The Economist* n'en est pas persuadé.

Le mot de socialisme est presque banni du vocabulaire du premier ministre britannique, observe-t-il, alors qu'il reste un « mantra » pour son homologue français. Cette différence tient sans doute à l'histoire récente des deux pays. *« La modernisation de la gauche a été rendue possible en Grande-Bretagne par le radicalisme de la droite à l'époque de Mme Thatcher »* alors qu'*« en France la droite continue de croire, comme la gauche, à la supériorité de l'Etat et au rôle essentiel du service public »*. Aussi la « troisième voie » de M. Blair apparaît-elle comme une *« hérésie »*.

Certes, conclut *The Economist,* rares sont ceux qui attendent de la loi sur les 35 heures qu'elle crée beaucoup d'emplois, mais, après tout, puisque les Français ont appris à vivre avec un taux de chômage élevé et qu'ils aiment bien M. Jospin, dont l'habileté politique est *« incontestable »*, M. Chirac a de bonnes raisons de s'inquiéter.

Thomas Ferenczi

DANS LA PRESSE

L'HUMANITÉ
Charles Silvestre

■ Ernest-Antoine Seillière, le patron des patrons, et son second, Denis Kessler, ne manquent pas d'arrogance, mais ils n'ont pas la prétention tout de même de casser, à l'aube de l'an 2000, les organismes sociaux qui gèrent ce bien, si cher aux Français, qu'est la garantie contre la maladie, l'accident du travail et le chômage. Dans la menace proférée par le patronat de rompre avec ses responsabilités dans la gestion de la Sécurité sociale et de l'Unedic, menace dont l'exécution pourrait être aujourd'hui différée, il y a d'abord un chantage. Les amis du baron exigent que les calculs de dépenses de santé, de retraite et d'indemnisation du chômage se fassent à leurs conditions, ou, à tout le moins, passent par une nouvelle contractualisation.

FRANCE-INTER
Dominique Bromberger

■ Des malades que l'on trimballe sur des centaines de kilomètres pour trouver un lit d'hôpital... d'autres qui passent la nuit sur des civières, dans un corridor... des patients que l'on ne parvient plus à opérer à temps pour les sauver... tel est le tableau que présente, aujourd'hui, le système hospitalier en Grande-Bretagne. Cela fait plus de vingt ans que le Système national de santé y donne des signes de grande faiblesse, mais l'épidémie de grippe vient de le conduire à l'asphyxie. Des personnes âgées, vivant seules, n'ont eu, en effet, d'autre possibilité que de se faire hospitaliser. Du coup, les médecins les infirmières, sont exténués, les murs sont trop étroits et le gouvernement de Tony Blair prend son plus sérieux coup de froid depuis qu'il est en place.

THE GUARDIAN

■ La colère des médias à propos du manque de crédits destinés au Service national de santé arrive près d'un millier de jours trop tard. L'alerte aurait dû être donnée – comme elle l'a été dans les colonnes de ce journal – lors de la première et de la seconde année au pouvoir du gouvernement travailliste. La plus grande erreur des travaillistes a été d'adopter les objectifs de dépenses de santé fixés par les conservateurs – des objectifs que les conservateurs n'auraient jamais observés – aboutissant à la pire compression du service de santé depuis la fin des années 80.

EL PAIS

Le gouvernement Aznar a toujours cherché, à propos du général Pinochet, à résoudre la quadrature du cercle : faire plaisir à l'opinion publique espagnole au nom de la justice internationale, et donner satisfaction aux autorités chiliennes qui considéraient que la demande de comparution devant un tribunal espagnol était une ingérence (...). La détention de Pinochet aura au moins servi à ce que la démocratie chilienne se débarrasse de cette ombre maléfique. L'élection du modéré Ricardo Lagos devrait permettre la dernière étape de la transition chilienne et ouvrir une page où n'apparaîtra plus le général Pinochet.

www.canalchat.com

Tous les jours, l'interview d'une personnalité menée en direct par les internautes

ECHANGER des plaisanteries avec un artiste célèbre, se lancer dans un débat houleux avec un écrivain, débattre de l'avenir de la planète avec un scientifique : depuis octobre, le site Canal Chat, créé par trois jeunes journalistes parisiens, organise chaque jour des discussions en ligne avec des personnalités ou des experts, qui acceptent de répondre en direct aux questions des internautes.

Ces interviews collectives et spontanées, qui peuvent durer de 30 à 90 minutes, sont gratuites et ouvertes à tous. Elles réunissent en moyenne de 40 à 80 internautes, qui écrivent leurs questions directement sur la page de dialogue du site. Aidé par un journaliste-animateur, l'invité les lit sur son écran et répond aussitôt, soit en tapant lui-même sur un clavier, soit en dictant.

L'équipe de Canal Chat sélectionne ses invités en fonction de l'actualité, dans les secteurs les plus divers : cinéma, musique, sport, mode, gastronomie, bande dessinée, voyage, mais aussi science, littérature ou sociologie. En cette mi-janvier, les internautes ont pu dialoguer avec le cinéaste Jean-Pierre Mocky, le groupe de musique Techno « 113 », le dessinateur Philippe Geluck ou le philosophe Alain Etchegoyen.

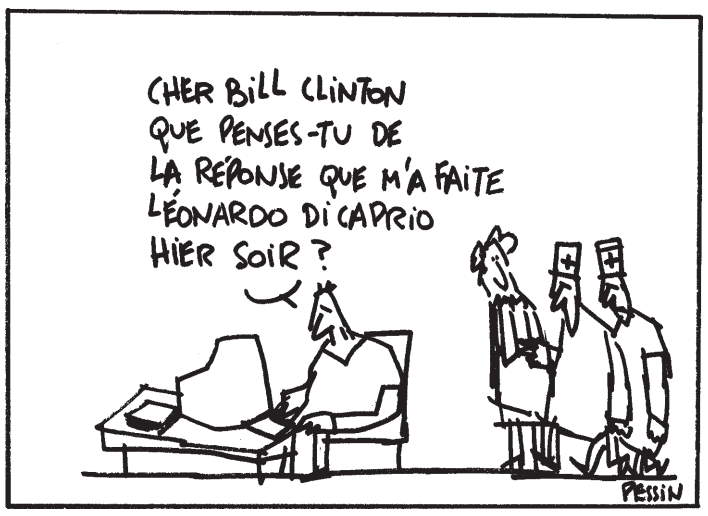

Canal Chat n'a pas encore su attirer tous les grands noms du cinéma et du sport français, mais chez les musiciens, Catherine Lara, CharlElie Couture ou même Serge Reggiani ont accepté de tenter l'expérience. Par ailleurs, le site s'ouvre peu à peu au débat politique, avec par exemple l'interview de la journaliste Sophie Coignart, auteur de *L'Omerta française.*

Après trois mois de fonctionnement, Dominique Dufour, gérant de Canal Chat, est persuadé que la formule a de l'avenir : *« les invités sont d'abord surpris, car en général ils connaissent mal Internet. Mais presque tous ont accepté de se prêter au jeu. La plupart ont apprécié le contact direct avec le public, l'ambiance spontanée et décontractée qui s'installe très vite. »* Cela dit, comme toujours, les superstars viennent d'Amérique. Grâce à un correspondant en Californie, Canal Chat a obtenu en décembre une interview de Leonardo Di Caprio, et le 19 janvier ce sera le tour d'Antonio Banderas : *« Ce n'est pas si difficile. Les acteurs d'Hollywood ont intégré Internet dans leurs plans médias. »*

M. Dufour est à présent en contact avec des investisseurs, pour préparer la création de sites jumeaux dans plusieurs pays européens. Par ailleurs, il rêve déjà d'abandonner le dialogue en mode texte, et de passer dès que possible à la diffusion vidéo.

Yves Eudes

SUR LA TOILE

TROIS MILLE RADIOS

■ La version française du logiciel RadioSpy, qui permet le référencement automatique des radios musicales diffusant en direct sur Internet (en RealAudio, MediaPlayer et MP3), est disponible en téléchargement gratuit sur le site de ZDNet (Windows uniquement). Il donne accès à plus de 3 000 radios.
www.zdnet.fr/music

VIN

■ La société Le Nez dans le Verre, de Pézenas (Hérault), a ouvert une boutique électronique pour la vente au détail de vins du Languedoc-Roussillon.
www.lenezdansleverre.com

INDUSTRIE FRANÇAISE

■ Le secrétariat d'Etat à l'industrie a ouvert un site en français, anglais et espagnol baptisé FranceTech, et destiné à mieux faire connaître l'industrie française à l'étranger. Selon ses responsables, la France souffre d'une certaine *« méconnaissance »* dans des secteurs industriels où elle occupe pourtant une place enviable, comme l'automobile, l'aéronautique, les télécoms et les nouvelles technologies de l'information. - *(Reuters)*
www.industrie.gouv.fr/francetech

Abonnez-vous au Monde pour seulement 173^F^ par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
***LE MONDE*, Service Abonnements - 24, avenue du Général-Leclerc - 60646 Chantilly Cedex**

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour 173^F^ (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

❑ M. ❑ Mme Prénom : ..... Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : |_|_|_|_|_| Localité : .....
Offre valable jusqu'au 31/12/2000 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 001MQPA1

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde.*

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....
Signature :

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
N° 134031

ORGANISME CRÉANCIER : ***LE MONDE***
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Nom .....
Prénom .....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT
DU COMPTE A DÉBITER *(votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)*
.....
.....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER
Code Etablissement | Code Guichet | N°de compte | Clé RIB

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99^FTTC^/min)

"*Le Monde*" (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year "*Le Monde*" 21, *bis*, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 129 191 518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Le « décodeur » décodé *par Alain Rollat*

L'HEBDOMADAIRE *Télé 7 Jours,* qui fabrique les stars dont il a besoin pour entretenir son petit commerce, affirme avoir déniché, sur TF 1, un nouveau génie télévisuel : « Le décodeur de nos gestes ». C'est sous cette appellation qu'il assure, cette semaine, la promotion d'un certain Georges Chétochine, éminent spécialiste du *« comportement des consommateurs »,* qui officie dans « Y a pas photo » et dont les *« analyses rigoureuses »* font, selon *Télé 7 Jours, « le bonheur des téléspectateurs »*.

Embauché, à l'origine, pour décrypter la gestuelle *« de nos amies les stars »*, ce *« comportementaliste de renommée mondiale »* vulgarise, à la télévision, les recettes de cuisine psycho-commerciales que les professionnels de la grande distribution utilisent pour cataloguer les habitudes des consommateurs avant de les manipuler. Mais il se flatte de les appliquer au comportement des stars politiques : *« C'est en observant Bill Clinton dans diverses situations,* affirme-t-il à preuve de ses talents, *que je peux me permettre de dire qu'il ment quand il se touche le nez... »*

Donc, lundi soir, sur TF 1, ce docte « décodeur » décodait la gestuelle de Michèle Alliot-Marie à laquelle il venait de prédire, dans ce même numéro de *Télé 7 Jours, « une carrière extraordinaire »*. Il appliquait sa rigueur analytique à l'examen comparé de quatre images choisies pour distinguer la MAM d'hier de la MAM d'aujourd'hui. Il notait, sur une séquence de l'INA, qu'à l'époque où elle débutait en politique, sur les marchés des Pyrénées-Atlantiques, Mme Alliot-Marie portait des lunettes à grosse monture, *« bon chic, bon genre, genre classique, petite fille à papa »* et achetait ses salades à mains nues. Il observait, sur deux images plus récentes, que Mme Alliot-Marie porte maintenant des lunettes à monture fine, met des gants en ville et serre le poing quand elle s'exprime en public. Il tirait de ce changement de look un enseignement de la plus haute importance : *« Elle a l'audace de porter des lunettes de gauche intellectuelle : il faut le faire ! Elle a des gants : extraordinaire ! Son poing dit : on va prendre la part de marché. Cette femme est un manager ! »*

Il révélait, enfin, *« le petit secret »* de Mme Alliot-Marie : la dernière image la montrait, à la fin d'un match, sur des gradins, coincée entre Edouard Balladur et Jean Tiberi, en train de tapoter, dans un geste de compliment, le biceps d'un rugbyman au torse dénudé qui l'ignorait superbement. Le diagnostic de notre éminent « décodeur » était formel : *« Cette femme admire les champions, elle est une championne ! »*

Comment dit-on bonimenteur dans les boutiques de télé-achat ?

MARDI 18 JANVIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

22.00 Boxe, derrière les gants. **Forum Planète**
23.00 Enfants des rues, génération perdue. **Forum Planète**

MAGAZINES

18.20 Nulle part ailleurs. Invités : Olivier Martinez ; Filter ; Philippe Noiret ; Clémentine Lussine. **Canal +**
18.30 et 21.30 L'Invité de PLS. **LCI**
19.00 Archimède. **Arte**
20.00 et 0.15 Les Défilés haute couture. Printemps-Eté 2000 : Christian Dior. **Paris Première**
21.00 Hors série. La psy dans tous ses états, ou le pouvoir des mots. **France 3**
22.25 100 % 2000. Y'a de la salsa dans l'air ! **TSR**
22.30 52 sur la Une. Tout feu, tout femme. **TF 1**
23.05 La Vie à l'endroit. La vie privée sur la place publique. **France 2**
23.05 Texto. Spécial Polars, le noir vous va si bien. **France 3**
0.15 T'as pas une idée ? Avec Catherine Breillat. **Canal Jimmy**
0.25 Zone interdite. Caraïbes : la cocaïne connection.Trafic de cigarettes. **M 6**

DOCUMENTAIRES

20.15 Reportage. Brûlures de vie. **Arte**
20.30 L'Incroyable Histoire d'Elisabeth Nietzsche. [1/2]. **Planète**
20.40 L'Ere du temps. En un rien de temps. 52 minutes de votre temps. **Canal +**
22.00 Roger Caillois. [4/8]. **Histoire**
22.00 Thema. Henrik Ibsen. Naissance du théâtre moderne. Henrik Ibsen, le sphinx du Nord. Mensonges et autres tragédies. **Arte**
22.20 Jazz sous influences. [10/13]. Orientale fusion. **Planète**
23.30 Elvis. From the Waist Up. **Canal Jimmy**
23.45 Histoires secrètes de la Deuxième Guerre mondiale. [11/26]. **Histoire**
0.15 New York. **Planète**
0.40 Hitler-Staline, liaisons dangereuses. [3/3]. L'affrontement. **Histoire**

SPORTS EN DIRECT

20.00 Volley-ball. Ligue des Champions. Poitiers - Trévise. **Pathé Sport**
21.00 Boxe. Poids lourds : Alex Zolkin - Eliecer Castillo. **Eurosport**

MUSIQUE

20.59 Soirée Van Cliburn. **Muzzik**
21.00 Concerto nº 2 pour piano et orchestre, de Rachmaninov. Par l'Academic Symphony Orchestra de la Philharmonie de Moscou, dir. Kirill Kondrachine. **Muzzik**
21.55 Suites nº 1 et 2, de Bach. Par l'Amsterdam Baroque Orchestra, dir. Tom Koopman. **Mezzo**
22.40 « Méphisto-Valse », de Liszt. Avec Alain Marinaro, piano. **Mezzo**
23.00 Paillasse. Mise en scène. Herbert von Karajan. Par l'Orchestre et le Chœur de la Scala de Milan, dir. Herbert von Karajan. **Mezzo**

TÉLÉFILMS

20.30 Le Tiroir secret. Edouard Molinaro, Nadine Trintignant, Michel Boisrond et Roger Gillioz [1/2]. **Festival**
22.40 L'Insigne du traître. Sandor Stern. ○. **M 6**
23.20 L'Homme dans la nuit. Claude Boissol. **Festival**

COURTS MÉTRAGES

23.55 Libre court. *Les Petits Rêves.* Eric Bitoun. **France 3**
0.00 L'Ere du temps. *Mort à Vignole.* Olivier Smolders. **Canal +**

SÉRIES

19.30 Mission impossible. Enjeux. **Série Club**
20.45 Le Caméléon. [1 et 2/2]. Réunion de famille. **Série Club**
21.40 Ally McBeal. Those Lips, That Hand (v.o.). **Téva**
22.15 Friends. Celui qui avait un truc dans le dos (v.o.). **Canal Jimmy**
22.40 The Practice. Des relations humaines (v.o.). **Série Club**
22.45 Profit. Security. **Canal Jimmy**
23.15 La Loi de Los Angeles. Réconciliations. Coupable ou innocent. **Téva**

FILMS

20.30 La Piste de Santa Fé ■ ■
Michael Curtiz (EU, 1940, N., v.o., 110 min). **Ciné Classics**

20.40 La mémoire est-elle soluble dans l'eau ? ■ ■
Charles Najman (France, 1995, 80 min). **Arte**

20.50 Les Bronzés font du ski ■ ■
Patrice Leconte (France, 1979, 100 min). **TF 1**

21.00 Calme blanc ■ ■
Philip Noyce (Australie, 1989, 100 min). **Cinéstar 2**

21.00 Twin Town ■ ■
Kevin Allen (GB, 1998, v.o., 100 min) ◘. **Ciné Cinémas 3**

22.20 Le Bel Antonio ■ ■
Mauro Bolognini (Italie, 1960, N., v.o., 100 min) ◘. **Ciné Classics**

22.40 Capitaine téméraire ■ ■
Raoul Walsh (Etats-Unis, 1952, v.o., 100 min). **Ciné Cinémas 3**

23.25 Faces ■ ■
John Cassavetes. Avec John Marley, Gena Rowlands (EU, 1968, N., v.o., 135 min). **Cinétoile**

0.00 Le Désert de la peur ■ ■
Raoul Walsh (Etats-Unis, 1951, N., v.o., 85 min). **Ciné Classics**

0.05 Dernières heures à Denver ■ ■
Gary Fleder (EU, 1995, v.o., 115 min). **Cinéfaz**

0.50 La Force d'un destin ■ ■
Hector Babenco (Etats-Unis, 1987, 140 min). **Cinéstar 2**

1.35 L'Empire du soleil ■ ■
Steven Spielberg (Etats-Unis, 1987, 150 min). **Ciné Cinémas 1**

1.40 Un éléphant ça trompe énormément ■ ■
Yves Robert (France, 1976, 105 min). **Cinétoile**

2.00 Le Décaméron ■ ■
Pier Paolo Pasolini (Fr. - It., 1971, 120 min). **Cinéfaz**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

17.35 Melrose Place.
18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Les Bronzés font du ski ■ ■ Film. Patrice Leconte.
22.30 52 sur la Une. Tout feu, tout femme.
23.30 Les Dessous de Palm Beach.
0.20 Les Rendez-vous de l'entreprise.

FRANCE 2

17.20 et 23.00 **Un livre, des livres.**
17.25 Cap des Pins.
17.55 Friends.
18.25 Nash Bridges.
19.15 Qui est qui ?
19.50 Un gars, une fille.
20.00 Journal, Météo.
20.55 Ma saison préférée ■ Film. André Téchiné.
23.05 La Vie à l'endroit.

FRANCE 3

17.40 La Piste du Dakar.
18.20 Questions pour un champion.
18.46 Un livre, un jour.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.05 Fa si la. Génération 2000.
20.35 Tout le sport.
20.38 Le Journal du Dakar.
21.00 Hors série.
22.30 Météo, Soir 3.
23.05 Texto. Spécial Polars, le noir vous va si bien.
23.55 Libre court. *Les Petits Rêves.* Court Métrage. Eric Bitoun.

CANAL +

18.05 Le Journal du cinéma.
► En clair jusqu'à 20.30
18.20 Nulle part ailleurs. **19.05** Le Journal du sport.
20.30 Le Journal du cinéma.
20.40 L'Ere du temps. En un rien de temps. 52 minutes de votre temps. **22.05** Les Couloirs du temps, les visiteurs 2 Film. Jean-Marie Poiré ◘. **0.00** Mort à Vignole. Court Métrage. Olivier Smolders.
0.25 Simples secrets Film. Jerry Zaks (v.o.) ◘.

ARTE

19.00 Archimède.
19.45 Arte info, Météo.
20.15 Reportage. Brûlures de vie.
20.40 La mémoire est-elle soluble dans l'eau ? ■ ■ Film. Charles Najman.
22.00 Thema. Henrik Ibsen. **22.05** Henrik Ibsen, le sphinx du Nord. **23.00** Le Canard sauvage Film. Hans W. Geissendörfer. **0.40** Mensonges et autres tragédies. Ibsen conquiert le théâtre.

M 6

18.30 Sliders, les mondes parallèles.
19.20 Susan !
20.05 et 0.15 **Mode 6.**
20.10 Une nounou d'enfer.
20.40 E = M 6 découverte.
20.50 Hors stade.
22.40 L'Insigne du traître. Téléfilm. Sandor Stern ○.
0.25 Zone interdite.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Accord parfait. Théâtre du capitole de Toulouse.
21.30 Fiction 30. [5/10].
22.10 Multipistes.
22.30 Surpris par la Nuit. Des youyous et des larmes, quand les Français sont arrivés.
0.00 Du jour au lendemain. Invitée : Julie Wolkenstein (*L'heure anglaise*).

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Un mardi idéal. Invités : Renaud Garcia Fons, Jean-Louis Matigni, Vanessa Wagner.
22.30 Jazz, suivez le thème. Makin'Whoopee.
23.00 Le Conversatoire. A Paris, Restaurant Les Grandes Marches.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. *West Side Story :* danses symphoniques, de Bernstein, par l'Orchestre philharmonique de New York, dir. Leonard Bernstein. **20.40** Delacroix et la musique. Œuvres de Gluck, Mozart, Cimarosa, Cherubini, Beethoven.
22.30 Les Soirées (suite). Œuvres de Rossini, Bellini, Paganini.

Le Monde TELEVISION

SÉRIE CLUB

19.30 Mission impossible
Manipulation, arnaque, gadgets : tous les moyens sont bons dans ce combat des agents de l'Impossible Mission Force (une agence gouvernementale américaine, sorte de CIA positive) pour préserver la démocratie. Générique nerveux, superbe musique de Lalo Schifrin, et le même schéma (ordre de mission, choix des équipiers, briefing, action) pour les 171 épisodes de cette série créée par Bruce Geller.

ARTE

20.45 La mémoire est-elle soluble dans l'eau ? ■ ■
Aux termes d'un accord conclu en 1952 avec Israël et les organisations juives mondiales, la RFA a décidé d'offrir une cure thermale aux juifs ayant survécu à la déportation et qui en ont conservé des traumatismes. Voilà pourquoi Solange fait la curiste à Evian. Son fils, Charles Najman, l'a filmée pour en tirer ce document qui échappe à l'analyse.

FRANCE 2

20.55 Ma saison préférée ■
Un frère, une sœur et leur mère. Un roman familial dans la lumière de Toulouse et du Sud-Ouest, entre frilosités de l'hiver, nostalgies de l'automne et promesses du printemps. Un film beau et subtil dans la confusion des sentiments. Elégance de la mise en scène d'André Téchiné. Remarquable interprétation de Catherine Deneuve (plus belle que jamais), Daniel Auteuil et Marthe Villalonga.

MERCREDI 19 JANVIER

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

21.00 Le Monde Paysan face à la mondialisation. Invités : Jean-Paul Bastiens ; François Colson ; Christophe de Ricke ; François Dufour ; Patrick Hoguet ; Gérard Viatte. **Forum Planète**
22.00 Théâtre, jouons l'absurde. Invités : Robert Abirached ; Tsilla Chelton ; Sylvain Dhomme ; Armelle Héliot ; Pierre Pradinas. **Forum Planète**
23.00 L'art qui guérit. **Forum Planète**

MAGAZINES

14.30 En juin, ça sera bien. **La Cinquième**
14.58 Question au gouvernement. En direct. **France 3**
17.00 Les Lumières du music-hall. Pierre Vassiliu. Pierre Perret. **Paris Première**
18.30 Nulle part ailleurs. Invités : Big Red ; Catherine Frot ; Michel Serres. **Canal +**
20.00 et 23.35 Les Défilés haute couture. Printemps-Eté 2000 : Chanel. **Paris Première**
20.05 Duel. Le procès du mois. L'affaire du mois. Justice sans frontière. Droits humains. Réalité ou fiction. **TSR**
20.15 et 22.40 Le Journal de l'histoire. **Histoire**
20.50 Combien ça coûte ? Les jeux. **TF 1**
21.00 La Marche du siècle. Vous avez demandé la police ? **France 3**
21.05 Droit de cité. La voyante, le prêtre et le marabout. **TV 5**
22.35 Ça se discute. Le monde des sourds est-il un monde à part ? **France 2**
22.45 La Route. Invités : Laurent Bourgnon ; Etienne Chicot. **Canal Jimmy**
23.35 Les Dossiers de l'Histoire. Panique à la Bourse. **France 3**
0.15 Hors stade. **M 6**

DOCUMENTAIRES

18.25 Le Monde des animaux. Le Phoque du Japon. **La Cinquième**
19.00 Connaissance. Les Tragédies de la technique. Des bateaux insubmersibles ? **Arte**
19.10 Roger Caillois. [3/8]. **Histoire**
20.15 Reportage. Les Infirmières du fleuve. **Arte**
20.35 Sans frontières. Panoramas du monde. La Norvège, sous la protection de la mer. **Odyssée**
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. La guerre civile grecque. **Arte**
21.00 Histoires secrètes de la Deuxième Guerre mondiale. [12/26]. **Histoire**
21.00 Jimmy Cliff, Moving On. **Mezzo**
21.00 De Broadway à Hollywood, aller-retour. **Muzzik**
21.20 Perspectives américaines. [3/8]. A la conquête de l'Ouest. **Planète**
21.55 Musica. Les Prisonnières de Terpsichore. **Arte**
22.00 Les Enfants oubliés du IIIe Reich. **Histoire**
22.20 Campagne perdue. **Planète**
22.25 Enquêtes médico-légales. Les miracles de la criminalistique. La maladie de Creutzfeld-Jacob. **13ème RUE**
22.25 Sans frontières - Embarquement porte nº 1. Venise. **Odyssée**
23.00 Rêves d'étoiles. Raymonda. **Mezzo**
23.25 Profil. Jerzy Grotowski. Esquisse d'un portrait. **Arte**
23.45 L'Incroyable Histoire d'Elisabeth Nietzsche. [1/2]. Paraguay : rêve d'une nouvelle patrie. **Planète**
23.45 Mémoire vivante. Tous les êtres humains... L'histoire de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme. **TSR**
0.25 La Lucarne. Moment of Impact. **Arte**
0.30 La Case de l'oncle Doc. Regards d'enfants sur le siècle en Limousin. **France 3**

SPORTS EN DIRECT

20.30 Basket-ball. Euroligue masculine (2e phase, 3e journée aller). Groupe G : Pau-Orthez (Fr.) - Olympiakos (Gré.). **Eurosport**
20.30 Basket-ball. Euroligue masculine (2e phase, 3e journée aller) Groupe G : Podgorica (You.) - Asvel (Fr.). **Pathé Sport**
1.00 Tennis. Internationaux d'Australie (4e jour). **Eurosport**
2.05 Basket NBA. New York Knicks - New Jersey Nets. **Canal +**

DANSE

0.25 Tarass Boulba, de Janacek, par Pavel Smok. Ballet. Chorégraphie de Smok. Musique de Janacek. Par le ballet de chambre de Prague. L'Orchestre philharmonique tchèque, dir. Karel Ancerl. **Mezzo**

MUSIQUE

18.30 Concerto Köln à Ambronay. Lors du Festival d'Ambronay en 1999. Par le Réalisation de Jean-Pierre Barizien. Œuvres de Bach, Telemann, Haendel. **Mezzo**
19.30 Charlie Haden & the Liberation Music Orchestra. Lors du Festival de jazz de Montreux. **Muzzik**
21.55 Motown Live. Les Supremes, Smokey Robinson, Marvin Gaye et Stevie Wonder. **Paris Première**
22.10 Marciac Sweet 99. Avec Brad Mehldau, piano ; Larry Grenadier, contrebasse ; Jorge Rossy, batterie. **Muzzik**
22.30 Sonate pour violon et piano nº 3, de Brahms. Avec Itzhak Perlman, violon ; Daniel Barenboïm, piano. **Mezzo**
22.45 Musica. Jean-Claude Casadesus dirige Saint-Saëns. Avec Philippe Lefebvre, orgue. Par l'Orchestre national de Lille. **Arte**
0.40 Il maestro di capella. Œuvre de Cimarosa. Avec Fernando Corena, basse. Par l'Orchestre de la Radiotélévision suisse italienne, dir. Leopoldo Casella. **Muzzik**

THÉÂTRE

23.25 Richard II. Drame de Shakespeare. **Histoire**

TÉLÉFILMS

19.50 Le Lac Ontario. Donald Shebib. **Disney Channel**
20.30 Le Tiroir secret. Edouard Molinaro, Nadine Trintignant, Michel Boisrond et Roger Gillioz [2/2]. **Festival**
20.50 Les Sept Vies du docteur Laux. Jacek Gasiorowski. ○. **M 6**
22.30 La Rencontre de Tommy et Billy. Tony Wharmby. **RTL 9**
23.10 Eclats de famille. D. Grousset. **Téva**

SÉRIES

19.30 Mission impossible. La guerre était au bout du fil. **Série Club**
20.50 Homicide. Requiem pour Adena. **Série Club**
20.50 St Elsewhere. Samuels et l'enfant. [1/2]. La maladie du légionnaire. **Téva**
20.55 Louis Page. Les Gens du voyage. **France 2**
21.05 Star Trek, Voyager. Les « trente-septiens ». **Canal Jimmy**
21.55 Star Trek, Deep Space Nine. Cause improbable. **Canal Jimmy**
22.30 The Practice. Coup de poker. La loi du talion. **M 6**
22.45 Les Soprano. Mise au point. **TSR**
22.55 Oz. La ferme des animaux (v.o.). ○. **Série Club**
23.10 Columbo. Jeux de mots. **TF 1**
0.10 The PJ's, les Stubbs. Boyz'n the Woods (v.o.). **Série Club**
0.55 Profit. Security (v.o.). **Canal Jimmy**

FILMS

15.05 Au pays des Juliets ■ ■
Mehdi Charef (France, 1991, 90 min). **Cinéstar 2**

COLLECTION CHRISTOPHE L.

15.40 Le Bel Antonio ■ ■
Mauro Bolognini. Avec Marcello Mastroianni, Claudia Cardinale (It., 1960, N., v.o., 100 min) ◘. **Ciné Classics**

16.35 Les Arnaqueurs ■ ■ ■
Stephen Frears (Etats-Unis, 1990, 110 min). **Cinéstar 2**

17.50 La Ballade des sans-espoir ■ ■
John Cassavetes (Etats-Unis, 1961, N., 105 min). **Cinétoile**

18.50 Le Désert de la peur ■ ■
Raoul Walsh (Etats-Unis, 1951, N., v.o., 90 min). **Ciné Classics**

19.10 Le Cri de la lavande dans le champ de sauterelles ■ ■
Marcello Cesena (Fr. - It. - Esp., 1994, 95 min) ○. **Cinéfaz**

19.35 Meurtre d'un bookmaker chinois ■ ■
John Cassavetes (Etats-Unis, 1976, 120 min). **Cinétoile**

20.45 Mean Streets ■ ■
Martin Scorsese (EU, 1973, 110 min). **Cinéfaz**

21.00 Au cœur du mensonge ■ ■
Claude Chabrol. Avec Sandrine Bonnaire, Jacques Gambin (France, 1998, 105 min) ○. **Canal +**

21.00 L'Empire du soleil ■ ■
Steven Spielberg (EU, 1987, v.o., 175 min). **Ciné Cinémas 3**

21.05 La Force d'un destin ■ ■
Hector Babenco (Etats-Unis, 1987, 140 min). **Cinéstar 2**

22.00 Twin Town ■ ■
Kevin Allen (GB, 1998, v.o., 100 min) ◘. **Ciné Cinémas 1**

22.25 Calme blanc ■ ■
Philip Noyce (Australie, 1989, 90 min). **Cinéstar 1**

22.35 Les Affranchis ■ ■
Martin Scorsese (Etats-Unis, 1990, 150 min). **Cinéfaz**

23.05 Music Box ■ ■ ■
Costa-Gavras (Etats-Unis, 1989, 125 min). **TMC**

0.05 Allemagne, années 90 neuf zéro ■ ■
Jean-Luc Godard (France, 1991, 65 min) ○. **Ciné Cinémas 2**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.50 Les Feux de l'amour.
14.38 et 19.00 **Etre heureux comme...**
14.40 Alerte Cobra.
15.40 Le G.R.E.C.
16.40 Mission sauvetages.
17.35 Melrose Place.
18.25 Exclusif.
19.05 Le Bigdil.
19.57 Clic et net.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Combien ça coûte ?
23.10 Columbo. Jeux de mots.
0.35 Minuit sport.

FRANCE 2

13.55 Derrick.
14.55 Le Renard.
15.55 Tiercé.
16.10 La Chance aux chansons.
16.50 Des chiffres et des lettres.
17.20 Un livre, des livres.
17.25 Cap des Pins.
17.55 Friends.
18.25 Nash Bridges.
19.15 Qui est qui ?
19.50 Un gars, une fille.
19.55 et 20.45 **Tirage du Loto.**
20.00 Journal, Météo.
20.55 Louis Page. Les Gens du voyage.
22.35 Ça se discute. Le monde des sourds est-il un monde à part ?
0.40 Journal, Météo.
1.05 Dakar : Le Bivouac.

FRANCE 3

13.50 C'est mon choix.
14.36 Keno.
14.58 Question au gouvernement.
16.00 Les Minikeums.
17.40 La Piste du Dakar.
18.13 Comment ça va aujourd'hui ?
18.20 Questions pour un champion.
18.46 Un livre, un jour.
18.50 Le 19-20 de l'info, Météo.
20.05 Fa si la. Génération 2000.
20.35 Tout le sport.
20.38 Le Journal du Dakar.
21.00 La Marche du siècle. Vous avez demandé la police ?
23.00 Météo, Soir 3.
23.35 Les Dossiers de l'Histoire. Panique à la Bourse.
0.30 La Case de l'oncle Doc. Regards d'enfants sur le siècle en Limousin.

CANAL +

14.55 H. ○.
15.20 Spin City.
15.45 Total Recall 2070. ○.
16.30 et 20.30 **Le Journal du cinéma.**
16.35 Impact gros calibre. Téléfilm. Sidney J. Furie. ○.
► En clair jusqu'à 21.00
18.30 Nulle part ailleurs.
21.00 Au cœur du mensonge ■ ■ Film. Claude Chabrol. ○.
22.50 The Ugly. Film. Scott Reynolds. ○.
0.25 Brute. Film. Maciej Dejczer (v.o.). ◘.

LA CINQUIÈME/ARTE

14.30 En juin, ça sera bien.
16.00 T.A.F.
16.30 Alfred Hitchcock présente.
16.55 Cinq sur cinq.
17.10 Accro. Le tabac.
17.25 100 % question.
17.55 Côté Cinquième : Tendance femme.
18.20 Météo.
18.25 Le Monde des animaux.
18.56 C'est quoi la France ?
19.00 Connaissance.
19.45 Arte info, Météo.
20.15 Reportage. Les Infirmières du fleuve.
20.45 Les Mercredis de l'Histoire. La guerre civile grecque.
21.45 Les Cent Photos du siècle.
21.55 Musica. Les Prisonnières de Terpsichore. **22.45** Jean-Claude Casadesus dirige Saint-Saëns.
23.25 Profil. Jerzy Grotowski : esquisse d'un portrait.
0.25 La Lucarne. Moment of Impact.

M 6

13.35 M 6 Kid.
16.50 Les Faux Frères. Le Livre sacré.
18.30 Sliders, les mondes parallèles.
19.20 Susan !
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 et 0.05 **Mode 6.** Lacroix, Chanel.
20.10 Une nounou d'enfer.
20.40 Les Produits stars.
20.50 Les Sept Vies du docteur Laux. Téléfilm. Jacek Gasiorowski ○.
22.30 The Practice, Donnell & associés. Coup de poker. La loi du talion.
0.15 Hors stade.

RADIO

FRANCE-CULTURE

19.30 Personne n'est parfait.
20.30 Mesures, démesures. Droits d'auteurs, CD enregistrable et Internet.
21.30 Fiction 30. L'invention du monde.
22.10 Multipistes.
22.30 Surpris par la Nuit.
0.00 Du jour au lendemain. François Bon (*Paysage fer*).

FRANCE-MUSIQUES

19.07 A côté de la plaque.
20.00 A pleines voix.
22.30 Jazz, suivez le thème. Stompin'At the Savoy.
23.00 Le Conversatoire. Invité : Peter Eotvos, chef d'orchestre.
0.00 Tapage nocturne.

RADIO CLASSIQUE

20.15 Les Soirées. Œuvres de Schubert.
20.40 Les Vêpres de la Vierge. Opéra de Monteverdi. Par l'Ensemble Elyma, le Coro Antonio II Verso, le Coro Madrigalia et Les Sacqueboutiers de Toulouse, dir. Gabriel Garrido.
22.40 Les Soirées (suite). *Requiem,* de Verdi. Par l'Orchestre symphonique de la RIAS, dir. F. Fricsay.

Le Monde TELEVISION

TÉVA

20.50 St Elsewere
« St Elsewere » est le surnom, qu'on pourrait traduire par Saint-Ailleurs, du centre hospitalier St. Elegius, situé dans un quartier défavorisé de la très huppée ville de Boston. L'établissement, dirigé par le docteur Westphal (Ed Flanders), accueille des patients pauvres, rejetés ailleurs. Cette série médicale, créée au début des années 80, a inspiré « Urgences » et « Chicago Hope ».

ARTE

21.55 Musica
Fipa d'or en 1997, *Les Prisonnières de Terpsichore,* d'Efim Reznikov, montrent le duel entre un professeur de génie, Liudmila Pavlona Sakharova, personnage-clé de la Perm City Ballet School, fameuse école de danse de l'Oural, et une ballerine singulièrement douée. Au nom de l'art ou de son rêve, des dizaines d'adolescentes viennent subir la férule terrorisante de la *« légende »* Liudmila.

M 6

22.30 The Practice Donnell & associés
Créée en 1997 par David E. Kelley cette série, dont la troisième saison est actuellement diffusée sur Série Club, débarque sur M 6, auréolée de l'Emmy Awards de la meilleure série dramatique. Comme dans « Ally McBeal », du même David E. Kelley, « The Practice » nous introduit dans le milieu des avocats. Une série qui se distingue par la qualité des scénarios.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
◯ Tous publics
○ Accord parental souhaitable
◘ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
◘ Public adulte Interdit aux moins de 16 ans
◘ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■ ■ A ne pas manquer
■ ■ ■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et les malentendants

Le Monde

MERCREDI 19 JANVIER 2000

La fiancée de Boudu

par Pierre Georges

ALORS nous allâmes chez Dior, un litre, à étoiles, de gros rouge qui tache sous le bras, assister, ravi et riche comme Job, au plus prodigieux défilé de haute guenille qui ait jamais été organisé ! Les filles étaient superbes, vêtues d'un rien, d'un moins que rien, belles mendiantes en lambeaux et déchirures, fiancées du pirate ou de Boudu sauvé des eaux.

En le jardin des modes, la magie opérait. Enfin des tenues dignes de la plus exquise et enviable compassion, très bal des petits lits gris ou de mon souper chez l'abbé Pierre. La mode était à la rue, complètement sans domicile fixe, à coucher sous les ponts, en haillons et à banqueter aux Restos du cœur sans craindre la tache du haricot de mouton sauce tomate qui tue.

Jamais la pauvreté ne fut plus belle. Ni mieux pensée. John Galliano n'a peut-être pas lu Molière et son fameux *« Guenille si l'on veut, mais ma guenille m'est chère »*. Mais il a lu son temps, les rues, la vie pour livrer, dans une sublime provocation, le défilé des miracles comme il en est une cour.

Cosette chez les cousettes. Et les Thénardier en prime. Un détournement de misère absolument revendiqué, esthétisé, modélisé. Le créateur anglais a tourné Dior sur ses bases, parfum, luxe et volupté, pour vêtir Esmeralda d'un sac à pauvresse. Avec ouvre-boîte en pendentif. Chaussette en guise de cache-col. Ceinture de corde moisie époque château d'If à la manière de l'abbé Faria et épingle de nourrice en fermoir.

La misère promue au rang des Beaux-Arts. Rien de moins facile. Il faut savoir déchirer juste les mousselines. Tacher et trouer le satin. Brûler savamment les velours. Fabriquer dans la soie des haillons à grands coups de ciseaux pourtant maîtrisés. Rapiécer le neuf pour en faire du pauvre et le pauvre pour en faire du beau. Décoiffer les belles à grands coups de pétard ou de soufflerie pour Airbus et les mieux recoiffer ensuite, les maquiller outrancier, à la façon terreuse et hâve des damnées de la mode. Et prendre le tout, avec des chapeaux qui osent, bicorne de garde-champêtre, chapelet saucissonnier de préservatifs jaunes ou pièce-montée façon la dernière des chouannes ou Angélique marquise des Gueux.

Les Merveilleuses de la misère en somme. Comme au Palais-Royal de la cloche, pour un triomphe vestimentaire de la sébille. A vot'bon cœur, M'sieurs-dames, c'est pour Dior ! La richesse inspirée par sa cousine des rues, la misère. Ou la pauvreté revisitée par le génie créateur d'un couturier, transformant les carrosses en citrouilles, voire en poussettes des puces de Clignancourt.

Faire du beau avec de l'indécent. Car, en plus, c'est beau, indécemment beau, comme un suicide de mode assumé et revendiqué. Ou comme une destructuration, une déconstruction délibérée de la mode inspirée par la dureté des temps. Au dernier chic parisien ! La misère est tellement plus belle, avenue Montaigne ! Collection fin de siècle, début de siècle ? John Galliano est, comme le Père Noël, une géniale ordure qui fit défiler notre honte revisitée. Car voyez-vous, ce matin même à la radio, on a entendu un chiffre : il y a 600 000 top-SDF en France, en ce mois de janvier 2000.

DÉPÊCHE

■ **FINANCEMENT DU RPR : le parquet général de Versailles a décidé de ne pas se pourvoir en cassation** contre l'arrêt de la chambre d'accusation du 11 janvier relatif à l'enquête sur le financement parisien du RPR. La cour d'appel avait écarté la possibilité d'une mise en examen de Jacques Chirac pendant son mandat, tout en réaffirmant la *« compétence »* du juge d'instruction sur les faits le mettant en cause.

Tirage du *Monde* daté mardi 18 janvier 2000 : 510 829 exemplaires.

La fédération parisienne du PS choisit Patrick Bloche comme premier secrétaire

Le rapporteur du PACS a convaincu moins de la moitié des militants

PAS DE SURPRISE chez les socialistes parisiens : Patrick Bloche, quarante-trois ans, adjoint au maire du 11e arrondissement – le chevénementiste Georges Sarre – et député depuis 1997, a été élu, lundi 17 janvier, premier secrétaire de la fédération de Paris du PS. Il succède à Jean-Marie Le Guen, qui avait donné sa démission le 23 novembre 1999 à la suite de mises en cause répétées, dans la presse, liées à l'affaire de la MNEF.

Les résultats ne sont pas complets, deux sections d'entreprises manquant à l'appel, mais M. Bloche, à défaut d'un raz-de-marée, atteint un beau score : sur 3 483 inscrits, 2 508 militants ont voté et 2 472 se sont exprimés. 1 526 suffrages se sont portés sur M. Bloche (61,73 % des exprimés) contre 822 (33,25 %) à François Dagnaud, adjoint au maire du 19e arrondissement et conseiller de Paris, et 124 (5,02 %) à Laurent Miermont, jeune candidat représentant les ex-poperénistes. Rapporté au nombre d'inscrits, M. Bloche obtient 43,8 % des voix, ce qui montre le chemin qu'il lui reste à parcourir pour rétablir l'unité dans une fédération durement secouée par ses divisions.

Son principal rival, M. Dagnaud, soutenu par Michel Charzat, maire du 20e arrondissement et député de Paris, par Roger Madec, maire du 19e, et par la Gauche socialiste, l'emporte dans cinq sections locales sur vingt-six : celles des 19e et 20e arrondissements ; deux des trois sections du 15e arrondissement, dont la section François-Mitterrand, où il était soutenu par Jean-Pierre Blat, qui avait présenté sa candidature au départ ; et dans le 12e arrondissement. Dans le 20e, malgré la mobilisation des amis de M. Charzat, M. Dagnaud, avec 94 voix, n'en a obtenu que 20 de plus que M. Bloche. Dans la journée du 17 janvier, plusieurs militants du 20e, dont Françoise Durand, suppléante de M. Charzat à l'Assemblée nationale, avaient appelé à voter pour M. Bloche.

L'adjoint au maire du 11e arrondissement l'emporte très largement dans le 18e arrondissement, où il bénéficiait de l'appui actif du maire, Daniel Vaillant, ministre des relations avec le Parlement, et du président du groupe socialiste du Conseil de Paris, Bertrand Delanoë, avec, pour les trois sections, 197 voix contre 18 à M. Dagnaud. Il atteint aussi des scores écrasants dans les deux sections du 13e arrondissement (86,3 % dans l'est et 85,5 % dans l'ouest), sur les terres de son prédécesseur, M. Le Guen, et bénéficie aussi d'un bon report des fabiusiens, dont le candidat, Pierre Aidenbaum, maire du 3e arrondissement, s'était retiré à son profit. Il l'emporte nettement dans les 3e et 14e arrondissements, de manière moins franche dans le 5e, l'arrondissement de Lyne Cohen-Solal et il est à égalité avec M. Dagnaud dans le 17e.

OBJECTIF 2001

Dans la soirée, le rapporteur du PACS à l'Assemblée nationale a reçu les félicitations de MM. Vaillant, Delanoë et Le Guen, après avoir bénéficié du soutien, dans la journée, de quinze secrétaires de sections locales. D'ici une semaine, le nouveau premier secrétaire devra constituer un secrétariat fédéral en respectant ses engagements : une équipe complètement « paritaire » et rassemblant les différentes sensibilités. Si Jean-Pierre Caffet, proche de M. Vaillant, dont il est adjoint dans le 18e devrait devenir numéro deux, M. Dagnaud pourrait entrer au secrétariat, ainsi que des fabiusiens, la Gauche socialiste et des ex-poperénistes.

M. Bloche va ensuite convoquer une « commission du projet », qui précédera une convention pour la préparation des élections municipales. Les problèmes internes de la fédération de Paris étant en voie de règlement, les candidats à la mairie devraient se déclarer rapidement : M. Delanoë ne fait pas mystère de ses intentions ; M. Lang, pour qui M. Dagnaud était soupçonné de « rouler », méditera sans doute soigneusement les résultats avant de se décider. *« On disait que Jack comptait entrer par la porte de Bagnolet,* indiquait un proche de M. Bloche. *Il va devoir changer de porte ! »*

M. N.

La direction nationale vérifie les adhésions dans les Bouches-du-Rhône

LA DIRECTION NATIONALE du Parti socialiste devrait innover pour introduire de la transparence dans la fédération des Bouches-du-Rhône, la troisième du PS, dirigée depuis le 6 décembre 1999 par un duo composé de Michel Vauzelle, président du conseil régional, et de Jean-Noël Guérini, président du conseil général. Secrétaire national auprès des fédérations, François Rebsamen devrait proposer au secrétariat national, mercredi 19 janvier, de demander individuellement aux 11 200 adhérents déclarés au 31 décembre 1999 (contre 7 500 au 31 décembre 1998) de confirmer par écrit, dans les quinze jours, leur adhésion au PS. Ceux qui ne répondront pas seront considérés comme non-membres.

Cette procédure inédite, qui suscite de fortes réserves chez les fabiusiens, notamment auprès de Jean-Claude Perez, membre du secrétariat national, mais semble soutenue par MM. Vauzelle et Guérini, résulte de deux missions conduites par M. Rebsamen. Le 8 janvier, accompagné de Jean-Claude Perez, de Sylvie Guillaume, responsable du bureau national des adhésions, et de Pascale Le Neouannic, pour la Gauche socialiste, M. Rebsamen avait observé dans cette fédération *« un mélange de social-démocratie et de clientélisme »*, exprimant des doutes *« sur la transparence et la sincérité d'au moins la moité des adhérents des Bouches-du-Rhône »*. Il a relevé des *« inflations de cartes »*, dans des zones influencées tant par François Bernardini – l'ancien premier fédéral, mis en examen dans l'affaire de la MNEF – comme à Châteauneuf-les-Martigues (avec 930 cartes pour 10 000 habitants), que par M. Guérini (à Marseille, où le nombre d'adhérents a crû de 1 700 en un an, le 3e arrondissement étant passé de 55 à 548 adhérents).

PRÉPARER LES MUNICIPALES

Depuis le 22 décembre 1999, MM. Vauzelle et Guérini ont constitué une *« équipe rassemblée »* de onze responsables, qui doit se réunir pour la première fois le 20 janvier. Outre l'animation quotidienne de la fédération, elle a pour tâche de préparer le PS aux prochaines échéances électorales, particulièrement les municipales de Marseille et Vitrolles. M. Vauzelle a confirmé, le 13 janvier, qu'il ne veut pas être candidat à Marseille, même s'il a accepté de figurer dans le sondage commandé par le PS. Sylvie Andrieux, députée de Marseille, s'est déclarée officiellement candidate à la candidature, mais, affaiblie par les batailles internes, elle est entrée de justesse dans l'équipe fédérale.

Le 17 janvier, René Olmeta, conseiller général, ancien député, a annoncé qu'il *« souhaite conduire la liste de la majorité plurielle »*, rejoignant la liste des postulants dont le premier fut Marius Masse, conseiller général et député. Dans cette configuration, M. Guérini semble bien être devenu, pour les socialistes, l'homme fort du département.

Michel Noblecourt,
avec Michel Samson à Marseille

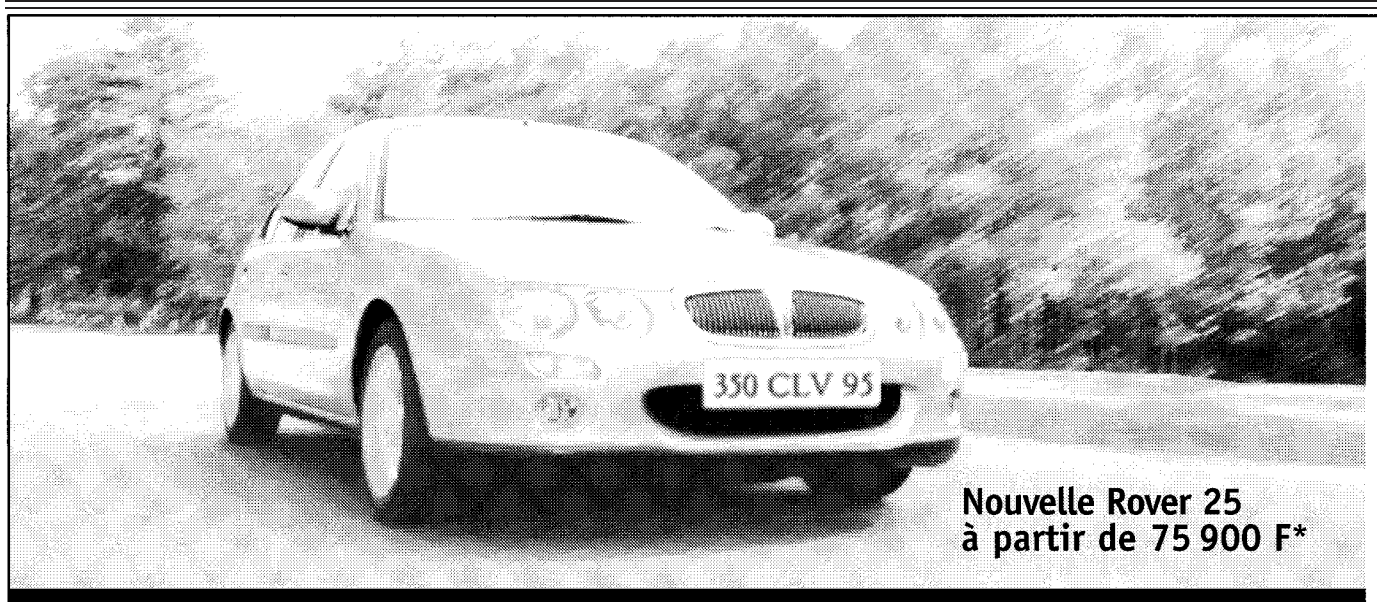

NOUVELLES ROVER 25 ET ROVER 45
RETROUVEZ VOS SENSATIONS

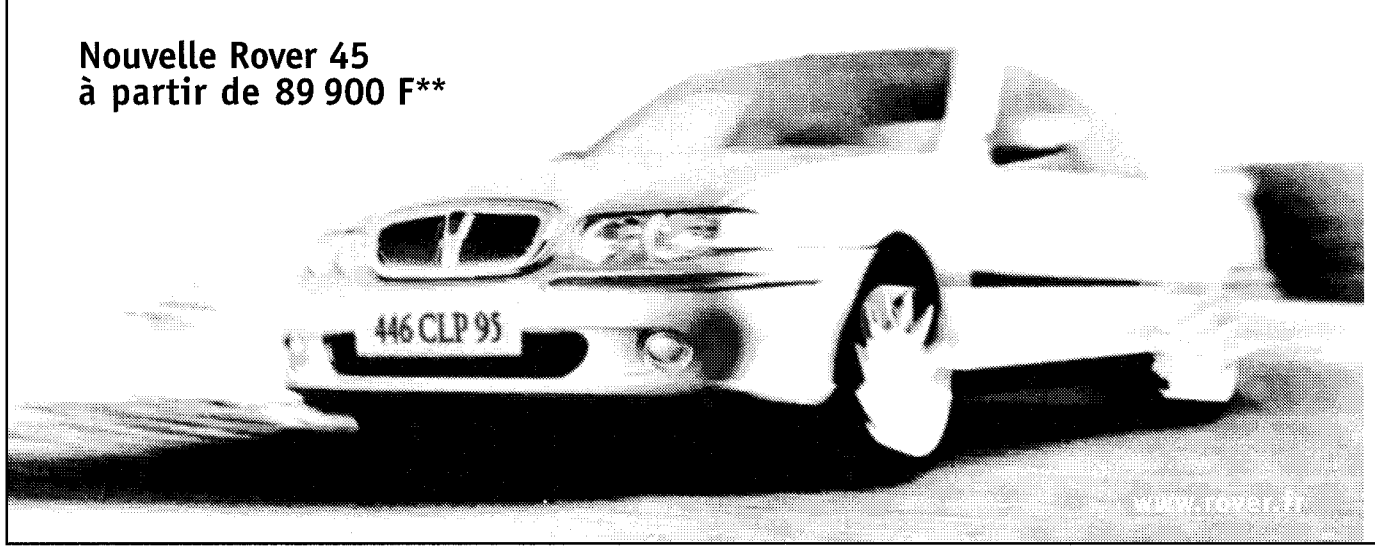

NOUVELLE ROVER 25

ABS - Airbags(1) conducteur et passager - Direction assistée - Lève-vitres électriques avant - Alarme avec antidémarrage - Condamnation centrale à distance - Moteur 1.4 16v - 84 ch CE (6CV) - Garantie 3 ans ou 100 000 km(2).

La Rover 25 existe en versions 3 et 5 portes et vous propose 2 autres motorisations essence (1.6 16v - 109 ch CE, 1.8vvc - 145 ch CE) et 1 motorisation turbo diesel à injection directe (2.0D - 100 ch CE).

*Prix de la Rover 25 1.4 3 portes. Modèle présenté Rover 25 VI 5 portes : 114 900 F (Tarifs au 01/12/1999. AM 00).

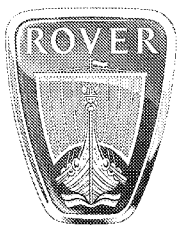

NOUVELLE ROVER 45

ABS - Airbags(1) conducteur, passager et latéraux - Direction assistée - Lève-vitres électriques avant - Alarme avec antidémarrage - Condamnation centrale à distance - Moteur 1.4 16v - 103 ch CE (6CV) - Entretien gratuit 3 ans ou 60 000 km(2) et garantie 3 ans ou 100 000 km(2).

La Rover 45 existe aussi en version Berline 4 portes et vous propose 2 autres motorisations essence (1.8 16v - 117 ch CE, 2.0 V6 - 150 ch CE) et 1 motorisation turbo diesel à injection directe (2.0D - 100 ch CE).

**Prix de la Rover 45 1.4 5 portes. Modèle présenté Rover 45 1.4 Pack 5 portes avec option peinture métallisée : 99 400 F (Tarifs au 01/12/1999. AM 00).

Rover conseille

(1)Coussins gonflables de sécurité. (2)Au premier des termes échu.

ROVER FRANCE S.A. à directoire et conseil de surveillance au capital de 34 500 000 F. RCS PONTOISE B 775 743 354.

Le Monde
INTERACTIF
LES NOUVELLES TECHNOLOGIES | www.lemonde.fr/aietek
MERCREDI 19 JANVIER

HOMMES
Prodige du Netbusiness, Chahram Becharat dirige, à 33 ans, le fonds d'investissement de Bernard Arnault, Europ@web. **P. IV**

TECHNIQUES
La puissance des cartes graphiques double tous les douze mois. Elles donnent aux jeux fluidité et réalisme. **P. V**

12 mois

MÉTIERS
Le « supply chain manager » gère la chaîne logistique de l'entreprise, veillant à la fluidité des relations avec les fournisseurs et les clients. **P. VIII**

CANAL+
Hachette actualise son encyclopédie sur CD-ROM, une référence dans son domaine. **P. VI**

ENTREPRISES
Au bureau comme à la maison, un seul mot d'ordre : personnaliser son ordinateur, l'habiller selon son humeur. **P. VII**

ENQUÊTE

Internet réinvente la télévision

Les géants mondiaux de l'audiovisuel commencent à croire en l'avenir de la télévision en ligne. Des start-up les ont précédés sur ce terrain

AU-DELÀ des sommes en jeu, la fusion des deux géants AOL et Time Warner (*Le Monde* du 12 janvier) annonce la convergence de deux mondes, de deux secteurs économiques, celui de l'Internet et de la télévision. Le numéro un mondial de l'accès à la Toile met ainsi la main sur l'ensemble du contenu produit par le groupe Time Warner et sur son réseau câblé, le deuxième des Etats-Unis, derrière AT&T, avec 12 millions d'abonnés et va ainsi favoriser l'accès à haut débit et la diffusion de la télévision sur le Net.

Les grands réseaux généralistes, qui peinent à prendre le virage de la télévision sur Internet, voient le marché occupé par de nouveaux acteurs, à l'image de Pseudo.com, qui diffuse plus de 300 heures de nouveaux programmes chaque mois. Fondé en 1997 par Joshua Harrish, ancien directeur du cabinet Jupiter Communications, Pseudo.com a, depuis, été copié et imité. CanalWeb, en France, Digital Entertainment Network (DEN), fondé par David Neuman, un ancien président de Disney TV/Touchstone Television, aux Etats-Unis, se sont engouffrés sur un marché de plusieurs millions d'utilisateurs.

Le cabinet d'études Nielsen/NetRatings estime que 85 millions d'exemplaires du logiciel de visualisation de la vidéo sur le Web (« player ») de RealNetworks sont utilisés dans le monde, ainsi qu'une vingtaine de millions de QuickTime d'Apple et près de 8,5 millions du Media Player de Microsoft.

Les télévisions sur le Net ont l'avantage, avec leurs consœurs du satellite, de rassembler des audiences géographiquement dispersées, qui partagent les mêmes goûts et peuvent représenter une cible qualifiée pour les annonceurs. Selon le cabinet Forrester Research, en 2004 la télévision sur le Web pourrait engranger 4,3 milliards de dollars de revenus publicitaires. Les financiers ne s'y sont guère trompés et sont prêts à financer les développements de ces nouveaux acteurs de l'audiovisuel. CanalWeb, dirigé par Jacques Rosselin, fondateur de *Courrier international,* escompte lever, d'ici à mars, 60 millions de francs de capitaux auprès de plusieurs fonds d'investissement étrangers (*Le Monde* du 15 janvier).

La télévision sur le Réseau devient un passage obligé pour l'internaute, malgré une qualité d'image encore peu satisfaisante. La plupart des sites Internet les plus visités proposent déjà des contenus audiovisuels. Et cette tendance devrait s'accélérer avec le développement de l'Internet à haut débit, qui va permettre de diffuser des images dont la qualité sera proche de celle de la télévision haute définition.

L'accroissement des débits et l'amélioration de la qualité de l'image laissent présager un développement de la télévision à la demande. Et, avec elle, de nouveaux modèles économiques. Selon EuropeanStreaming, qui fédère les principaux diffuseurs européens de télévision sur le Net, le chiffre d'affaires, aux Etats-Unis, lié à la diffusion de contenu audio et vidéo était en 1998 de 327 millions de dollars et devrait atteindre 2,6 milliards en 2003. De plus, les logiciels serveurs qui assurent l'archivage et la diffusion des programmes audiovisuels, intègrent désormais des systèmes d'authentification qui permettent aux fournisseurs de contenus de vendre à chaque internaute l'accès à leurs programmes, et au télénaute de créer alors à sa guise sa propre chaîne de télévision interactive.

C'est sur ces aspects que parient Gil Mahac et Benoît Mennesson, fondateurs de Streampower. Anciens de CanalWeb, ils préparent, pour la fin du premier trimestre 2000, une nouvelle chaîne, Adiict, qui, selon ses concepteurs, doit emmener l'internaute au cœur même des programmes à partir d'un seul et même écran.

Olivier Puech

TCHIKIOTO

Principal point faible actuel de la WebTV, la qualité des images est en passe de s'améliorer grâce à l'augmentation du débit sur le Réseau. Aucun standard de visualisation n'a encore définitivement imposé sa loi

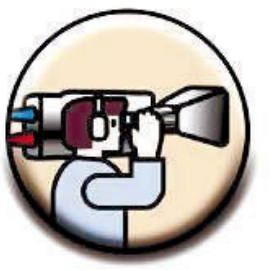

EXPÉRIENCE
En Allemagne, un happening quotidien mêle pour la première fois réellement télé et Web
P. III

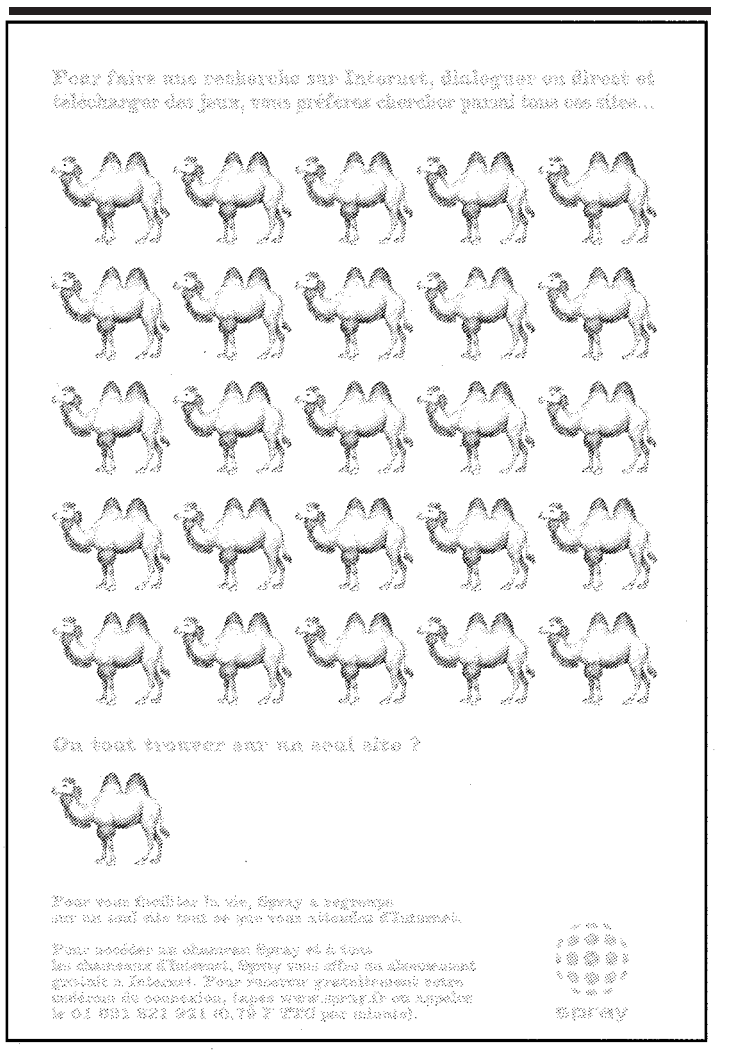

ENQUÊTE

Le.top.des.réseaux

Un tour d'horizon de sites de WebTV

www.cmfm.fr/tv/live
Françaises et américaines, mais également allemandes, espagnoles, japonaises ou encore péruviennes ou chypriotes, toutes les télévisions du monde – ou presque – qui se laissent regarder sur le Net sont répertoriées, par pays d'émission, sur ce site. Un guide interactif qui permettra à chaque télénaute de trouver chaîne à son goût.

www.canalweb.fr
Incontournable. Avec plus de 2 000 heures de programmes diffusés depuis sa création, en juillet 1998, CanalWeb s'est imposé comme l'un des leaders de la télévision sur Internet. Cinéma, musique, sciences, nouvelles technologies, jeux, actualités... Dix canaux thématiques proposent, en direct ou en différé, près d'une centaine de programmes chaque jour. Réalisés par des professionnels ou de simples particuliers, ces programmes traitent aussi bien des meilleurs coups de bridge que des derniers sujets d'actualité abordés dans *Le Monde diplomatique*.

progress-tv.com
A l'instar d'un bouquet numérique par satellite, Progress-tv regroupe trois chaînes thématiques conçues et animées par des professionnels de l'audiovisuel. Médecine-TV, la première chaîne médicale francophone sur Internet, propose des retransmissions d'opérations chirurgicales ou des débats entre médecins sur des maladies rares. Les autres chaînes du bouquet, Cinema-TV et Musique-TV, sont respectivement consacrées aux dernières sorties cinématographiques sur le grand écran et aux artistes qui font l'actualité de la chanson internationale.

www.citoyenne-tv.net
Télévision qui se veut *« axée sur les activités citoyennes et la vie de la Cité »*, La Citoyenne occupe une place à part sur la Toile française, puisqu'elle entend donner la parole aux acteurs de la vie sociale, autrement dit : vous et moi. Pour cela, ses reporters – tous bénévoles – sillonnent Paris, la province et parfois l'Europe, pour faire part aux internautes des meilleures initiatives associatives, de manifestations culturelles ou de rencontres ayant trait aux enjeux de la société de l'information. Par ailleurs, de nombreuses rubriques consacrées à la vie du Web ou aux associations alimentent quotidiennement la chaîne, qui revendique plus de 4500 télénautes différents par mois.

www.freespeech.org
Pour les anglophones. Basée aux Etats-Unis, FreeSpeech (libre parole) offre un bon exemple de traitement alternatif, corrosif et militant de l'information. Caméra numérique au poing, ses limiers donnent la parole à tous ceux que les médias audiovisuels traditionnels boudent, des paysans du Chiapas aux militants des associations qui défilaient à Seattle en décembre 1999 pour contester l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

www.tf1.fr
A l'instar de TF1, les grandes chaînes de télévision hertzienne investissent la Toile. A petits pas, il est vrai. La plupart d'entre elles ne permettent que de visionner leurs journaux, avec une qualité rarement irréprochable. La Une exploite cependant un peu plus les potentialités du Web, en permettant aux internautes de composer eux-mêmes le sommaire de leur journal en sélectionnant uniquement les reportages qu'ils désirent regarder.

Une sélection de Stéphane Mandard

Glossaire

Chaîne
Programme thématique diffusé sur Internet. Une chaîne de télé sur le Web ne ressemble pas exactement à une chaîne classique de télévision. Exemple : sur le petit écran, CNN est une chaîne de télévision. Sur Internet, cnn.com diffuse plusieurs chaînes. Il est toutefois probable qu'avec la convergence Web-télévision les deux termes finissent par se rejoindre eux aussi.

Compression
Procédé qui vise à réduire un ensemble de données transcrites sous forme de code (texte, son, image, vidéo) afin de pouvoir le transporter sur un réseau et l'archiver sur un PC sans trop alourdir les besoins en mémoire ou en débit. Sur le PC, la visualisation d'une vidéo compressée passe d'abord par une phase de décompression. Compression et décompression peuvent conduire à une dégradation de l'image et du son.

Player
Logiciel de visualisation, sur le micro-ordinateur de l'internaute, d'images vidéo transmises sur Internet. Les trois principaux éditeurs de players sont RealNetworks, Apple et Microsoft. Le logiciel installé sur un micro ne fonctionne qu'avec les logiciels « serveurs », c'est-à-dire installés sur les sites Web, de même technologie.

Webcast
Production et diffusion de programmes sonores ou vidéo par le biais de l'Internet. Le *webcast* s'oppose ainsi au *broadcast*, qui qualifie la production et la diffusion des programmes sur la télévision classique (chaînes hertziennes et câblées).

TOUS NOS BONS PLANS
@
www.anyway.com
VOLS ALLER/RETOUR*
Taxes aéroport comprises
Sur compagnies régulières

NEW YORK	@	1835F
MIAMI	@	2440F
SAN FRANCISCO	@	2550F
FORT DE FRANCE	@	2190F
POINTE A PITRE	@	2190F
LA HAVANE	@	2990F
RIO	@	2990F
LES SEYCHELLES	@	3990F
BANGKOK	@	3700F
SYDNEY	@	6150F
DUBLIN	@	640F

0 803 008 008**
3615 ANYWAY***
ANYWAY
CORAIN

Ce soir, je regarde la Webtélé

AUTANT les grilles de programmes de la télévision – hertzienne et satellitaire – alimentent abondamment les colonnes de la presse quotidienne et magazine, qui les décortique en long et en large, autant celles de sa petite sœur du Web sont parfaitement inconnues du grand public. Pourtant, avec une centaine de télévisions françaises sur Internet et plus du double aux Etats-Unis, l'internaute aurait bien besoin d'une boussole pour s'y retrouver dans cette immense forêt vierge. Directe ou asynchrone, généraliste ou spécialisée, professionnelle ou amateur, communautaireou militante, la télévision recouvre des réalités diverses sur le Net. Voici, à partir d'exemples concrets, un guide des programmes WebTV établi en fonction de leurs publics.

TCHIKIOTO

Communautés
Qu'elles concernent le cercle restreint des joueurs de bridge, les passionnés de deux-roues, les adeptes de la musique techno, les fans de sitcoms ou les férus de nouvelles technologies, les WebTV qui s'adressent à des communautés d'internautes poussent sur la Toile comme des champignons. C'est que la meilleure façon de faire de l'audience aujourd'hui sur Internet est sans doute de privilégier une approche communautaire. Telesud.com, première chaîne de télévision africaine sur le Net, l'a compris, qui concentre ses programmes sur l'Afrique en particulier et les pays du Sud en général. Journaux sur l'actualité

Quelques pistes pour trouver son chemin dans la jungle cybertélévisuelle

politique, économique et culturelle du Sud, magazines sur le cinéma africain ou les grandes figures historiques du continent, de deux à huit heures de direct par jour ont déjà tenu en haleine plus de 400 000 visiteurs en un an.

Professionnels
Une autre stratégie payante consiste à cibler ses programmes sur des publics professionnels. Ainsi, de Marianne Village, qui propose des magazines et des interviews à destination des collectivités locales ou de « business angels », et qui entend mettre en relation entrepreneurs et investisseurs à partir de la présentation de start-up ou de technologies.

Mais les programmes les plus aboutis sont très certainement ceux qui sont diffusés sur Medecine-tv.com. Depuis sa création, en septembre 1998, la chaîne Internet médicale francophone a capté l'attention de plus de 110 000 internautes avec des sujets qui n'avaient a priori rien pour enthousiasmer les foules : des retransmissions de transplantations duodéno-pancréatique ou encore débats entre spécialistes des oesophagites peptiques.

Grand public
Les grandes chaînes de télévision françaises, telles TF 1 et France Télévision, amorcent timidement le virage Internet. Pour l'heure, aucun contenu original. Elles se contentent de diffuser en non-stop leurs journaux de 13 et 20 heures. Avec un plus pour TF 1, qui permet au télénaute de choisir, parmi les reportages du JT, ceux qu'ils désirent regarder.

Minorités
Contrairement aux grandes chaînes généralistes, qui disposent déjà d'une vaste audience conquise sur les ondes hertziennes, des télévisions qui diffusent exclusivement sur le Net parient sur des publics « minoritaires » en offrant des programmes décalés et alternatifs. La chaîne américaine freespeech.org, par exemple, propose une cinquantaine de programmes underground. Couverture du mouvement de protestation contre l'OMC à Seattle, reportages sur l'Armée zapatiste de libération nationale du « subcomandante » Marcos... à chaque fois, les journalistes privilégient une approche militante de l'information.

St. M.

Les géants et les autres

IL Y A les grands acteurs, les TF1, Time Warner ou Canal Plus, qui possèdent le contenu, anticipent les convergences, fusionnent à coups de milliards de dollars, préparent bien à l'avance les noces probablement inéluctables de la télé et d'Internet.

Et puis il y a les autres, plus modestes souvent, dont ce n'était pas forcément le métier d'origine, qui, sans attendre l'arrivée de technologies plus performantes, ont ouvert une lucarne sur le Web. Dès 1997, l'agence Cyperus (www.cyperus.fr) fut ainsi la première, en France, à retransmettre en direct une émission sur Internet – un débat du Sénat sur les nouvelles technologies.

Les progrès dans la compression d'images, les débits toujours plus élevés ont cependant beaucoup fait avancer les choses. La technologie franchit un palier à peu près tous les trois à six mois. *« La qualité de la télé classique devrait être atteinte assez rapidement »,* promet Jean-Louis Amblard, l'un des associés de Cyperus.

La télévision via le Web nécessite un minimum d'investissement et, du coup, nombre

En attendant la qualité des images, les opérateurs misent sur la variété des contenus

d'associations, de particuliers, de communautés, peuvent disposer de leur propre télévision. A moindres frais, et sans souci de rentabilité. Pour s'en convaincre, il suffit de naviguer sur le site de CanalWeb et de zapper d'une chaîne à l'autre. Spécialistes du bridge ou humoristes déjantés y côtoient passionnés des nouvelles technologies et fondus de musique. *« Cela permet de produire des émissions pour des petites communautés »,* insiste Jean-Louis Amblard.

Autour de cette idée, de nombreux acteurs sont en train de se positionner. Cyperus retransmet en direct ou après coup à la demande conférences de presse, assemblées générales, conférences financières, salons. Un peu sur le même principe, PRLine, start-up créée en août 1998, diffuse l'information des sociétés cotées en Bourse, à destination des marchés, des professionnels et du grand public. Une demande croissante de la part d'entreprises plus que jamais soucieuses de leur image, en interne comme en externe, et toujours à l'affût de nouveaux supports. Et peu importe que l'image, de 5 cm sur 5 cm soit souvent pixelisée, décalée, figée. *« Il y a de l'émotion dans ces petits carrés de pixels »,* assure Eric Parachini, directeur du développement de StreamingBox, toute jeune société spécialisée dans la diffusion d'images sur Internet.

Si cette filiale de Transatlantic Vidéo, société de postproduction, s'est positionnée sur le marché de la communication institutionnelle et interne des entreprises, la start-up pointe aussi ses caméras sur le grand public, en imaginant des émissions complémentaires de celles de la télévision. C'est elle, par exemple, qui a retransmis sur le Web les coulisses de l'élection de Miss France 2000, sur le site de TF 1. Fin janvier, le site aura enregistré 1,2 million de pages vues.

Olivier Zilbertin

La bataille des droits sportifs

LES JEUX olympiques seront-ils retransmis sur le Web ? Principaux détenteurs des droits TV, les chaînes hertziennes se sont un temps inquiétées de la concurrence que représentait la diffusion d'événements sportifs sur Internet. Aujourd'hui, elles se repositionnent et investissent dans ce secteur.

« Le CIO avait fait blocage en ce qui concerne la diffusion des droits Internet sous la pression des chaînes de télévision, reconnaît Denis Masseglia, vice-président du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), chargé de la communication et du marketing. *Ceux qui pesaient pour bloquer la concurrence des retransmissions Internet sont devenus, comme France Télévision, des acteurs du Web. Du coup, ils s'interrogent sur le bien-fondé de leur position passée. »* Le succès de sites créés pour de grands événements sportifs passe aujourd'hui par la participation de grands acteurs du Web comme Voila ou Wanadoo, qui génèrent un flux de plusieurs millions d'internautes par mois.

« Du coup, d'un côté, il y a les droits détenus par les télés ; de l'autre, l'audience des portails. Les producteurs de sites ont besoin de collaborer avec les télévisions pour bénéficier de leurs droits. Et ces dernières veulent être rapidement visibles sur le Net, par le plus grand

Les télévisions veulent garder la main sur les images sportives

nombre d'internautes afin de générer des recettes de publicité. Les deux parties sont obligées de s'entendre », explique Jean Bruno, directeur de European Electronic Services, société spécialisée dans l'acquisition et la valorisation de droits Internet Protocol (IP). La question du contenu se pose au plus haut niveau des instances olympiques. *« Le CIO consulte ses partenaires afin de déterminer si la position de blocus des droits vidéo IP perdurera jusqu'aux jeux de Sydney »,* assure Denis Masseglia.

Quoi qu'il en soit, les diffuseurs télé classiques, propriétaires des droits d'exploitation, se positionnent en force pour occuper sans partage le marché des grandes épreuves sportives sur Internet. Reste que les événements ou les sports de moindre importance médiatique trouveront sur le Web le support de large diffusion queleur refusent les télévisions généralistes.

Eric Nunès

Trois questions à...

Jacques Rosselin, PDG de CanalWeb

1 Quelles évolutions ont marqué la diffusion du son et de l'image sur Internet ?

Tout a commencé en 1995 par le lancement du logiciel Real Audio, qui permettait de diffuser du son sur la Toile. Durant cette première période, la plupart des entreprises du secteur se contentaient de rediffuser des radios déjà existantes. Ensuite, il y a eu les portails qui fédéraient tous ces programmes sonores avant que la vidéo ne vienne prendre le relais. On a alors vu des gens, comme à CanalWeb, qui faisaient de la production de contenus spécifiques pour l'Internet.

Aujourd'hui, nous avons franchi une étape supplémentaire, car nous sommes désormais capables de produire des images qui ont vocation à être diffusées sur une télévision traditionnelle.

2 Cela veut-il dire que CanalWeb, premier opérateur européen de télévision sur Internet, va migrer vers la télévision tout court ?

Non, pas du tout. C'est Internet qui est en train de migrer vers la télévision. Internet est donc notre meilleur vecteur. Nous, nous faisons de la télévision spécialisée (Narrowcast) qui peut être regardée à n'importe quel moment.

Pour vous donner un exemple, le journal de 20 heures d'une grande chaîne hertzienne est un produit conçu pour être regardé par 20 millions de personnes au même moment. Une heure après, vous n'avez plus envie de le voir ou de le revoir, car c'est un produit très volatil. Au contraire, nos émissions sont très ciblées et restent disponibles en permanence sur notre site. Plus tard, elles pourront être présentées de la même façon, à la demande, sur la télévision interactive. A nous ensuite de construire notre audience sur des artistes, des thèmes moins grand public que ce que proposent les sites des télévisions classiques sur la Toile.

3 Quelle sont, à l'heure actuelle, les principales difficultés que rencontrent une entreprise comme la vôtre ?

Notre problème, c'est que les gens n'ont pas encore le réflexe de se dire : « Tiens, ce soir, je vais regarder une émission sur le Web ! » Il faut donc que nous donnions plus de cohérence et visibilité à nos programmes. Nous y travaillons.

Il y a ensuite le problème de la qualité des images. Pour l'instant, les internautes sont prêts à regarder des images de qualité médiocre, car il est difficile d'avoir autre chose. Dans l'avenir, avec le haut débit, nous pourrons leur offrir un meilleur service.

Propos recueillis par Guillaume Fraissard

ENQUÊTE

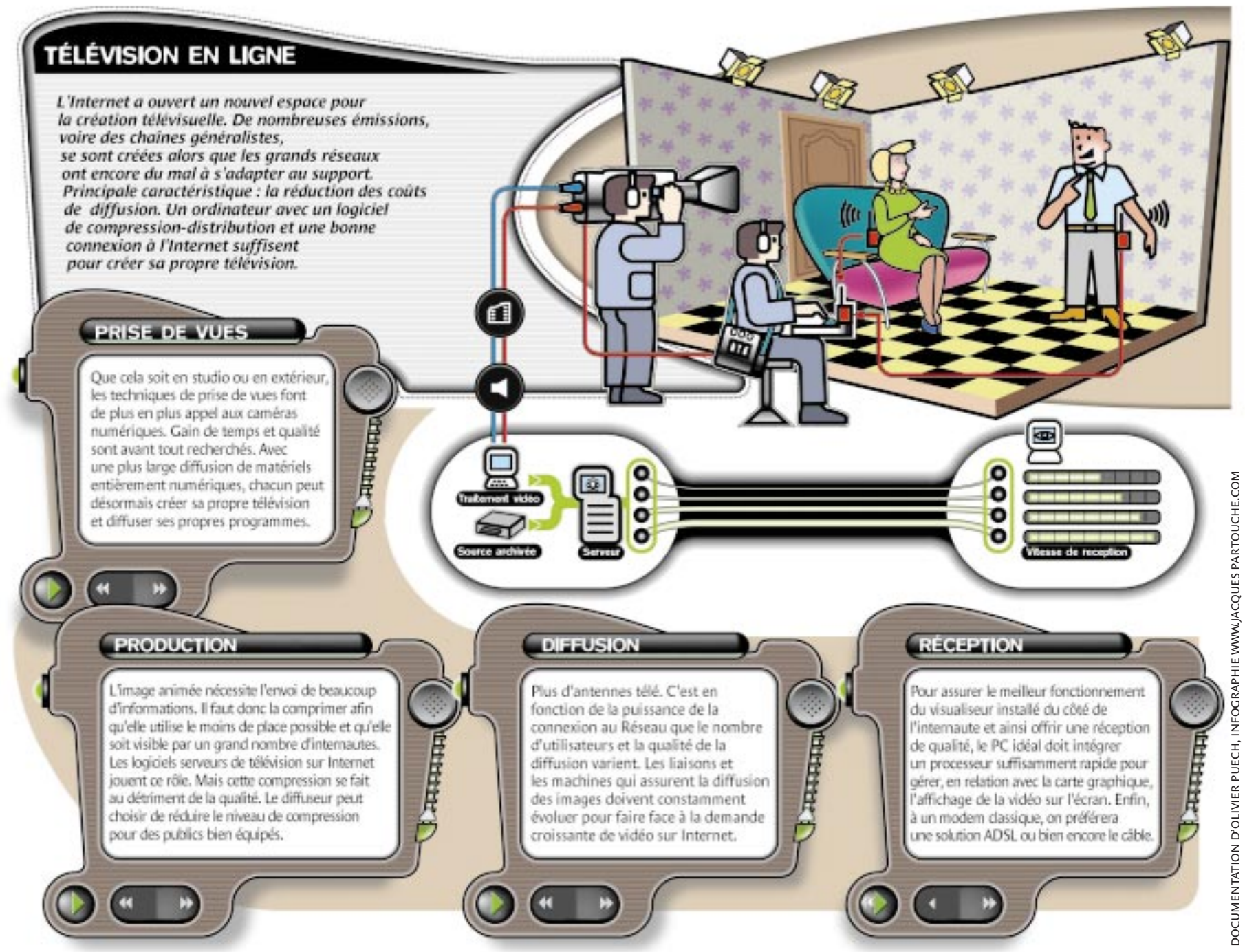

DOCUMENTATION D'OLIVIER PUECH, INFOGRAPHIE WWW.JACQUES PARTOUCHE.COM

NBC Giga crève l'écran du Web allemand

Un happening quotidien diffusé par Internet et sur le câble séduit les jeunes

DÜSSELDORF
de notre envoyé spécial

« On ne fait pas une émission. Ici, c'est plutôt la fête tous les jours ! » A 39 ans, Volker, responsable éditorial, fait figure de dinosaure, comparé à la horde de jeunes *Netzreporter* (journalistes en ligne) grouillant dans les couloirs à peine chauffés de cette télévision pas comme les autres. Depuis plus d'un an, NBC Giga (prononcer [giga]) diffuse, du lundi au vendredi, une émission quotidienne, de 15 heures à 20 heures, retransmise en direct sur le Net et sur le câble. Cinq heures non stop où télévision et Internet fusionnent pour accoucher d'un happening interactif mis en musique par une soixantaine de personnes dont la moyenne d'âge tourne autour de 23 ans.

Avec *« The future is you ! »* comme cri de ralliement, 100 000 internautes se donnent rendez-vous chaque jour sur le plateau de la Giga Television. *« Si un présentateur se trompe,* souligne Volker, *il peut être sûr de recevoir dans la minute plusieurs mails pour rectifier son erreur. »* Assis devant l'écran de leur ordinateur, ils sont une dizaine de reporters-présentateurs à se relayer devant les caméras, toutes les trois minutes environ, pour présenter leurs sujets. Une animatrice dynamique, à la verve gouailleuse, orchestre le tout, un micro-casque devant la bouche, le sourire aux lèvres.

« Le concept est simple, lance l'initiateur du projet, Helmut Keiser, directeur-fondateur de DFA (Agence de télévision allemande) propriétaire à 75 % de NBC Europe et de NBC Giga. *Avec Giga, tout le monde peut, depuis sa chambre, vivre quelque chose en commun avec d'autres personnes. »*

Avec un budget de fonctionnement relativement peu élevé – 12 millions de marks (6,4 millions d'euros) – et des rentrées publicitaires de 8 millions (4,2 millions d'euros), essentiellement grâce à la diffusion sur le câble, Helmut Keiser, ancien journaliste de la presse écrite, annonce sans sourciller des chiffres positifs pour l'an 2001. *« CNN est là pour couvrir toutes les guerres, à nous de tout couvrir sur le Web. »* Difficile d'échapper à l'œil averti des caméras et autres Webcam qui tapissent les murs et les recoins de ce baraquement en préfabriqué situé dans la banlieue de Düsseldorf. Seules les toilettes gardent leur intimité, assure-t-on à la chaîne. *« Et encore,* glisse en riant et au pas de course un journaliste pressé. *Même là, ce n'est pas dit qu'il n'y ait pas une caméra ! »* A midi, rassemblement général dans la salle de réunion autour d'une table couverte de sandwichs, de bananes et de boîtes de lait. Une caméra filme le tout, mais le son est coupé. Une règle pour cette conférence de rédaction animée, où chacun déballe sans retenue ses impressions et ses enquêtes du moment. Du catogan du couturier Karl Lagerfeld au Chaos Computer Club, en passant par les prochains tirages au sort des coupes européennes de football, les présentateurs calent, en un peu moins d'une heure, le conducteur de l'émission du jour. *« La moitié est préparée,* souligne le directeur des programmes, Ollie Weiberg. *L'autre se fait au cours du direct en fonction des demandes et des envies des internautes. Ce en quoi nous ne sommes pas une émission de télévision comme les autres. »*

NBC Giga se décline autour de cinq thèmes, appelés « îles » : divertissement, sport, jeux, technologie et actualité du Web. Ils correspondent peu ou prou à ce qui *« fait bouger et réjouit »* les 14-29 ans, cible visée par Helmut Keiser. *« Ici, personne ne dit : "1, 2, 3 on tourne" ! »,* lance Tom, assis devant son poste bardé de photos de joueurs de football. Beau brun aux bras flatteurs et tatoués, il estime ne plus faire attention aux caméras qui l'entourent. A l'instar de ses collègues de plateau, il fait ses recherches sur Internet, écrit ses textes avant qu'ils ne soient relus et enrichis pour une mise en ligne sur le site par une autre équipe de journalistes, répond en partie aux centaines de mails quotidiens, participe aux forums de discussion et aux chats ouverts sur giga.de, tout en avalant une pizza en cas de fringale, après être passé à l'antenne.

« C'est agréable d'être en première ligne », admet Mirko, autre forçat de l'écran. Pour Eric, un Texan de 21 ans, *« contrairement à la télévision, ceux qui nous regardent sont réellement proches de nous ».* Une parenté numérique avec les internautes que Volker n'hésite pas à considérer comme ses *« frères et sœurs ».* Avec dix millions de pages vues par mois et plusieurs centaines de milliers de téléspectateurs câblés, NBC Giga entrevoit l'avenir avec sérénité. Trois émissions supplémentaires viendront prochainement s'ajouter au programme déjà bien chargé. *« Nous avons inventé quelque chose,* estime Ollie Weiberg. *Ensemble, nous voulons ouvrir la voie de l'avenir digital ».*

Nicolas Bourcier

L'Actualité Multimédia sur France Info
tous les samedis dans "Multimédia"
avec Jérôme Colombain
FRANCE info 105.5

La guerre des standards

La NetTV démarre tout juste, mais les géants du logiciel se positionnent pour mieux la contrôler demain

APRÈS la bagarre des navigateurs entre Netscape et Microsoft dans les années 90, les hostilités se déplacent aujourd'hui autour du contrôle des visionneurs (« players ») audio et vidéo sur Internet. Objectif : maîtriser la technologie qui diffusera images et son venant du Web dans chaque entreprise et chaque foyer.

Au centre du ring, RealNetworks, Apple et, bien sûr, Microsoft. En plaçant dans Windows 98 sa propre visionneuse audio et vidéo Windows Media Player, ce dernier s'est mis en position de mener la vie dure à son rival RealNetworks. Une tension d'autant plus forte que ce dernier a annoncé, à la fin de l'année dernière, des chiffres d'audience plutôt flatteurs émanant de Nielsen/NetRating, le Médiamétrie américain. A l'audimat, Windows Media dispose d'une base d'utilisateurs environ deux fois moins importante (près de 8,5 millions) que celle de QuickTime 4, le player d'Apple (environ 20 millions d'internautes) et dix fois moins vaste que celle de Real, poids lourd de la catégorie avec plus de 85 millions d'adeptes.

Quelques semaines plus tard, le lobbying de Microsoft auprès des partenaires de RealNetworks se fait sentir en jouant sur les limites du modèle économique de ce dernier, qui fait payer cher aux éditeurs de contenu le droit d'utiliser sa technologie – environ 2 000 dollars (12 800 F) pour 60 « streams », ou diffusions, avec RealServer Plus.

Cette stratégie prête d'autant plus le flanc au jeu de la concurrence, que Microsoft et Apple, de leur côté, offrent leur licence serveur aux utilisateurs respectifs de Windows NT ou de Mac OS.

Côté internaute, le visionneur de RealNetworks remporte un franc succès malgré son prix, d'un montant d'environ 200 francs (30,50 euros). Une différence de poids par rapport à ses alter ego, Windows Media Player et QuickTime 4, qui sont gratuits aussi du côté utilisateur. De l'avis des spécialistes, la version 7 du player audio et vidéo de Real aurait actuellement la meilleure qualité d'affichage sur le marché. QuickTime, d'Apple, offre une très bonne qualité sonore, surtout si l'éditeur du site Internet visité utilise des logiciels codec (compression-décompression) de bonne qualité.

En revanche, en ce qui concerne les images, il est un peu difficile de faire entrer un standard de qualité comme QuickTime, habitué aux débits élevés des CD-ROM, dans l'entonnoir d'une liaison modem traditionnelle. Quant à Windows Media Player, c'est, des trois visionneurs, le moins convivial et pas forcément le plus convaincant en matière de qualité d'images à des débits de 30 kilobits/s. Reste que le player de Microsoft offrait de bonnes dispositions pour des débits supérieurs (avec diffusion *via* satellite, par exemple). Microsoft devrait en outre améliorer son visionneur lors de la sortie, à l'automne prochain, de Windows Millennium, remplaçant de Windows 98.

La bataille va se déployer dans les mois à venir en Europe, où l'on découvre la diffusion vidéo sur le Web (« streaming »), et se jouer autour de la maîtrise technologique des prochaines générations de players vidéo, qui devront tenir compte de l'émergence de débits plus rapides sur le Net. Dans cette optique, en octobre 1999, la division Streaming Media de Microsoft a enrôlé une trentaine de sociétés au sein d'un programme baptisé Broadband Jumpstart. Cette initiative est intervenue alors même que son concurrent RealNetworks travaillait avec plusieurs opérateurs de télécommunications et fournisseurs d'accès à Internet au développement d'une infrastructure à haut débit. Sans oublier Apple, dont le player QuickTime sert de base à la future norme de compression vidéo adaptée au Net MPEG-4. La guerre des standards ne fait que commencer...

Marc Bourhis

Budget

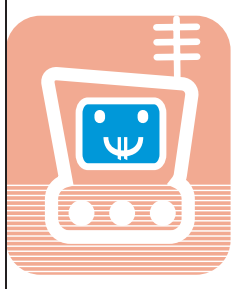

Combien ça coûte ?

CEUX qui se sont déjà aventurés à regarder la télévision sur le Web peuvent en témoigner : peu d'émissions diffusées sur la Toile sont pour le moment capables de rivaliser avec des émissions classiques. La qualité de la production est pourtant en nette amélioration, et la professionnalisation des WebTV contribue à combler le fossé séparant les deux télévisions. Exemple avec CanalWeb et Streaming Box.

En 1999, CanalWeb, le premier opérateur de télévision sur Internet a diffusé environ 1 500 émissions pour un budget de 15 millions de francs. Soit un coût de revient moyen par émission de 10 000 francs environ pour la production et la diffusion. Les frais annexes et les piges des journalistes se montent aux alentours de 5 000 francs, pris en charge par le coproducteur du programme.

« Le même programme coûterait entre cinq et dix fois plus cher sur une chaîne comme Planète sur le câble », explique Jacques Rosselin, de CanalWeb. Pour le moment, sa société diffuse en très grande majorité des programmes de talk-show, qui ne nécessitent l'envoi d'aucune équipe sur le terrain. Question de prix. Mais pas uniquement : *« Ce genre d'émissions est aussi très prisé sur les chaînes classiques. Cela ne s'explique pas. Les gens aiment bien regarder d'autres gens parler ; sinon, comment expliquer que « Le club de la presse » soit présenté à l'antenne ? Mais plus la télé sur le Web va se professionnaliser, plus les coûts de production d'un talk-show vont se rapprocher de ceux d'une chaîne thématique. »,* explique Jacques Rosselin.

Au final, le patron de CanalWeb estime que, pour le moment, il existe un rapport de 1 à 100, en matière de frais, entre un programme en webcast (diffusé sur Internet) et un programme de télévision classique (diffusé par voie hertzienne). Même constat chez Streaming Box, qui, en partenariat avec TF1, vient de diffuser sur la Toile la soirée de l'élection de Miss France. Pour TF1, ce spectacle revient au final à près de 10 millions de francs. Elle disposait pour l'événement de 40 caméras, de 3 plateaux et mobilisait environ 120 personnes. Chez Streaming Box, l'élection de Miss France sur la Toile revient à 120 000 francs, avec 4 caméras, une animatrice et quelques techniciens.

Du point de vue rentabilité, Streaming Box, en accord avec TF1, rentrera dans ses frais si elle comptabilise 1,2 million de pages vues pour cet événement. La Une rémunère ainsi un prestataire externe qui lui génère du trafic sur les pages de son site.

Pour CanalWeb, la rentabilité passe par d'autres chemins. En 1999, l'entreprise a réalisé 5 millions de francs de chiffre d'affaires pour un budget total de 20 millions de francs. En 2000, CanalWeb table sur 5 millions de recettes publicitaires et entre 5 et 6 millions de francs de revenus générés par le business-to-business, notamment par la couverture d'événements à la demande de clients. Le commerce électronique, la syndication de programmes et leur revente à des opérateurs de vidéo à la demande sont les autres sources de revenus attendus par Jacques Rosselin pour arriver, à terme, à rentabiliser le modèle économique de sa télévision sur le Web.

G. F.

Carnet interactif

Valoris

Philippe Vilarel, 51 ans, a été nommé partner, responsable du secteur média et communication de Valoris. Il était auparavant directeur du développement européen de la société.

Sun-Netscape Alliance

Dominique Chatelin, 44 ans, prend la direction mondiale des ventes e-commerce de Sun-Netscape Alliance. Entré chez Netscape en mai 1997, Dominique Chatelin y était précédemment vice-président, en charge des services professionnels et du développement stratégique du commerce électronique sur les marchés européens.

Fi System

Marc Schilling, 37 ans, ex-directeur de division chez Transiciel, rejoint le groupe Fi System en tant que directeur du pôle Web ingénierie France. **Stéphane Amis,** 40 ans, ex-directeur général de BDDP Corporate (groupe Omnicom), vient également de rejoindre le groupe Fi System en tant que directeur du développement.

ISDnet

Eric Varszegi, 42 ans, rejoint ISDnet, premier opérateur IP indépendant français, en tant que directeur commercial France. Il était précédemment directeur commercial de France Télécom Oléane.

Agenda

Le rendez-vous des nouvelles technologies

Le 3 février

Les 9es Rencontres de l'Observatoire des télécoms

Le thème phare de ces rencontres est « La Netcollectivité, hasard ou stratégie ? »..

- **CNIT, Paris-la Défense.**
- **Renseignements : 01-53-32-55-14.**
- **www.telecomville.org**

Le 4 février

Livre numérique/enjeux pour les personnes handicapées

Ce colloque, organisé par l'Inserm et l'association BrailleNet, a pour objet de montrer que le développement d'Internet et l'apparition de livres numériques constituent une chance pour les personnes handicapées visuelles.

- **Paris, Cité des sciences et de l'industrie.**
- **Renseignements : 01-43-42-40-40.**
- **www.braillenet.jussieu.fr/livre-numerique**

Du 14 au 18 février

Milia 2000

La 7e édition du Marché international des programmes interactifs, de l'audiovisuel et des logiciels sera suivi d'un programme de conférences baptisé « Think Tank Summit », le laboratoire de l'interactivité.

- **Cannes, Palais des festivals.**
- **Renseignements : 01-41-90-44-79.**
- **www.milia.com**

Rendez-vous notés par Sylvie Chayette

- **Vous pouvez nous signaler vos manifestations et nominations à l'adresse électronique *agenda@lemonde.fr***

HOMMES

Un parcours sans faute

JÉRÔME BRÉZILLON/MÉTIS

Portrait
A 33 ans, Chahram Becharat dirige le fonds d'investissement Europ@web, au cœur de la Netéconomie française

D'AUTRES se prendraient pour des stars. Pas Chahram Becharat. A 33 ans, ce polytechnicien occupe pourtant le poste de directeur général d'Europ@web, le fonds d'investissements monté par Bernard Arnault pour le financement d'entreprises high-tech. Une position qui le place au cœur de la Netéconomie française. Le magazine *L'Expansion* l'a fait figurer parmi la *« cyber-élite française »* et *Le Point* le classe même parmi les cent personnes qui vont *« faire l'an 2000 »*. Rien que ça.

Ces honneurs, Chahram Becharat les reçoit pourtant avec humilité et pragmatisme. Sans doute par peur de la pression qu'ils font peser sur ses épaules. *« C'est bien d'être considéré comme l'un des gagnants de l'an 2000,* dit-il en plaisantant ; *mais, si c'est pour être le loser de l'année 2001, je préfère qu'on ne parle pas trop de moi et que l'on juge mon travail dans trois ou quatre ans. »*

A regarder les premiers mois d'activité d'Europ@web, les opérations réalisées par Chahram Becharat et son équipe sont pourtant spectaculaires. A coups d'investissements et de prises de participation, le groupe est devenu l'un des acteurs majeurs de la Toile avec des réussites comme LibertySurf, fournisseur d'accès gratuit à Internet qui totalise plus de 600 000 abonnés en France, le moteur de recherche Nomade, le site d'enchères Aucland ou encore la plate-forme de téléchargement musicale MP3.com.

Des investissements diversifiés et stratégiques. *« Bernard Arnault est en train de créer un véritable groupe industriel sur la Toile,* explique-t-il, *et, quand il y aura une concentration du marché, il veut être incontournable. »*

Ces succès, Chahram Becharat peut aussi s'en attribuer la paternité, lui dont le rôle de coordination et de recherche de projets consiste à repérer les bons concepts, les meilleures équipes et les sites prometteurs. *« Ce qui nous intéresse, ce n'est pas de prendre 100 % d'une affaire existante. Nous recherchons avant tout la communauté d'esprit avec les gens avec qui nous travaillons. Personnellement, je n'aime pas du tout le côté " argent " de ce milieu. Nous voyons venir beaucoup trop de personnes qui ne sont motivées que par le gain et qui recherchent le profit à court terme. Ce n'est pas du tout notre politique. »*

Pour autant, Chahram Becharat n'oublie pas la chance qu'il a de se trouver au bon endroit au bon moment : *« Je suis vraiment reconnaissant de la confiance de Bernard Arnault. Je ne connais pas beaucoup de patrons qui auraient confié tant de responsabilités à quelqu'un de 32 ans. »*

Embauché en 1994 suite à une candidature spontanée, Chahram Becharat est en effet l'un des rouages essentiels de l'empire Arnault. Chez LVMH, il a successivement occupé les postes de chargé de mission dans le domaine des acquisitions, puis d'administrateur du parfumeur Sephora et de directeur de la branche distribution sélective du groupe. Une ascension éclair qui fait suite à un parcours sans faute pour ce jeune Iranien arrivé en France à l'âge de 13 ans. Fuyant la révolution islamique, la famille Becharat débarque dans la capitale à la fin des années 70, une famille *« plutôt aisée*, avoue-t-il. *Nous n'étions donc pas dans les pires conditions qui soient »*.

Maîtrisant parfaitement le français, sa scolarité s'enchaîne alors comme dans un rêve d'étudiant modèle : bac C au lycée Janson-de-Sailly, Ecole polytechnique, un mastère en management (MBA) à la Harvard Business School et un premier poste décroché au sein de la banque Morgan Stanley, à Londres, en tant qu'analyste financier. Là, Chahram Becharat découvre l'encadrement « à la trique » de ce grand établissement financier. Un rude apprentissage qui, aujourd'hui, l'aide sans doute à supporter ses 80 heures de travail hebdomadaires. Bien sûr, l'avenue Hoche, où sont installés les bureaux d'Europ@web, lui semble parfois un peu loin des rues de Téhéran où il est né, mais il n'a pas la nostalgie du pays. Trop international et trop bien intégré en France pour vouloir goûter aux joies de la Perse plus longtemps que quelques semaines en été. Un temps, peut-être, il aurait pu y retourner pour reprendre les affaires familiales. Le Web en a décidé autrement. *« J'ai toujours voulu être un entrepreneur. Bien sûr, aujourd'hui, je n'en suis pas véritablement un, mais j'ai la satisfaction de participer et d'être associé à de vraies aventures d'entreprises. Pour moi, c'est quelque chose d'intellectuellement passionnant. »*

Guillaume Fraissard

Ze coûteux Project

EUROP@WEB s'apprête à lancer avant la fin du premier trimestre 2000 ce que Bernard Arnault et Chahram Becharat voudraient voir devenir la première banque virtuelle européenne. Nom de code : Ze Project. L'idée est née en août 1999 de la réunion de quatre hommes issus du milieu financier : Olivier de Montety, qui a créé et dirigé Fimatex, le courtier en ligne de la Société générale ; Bernard Hauzy, issu de Paribas Affaires Industrielles ; Mark Barry de la Banque Morgan, et Frédéric Viviani, ancien de Fimatex également. Leur concept : repenser dans leur totalité les rapports des clients avec leur banquier. Séduit, Europ@web décide de réaliser là son plus gros investissement à ce jour, soit près de 650 millions de francs, pour une prise de participation à hauteur de 100 % dans une société baptisée Internet Financial Portal (IFP). Le nom n'est pas encore définitif, et un partenaire bancaire d'envergure devrait prochainement venir épauler Europ@web dans le capital.

- **www.zeproject.com**

> 10 heures gratuites
Internet + téléphone inclus

Exclusif en France : une offre d'essai à Internet (Internet + téléphone) totalement gratuite*.
La connexion se fait sur un n° 0 800, appel gratuit.

Pour que vous restiez libre de votre utilisation et, bien sûr, maître de votre budget, AOL, le n°1 mondial de l'accès à Internet, vous offre un large éventail de formules : les forfaits tout compris Internet + téléphone, les formules connexion illimitée à partir de 45 F/mois.

AOL est un service de cegetel

A bon droit

Droits des journalistes et diffusion sur le Web

LA COUR D'APPEL de Lyon a été amenée, le 9 décembre 1999, à statuer sur le litige existant entre le journal *Le Progrès* et le Syndicat national des journalistes (SNJ), à propos de la diffusion en ligne du quotidien. La décision prend nettement parti en faveur des droits des journalistes.Rappelons, en résumé, les positions respectives des parties. Du côté du Groupe Le Progrès, mais également de nombreuses autres sociétés éditrices, on retient que le code de la propriété intellectuelle et la jurisprudence considèrent traditionnellement un journal comme étant une œuvre collective, c'est-à-dire une œuvre dans laquelle se fondent les contributions individuelles des journalistes ayant participé à son élaboration. Pour de telles œuvres, l'éditeur est investi du droit d'auteur sur l'ensemble du journal, ce qui lui donne la faculté de l'exploiter sous toutes ses formes. De plus, le journaliste ayant un statut de salarié rémunéré forfaitairement, l'utilisation de nouvelles technologies de publication et de diffusion ne saurait modifier ce statut.

Du côté des journalistes, on s'appuie à la fois sur des textes issus du code de la propriété intellectuelle, du code du travail et de la convention collective nationale des journalistes, pour considérer que la société éditrice d'un journal ne possède que les droits de première publication et que toute nouvelle exploitation, spécialement sur un support différent, nécessite l'accord préalable des journalistes et doit donner lieu à une rémunération supplémentaire.

En première instance, le tribunal de grande instance de Lyon avait donné à ce litige une solution nuancée, en retenant dans son jugement du 21 juillet 1999 (« Le Monde interactif » du 6 octobre 1999) que *« la reproduction intégrale et à l'identique du quotidien* Le Progrès *sur un support télématique ne constituait pas la parution dans plus d'un journal, mais seulement un procédé d'archivage particulier, si chaque article était restitué dans l'environnement qui était le sien dans le support papier »*. En revanche, le tribunal avait vu dans la structure du site du *Progrès,* et en particulier dans la possibilité d'appeler les articles par thèmes ou mots-clés, une réexploitation interdite. La cour de Lyon a confirmé cette décision en relevant en outre que *« l'édition télématique et l'archivage sur serveur ne peuvent être considérés comme un prolongement de la diffusion sur support papier, alors que, notamment, la mise en forme typographique et la présentation d'un article dans une publication correspondant à un courant d'idées voulues par son auteur lors de la conclusion du contrat de collaboration, que le lectorat est élargi, et que la durée de diffusion est différente »*.

Cet arrêt confirme les solutions déjà adoptées par plusieurs tribunaux, et cette affaire pourrait donner lieu à un arrêt de principe de la Cour de cassation. Quelques semaines auparavant, les principaux syndicats de journalistes et les représentants des éditeurs de presse quotidienne régionale (SPQR) ont mis sur pied un accord-cadre sur les modalités d'exploitation des fonds éditoriaux, en particulier des archives.

***Alain Hazan** est avocat à la cour.*

L'Europe mise sur le GPS

Géodésie
Les satellites Galileo amélioreront la précision du positionnement

« OÙ SUIS-JE ? », « Quelle heure est-il ? ». Pour que des millions d'Européens puissent répondre à ces deux questions efficacement, le conseil des ministres européens a décidé, en juillet 1999, de mettre sur pied Galileo, un projet européen de positionnement par satellite (Global Positioning System [GPS]). D'un coût estimé à près de 3 milliards d'euros, la constellation de satellites Galileo devrait, à l'horizon 2008, venir s'ajouter au GPS.

Les satellites américains GPS et la constellation russe Glonass répondent déjà opérationnellement à ces deux questions. Pourquoi, dès-lors, l'Europe souhaite-elle déployer dans le ciel cette myriade de satellites ? Parce que Galileo permettra d'améliorer la précision du positionnement tout en s'affranchissant stratégiquement de la dépendance envers les Russes et les Américains. Devenu un objet de consommation courante, l'objet qui a pris le nom générique de GPS équipe de nombreuses voitures, des bateaux, et s'invite même dans le sac à dos du randonneur.

Les perspectives commerciales sont astronomiques. Selon une étude de France Développement Conseil (FDC) pour le Centre national d'études spatiales (CNES), le marché mondial devrait atteindre 40 milliards de dollars en 2010. *« Nous sommes capables d'identifier de trente à quarante applications. Cela va de la gestion de flotte de véhicules à la localisation pour la navigation maritime, ferroviaire, en passant par la localisation d'accidents ou de malaises »*, analyse Laurent Marcerou, de FDC. Et de nouvelles applications devraient enrichir le GPS. *« La seule information qui manque sur Internet, par exemple, c'est la localisation de l'ordinateur,* explique Bernard Mathieu, du CNES. *En mettant une puce GPS dans un PC, on connaîtrait ainsi sa position, et on améliorerait la synchronisation des réseaux de télécommunications. »*

Cependant, les différentes communautés d'utilisateurs n'ont pas les mêmes besoins en termes de précision et de rapidité. Un marin n'aura rien à faire de l'altitude ; a contrario, un géophysicien étudiant la dérive des continents n'est pas un homme pressé par la notion de temps réel. Le « tout, tout de suite » est, par contre, primordial pour les aviateurs mais ceux-ci utilisent déjà les systèmes inertiels, indépendants du GPS. *« A peine 10 % de nos long-courriers sont équipés de GPS »*, note Guy Caussade, d'Air France.

Actuellement, si les ondes émises par les satellites GPS sont gratuites, elles sont volontairement dégradées, donc imprécises. Pourtant, le président américain Bill Clinton a assuré qu'avant 2006 les Américains fourniraient un code débarrassé de ses scories. En l'état actuel, un simple GPS fournit des précisions allant de 100 mètres pour un récepteur GPS grand public à 1 millimètre pour un appareil utilisant un mode de calcul différentiel. Pour cela, les changements dans l'orbite du satellite doivent être parfaitement suivis par un réseau de stations au sol, qui envoie aux utilisateurs ses corrections.

Par ailleurs, une campagne d'information indépendante, organisée par l'Association internationale de géodésie, s'est donné pour mission d'évaluer la qualité du réseau satellitaire russe Glonass, sur lequel pourrait s'appuyer le programme Galileo. Des tests au laser menés à partir d'une station de Grasse ont déjà été menés.

Si l'indépendance stratégique, la fiabilité technique, l'intégrité des informations sont les conditions majeures de l'existence du système satellitaire européen Galileo, sa vocation commerciale devra refléter une véritable excellence technologique pour attirer les industriels. Déjà, les Européens lorgnent vers Israël pour de possibles partenariats. Une main est aussi tendue aux Japonais, actuellement les plus gros consommateurs mondiaux de systèmes de positionnement par satellite.

Alain Thomas

Des sites Web génétiquement modifiés

Prototype
Des algorithmes génétiques diversifient l'aspect des pages Web

TOUS PAREILS et tous différents, conçus à partir d'un langage unique mais résolument variés dans leur apparence, tels pourraient bientôt être les sites Web, sans même que leurs concepteurs aient besoin de devenir des virtuoses du code HTML. La start-up Alderan, spécialisée dans la conception d'outils dynamiques pour le Web, vient en effet de signer une convention de recherche avec l'Ecole d'ingénieurs en informatique appliquée à l'industrie (E3i) de l'université de Tours, pour utiliser les algorithmes génétiques mis au point par un laboratoire de cet établissement.

L'idée est de les intégrer à l'outil de construction de pages Web développé par Alderan. Sur une page Web, les différents paramètres de style – couleur du fond, couleur de la police, taille des titres, etc. – sont assimilés à des gènes. Comme dans les phénomènes biologiques, deux opérations sont possibles pour les faire varier : la recombinaison ou les mutations au hasard. Dans le premier cas, l'internaute choisit plusieurs pages modèles et les croise. Les pages ainsi générées empruntent des caractéristiques de chacune des pages parentes. Elles ont un air de ressemblance tout en restant distinctes. Dans le second cas, l'internaute sélectionne une page Web et la fait muter. Les mutations, qui interviennent au hasard, peuvent toucher n'importe quel paramètre.

Le prototype développé par Alderan offre la possibilité de combiner mutations et croisement d'individus pour obtenir la page Web désirée. Mais, dans le produit qu'ils mettront en ligne, Antoine Oliver et Marc Santini, ingénieur de recherche et cofondateur d'Alderan, n'envisagent pas de laisser autant de latitude à l'utilisateur, de peur de le plonger dans la perplexité.

Aussi les concepteurs du logiciel ont-ils prévu de coupler l'algorithme génétique à un outil de statistiques en temps réel. Sorte de système de pilotage, il prendrait la décision de réintroduire de la diversité ou de fournir un modèle correspondant au plus petit dénominateur commun en fonction des choix des internautes. Un moyen d'humaniser le push. Cette technologie, censée rapporter de l'immensité de la Toile ce que l'internaute préférait, avait rencontré un vif engouement mais un succès finalement modéré.

Corinne Manoury

Sélection interactive

*« **TOUS** les algorithmes génétiques ont été conçus pour converger vers un individu optimal »*, explique Gilles Venturini, professeur d'informatique à l'université de Tours, c'est-à-dire pour effectuer une sélection dans une population et ne retenir que les individus les plus performants au regard de certains critères. Des individus de toute nature : des pièces métalliques dont on cherche la meilleure structure aux trajets pour un voyageur de commerce. Imaginés dans les années 70 comme une alternative aux systèmes experts, les algorithmes génétiques se sont généralisés dans les années 80. Aujourd'hui, ils ne fonctionnent plus seulement sur le principe de la recombinaison entre individus, mais vont jusqu'à tester des stratégies d'évolution. Pourtant, dit-il *« il en existe peu qui soient interactifs, qui offrent à l'utilisateur la possibilité de sélectionner et de changer d'avis »*.

Jeux à grande vitesse

Puces
La course à la puissance des cartes graphiques fait rage, au point de décourager Intel, le géant des puces

SI LA PUISSANCE des processeurs double tous les dix-huit mois, celle des cartes graphiques le fait tous les douze mois. Dans ce secteur très concurrentiel où performance rime avec fluidité d'affichage, les principaux fondeurs de puces graphiques – 3dfx, ATI, Nvidia, Matrox, S3 – se livrent une guerre technologique sans merci.

Actuellement, c'est Nvidia, une jeune entreprise basée à Santa Clara, en Californie, qui est le leader : sa dernière puce graphique, surnommée GeForce 256, bat les records de fluidité dans les jeux en 3D. Ce sont en effet les jeux, en particulier les jeux de combat ou de simulation en 3D, qui tirent profit de cette puissance des cartes graphiques, en offrant un affichage de plus en plus proche du réalisme photographique.

Les joueurs en réseau sont donc parmi les premiers à dépenser entre 1 600 et 2 000 francs (entre 244 et 305 euros) pour acquérir une GeForce. Dans Quake 3, le jeu de combat qui fait actuellement fureur auprès des jeunes joueurs, une carte GeForce affiche en moyenne jusqu'à 65 images à la seconde à la résolution de 1 024×768 pixels en 32 bits, contre 30 à 45 images à la seconde pour les produits concurrents. Pourquoi un tel besoin de vitesse alors que l'œil nu ne voit aucune différence au-delà de 30 images à la seconde ? Simplement parce que la fluidité permet au joueur en réseau de se déplacer plus rapidement, ce qui lui donne un avantage certain sur ses adversaires dans la même scène 3D. Pour l'heure, seule l'informatique ludique exige de telles performances ; mais, à terme, la technologie 3D sera exploitée sur le Web (navigation et moteur de recherche en 3D) et en milieu professionnel, par exemple pour une conversation à distance en 3D dont les participants se réunissent sous forme de clones (*« Le Monde interactif » du 15 décembre 1999*). L'enjeu est donc de taille.

La puce GeForce de Nvidia est la première unité de traitement graphique (GPU) disponible dans le commerce. En clair, elle est capable de gérer les calculs de transformation géométrique ou d'éclairage dynamique d'une scène en 3D, des tâches qu'effectuait jusqu'alors le processeur central. Mais, déjà, Nvidia annonce la disponibilité en avril 2000, soit six mois à peine après le lancement de la GeForce, de sa prochaine puce, dont le nom de code est NV15. *« La NV15 sera trois fois plus rapide que la GeForce »*, promet Alain Tiquet, directeur de Nvidia pour l'Europe. Les ingénieurs de la société se sont effectivement imposé de sortir une nouvelle puce tous les six mois pour garder le leadership en termes de performance. Aux commerciaux d'annoncer le produit quatre mois à l'avance pour étouffer les ventes de leurs concurrents.

Ces derniers affûtent leurs armes. 3dfx lancera en mars une nouvelle génération de cartes graphiques appelées Voodoo 4 et Voodoo 5. Pour contrer rapidement la GeForce, ATI, numéro un dans le secteur en termes de chiffre d'affaires (1,2 milliard de dollars, soit 187,5 millions de francs), s'apprête à lancer la carte Rage Fury Maxx. Ses ingénieurs ont intégré deux puces Rage Fury Pro sur une même carte graphique, doublant ainsi les performances. C'est cette souplesse, mélange de réactivité et d'ingéniosité, qui permet aux fabricants spécialistes de puces graphiques de maintenir le rythme de deux générations de produits par an. Ils tiennent ainsi le haut du pavé face aux géants de la micro-informatique.

Intel, le numéro un des processeurs (Pentium, Celeron), qui est aussi l'une des entreprises les plus rentables au monde, s'est même retiré du marché des cartes graphiques. Les performances en 3D de ses puces, tout juste moyennes, sont apparemment à l'origine du retrait. En effet, alors que les puces i752 et i754 étaient sur le point d'être commercialisées, 3dfx, ATI, Nvidia et Matrox alignaient déjà sur le marché des produits plus performants.

Hai Nguyen

La Net Economie, une réalité pour les entreprises à la conquête de nouveaux marchés, impose, en matière de fiabilité, des choix technologiques stratégiques. Votre système d'information d'entreprise, vos serveurs web, vos applications de commerce électronique sur Internet, doivent répondre aux sollicitations les plus exigeantes de la part de vos clients, notamment en terme de fiabilité. Comme les 50 millions d'utilisateurs qui ont mis en œuvre les services d'annuaire NDS® de Novell (Novell Directory Services®), bénéficiez d'une infrastructure réseau globale simple à administrer, sécurisée et fiable. Avec Novell, soyez prêt, dès à présent, à entrer dans la Net Economie. Pour plus d'informations, visitez notre site
ou appelez Allô Novell au

Novell

©1999 Novell, NDS et Novell Directory Services sont des marques déposées de Novell, Inc. aux Etats-Unis et dans d'autres pays.

ADSL : Internet vitesse grand V

TECHNOLOGIQUEMENT, les modems d'aujourd'hui (V90 ou 56 K) plafonnent à la vitesse de 56 kilobits par seconde. Dans le meilleur des cas, puisque ce débit n'est atteint que lorsque la circulation sur Internet est aussi fluide que celle d'une autoroute à 4 heures du matin, autrement dit quand les internautes cessent de surfer.

A qui la faute ? A la ligne téléphonique, disait-on il y a peu de temps encore, en expliquant que les vieux fils de cuivre torsadés des lignes téléphoniques ne pouvaient rivaliser avec la fibre optique du câble ou les ondes radio via satellite. Jusqu'à ce qu'on découvre qu'on avait sous-estimé la bande passante, autrement dit le débit théorique de ladite ligne téléphonique.

Petite leçon de physique. La voix, tout comme les sons émis par un modem pour traduire des informations numériques, utilise une plage de fréquences de 0 à 4 kHz. Or la bonne vieille ligne téléphonique peut supporter des sons beaucoup plus aigus, des ultrasons, inaudibles par l'oreille humaine. Et ce jusqu'à la fréquence record de 1 100 kHz.

C'est là qu'intervient le procédé ADSL : il traduit les données numériques des ordinateurs en ultrasons, sur une plage de fréquences de 25 à 1 100 kHz, transformant ainsi la ligne téléphonique en ligne à haut débit. Une autoroute tellement large qu'on l'a divisée en 256 canaux, mais de façon asymétrique, d'où son nom : Asymetric Digital Subscriber Line.

Ces 256 voies de circulation sont en effet inégalement réparties : on a réservé plus de canaux au trafic descendant – celui des données arrivant chez l'utilisateur – qu'au trafic montant – celui des données envoyées au serveur. Du coup, la circulation à grande vitesse des informations multimédias, mêlant sons et vidéos, devient réellement possible. L'autre intérêt de l'ADSL, c'est qu'à l'instar du câble la notion de communications disparaît : une fois la ligne en place chez l'utilisateur, celui-ci ne paie qu'un forfait sous la forme d'un abonnement, et la connexion à Internet peut être permanente, vingt-quatre heures sur vingt-quatre sans coût particulier, et sans empêcher l'utilisation de la ligne pour téléphoner.

E. JOLIVET/CANAL+

Tout s'explique
Le procédé qui permet de décupler le débit de la connexion Internet fonctionne mais reste coûteux

Miraculeux, le procédé a malheureusement son talon d'Achille : la distance. Au bout de quelques kilomètres sur une ligne de téléphone, le signal se dégrade... et les données se perdent. L'ADSL ne fonctionne donc que sur ce que l'on appelle la boucle locale, autrement dit la liaison entre l'abonné et le central téléphonique.

Un peu plus de 10 000 en France, ces centraux deviennent le point névralgique du système. D'une part, France Télécom, qui en est propriétaire, doit y installer un modem spécial par abonné ADSL. D'autre part, les fournisseurs d'accès doivent se raccorder à ces centraux téléphoniques avec des lignes à très haut débit, capables de véhiculer les communications de milliers d'abonnés ADSL sans embouteillage. Voilà pourquoi le débit proposé actuellement est bien loin de celui qui est autorisé théoriquement par la plage de fréquences de 25 à 1 100 kHz. En définitive, l'abonné profite aujourd'hui d'un débit de 512 kbits/s dans le sens descendant, dix fois plus rapide que celui des modems actuels, et de 128 kbits/s dans le sens montant. En France, le service ouvert en novembre dernier ne concerne encore que six arrondissements de Paris et trois villes de banlieue, Issy-les-Moulineaux, Vannes et Neuilly. A l'horizon 2002, 500 grandes agglomérations françaises devraient être équipées. Quant aux grandes zones rurales, elles devront attendre.

Propriétaire des boules locales reliant les abonnés, France Télécom est l'unique installateur de l'ADSL en France. Mais pas le seul à le proposer commercialement. Le Conseil de la concurrence a en effet souhaité que tous les fournisseurs d'accès puissent se connecter aux centraux téléphoniques modifiés, moyennant une rémunération à France Télécom. C'est déjà le cas de Wanadoo bien sûr, mais aussi de Club-Internet, World Online, Worldnet et d'un nouveau fournisseur du nom de Nerim.

Reste que le coût actuel de l'ADSL a de quoi freiner les ardeurs des internautes. Il ne s'adresse encore qu'aux seuls détenteurs de PC (Pentium avec 24 Mo de mémoire au moins), qui doivent lui adjoindre une carte Ethernet (entre 200 et 600 francs – 30,5 et 91,5 euros), offerte par deux des fournisseurs d'accès. Il faut ensuite payer 775 francs (118 euros) à France Télécom pour l'installation d'un filtre répartiteur à connecter au téléphone et à l'ordinateur, et la mise en place d'un modem ADSL au niveau du central téléphonique. Ensuite, l'internaute reçoit, chaque mois, deux factures : une du fournisseur d'accès (130 francs, 20 euros/mois), l'autre de France Télécom pour un forfait téléphonique obligatoire baptisé Netissimo (265 francs, 40,4 euros/mois). A cela, il faut encore ajouter la location du modem ADSL – 45 francs (6,86 euros) par mois – ou son achat (1 990 francs, 303 euros) à France Télécom, qui propose le seul modèle disponible actuellement. Soit un total de 440 francs (67 euros) par mois, communications téléphoniques incluses.

Autant dire que l'ADSL ne concerne, pour l'heure, qu'un nombre très restreint d'internautes, boulimiques de surf, ou accros du téléchargement de gros programmes ou fichiers. On attend l'extension de la couverture nationale et le développement de nouvelles applications – transmission de vidéos à la demande, chaînes de télévision ou radios en ligne, consultation de catalogues animés... D'ici là, le nombre de fournisseurs d'accès à l'ADSL devrait avoir considérablement augmenté... et le coût mensuel de l'abonnement sensiblement baissé.

Louis Carreau (Canal+)

Le « tout en un » du savoir

L'ENCYCLOPÉDIE HACHETTE 2000
Support : 3 CD-ROM PC et Mac ou 1 DVD hybride
Editeur : Hachette Multimédia
Prix : 690 F (105 €)
Mise à jour : 290 F (44,2 €)

TOUTES les grandes encyclopédies ont désormais choisi un support numérique plutôt qu'une version papier. Hachette 2000 réactualise donc sa version 99, et en profondeur. On baisse les yeux devant la sobriété de l'écran d'accueil pour découvrir une barre des tâches où la plupart des commandes sont groupées.

Tout cela après une installation assez simple qui ne requiert aucune connaissance informatique : c'est bien et rare. Les médias mis au point (textes, photos, dessins, vidéo) et quelques animations pour présenter l'ensemble des connaissances indiquent assez vite le niveau d'exigence des concepteurs : Hachette 2000 vise un public de dix à vingt ans, entre collège et lycée, et cherche à s'assurer une diffusion institutionnelle. Il faut lui reconnaître des exigences pédagogiques qui rendent souvent clairs des domaines de connaissance complexes (biologie génétique : le rôle des enzymes, par exemple).

La réhabilitation de la culture technique est prise très au sérieux : la présentation d'une suite de machines-outils nous ouvre des ateliers virtuels peut-être un peu naïfs : les machines actuelles effectuent des tâches autrement plus complexes que celles qui sont représentées et requièrent une compétence inimaginable au vu des animations. De petites simulations interactives seraient sans doute plus efficaces, d'autant qu'elles sont permises par le DVD, compte tenu de sa capacité.

Education
Valeur sûre en matière d'encyclopédies grand public, Hachette actualise en profondeur son produit phare

L'accès à toute cette information se fait soit par mots (recherche simple), soit par critères croisés (recherche avancée) avec des résultats multiples : avec le mot « coccinelle », par exemple, on obtient un article et un dessin de l'insecte (l'évidence) mais aussi divers articles associés laissés à l'appréciation du « chercheur » (« coléoptères », bien sûr mais aussi « automobile », et même « Marcel Gotlib »).

La présentation de ces articles par ordre alphabétique n'est donc pas la plus astucieuse. Une sélection par champs de connaissance, par familles de documents (articles de dictionnaire, articles encyclopédiques, articles de synthèse) aurait sans doute plus de pertinence.

Toutefois, Hachette 2000 cherche à aiguiser la curiosité initiale de celui qui la consulte, et c'est là l'essentiel. En revanche, l'information elle-même est trop inégale : à l'intérieur d'un domaine précis, le cinéma par exemple, on comprend mal ce qui détermine le format de chaque article. Pourquoi trois pages pour Serge Daney (ce qui est bien) et seulement trois lignes pour René Bazin (signe d'ignorance des auteurs) ? Pourquoi un article sur Kassovitz et deux lignes sur Minnelli ? A l'évidence, Hachette 2000 manque de rédacteurs en chef par secteur pour assurer d'un niveau homogène d'information.

HACHETTE MULTIMÉDIA

Le chasseur d'information peut donc, rarement tout de même, revenir bredouille de sa traque. Il lui reste la connexion avec Internet, qui ouvre trois champs de ressources : une actualisation de l'encyclopédie elle-même, l'accès à un site sélectionné (et donc garanti) et la recherche à travers le moteur Hachette (clone d'AltaVista ou Yahoo !) toujours plus aléatoire.

Tout cela fonctionne bien et montre une adaptation réussie d'Hachette 2000 au champ de ressources de ces prochaines années. Enfin, la mise en forme des informations recueillies est facilitée par un organisateur de dossiers, qui gagnera à espionner un peu celui de Kleio (par exemple, en s'offrant une fenêtre autonome).

Hachette 2000 laisse voir ainsi une ambition qui est à sa portée : concurrencer plus directement Encarta. Il ne lui manque, pour cela, qu'une ligne éditoriale plus ambitieuse, avec une interface qui se montre un rien moins scolaire.

Patrick Longuet (Canal+)

Sabir cyber

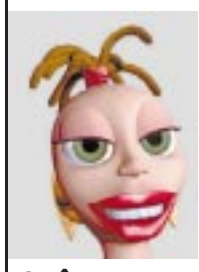

Icône

AU PREMIER abord, un mot simple. Sur l'écran d'un micro, une icône est une petite image (*eikona* veut dire, en grec, image, d'où, par exemple, *iconographie*) qui représente une action : ouvrir un logiciel, un fichier, ou utiliser une fonction.

L'*icône* est un raccourci pour obtenir un résultat auquel on peut également parvenir en utilisant des mots dans un menu ou dans une fenêtre. C'est l'élément le plus évident de ce qu'on appelle une « interface graphique », comme celle de Windows ou du Macintosh.

Mais, dans l'idée de l'« interface graphique », l'icône n'est qu'un élément très secondaire, un gadget. Le graphisme en question renvoie en fait d'abord à une technologie, l'écran « bitmap », c'est-à-dire où tout est dessiné point par point, par opposition au mode « texte », où l'écran n'est qu'une série de cases dans lesquelles on peut écrire des symboles prédéfinis, par exemple des lettres, comme sur un Minitel. L'« interface graphique » est ensuite une métaphore, le plus souvent celle du bureau sur lequel on ouvre, déplace et ferme des fenêtres à l'aide d'une souris.

Tous ces éléments ont un inventeur, Doug Engelbart, qui fit la première démonstration de cette idée en 1968, avant de travailler pour plusieurs centres de recherche qui inspirèrent le Lisa d'Apple et plus tard le Macintosh. Engelbart devait lui-même une bonne partie de son inspiration à un essai de 1945 de Vannevar Bush, *As We May Think*, qui décrivait déjà assez bien l'idée de fenêtres et de liens cliquables. Mais ni Bush ni Engelbart, apparemment, ne sont les promoteurs du mot *icône* en informatique.

Ce mot, qui semble aller de soi, n'a pourtant pas grand-chose à glaner du côté de la religion. Certes les icônes byzantines étaient des représentations des saints ou du Christ, objets de vénération jusqu'à ce que les iconoclastes déclenchent la querelle des icônes, réglée en partie par Charlemagne. Mais les icônes cyber n'ont pas la prétention d'être vénérées. Comme le suggère le Robert, peut-être vaut-il mieux chercher du côté de Charles Peirce (1839-1914), philosophe américain qui bâtit une théorie du signe : un signe *« iconique »*, chez lui, est une reproduction éventuellement simplifiée de ce qu'il représente, d'où, par exemple, un dessin de disquette pour dire « sauver sur le disque ». Par opposition, entre autres, à un signe « indiciel », comme la girouette pour indiquer le vent.

Il y a bien des exceptions à ce principe, notamment dans les icônes représentant des logos de sociétés ou de produits, mais ce sont des dévoiements : la plupart des icônes tentent bien de représenter un objet. Mais, ce qui les écarte radicalement des icônes religieuses, c'est qu'elles ne sont pas là pour qu'on les adore, mais pour qu'on s'en serve en cliquant dessus.

Cléo (Canal+)

Le Monde INTERACTIF

http://www.lemonde.fr

La lettre hebdomadaire des nouvelles technologies :
recevez par mail les principaux sujets développés dans le prochain supplément hebdomadaire *Le Monde interactif*. Avec Le Monde INTERACTIF

Caractères

Chacun peut habiller son ordinateur selon ses humeurs

■ Sentimental

Mon tapis à moi
Une photo d'enfant personnalise le tapis de souris et crée un décor original à partir d'un tirage papier, d'un Ekta ou d'un fichier informatique.
■ **29 F (4,42 €).**
■ **www.stylograf.com/frame.html**

Objet fétiche
Une image d'un chat à longues moustaches est collée sur la souris Cirque Easy Cat Colors GPB160-EC. Clin d'œil ? Du coup, on s'intéresse à cet animal bizarre que l'on apprivoise...
■ **49,95 dollars (318 F, 48,51 €).**
■ **www.cirque.com**

Souvenirs virtuels
Un cube en 3D où chaque face est décorée d'une photo personnelle (la famille, les amis, les animaux préférés) fait office d'économiseur d'écran. À réaliser avec le logiciel Screen Saver Studio Deluxe 4.
■ **39,95 dollars (254 F, 38,80 €).**
■ **www.screensaverstudio.com**

C'est sa fête
Offrez une rose à votre iMac.
Le vase soliflore i-vase se fixe sur un côté de l'ordinateur.
■ **9,95 dollars (63 F, 9,60 €).**
■ **www.freeverse.com**

■ Artiste

À contempler
Fini le temps pour les souris de faire grise mine, faites les glisser, danser sur des tapis aux couleurs éclatantes qui sont des œuvres d'art originales, créées par Cyril Anguelidis et éditées en série limitée.
■ **30 F (4,57 euros).**
■ **5 modèles disponibles chez Macway : www.macway.fr**
■ **7 modèles à commander chez l'artiste canguelidis@yahoo.fr**

Pas n'importe quelle souris...
Spécialement conçue pour fonctionner avec des logiciels 3D, la souris SpaceCat permet de manipuler avec précision des objets virtuels.
■ **Pas encore commercialisée.**
■ **www.smart-device.com**

Jamais semblable
L'économiseur jeu AA-Alien Annihilation est un véritable spectacle. Il se détruit peu à peu si l'on tire sur les extra-terrestres qui explosent.
■ **14,95 $ (95 F, 14,48 €).**
■ **www.magorum.ca**

En musique
Il a une bonne tête, le PC, avec ses 2 petites oreilles musicales « Clip-on Speakers », des haut-parleurs amovibles qui se fixent et s'enlèvent à volonté.
■ **50 $ (318,50 F, 48,56 €).**
■ **www.hifi.com**

■ Classieux

Imitation marbre
Disponibles dans une dizaine de textures et couleurs marbrées (vert, rose etc.), le tapis de souris KoolPads est fabriqué en matière plastique résistante, à la demande, pour des entreprises. On peut ajouter son logo.
■ **19,95 $ (127 F, 19,36 €) l'échantillon (prix selon quantité)**
■ **www.venusnaturals.com/koolpads**

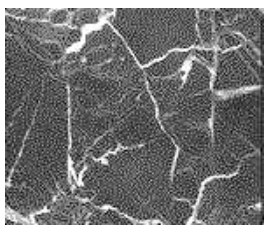

Bijou ou souris ?
Cet élégant périphérique appelé Cromo, qui est en chrome, se remarque pour son design, sa douceur au toucher et sa technologie (3 boutons programmables).
■ **390 F (59,46 €).**
■ **www.lindy.fr**

L'infiniment grand et petit
L'économiseur d'écran Système solaire brille de mille feux. Un voyage dans l'infini à la découverte du Soleil, des planètes et de la Lune. 34 images différentes.
■ **À partir de 3,40 $(21,65 F, 3,30 €)**
■ **www.screenthemes.com (aller dans espace)**

Le Post-it du futur
L'Enregistreur Stone se fixe sur votre ordinateur par sa ventouse. Un système d'alarme déclenche à l'heure fixée le message de 10 secondes que vous avez enregistré. Plusieurs coloris. Plastique translucide ou granit.
■ **225 F (34,30 €). Disponible vers en mars.**
■ **www lexon-design.com**

■ Maniaque

Sans poussière
Un tapis, c'est un tapis même s'il est destiné à une souris. Partant de ce principe, le modèle RedSilk Medaillon est une fidèle copie de collections de tapis anciens en provenance de musées.
■ **24,95 $ (159 F, 23,32 €).**
■ **www.mouserug.com**

Une souris pointilleuse
Plus besoin de rouler sa souris sur une surface plane pour se déplacer à l'écran. Le gyroscope miniature de la souris Gyration guide et contrôle le pointeur au millimètre près. C'est idéal pour surfer sur le Web.
■ **70 $(446 F, 67,99€).**
■ **www. gyropoint.com**

Un PC bien à soi
L'économiseur Voice Authentication obéit à son maître. C'est rassurant. Une série de questions filtre son accès. L'utilisateur peut aussi paramétrer le verrouillage de l'ordinateur.
■ **www.veritelcorp.com**

Couvrez-le
Avant de quitter votre bureau, protégez votre ordinateur de la poussière en le camouflant sous une couverture en coton et polyester, lavable en machine, taillée à sa mesure (35 modèles pour PC et Mac).
■ **À partir de 14,95 $ (95 F, 14,48 €)**
■ **www.computerfun.com**

Produits sélectionnés par Agnès Batifoulier

Un ordinateur très personnel

MONTRE-MOI ton PC, je te dirai qui tu es. Les micro-ordinateurs se banalisent et gagnent tous les lieux de notre vie. D'où une tendance à la personnalisation par le style et les accessoires. A l'image du iMac, translucide et multicolore, les nouvelles gammes d'ordinateurs – toutes plates-formes confondues – adoptent un design à la fois plus élégant et plus ergonomique. Et les utilisateurs modifient l'aspect de leur matériel informatique avec une imagination débridée.

« Nous passons de plus en plus de temps face à notre ordinateur, pour travailler, jouer ou surfer, explique Karine Tilouine, chef de produits logiciels des éditions Sybex. *Dans les maisons, l'ordinateur fait presque partie de l'ameublement, aux côtés de la chaîne hi-fi et du poste de télévision. Les constructeurs d'ordinateurs concentrent donc leurs efforts sur l'apparence de leurs machines. »*

Placé sur un bureau, installé dans une pièce dédiée, ou isolé dans le décor d'un salon par exemple, l'ordinateur essaie de s'adapter à l'espace vital de son propriétaire. *« Les produits de demain auront la capacité de se fondre dans le décor »,* explique Laurent Olagnon, directeur général France de Logitech, constructeur de périphériques. La personnalisation tient aussi au fait que les utilisateurs excluent le reste du monde lorsqu'ils travaillent devant leur écran. Ils ont besoin d'y recréer leur propre univers.

L'ordinateur de bureau, qui n'est encore qu'une boîte en plastique gris sans relief, est le support tout indiqué pour laisser libre cours à cette pulsion décorative. Dans l'entreprise, c'est à celui ou à celle qui dénichera le gadget le plus original. Qu'il soit physique, présent sur le bureau, ou virtuel, affiché à l'écran sous forme d'image ou d'animation, ou encore émis par les enceintes, l'ornement doit susciter l'étonnement, la surprise, la curiosité des collègues, l'envie de son entourage.

La souris et son fidèle tapis sont les accessoires qui bénéficient de la plus grande attention. De la souris transparente ou poilue au tapis de souris porte-canettes, le choix est large. Peu cher, ou gratuit si sa vocation est publicitaire, le tapis de souris, très prisé, s'échange, se collectionne, se change tous les jours.

FREEVERSE

Déco
Le micro fait maintenant partie des meubles, et on peut l'« embellir » selon ses goûts

Rond, rectangulaire ou découpé selon la silhouette d'un personnage par exemple, il inspire les artistes. Le tapis de souris permet d'ajouter sa petite touche personnelle, d'affirmer sa personnalité, voire de provoquer, sans pour autant toucher au système informatique.

Avec la souris, le moniteur est le chouchou des utilisateurs du monde entier, celui par lequel ils peuvent se démarquer le plus facilement. On lui colle volontiers sur les flancs ventouses, Post-it et autocollants. Sur son dos sont placés les bibelots les plus hétéroclites, les gris-gris les plus farfelus, les objets décoratifs les plus divers : figurines, boules de neige, cadres-photos, cartes de vœux, antennes visant à supprimer les radiations nocives émises par l'écran, etc. Cette personnalisation ostentatoire se fait plus discrète lorsqu'elle s'affiche directement à l'écran, à l'abri des regards, sur le bureau virtuel de l'utilisateur. Les interfaces graphiques des systèmes d'exploitation et des logiciels appartenant aux environnements PC et Mac offrent à l'utilisateur la possibilité de choisir et de créer sa propre barre des tâches, ses icônes, ses couleurs, ses fenêtres, ses bordures, ses boutons, ses boîtes de dialogue, ses sons d'alerte, ses fonds d'écran, ses polices de caractères et ses économiseurs d'écran... Une aubaine ! Le réseau Internet regorge de sites gratuits à partir desquels chacun peut, par exemple, télécharger des icônes animées, des fonds d'écran en images de synthèse ou intégrant un calendrier, des économiseurs d'écran coquins, ludiques.

Le succès du format MP3 aidant, deux lecteurs audio spécifiques ont fait leur apparition sur le Net : les interfaces MP3 Sonique et Winamp. Téléchargeables gratuitement, ces interfaces fleurissent dans les bureaux, au point que certains chefs d'entreprise voient cette prolifération d'un mauvais œil...

Cyril Cavalié

La vie connectée

LAS VEGAS
de notre envoyé spécial

Comme chaque matin, la famille Websons se réveille à 6 heures. A peine debout, le père et la mère synchronisent leurs Palm Pilot respectifs sur l'ordinateur central de la maison afin que tout le monde puisse connaître leur emploi du temps. Chaque membre de la famille est équipé d'une Webcam dans sa pièce de vie, et parents et enfants se tiennent informés de leurs petits tracas ou de leur travail grâce à ce réseau domestique à haut débit.

Fiction ou réalité ? Pour Eric Benhamou, PDG de 3Com, entreprise spécialisée dans les réseaux et les assistants de poche (3Com construit, via sa nouvelle filiale Palm, les célèbres Palm Pilot), les Websons ne seront bientôt plus des personnages imaginés pour les besoins d'une démonstration. Car leur vie connectée n'a désormais plus rien d'un délire de scénariste. Lors de sa conférence de presse inaugurale du CES (Consumer Electronics Show) de Las Vegas, le 7 janvier 2000, Eric Benhamou est ainsi venu confirmer au public ce que Bill Gates, PDG de Microsoft, avait annoncé la veille : l'informatique diffuse et les réseaux domestiques sont devenus des réalités accessibles au grand public.

Démonstration à l'appui, Eric Benhamou a présenté les solutions logicielles et matérielles pour créer un serveur central dans une maison et relier ensemble, à haut débit, tous les terminaux dispersés dans les différentes pièces. Dans ce serveur unique sont stockées des données accessibles par tout le monde en permanence : adresse du médecin, rendez-vous chez le dentiste ou liste des courses à faire.

Electronique
Les réseaux domestiques ont tenu la vedette du premier grand Salon spécialisé de l'année

Les réseaux informatiques domestiques ont donc été les grandes attractions de ces quatre journées de Salon. Sur les stands de Microsoft, Intel, Sun Microsystems ou encore de 3Com, les visiteurs du CES pouvaient à loisir déambuler dans des maisons entièrement recréées (de la cuisine aux chambres, sans oublier le garage) et s'immerger dans ces univers où les objets et les humains communiquent entre eux en permanence.

Autre vedette du CES, la télévision numérique. Difficile de trouver un stand, un constructeur, qui ne propose une application pour cette fameuse *digital television* (DTV) qui s'annonce comme l'objet de demain. Ici, c'est un fabricant d'électronique (Samsung) qui développe des écrans géants susceptibles de ridiculiser certaines salles de cinéma. Là, c'est une start-up qui propose des magnétoscopes équipés de disque dur. Il n'y avait d'ailleurs qu'à voir la foule qui se pressait en masse dans le pavillon consacré à la hi-fi-vidéo pour comprendre l'engouement et la curiosité que suscite la DTV. Dans le vacarme ambiant des enceintes crachant leurs décibels, les exposants étaient assaillis de toute part : « Qu'est ce que je peux faire avec ma DTV ? », « Combien ça coûte ? », « A quoi ça sert ? »... La *digital television* utilise les signaux numériques pour proposer un nombre accru de programmes et de services interactifs. Elle nécessite l'ajout d'une « set-top box », ce boîtier que l'on connaît en France grâce notamment aux décodeurs Canal+. La DTV expérimente au maximum la convergence entre Internet, l'ordinateur et la télévision. Personnalisation, chaînes sur mesure et interactivité sont les maîtres mots de cette nouvelle télévision qui s'intégrera parfaitement dans les réseaux domestiques.

Enfin, le Consumer Electronics Show a marqué le véritable décollage de la musique numérique. Sony y a ainsi présenté sa nouvelle gamme de mini-Walkman, destinés exclusivement à la lecture des morceaux stockés dans de la mémoire flash ou sur le support Memory Stick. D'autres constructeurs, comme Samsung, ont également sorti une gamme de produits destinés aux fichiers musicaux numériques, dans le sillage de Diamond Multimédia et de son célèbre RIO.

Réseaux internes, télévision et musique numériques, le CES version an 2000 a donc clairement consacré l'intégration d'Internet dans les objets de notre quotidien. Preuve supplémentaire de ce phénomène, l'absence d'agitation autour de l'ordinateur (PC ou Macintosh), dans un Salon pourtant consacré aux objets électroniques grand public. L'informatique traditionnelle semble donc bel et bien s'effacer derrière une myriade d'appareils communicants, reliés entre eux et parlant tous le même langage, celui d'Internet.

G. F.

Start-up

NetCentrex

Le téléphone sur le Net

*« **DE 90** aujourd'hui dans le monde, le nombre des opérateurs utilisant la voix sur IP* [le protocole de communication sur Internet, NDLR] *devrait passer à 500 en 2001 »,* déclare Olivier Hersent, PDG de NetCentrex, ancien ingénieur-architecte réseau au projet Tulip (Téléphonie universelle sur lien IP) de France Télécom. Selon le cabinet Frost&Sullivan, spécialisé dans l'étude des technologies de l'information, le marché de la téléphonie sur Internet devrait atteindre 3,1 milliards de dollars en 2002.

Considérée au départ essentiellement comme un moyen de réduire les coûts des communications internationales, la voix sur IP, via des technologies comme celles qui sont développées par NetCentrex, offre aujourd'hui aux opérateurs la possibilité de se différencier en proposant aux entreprises des services intégrés à valeur ajoutée (visioconférence, centres d'appels, communautés virtuelles...).

Moins d'un an après sa création, NetCentrex, start-up française spécialisée dans la téléphonie sur Internet, a réussi en décembre 1999 à lever des fonds pour un montant de 78 millions de francs (11,89 millions d'euros) lors d'un second tour de table. Basée à Caen (Calvados), employant 17 personnes, NetCentrex est exactement une « spin-off », une start-up soutenue par un groupe industriel, qui lui confie la mission de développer une technologie particulière. Dans le cas de NetCentrex, l'industriel n'est d'autre que France Télécom, via sa société de capital-risque Innovacom, et Technocom Ventures, un fonds d'amorçage partiellement contrôlé par France Télécom.

NetCentrex propose actuellement deux produits : le Call Control ServerXL (CCS XL), un commutateur d'appels multimédia, et l'Internet Protocol-Voice Respond (IP-VR), une plate-forme de services vocaux interactifs. Véritable autocommutateur programmable, hébergé par l'opérateur de télécommunications ou le fournisseur de services, le CCS XL permet une intégration de la voix, des données et de la vidéo. Il utilise le réseau Internet et s'affranchit donc totalement des contraintes géographiques.

Conforme au standard H.323 de l'ITU (International Telecommunication Union), l'IP-VR est un logiciel destiné aux opérateurs de télécommunications et aux fournisseurs d'accès à Internet, pour la création de services vocaux interactifs utilisant les technologies de téléphonie sur Internet. Le dialogue entre le serveur vocal installé chez l'opérateur et la société cliente s'effectue via Internet, intranet ou extranet, grâce à la solution IP-VR, de façon entièrement cryptée (protocole DES chaîné 64 bits).

« Jusqu'à présent les entreprises qui souhaitaient mettre en œuvre des services vocaux interactifs devaient s'équiper de matériels et logiciels lourds et coûteux, tant au niveau de l'achat que de la maintenance, souligne Olivier Hersent. *La plate-forme IP-VR permet aux opérateurs télécoms et aux fournisseurs d'accès à Internet d'offrir aux PME une solution simple et économique, via une connexion Internet et l'installation d'un logiciel client. »* En outre, en choisissant un opérateur local équipé d'IP-VR, une PME peut mettre en place un numéro vert international sans supporter des coûts téléphoniques prohibitifs.

H. Ng.

Profil

Le curriculum vitae idéal

Age : 35 ans au minimum. Les plus jeunes commencent à des postes d'adjoint ou avec des responsabilités sur une partie de la chaîne logistique.
Formation : bac + 4 ou 5. Diplôme universitaire, école d'ingénieurs ou école de commerce complété par un mastère spécialisé en logistique globale.
Compétences : bonne connaissance du fonctionnement de l'entreprise, de ses rouages et de ses engrenages (achats, production, marketing, ventes...), capacité à diriger des équipes, bonne vision globale au sein de sa société et chez ses partenaires (fournisseurs et clients).
Qualités appréciées : recul par rapport à l'organisation existante, grand sens du relationnel et de la diplomatie.
Expérience : plusieurs années en entreprise, comme responsable logistique ou directeur d'usine.
Lieux de travail : grandes entreprises, cabinets de conseil, éditeurs d'outils de supply chain, prestataires logistiques.
Langues : anglais obligatoire.
Salaire : de 17 000 francs (2 591 euros) par mois, pour un débutant, à 30 000 francs (4 580 euros) après six ou sept ans d'expérience. Au-delà de dix ans d'expérience, les salaires peuvent atteindre 50 000 francs (7 635 euros) et plus, si le « supply chain manager » fait partie du comité directeur de l'entreprise.

Les formations

Mastère spécialisé en management logistique global
Institut supérieur de logistique industrielle (Groupe ESC Bordeaux).
■ **www.isli.esc-bordeaux.fr**

Mastère en logistique
Ecole supérieure de commerce de Brest.
■ **www.esc-brest.fr**

Mastère management des systèmes logistiques
Ecole nationale des ponts et chaussées.
■ **www.enpc.fr**

Mastère management et ingénierie logistique
Ecole supérieure des sciences économiques et commerciales (Essec).
■ **www.essec.fr**

Sur la Toile

SITES FRANÇAIS
■ **www.supplychaincenter.com :** le portail du supply chain management.

■ **www.e-logisticien.com :** un site sur la logistique et le commerce électronique.

■ **www.aslog.org :** le site de l'Association française de logistique.

SITES ÉTRANGERS
■ **www.supply-chain.org :** le site du Supply Chain Council.

■ **www.clm1.org :** le site du Council of Logistics Management, association professionnelle américaine dont l'objectif est de développer et d'améliorer les pratiques dans le domaine de la logistique.

Rendez-vous

Semaine internationale du transport et de la logistique (SITL)
■ Du 14 au 17 mars, Parc des expositions de Paris-Nord-Villepinte.
■ Renseignements : 01-47-56-24-57.
■ www.itle.com

Semaine européenne des technologies de l'information
Du 28 au 30 mars, à Paris Expo-porte de Versailles.
■ Renseignements : 01-44-39-85-00.
■ www.groupesolutions.com

Colloque international de l'ISLI
Le 26 mai, à Bordeaux.
■ www.isli.esc-bordeaux.fr

Progilog 2000
Les 23 et 24 novembre, au CNIT Paris-la Défense.
■ Renseignements : 01-41-18-68-88.
■ www.groupemm.com/progilog/

Le Monde INTERACTIF
16-18, quai de la Loire, 75019 Paris.
Tél : 01-53-38-42-60. Fax : 01-53-38-42-96.
E-mail : hitech@lemonde.fr Site Web : www.lemonde.fr/aietek
Rédacteur en chef : Bertrand d'Armagnac.
Secrétaire général : Claudine Boeglin.
Rédaction : Guillaume Fraissard, Corinne Manoury, Hai Nguyen, Olivier Zilbertin.
Secrétariat de rédaction : Laurent d'Ersu.
Webmestre : Olivier Dumons.
Ont collaboré à ce numéro : Agnès Batifoulier, Nicolas Bourcier, Marc Bourhis, Jérôme Brézillon, Marie Caillou, Louis Carreau, Cyril Cavalié, Sylvie Chayette, Alain Hazan, Emmanuel Jolivet, Patrick Longuet, Stéphane Mandard, Jacques Partouche, Olivier Puech, Catherine Rollot, Tchikioto, Alain Thomas.
Publicité : Le Monde Publicité. Directeur général : Stéphane Corre.
Caroline Séjournant, directrice de clientèle (01-42-17-39-56). Isabelle Quodverte (01-42-17-39-58).
Impression : Le Monde Imprimerie.

MARIE CAILLOU/PRIMA LINEA

Maître des flux

Profession : supply chain manager
Logisticiens d'un nouveau genre, ils mettent de l'huile dans les rouages de l'entreprise

AVOIR le bon produit au bon prix et au bon moment a toujours été une nécessité pour les entreprises. A l'heure d'Internet, c'est une question de survie. Le client se fait de plus en plus exigeant sur les prix, les délais et la qualité, et l'entreprise se doit d'être « proactive », c'est-à-dire capable d'anticiper sur la demande.

Pour répondre à cette nouvelle donne, les entreprises fondent de grands espoirs sur un nouveau concept, le « supply chain management » (SCM), autrement dit la gestion de la chaîne logistique. Il s'agit de gérer les flux non seulement de produits, mais aussi d'information de l'entreprise (gestion des stocks, prévisions commerciales, paiements), depuis les fournisseurs de ses fournisseurs jusqu'aux clients de ses clients.

« Une telle démarche permet d'améliorer le service clients, de réduire le besoin en fonds de roulement, notamment à travers la réduction des stocks, et d'accroître la rentabilité des outils de production », souligne Olivier Songeur, responsable de l'activité « supply chain » au sein du cabinet de conseil Altis.

Si séduisant qu'il soit, le concept n'est pourtant pas nouveau, comme le souligne Michel Journet, délégué général de l'Aslog (Association française pour la logistique) : *« Il y a dix ans, la logistique prenait déjà en compte cette dimension globale, mais il n'existait pas alors d'outils informatiques qui permettaient de la mettre en application dans les entreprises. »* Aujourd'hui, les solutions abondent en matière de progiciels et Internet facilite le travail en réseau. Pourtant, en France, les entreprises sont encore frileuses : selon le cabinet d'analyses IDC, le marché du supply chain management y a représenté 207 millions de francs (31,6 millions d'euros) en 1998, soit 1 % du marché mondial seulement. Mais ce même cabinet prévoit un décollage d'ici deux ans.

« Il n'existe pas d'entreprises françaises qui ait intégré dans sa totalité le concept de supply chain, reconnaît Olivier Songeur. *Pour autant, elles n'ignorent pas ce mouvement de fond, mais elles y vont avec prudence, en procédant par étapes progressives. »* Un tel processus nécessite en effet des évolutions technologiques, mais aussi des changements comportementaux et organisationnels. *« Le rôle du supply chain manager déborde largement, tant en amont qu'en aval, le cadre de la livraison et du transport »,* souligne Gaël Trividic, directeur du pôle mastère en logistique à l'ESC Brest. D'où la nécessité d'avoir des compétences logistiques mais aussi commerciales et financières. *« Il devra avoir une vision globale dans sa propre entreprise mais aussi chez ses fournisseurs et ses clients »,* précise Dominique Estampe, directeur de l'ISLI (Institut supérieur de logistique industriel, groupe ESC Bordeaux).

Véritable chef d'orchestre de la chaîne logistique, c'est un profil rare. Si l'Aslog recense pas moins de cent trente-cinq formations initiales en logistique, celles qui ont pris véritablement le virage du supply chain se comptent sur les doigts d'une seule main. Les étudiants de l'ISLI, une des seules écoles à proposer un mastère supply chain, n'ont donc aucun mal à trouver un emploi ; 85 % sont recrutés lors de leurs stages et les 15 % restants, dans les deux mois suivant leur sortie de l'institut. C'est dans ce vivier que les grandes entreprises (60 % des recrutements), les cabinets de conseil, les éditeurs de solutions supply chain, mais aussi les prestataires logistiques puisent leurs spécialistes SCM.

Catherine Rollot

Il aide l'entreprise à tenir ses promesses

Portrait
Alain Perrot est présent à chaque étape, du fournisseur au client

ALAIN PERROT caresse un vieux rêve de logisticien, celui de ne plus servir à rien. *« Le jour où l'organisation sera autonome, cela prouvera que toute l'entreprise aura adopté la démarche supply chain »,* plaisante-t-il. Supply chain manager (SCM) chez Air liquide Welding – la division soudage d'Air liquide – depuis plus d'un an, son travail consiste à organiser l'ensemble de l'entreprise le long d'une chaîne allant des clients jusqu'aux fournisseurs, tirée par la demande des premiers. *« Quand un client passe une commande, l'entreprise doit se demander comment organiser la production pour qu'il soit livré à temps, et non comment optimiser la production en fonction de cette nouvelle contrainte »,* explique Alain Perrot. Une nuance qui remet en cause les habitudes de travail et qui demande donc au supply chain manager une forte dose de persuasion.

Un site pilote a été mis en place il y a un an dans le département outillage d'Air liquide Welding, choisi pour l'importance de la relation client-fournisseur de son activité, avec pour objectif d'améliorer la qualité de service. Pour que cet objectif puisse être évalué, Air liquide a développé un système de mesure de la qualité : chaque commande est évaluée à l'aune de la promesse client. Si elle ne correspond pas aux objectifs initiaux, on la compte dans ce que l'on a appelé le « chiffre d'affaires manqué », en fonction duquel seront appréciés les managers du département. Résultat, en quelques mois, le « chiffre d'affaires manqué » a diminué de moitié.

Aujourd'hui, l'expérience est en passe d'être étendue à toute la France mais aussi à l'Espagne et à l'Italie. Cependant, insuffler une démarche supply chain ne se fait pas d'un claquement de doigts. *« Il faut mettre en place des règles bien définies et ne tolérer aucune dérogation aux principes établis »,* précise Alain Perrot.

Pour bousculer les habitudes de travail de son entreprise, Alain Perrot, 39 ans, s'appuie sur quinze ans d'expérience dans le domaine de la logistique acquise dans deux grands groupes agroalimentaires et sur une double formation d'ingénieur et de commercial. Il compte aussi sur ses capacités d'écoute et d'ancrage dans la réalité de l'entreprise, qui lui paraissent indispensables pour exercer son métier. *« Le danger principal d'un supply chain manager est d'être un consultant interne au sein de sa propre entreprise. Il ne faut pas se contenter de dire ce qu'il doit être fait, mais accompagner le mouvement concrètement. »* Il reste encore du travail, donc, à Alain Perrot avant que son organisation se passe de lui et qu'il puisse se consacrer à son autre passion : l'écriture de scénarios de *murder parties* (soirées à meurtres).

C. Ro.

L'autre web.
Le web qui fait voir les choses autrement.
WWW.CANALPLUS.FR